Le Bapteme retabli,

SUIVANT

l'Inſtitution de JESUS CHRIST.

TRAITÉ

Dans lequel on fait voir que le Baptême des Enfans n'eſt pas fondé en l'Ecriture, & qu'on ne les a pas baptiſez dans les quatre premiers ſiécles de l'Egliſe.

SECONDE PARTIE.

In ipſâ item Catholicâ Eccleſiâ magnoperè curandum eſt, ut id teneamus quod ubiquè, quod ſemper, quod ab omnibus creditum eſt.

Vinc. Lirin. in Comm. adverſ. prophan. Hæreſ.

Il faut auſſi ſoigneuſement prendre garde que l'on retienne dans l'Egliſe Catholique ce qui a été crû par tout, toujours, & par tous.





A LONDRES:

De l'Imprimerie de SAMUEL IDLE dans *Bartholomew-Cloſe*; & ſe vend chez J. NOON dans *Cheapſide*.

MDCCXXXVII.



TEMOIGNAGES

De quelques AUTEURS *de differentes Sectes parmi les Chrêtiens, qui reconnoissent que le Baptême des Enfans n'est pas d'institution divine, qu'on le tient de la Tradition, & qu'il n'a pas été admis dans les premiers siécles de l'Eglise.*

P*AUL Colomiés de la Rochelle* dans ses Observations sacrées, pag. 131, dit, qu'on peut avec raison conclure de ces paroles, Marc. xvi. 16. *quiconque croira & sera baptisé sera sauvé*, qu'il n'y a que les personnes adultes capables d'être baptisées; ce qui a été le sentiment de plusieurs Auteurs anciens & modernes qu'il cite. Voici ses propres paroles.

HINC non immeritò colligas, solos adultos Baptismi esse capaces: quâ in sententiâ Veteres fuisse liquidò fatentur Walafridus Strabo lib. de Rebus Ecclesiasticis c. 26. Ludovicus Vives ad Augustinum de Civitate Dei lib. i. c. 27. Erasmus in quadam Epistolâ, quam cum aliis edidit Paulus Merula anno 1607. Grotius in Epistolis ad Gallos pag. 418. Edit. secundæ, ut ad Matt. xix. 14. Salmasius libro de Transubstantiatione p. 494. & Johannes Baptista Thiers in libello utilissimo de festorum dierum imminutione p. 265.

Veteribus hisce accensendus Berengarius, vir magnus, quem Pædobaptismum impugnasse tradunt Georgius Cassander, talium peritissimus, Præfat. in librum de Pædobaptismo, & meritissimus Antecessor Franciscus de Roye in Berengarii vitâ. Berengarium κατ᾽ πόδας secuti sunt Albigenses; sic enim Johannes Chassanio,* Theologus Gallus, Albigensium Hist. lib. i. cap. 6. *Ce qui me fait croire que les Albigeois n'aprouvoient point le Baptême des petits Enfans, c'est qu'en l'Histoire de la ville de Trieves il est dit, qu'à Yvoy du Diocese de Trieves aucuns nioyent le Sacrement du Baptême profiter à salut aux Enfans.* Quæ desumpta sunt ex Historiâ Trevirensi MS. quam ante triennium Spicilegii sui tomo xii. inseruit Dominus Lucas Dachery Monachus Benedictinus, vir de re literariâ pulchrè quotidiè merens. Locus à Chassanione laudatus occurrit pag. 243. his verbis: *Ivodii, quod Trevericæ Diœcesis appenditium est, fuerunt eo tempore Hæretici, qui substantiam panis & vini, quæ in altari per sacerdotes benedicitur, in corpus Christi & sanguinem veraciter transmutari negabant, nec Baptismi sacramentum parvulis ad salvationem proficere dicebant, & alia perplura profitebantur erronea, quæ memoriæ tradere nefas duxi.*

Walafridus Strabo, qui vivoit l'an 850.

Notandum deindè, primis temporibus illis solummodo Baptismi gratiam dari solitam, qui & corporis & mentis integritate jam ad hoc pervenerunt, ut scire & intelligere possent, quid emolumenti in Baptismo consequendum, quid confitendum atque credendum, quid postremò in Renatis in

* *Jean Chassanion* du *Monistrol en Velai* a été un des premiers qui a prêché la Religion Reformée à *Montpellier*.

in Christo esset servandum. Refert siquidem venerabilis Pater Augustinus de seipso, in libris Confessionum suarum, quòd penè usque ad viginti quinque annorum ætatem Catechumenus perduraverit; eâ videlicet intentione, ut, per hanc temporis moram de singulis edoctus, ad eligendum quodlibet libero duceretur arbitrio.

Il faut secondement remarquer, que dans les premiers temps on n'avoit accoutumé d'administrer la grace du Baptême, qu'à ceux qui etoient dejà si avancez en perfection de corps & d'esprit, qu'ils pussent savoir & comprendre quel avantage on pouvoit recevoir dans le Baptême, quelles choses il faloit confesser & croire, enfin quelles etoient celles que les Regenerez en Christ devoient observer. Car le vénérable Pere Augustin raporte en parlant de lui-même dans les livres de ses Confessions, qu'il demeura Catéchumene jusques à près de * vingt-cinq ans: le but de cela etoit, qu'après avoir été instruit de toutes choses dans cet espace de temps, il fût porté par une volonté libre, à choisir ce qui lui sembleroit le meilleur.

Jean Louis Vives, dans ses Remarques sur le livre de St. Augustin *de la Cité de Dieu.*

Olim neminem admotum fuisse sacro Baptisterio, nisi adultâ jam ætate, & cum idem ipse & sciret quid sibi mystica aqua vellet, & se illâ ablui peteret, nec semel peteret.

Autrefois personne n'étoit admis au saint Baptême qu'il ne fût adulte, & qu'il ne sût & comprît lui-même ce que signifioit l'Eau Mystique, & qu'il ne demandât aussi lui-même plus d'une fois, d'être lavé de cette Eau.

* D'autres disent qu'il le fut jusques à l'age de trente-quatre ou trente-cinq ans.

Didier Erasme de Roterdam, dans son Annotation sur le cinquiéme Chapitre de l'Epître aux Romains.

De his, nempè infantibus, *hîc non videtur agere Paulus, nec ea quæstio tum movebatur, quum nondum esset receptum infantes baptisari.*

L'Apôtre Saint Paul ne paroît pas en ce lieu parler de ceux-ci, *savoir des Enfans*; aussi cette question n'etoit elle pas alors agitée, puisque l'usage de baptiser les petits Enfans n'etoit pas encore reçû.

Le Cardinal *Bellarmin.*

Id autem, nempe Pædobaptismum esse ratum, ex solis Scripturis nec Catholici, nec Lutherani probare ullo modo possunt.

Mais à l'égard de ce point, savoir qu'il est sûr & constant que le Baptême doit être conferé aux petits Enfans, c'est ce que les Catholiques ne prouvent point par les seules Ecritures, & que les Lutheriens ne sauroient prouver en aucune maniere.

Claude d'Espence.

Ce Theologien dit au Colloque de *Poissy*, comme le raporte le Pere *Paul* Servite dans son Histoire du Concile de *Trente*, *que plusieurs choses n'etoient autorisées que par les traditions de l'Eglise, comme, par exemple, que le Fils est consubstantiel au Pere, que les Enfans doivent être baptisez*, &c.

Remarquez qu'il a égard aux points de Doctrine.

Garasse Jesuite.

L'Ecriture semble repugner qu'il faille baptiser les petits Enfans, sinon après la publication de la Loy, de laquelle ils ne sont encore capables, *qui crediderit, & baptisatus fuerit*; & cependant vous

vous le leur conferez auſſi-tôt qu'ils ſortent du ventre de leur mere. Quel paſſage de l'Ecriture vous commande cela? De qui le tenez-vous? N'eſt-ce pas des Traditions?

Ce même langage eſt auſſi tenu par *Melchior Cano* Evêque des *Canaries*, *Coſter*, *Gretſer*, & pluſieurs autres Auteurs de la Communion de *Rome*, & principalement par les Jeſuites dans la Conference qu'ils eurent à *Ratisbonne* avec les *Lutheriens*.

J. Boëmus Aubanus. Mores, Leges, & Ritus omnium gentium, lib. 2. cap. 12.

Baptiſmus olim non niſi in fide priùs optimè inſtructis & approbatis Catechumenis per examina vel inquiſitiones ſeptem, quæ ſeptem certis per quadrageſimæ jejunium diebus fiebant, ſacris Paſchæ & Pentecoſtes Sabbatis, dabatur.

On ne donnoit autrefois le Baptême, à Pâques & à la Pentecôte qu'aux Catechumenes qui avoient été auparavant très bien inſtruits dans la foy, & qui avoient été approuvez par ſept examens, ou informations, qui etoient faites pendant le jûne du Carême à certains jours.

Polidore Virgile d'Urbin dans ſon livre *des inventeurs des choſes*, l. 2. c. 4.

In uſu veterum fuit, ut adulti ferè baptizarentur, induti veſtibus albis: & id fiebat in Paſcha & Pentecoſte, niſi neceſſitas urgeret. Interim autem dum dies ſtatutos exſpectabant, de myſteriis religionis erudiebantur, ac ob id Catechumeni dicebantur, quòd κατηχεῖν Græcè ſit voce erudire, qui ita myſteriis initiati.

C'etoit la coutume des Anciens de baptiſer ordinairement les Adultes vêtus de robes blanches: & cela

& cela se faisoit à Pâques & à la Pentecôte, hors-mis qu'on ne fût contraint par la necessité. Mais pendant qu'ils attendoient les jours établis pour cela, on les instruisoit des mysteres de la Religion. C'est pourquoi on appelloit Catechumenes ceux qui avoient été ainsi initiez dans les mysteres, parce que le mot Grec κατηχεῖν signifie instruire, enseigner.

Il y a parmi les Protestans plusieurs grands personnages qui parlent de la même maniere.

Grotius, dans ses Annotations sur l'Evangile selon St. *Matthieu*, chap. xix. ver. 14.

Videtur autem mihi antiquitùs Baptismus infantium multò magis in Africâ, quàm in Asiâ, aliisve mundi partibus fuisse frequentatus; & cum majore quadam necessitatis opinione: nam in Conciliis vetustiorem ejus moris mentionem non invenias Concilio Carthaginensi.

Mais il me semble qu'anciennement le Baptême des Enfans etoit beaucoup plus en usage, & qu'on y attachoit une plus grande opinion de necessité en Afrique, qu'en Asie, & dans les autres parties du monde; car on ne trouvera pas facilement dans les Conciles une plus ancienne mention de cette coûtume que celle qui est faite dans le Concile de Carthage, tenu l'an 418.

Et un peu plus bas il s'explique en ces termes.

Sed in primis notatu dignus est Canon Synodi Neocæsariensis habitæ anno 315, qui sic habet de muliere prægnanti, ut baptisetur, ubi volet: nihil enim puerpera partui communicat. Nam & hujus & illius quæ sit voluntas, ostendit professio. Utcunque enim alicvorsum trahunt interpretes, apparet ideo de Baptismo prægnantium motam quæstionem, quòd videretur cum matre simul proles baptisari; quæ tamen baptisari non solcret, nisi super-

ſuper propriâ voluntate ac profeſſione. Et ſic in Compendio Canonum titulo quarto explicat Balſamo: Non poteſt baptiſari, quia nondum in lucem venit; neque habere voluntatem poteſt profeſſionis faciendæ, quæ in ſancto Baptiſmate requiritur. Et Zonaras: Fœtus tunc opus habebit Baptiſmate, cum eligere poterit agendo.

Definit autem Synodus, Baptiſmum ideo rectè procedere, quia ad matrem ſolam, quæ de ſe profeſſionem ederet, non etiam ad uterum pertineret. Et Græcorum plerique ab omni ævo ad hunc diem morem ſervant, differendi parvulorum Baptiſmum, donec ipſi fidei ſuæ confeſſionem poſſint edere.

MAIS ſur tout le Canon du Synode de Neoceſarée, tenu l'an 315, eſt digne de remarque. Voici les termes de ce Canon: A l'égard d'une femme enceinte, qu'elle ſoit baptiſée lorſqu'elle le deſire; vû qu'une femme qui eſt en couche ne communique rien à l'Enfant; car la confeſſion de foi montre quelle eſt la volonté, tant de celui-ci que de celle-là. Et bien que les Interpretes le tournent autrement, il paroît neanmoins qu'à ce ſujet il s'agita une queſtion ſur le baptême des femmes enceintes, parce que l'Enfant paroiſſoit être baptiſé en même tems avec le Mere, & que cependant on n'avoit accoutumé de le baptiſer, qu'enſuite de ſa propre volonté & confeſſion. C'eſt ainſi que s'explique Balſamon dans l'Abregé des Canons, au titre quatriéme, où il parle en ces termes: L'Enfant ne peut pas être baptiſé, parce qu'il n'a pas encore vû le jour, ni ne peut avoir la volonté de faire ſa confeſſion, qui eſt neanmoins requiſe dans le ſaint Baptême. Voici ce qu'en dit Zonare: L'Enfant n'a beſoin d'être baptiſé, que lorſqu'il pourra faire choix de ſon propre mouvement.

Le Synode définit donc que le Baptême eſt à ce ſujet bien adminiſtré, parce que ce n'eſt qu'à la Mere, qui fait confeſſion pour elle-même, qu'il eſt conferé, & non pas en même tems au fruit qu'elle porte. Auſſi la pluſpart des Grecs retiennent-ils de tout tems juſqu'à ce jour, la coutume de differer le Baptême des petits Enfans, juſques à ce qu'ils puiſſent eux-mêmes faire confeſſion de leur foi.*

On peut auſſi conſulter les lettres de *Grotius* citées par *Colomiés.*

Claude de Saumaiſe, dans ſon Traité de la Tranſubſtantiation, ſous le nom de *Simplicius Verinus.*

Primis duobus ſeculis nemo Baptiſmum accipiebat, niſi qui in fide inſtructus, & doctrinâ Chriſti imbutus, teſtari poſſet ſe credere, propter illa verba, qui crediderit & baptiſatus fuerit; *ergo priùs erat credere, inde ordo Catechumenorum in Eccleſiâ. Mos etiam tum perpetuus conſtanter tenuit, ut ſecundum Baptiſmum Catechumenis illis ſtatim daretur Euchariſtia. Poſtea opinio invaluit, neminem ſalvari poſſe, niſi qui baptiſatus fuiſſet: ideo & conſuetudo nata infantibus Baptiſmum conferendi. Quia autem Catechumenis adultis olim, ſimul ac loti fuiſſent ſacro Baptiſmate, dabatur Euchariſtia, nullo interjecto temporis ſpatio, hoc etiam & in infantibus ut fieret inſtitutum, poſt Pædobaptiſmum introductum.*

Dans

* *Caucus, Seigneur Venitien & Archevêque de Corfou, dans le livre qu'il a écrit touchant les erreurs des nouveaux Grecs, adreſſé au Pape Gregoire* XIII, *écrit qu'ils different le Baptême des Enfans juſqu'à trois, quatre, cinq, ſix, dix, & dix-huit ans.* Caucus in Hiſt. de Græcorum recentiorum Hæreſibus.

Dans les deux premiers ſiécles perſonne ne recevoit le Baptême, que celui qui inſtruit dans la foi & imbu de la doctrine de *Jeſus Chriſt*, pouvoit témoigner qu'il croyoit, ſuivant ces paroles, *qui aura cru & aura été baptiſé.* La foi marchoit donc devant, & c'eſt delà qu'eſt venu l'Ordre des Catechumenes. C'etoit auſſi alors une coûtume perpetuelle & conſtante, de donner auſſi-tôt après la reception du Baptême, l'Euchariſtie aux Catechumenes. Dans la ſuite l'opinion s'etant introduite, que perſonne ne pouvoit être ſauvé que celui qui etoit baptiſé, l'uſage s'établit auſſi de baptiſer les petits Enfans. Comme donc autrefois on donnoit l'Euchariſtie aux Catechumenes adultes, immediatement après qu'ils avoient été lavez par l'Eau du ſaint Baptême ; on établit auſſi la même choſe à l'égard des Enfans, après avoir introduit la coûtume de leur conferer le Baptême.

Eſtienne de Courcelles, Profeſſeur en Theologie parmi les Remontrans, dans ſon premier Livre, chap. 12. où il traite des Traditions contre le Cardinal *Bellarmin*.

Magnâ id ſemper cum reverentiâ ſuſcipiemus, quod ab omnium temporum & locorum doctoribus conſtabit nobis fuiſſe approbatum. Sed talis non eſt Pædobaptiſmus, qui duobus primis à Chriſto nato ſeculis fuit incognitus, in tertio verò & quarto à paucis eſt approbatus ; in quinto demum & ſequentibus paſſim obtinere cœpit : & proinde hic ritus à nobis quidem ut antiqua conſuetudo, ſed non ut Apoſtolica Traditio obſervatur.

Nous recevrons toujours avec beaucoup de reſpect ce qui nous paroîtra manifeſtement avoir été aprouvé par les Docteurs de tous les tems & de tous les lieux. Mais le Baptême des petits Enfans

fans n'eſt pas de cette nature. Il a été inconnu dans les deux premiers ſiécles après la naiſſance de Jeſus Chriſt; il n'a été aprouvé que d'un petit nombre de perſonnes dans le troiſiéme & quatriéme; & ce ne fut que dans le cinquiéme ſiécle & les ſuivans, qu'il commença à s'etablir: c'eſt pourquoi cette ceremonie eſt bien reçuë de nous comme une ancienne coûtume, mais non pas obſervée comme une Tradition des Apôtres.

Simon Epiſcopius, dans l'Apologie pour la Confeſſion des Remontrans, dans laquelle il traite d'une maniere fort etenduë de l'etat du ſaint Baptême, & fait voir par pluſieurs raiſons fortes & ſolides, que l'adminiſtration du Baptême aux petits Enfans n'eſt pas neceſſaire.

I. Parce que dans toute la ſainte Ecriture on n'en trouve aucun commandement exprès, ni aucun exemple indubitable & certain, d'où l'on puiſſe tirer les preuves d'une neceſſité préciſe, *&c.*

II. Parce qu'avant le quatriéme ſiécle, depuis la venuë de Jeſus Chriſt, il ne s'eſt tenu aucun Concile, où la neceſſité du Baptême des petits Enfans ait été concluë & arrêtée.

III. Parce qu'on trouve dans les premiers Conciles, & même dans celui de Neoceſarée, qu'on a un Canon, par lequel il paroît clairement, qu'en ce tems-là le Baptême des petits Enfans etoit tenu non ſeulement pour non neceſſaire, mais auſſi pour illicite, *&c.*

IV. Parce que non ſeulement ce Concile d'Aſie, mais auſſi pluſieurs anciens Peres du milieu de l'Afrique, & de la Grece même, où le Baptême des petits Enfans etoit publiquement en uſage, ont declaré ouvertement qu'ils n'aprouvoient

prouvoient pas le Baptême conferé aux Enfans, *&c.*

C'EST ce qu'il propose aussi plus amplement dans sa Reponse sur l'Essai du Professeur A. Heydanus.

Christophle Sandius, dans ses Interpretations paradoxes.

MATTH. cap. xix. ver. 14. *Sinite parvulos venire ad me.* Ex hoc loco *Lutherani* Pædobaptismum probare volunt: at rectius *Pontificii* scribunt Pædobaptismum nullâ ratione ex sacris litteris probari posse. B. Rhenanus in Annot. Tertull. de Coronâ Militis: *Adulti*, inquit, *tantum baptisabantur usque ad tempora Caroli Magni & Ludovici Augusti. Indicant hoc leges ab iis sancitæ, quibus cavetur, ne quenquam sacerdotes baptisent excepto mortis articulo, præterquam in Paschâ & Pentecoste. Eas sanctiones complectitur volumen legum Pipini, Caroli Magni, Ludovici, & Lotharii, quas Ansegisus Abbas collegit, & extat adhuc in multis Bibliothecis.* Thysius in Fortunati carmen de Paschâ, v. Candidus: *Tempore*, ait, *Paschatis Catechumeni antiquitùs baptisabantur; quinimò olim duo tantùm baptisandi tempora fuere, Paschatis & Pentecostes: extra quæ tempora non baptisabantur nisi infirmi, ægroti, vel si qui alia necessitate summâ urgerentur.* Vide Tertull. de Baptismo, & Ambros. in l. de Myster. Pasch. Vide & Niceph. Hist. Eccles. lib. xiii. c. 19. & Socrat. lib. v. cap. 19. *Quod etiam ad Caroli Magni tempora perduravit, ut apparet ex Gregorio Turonensi*, [hic tamen vixit ante Carolum M.] lib. v. Hist. cap. 11. Aymoino l. iii. de gestis Franc. c. 49. Oth. Frising. lib. vi. Hist. c. 1. Hæc Thysius. Episcopius Inst. Theol. l. iv. c. 14. Pædobaptismus est ritus non necessarius,

cessarius, cujus necessitas demum instituta in Concilio Milevitano in Africâ celebrato anno 418. In Asiâ quoque Pædobaptismus multò ante Milevitanum Concilium in usu non fuit, imò nec legitimus nec licitus judicatus, ut patet ex Can. 6. Synodi Neocæsar. de ann. 315. In mediâ Africâ & Græciâ multi Patres fuerunt, qui Pædobaptismum sibi non placere testati sunt: uti *Tertullianus de Baptismo:* [hic Pædobaptismum d. l. inutilem probat] *Nazianzenus Orat.* 40. Parentes *Augustini*, *Hieronimi*, & *Ambrosii* distulerunt eorum Baptismum usque in annum eorum tricesimum: *Constantinus M.* in ætatis annum sexagesimum quintum, cùm jam extremum sibi diem imminere sentiret. *Constantius* Imp. *Valentis*que filius *Galates* in ipso mortis articulo, ipse *Valens*, fraterque *Valentinianus*, ac *Theodosius M.* Impp. proveétâ jam ætate baptisati sunt. Admodum verosimile est *Augustinum* primum posuisse fundamentum necessitatis Pædobaptismi, postquam cum *Pelagio* collidi cœpit.

Les Lutheriens veulent prouver par ce passage de St. Matthieu chap. xix. ver. 14. le Pedobaptisme; mais c'est avec plus de raison que les Papistes écrivent qu'on ne le peut prouver en aucune maniere par l'Ecriture sainte. Beatus Rhenanus dans ses Annotations sur le livre de Tertullien de la Couronne du Soldat: *On baptisoit seulement*, dit il, *les Adultes jusques au tems de Charlemagne, & de Louis Auguste. C'est ce que montrent les loix qu'ils ont faites, par lesquelles il est defendu de baptiser, excepté à l'article de la mort, aucune personne horsmis à Pâques & à la Pentecôte. Ces ordonnances se trouvent dans le livre des loix de Pepin, de Charlemagne, de Louis, & de Lothaire*, que l'Abbé *Ansegise* a receüillies, & qui est encore dans plusieurs Bibliotheques.

Thysius

Thysius sur le Poëme de Fortunat touchant la fête de Pâques: *On baptisoit anciennement*, dit-il, *les Catechumenes à Pâques: Et même il n'y avoit autrefois que deux tems auxquels on baptisoit, savoir à Pâques, & à la Pentecôte; & l'on ne baptisoit hors ce tems-là que les infirmes, les malades, ou ceux qui etoient pressez de quelque autre grande necessité.* Voyez Tertullien dans son livre du Baptème, & Ambroise in l. de Myster. Pasch. Voyez aussi Nicephore dans son Histoire de l'Eglise l. xiii. chap. 19. & Socrate l. v. chap. 19. *ce qui a duré jusqu'au tems de Charlemagne, comme il paroît par Gregoire de Tours*, [il a pourtant vêcu avant cet Empereur] l. v. de son Histoire ch. 11. Aimoin l. iii. des faits memorables des François chap. 49. Oth. Frising. livre vi. de son Histoire chap. 1. Voilà ce que dit Thysius. Episcopius dans ses Institutions Theologiques l. vi. chap. 14. Le Pedobaptisme est un rite non necessaire, dont la necessité a été enfin etablie au Concile de Mileve en Afrique celebré l'an 418. Il n'a pas été aussi en usage dans l'Asie beaucoup de tems avant ce Concile, & l'on a crû qu'il n'etoit pas legitime ni licite, comme il paroît par le Canon 6. du Synode de Neocesarée tenu l'an 315. Il y a eu plusieurs Peres du milieu de l'Afrique, & de la Gréce, qui ont temoigné qu'ils n'aprouvoient point le Pedobaptisme, comme *Tertullien* dans son livre du Baptême, [il fait voir dans ce livre qu'il est inutile] *Gregoire de Nazianze* Orat. 40. Les Peres d'*Augustin*, de *Jerôme*, & d'*Ambroise* differerent leur Baptême jusqu'à la trentiéme année, *Constantin* le Grand jusqu'à la soixante-cinquiéme, lorsqu'il sentoit approcher son dernier jour. L'Empereur *Constantius*, & *Galates* fils de *Valens* furent baptisez à l'article de la mort; les Empereurs *Valens*, son frere *Valentinien*, &

Theodose le Grand dans un age dejà avancé. Il eſt fort vraiſemblable qu'Auguſtin a poſé le premier fondement de la neceſſité du Pedobaptiſme après avoir commencé à diſputer avec Pelage.

Sandius etoit Arrien ; il mourut à Amſterdam l'an 1680.

Le Catechiſme des Egliſes Polonoiſes Sociniennes, Sect. 6. chap. 3.

Si quidem veteris Apoſtolicæ Eccleſiæ morem ſpectes, in finem, in quem hic ritus fuit inſtitutus, ad infantes non pertinet : cum in Scripturis nec mandatum, nec exemplum ullum, hac de re habeamus ; nec ipſi, ut res indicat, fidei in Chriſtum, quæ hunc ritum debet antecedere, capaces ſint.

Si vous conſiderez la pratique de l'ancienne Egliſe Apoſtolique, le but de cette ceremonie, & pour qui elle a été etablie, elle ne convient pas aux petits Enfans : puiſque nous n'avons aucun commandement, ni aucun exemple, touchant cela, dans les Ecritures ; & que les petits Enfans, comme la choſe la montre, ne ſont pas capables de croire en Chriſt, laquelle foi doit preceder cette ceremonie.

Aubert de Verſé, qui s'eſt caché ſous le nom de *Leon de la Guittonniere*, dans ſon livre intitulé *Le Proteſtant pacifique.*

Tous les Anabaptiſtes auſſi bien que les Sociniens enſeignent que le Baptême des Enfans n'eſt point de precepte divin, & ils ne manquent pas de raiſon ; car Jeſus Chriſt fait toujours preceder la foi & la doctrine au Baptême. *Qui croira, & ſera baptiſé, ſera ſauvé :* Voilà la foi comme un préalable du Baptême. *Allez, endoctrinez toutes les nations, les baptiſant,* &c. Voilà encore la foi

& la

& la doctrine qui marche devant. *Convertissez vous & vous repentez, & qu'un chacun de vous soit baptisé au nom de Jesus Christ :* Voilà encore la foi & la conversion qui precedent le Baptême. *Si quelqu'un n'est point rené d'Eau & d'Esprit, il ne peut entrer au Royaume de Dieu :* C'est encore une naissance par la foi & l'esprit, qui precede cette eau, selon le même Evangeliste. *Il a donné le droit d'être enfans de Dieu, à ceux qui croyent en lui, c'est à dire, qui ne sont point nez de la chair & du sang, mais de Dieu.* On baptisoit des familles entieres, mais les familles qu'on baptisoit sont dites avoir crû auparavant que d'être baptisées. Par tout donc, à ne consulter que l'Ecriture, la foi & la penitence doivent preceder le Baptême. Je sçai qu'on dit qu'il a succedé à la Circoncision, mais je ne vois pas que Dieu ordonne de l'appliquer aux Enfans, comme il l'ordonnoit touchant la Circoncision. C'est donc seulement à l'egard des Adultes que le Baptême doit succeder à la Circoncision, & être par opposition à cette Circoncision charnelle, une Circoncision spirituelle, libre, & du cœur, c'est à dire, une veritable Circoncision en Jesus Christ. L'on ne naît pas Chrêtien, comme l'on naissoit Juif ; la naissance ne nous donne aucune part à l'alliance de Jesus Christ ; autrement pourquoi nous diroit-on que le droit d'adoption n'est donné qu'à ceux qui croyent, à ceux qui sont nez de Dieu, & de l'esprit de Dieu par la foi ; & non de la chair & du sang, ou de la volonté de l'homme ? Car ne feroit-ce pas une chose qui dependroit de la volonté de mon pere, de la chair, & du sang, si ma naissance me faisoit Chrêtien, & me donnoit l'adoption celeste ?

Aubert de Versé a paſſé pour l'*Ecebole* * de nos jours. Mr. *De la Conſeillere* Miniſtre à *Berlin* voulut le faire recevoir Miniſtre, mais Mr. *Jurieu* s'y oppoſa ; & comme les Theologiens ne pardonnent jamais, Mr. *Jurieu* & les Miniſtres de ſa cabale perſecuterent ſi fort *De Verſé*, qu'il fut contraint d'embraſſer la Religion Romaine : Il revint pourtant quelque tems après au giron de l'Egliſe Reformée.

De Verſé acheva ſon livre vers le tems que les Turcs aſſiegeoient *Vienne* ; & comme ſes amis le preſſoient de le mettre au jour, il leur repondit qu'il attendoit le ſuccès du ſiége de cette ville, afin d'ajouter à ſon livre un article en faveur du *Mahometiſme*, en cas que les Turcs ſe rendiſſent maîtres de *Vienne*.

On tient cette particularité de Mr. *David Durand* Miniſtre François ; il l'avoit apriſe de Mr. *Jean Du-bourdieu* auſſi Miniſtre. Mais ne ſeroit-ce pas une invention de ce dernier, pour rendre odieux *De Verſé ?*

On pourroit produire encore les temoignages de pluſieurs autres Auteurs, ſi l'on ne craignoit d'être trop long : on ſe contentera de les indiquer dans le corps de cet ouvrage.

* *L'Hiſtoire dit qu'il fut Chrêtien zêlé ſous Conſtantius, Païen à brûler ſous Julien, & qu'il voulut ſe refaire Chrêtien quand Jovien fut fait Empereur.* Voyez *Socrates* l. v.



Le BAPTEME *retabli, ſuivant l'Inſtitution de* JESUS CHRIST.

SECONDE PARTIE.



ES Juriſconſultes diſent que ce n'eſt pas par les exemples, mais par les loix qu'il faut juger.* Si l'on vouloit ſuivre cette regle dans les matieres qui regardent la Religion, on verroit bientôt ceſſer toutes les diſputes qui regnent entre les Chrêtiens. Ils tombent d'accord qu'ils n'ont qu'un ſeul Seigneur, qu'un ſeul Maître, & qu'un ſeul Legiſlateur, qui eſt Jeſus Chriſt, dont les loix obligent tous egalement: Pourquoi donc refuſent-ils de s'y ſoumettre? Pourquoi cherchent-ils à chicaner? & s'arrêtent-ils à quelques exemples, qui ne ſont que des inobſervations des loix que le Sauveur a etablies?

JE ne ſuis point ſurpris que ceux de l'Egliſe Romaine ne veüillent point ſe ſoumettre à ces divines loix contenuës dans l'Ecriture ſainte, qu'ils diſent être imparfaite, obſcure, douteuſe, & ambigue,† puiſqu'elle ne leur eſt pas favorable; mais

* Non exemplis ſed legibus judicandum. *L.* 13. *Cod. de ſententiis & interlocutionibus omnium judicum.*

† *Bellarmin* lib. 4. de verbo Dei cap. 3. *Du Perron* au Traité des Traditions. *Charron* 3. verité chap. 1, 3, & 4.

mais que des Proteſtans, contre les Articles *iv.* & v. de leur Confeſſion de foi, aient recours aux ſources impures de la Tradition, pour ſoutenir le Pedobaptiſme, c'eſt ce qui fait mon étonnement.

Mr. Baſnage ayant entrepris de prouver à Mr. Boſſuet, que c'eſt ſon Egliſe, & non pas la Proteſtante qui a varié en matiere de religion, donne pour une des preuves celle du peu de cas que l'on fait dans cette Egliſe de la parole de Dieu, en comparaiſon du profond reſpect & de l'entiere deference que les premiers Chrêtiens avoient pour cette ſainte parole. Voici comme il parle.

" Les premiers Chrêtiens avoient pour cette " ſainte parole de Dieu le reſpect qu'elle merite: " elle etoit chez eux le Juge des controverſes " dans les Conciles; c'etoit par ſon moyen qu'on " tachoit de convaincre les heretiques; en un " mot, on croyoit qu'il faloit regarder comme " des fables tout ce qui n'etoit point prouvé par " l'autorité de l'Ecriture; & même on etoit ſi " delicat ſur cet article, qu'on avoit de la peine " à ſe ſervir de termes qui ne fuſſent pas dans " cette parole de Dieu. C'eſt pourquoi St. *Atha-* " *naſe* fait de ſi violens efforts pour prouver que " le Concile de Nicée n'avoit point defini l'*O-* " *mouſion* ſans l'autorité de la parole de Dieu. " Cette vénération s'eſt conſervée pendant un " grand nombre de ſiecles: mais enfin il a falu " eteindre cette lumiere, qui decouvroit trop ſen- " ſiblement le menſonge & l'erreur: du moins " il a falu la cacher aux yeux des hommes. On " a donc changé de ſentiment, & par degrès on " eſt parvenu juſqu'au mépris des oracles de Dieu: " on a elevé l'autorité de l'Egliſe, & les Decrets " des Papes au deſſus de la parole de Dieu même.

Mais

Mais eſt-ce l'Egliſe Romaine ſeule qui a varié, & changé de ſentiment à cet egard? Ne peut-on pas faire le même reproche aux Proteſtans? On me dira ſans doute qu'ils ne cachent pas aux yeux des hommes les oracles de Dieu, comme font ceux de l'Egliſe Romaine, & qu'ils ne les mepriſent pas directement: Mais les Proteſtans peuvent-ils, en bonne conſcience, ſe vanter d'avoir pour cette divine parole tout le reſpect qu'elle merite? Deferent-ils entierement à ſon autorité, comme faiſoient les premiers Chrêtiens? Eſt-elle chez eux le Juge abſolu des controverſes? N'elevent-ils pas, en quelque façon, l'autorité de l'Egliſe & de la Tradition au deſſûs d'elle? Regardent-ils comme des fables tout ce qui n'eſt point prouvé par ſon autorité?

Si les Proteſtans etoient auſſi delicats là-deſſûs que l'etoient St. Athanaſe & l'Egliſe de ſon tems, ou, ce qui eſt la même choſe, s'ils ſe tenoient inviolablement attachez à leurs principes ſans s'en departir en aucune maniere, ils ſuivroient l'exemple de ce Saint, & de l'Egliſe de ſon tems, qui n'ont point baptiſé les petits Enfans. Si l'Ecriture ſainte etoit leur ſeule & unique regle de foi & de pratique, comme ils s'en vantent; ſi elle etoit chez eux le Juge des controverſes; en un mot, s'ils s'en raportoient uniquement à elle de toutes choſes, comme ils le pretendent, ils ne baptiſeroient ſeulement que les Adultes ou les croians, ſans s'ingerer de baptiſer les petits Enfans, qui ne peuvent ni croire, ni ſe repentir: ce qui eſt, ſelon eux, le droit uſage du Baptême. Car l'Ecriture ſainte etablit bien le Baptême des croians, & cela d'une maniere auſſi claire, auſſi evidente, & auſſi expreſſe, qu'aucune autre choſe qu'elle ait jamais etablie; mais elle ne dit pas un ſeul mot du Baptême des petits Enfans.

Les

Les Proteſtans ont donc varié à cet egard avec l'Egliſe Romaine, & ils ſe ſont beaucoup ecartez de leurs principes, & de la ſage conduite des prémiers Chrêtiens dont ils ſe diſent les imitateurs.

Il eſt vrai qu'ils ont prétendu juſqu'à preſent que le Baptême des petits Enfans eſt fondé en l'Ecriture, & ſur la pratique de l'ancienne Egliſe : nous leur avons enlevé l'Ecriture, puiſque nous avons fait voir dans la prémiére partie de ce traité que bien loin que le Baptême des Enfans ſoit fondé en cette ſainte parole, les conſequences que l'on en tire le détruiſent entierement.

Il faut preſentement forcer nos adverſaires dans leur dernier retranchement, & leur montrer dans cette ſeconde partie que l'on n'a pas baptiſé d'Enfans dans les quatre prémiers ſiécles de l'Egliſe, & que le Pedobaptiſme n'avoit pas encore paſſé en loi au commencement du neuviéme ſiécle, puiſqu'àlors chacun etoit libre de faire, ou de ne point faire baptiſer ſes Enfans ; comme cela paroît par un Acte du Concile de Paris de l'an 829. Enfin nous demonſtrerons que la vraïe Egliſe, repreſentée au chapitre xii. de l'Apocalipſe, n'a jamais baptiſé les Enfans depuis le tems des Apôtres juſqu'à celui de ſa ſeparation de l'Egliſe Romaine dans le quatriéme ſiecle, ni depuis ce tems-là juſqu'à nos jours.

J'espere que toutes les perſonnes raiſonnables, & qui feront touchées de la gloire de Dieu, feront reflexion ſur ce que nous avons etabli dans les deux parties de ce Traité, & qu'elles reviendront à l'inſtitution de Jeſus Chriſt, & à l'ancienne pratique de l'Egliſe.

Les Proteſtans, voyant que l'Ecriture ſainte ne leur fournit rien pour apuyer & ſoutenir leur Baptême, ont recours à la Tradition. Ils pretendent y trouver des preuves ſuffiſantes pour

cela ;

cela ; mais il faut leur faire voir qu'ils ſe trompent, & que la tradition la plus ancienne, & la pratique des premiers Chrêtiens ne leur ſont pas plus favorables que l'Ecriture ſainte : Et pour le faire d'une maniere evidente & inconteſtable, nous nous en raporterons à ce qu'ont ecrit ſur ce ſujet les plus ſavans & les plus zélez partiſans du Pedobaptiſme.

Mr. *Wall*, qui n'a rien oublié pour tacher de rafermir le Baptême chancelant des petits Enfans, n'a pû s'empêcher de confeſſer que les Savans ſont partagez de ſentiment ſur ce ſujet ; les uns voulant que le Baptême des Enfans ſoit de tradition Apoſtolique, & les autres le niant. ‘ La pluſ-‘ part des Savans, dit-il, croient que le Bap-‘ tême des Enfans eſt de tradition Apoſtolique, ‘ & a toujours été pratiqué ; & les autres, dont ‘ le nombre n'eſt pas grand, croient qu'il y a eu ‘ un tems auquel on n'en baptiſoit point du ‘ tout. Il y en a d'autres enfin qui croient que ‘ ce Baptême a été pratiqué dès le commence-‘ ment du Chriſtianiſme, mais non pas univer-‘ ſellement ; les uns aiant fait baptiſer leurs En-‘ fans, & les autres point ; la choſe etant alors ‘ regardée comme indifferente. Je ne ſache, ‘ ajoute-t'il, de la premiere ſorte que Mr. *Tombs*, ‘ *Walafride Strabo*, & *Louis Vivés*, à moins ‘ que nous ne leur joignons *De-Courcelles* & *Ri-‘ gaut*. Tous ceux-ci ont crû que l'on ne bap-‘ tiſoit point d'Enfans au commencement du ‘ Chriſtianiſme. *Walafride Strabo* en parle ‘ ainſi : *Il faut remarquer que dans les premiers ‘ temps la grace du Baptême n'etoit conferée qu'à ‘ ceux qui etant parvenus à une maturité d'age ‘ capable tant du Corps que de l'Entendement de ‘ comprendre le profit qui peut revenir du Bap-‘ tême, le demandoient eux-mêmes, etant déjà in-*

‘*ſtruits*

' *ſtruits de ce qu'ils devoient croire, & confeſſer ;*
' *&, en un mot, ce que doivent obſerver & prati-*
' *quer ceux qui ſont regenerez en Chriſt. Car le*
' *Reverend Pere Auguſtin raconte de ſoi-même,*
' *qu'il etoit parvenu à l'age de 25 ans avant d'ê-*
' *tre baptiſé, afin qu'alors il peut choiſir plus li-*
' *brement, & que, le premier feu de ſa jeuneſſe*
' *etant éteint, il peut tant mieux pratiquer ce qu'il*
' *reconnoîtroit être de ſon devoir.*

' *Mais après que par de diligentes recherches*
' *en la Religion la connoiſſance fut augmentée, les*
' *Chrêtiens entendant que le péché originel d'Adam*
' *avoit envelopé dans la coulpe, non ſeulement ceux*
' *qui y avoient ajouté leur propre perverſité &*
' *leurs mauvaiſes œuvres, mais auſſi ceux qui*
' *n'ayant pas encore fait de mal, avoient nean-*
' *moins, comme dit le Pſalmiſte, été conceus en pe-*
' *ché & échaufez en iniquité, ne pouvoient être*
' *nets de pechez, veu qu'ils procedent d'une Ra-*
' *cine impure, & que, comme dit l'Apôtre, tous*
' *ont peché, & ont beſoin de la grace de Dieu ; les*
' *premiers Chrêtiens entendant cela, & craignant*
' *que leurs Enfans ne periſſent s'il leur arrivoit*
' *de mourir ſans le remede de la grace de la Re-*
' *generation, ordonnerent qu'ils fuſſent baptiſez en*
' *remiſſion de leurs péchez ; non pas comme les*
' *Heretiques, ennemis de la grace libre de Dieu,*
' *diſent, qu'il n'eſt pas neceſſaire de baptiſer les*
' *Enfans qui n'ont point peché. Si cette doctrine*
' *etoit vraye, ou, l'on ne baptiſeroit point du tout ;*
' *ou, ſi on le faiſoit ſans beſoin, ce Sacrement ſe-*
' *roit imparfait en eux, & non pas le vray Bap-*
' *tême, que nous diſons dans notre Confeſſion de foi*
' *être adminiſtré pour la remiſſion des péchez.*
' *C'eſt pourquoi puiſque toute perſonne perit par le*
' *peché originel, à moins que la grace ne les af-*
' *franchiſſe, ceux-là mêmes qui n'y ont point ajouté*

' *par*

‘ *par leur propre perversité, c'est à dire les petits* ‘ *Enfans, doivent necessairement être baptisez,* ‘ *comme le montre St. Augustin dans son livre* de ‘ Baptismo parvulorum ; & *comme les Conciles* ‘ *d'Afrique le temoignent, aussi bien que plusieurs* ‘ *autres Peres.* Lib. de exord. & incrementis re- ‘ rum ecclesiasticarum, cap. 26.’ Voici ensuite ce que *Wall* raporte de *Louis Vivès* dans ses Commentaires sur *St. Augustin de la Cité de Dieu,* liv. i. chap. 27.

‘ *Autrefois nul n'etoit admis aux Fonds sacrez* ‘ *qu'il ne fut parvenu à un age capable d'entendre* ‘ *ce que veut dire cette Eau mystique, & qui ne* ‘ *desirat lui-même d'en être lavé ; ce qu'il faloit* ‘ *exprimer plus d'une fois. C'est ce dont nous* ‘ *voyons encore une Image dans nôtre Baptême des* ‘ *Enfans : Car l'on demande à l'Enfant né de* ‘ *ce jour là ou du jour precedent, s'il veut être* ‘ *baptisé ; ce qui lui est demandé jusqu'à trois fois ;* ‘ *au nom duquel le Parrain repond qu'il le desire.* ‘ *Et j'aprens qu'en quelques endroits d'Italie cette* ‘ *ancienne coûtume est encore assez usitée.*

‘ *De Courcelles,* ajoute *Wall,* dit à peu près ‘ la même chose que *Vivès. Le Pedobaptisme n'a* ‘ *commencé que trois cens ans après la naissance* ‘ *de Jesus Christ, & dans les deux premiers si-* ‘ *ecles il n'en paroît pas la moindre trace.* Pour ‘ *Rigaut,* poursuit *Wall,* l'on ne peut pas bien ‘ dire de quel parti il est ; mais voici ce qu'il ra- ‘ porte des Faits. *Depuis le siecle des Apôtres* ‘ *jusqu'à Tertullien, la chose demeure douteuse &* ‘ *variable. Il y en avoit, qui, sur ce que Jesus* ‘ *Christ dit, Laissez les petits Enfans venir à* ‘ *moi, les faisoient baptiser encore que Jesus Christ* ‘ *ne l'eut pas commandé : Et comme s'ils eussent* ‘ *fait avec Dieu quelque marché seculier, ils bap-* ‘ *tisoient des Enfans mêmes tous nouveaux nez, en*

‘ *produisant des Repondans, qui s'engageoient pour* ‘ *ces Enfans, que lorsqu'ils seroient devenus grands,* ‘ *ils ne se departiroient point de la foi; coûtume* ‘ *que Tertullien n'approuvoit point. Car, quel* ‘ *besoin, disoit il, y a-t-il que les Parens s'exposent* ‘ *au danger de ne pouvoir accomplir leurs promes-* ‘ *ses?*’ & il cite le passage d'un bout à l'autre: Après quoi il ajoute: ‘ La plupart des hommes ‘ ne croyant pas qu'il fut seur de tenir cette opi- ‘ nion de *Tertullien*, ont mieux aimé embrasser ‘ celle de St. *Cyprien*, qui est que les Enfans nou- ‘ veaux nez doivent être faits participans du La- ‘ voir de salut; ce qui fut aussi arrêté par un ‘ Decret d'un Synode, ensorte que le doute fut ‘ levé.’ Et ailleurs *Wall* ecrit,* que ‘ l'on don- ‘ noit le signe de la foi à une personne avant ‘ qu'elle fut capable de foi par elle-même, afin ‘ que le signe lui tînt lieu de la chose signifiée.

Il dit ensuite, ‘ que l'Evêque *Taylor* avoit au ‘ temps de la Rebellion, pour tant mieux diviser ‘ les Rebelles en divers partis, plaidé la cause des ‘ Anabaptistes, qu'il disoit être avec les Papistes ‘ les deux plus turbulens de tous les partis, les- ‘ quels pourtant selon lui il faloit tolerer: Et en ‘ effet jamais homme ne plaida plus fortement ‘ pour une Tolerance entiere & generale, que ne ‘ fit ce broüillon pendant l'absence de *Charles* II. ‘ qui ne fut plus tôt de retour, qu'il le fit Evê- ‘ que de *Down* & de *Connor* en *Irlande*; & ce ‘ fut alors qu'en reconnoissance des bienfaits de ‘ ce Prince, il retracta tout ce qu'il avoit ecrit ‘ auparavant, & qu'il ne respiroit plus que la Per- ‘ secution. *Wall* dit aussi, que cet Evêque te- ‘ noit que l'opinion des Anabaptistes etoit une ‘ Erreur, & que cependant il avoit plaidé leur ‘ cause; ce qu'il a fait, ajoute-t-il, avec tant de

‘ subtilité,

* Part. ii. p. 15.

‘ ſubtilité, qu’on le jugeoit avoir plus dit en leur ‘ faveur & pour leurs ſentimens, qu’ils n’avoient ‘ jamais été capables de faire eux-mêmes aupara-‘ vant : Et le Docteur *Hamond* a dit, que c’etoit ‘ le plus diligent receüil, & le plus exact ſyſtême ‘ d’argumens contre le Pedobaptiſme qu’il eut ja-‘ mais veu, & qu’il y avoit repreſenté les argu-‘ mens pour & contre d’une telle façon, qu’il a ‘ ſemblé à bien des gens qu’il eut donné aux ‘ Anabaptiſtes gain de cauſe, & ſujet de triom-‘ pher :’ Ce qui eſt vray, comme il paroît par la Section 18. de ſon Livre intitulé, *The Liberty of Propheſying*, où après avoir rempli cinq pages d’un playdoier très ſubtil en faveur du Baptême des Enfans, il remplit quinze, d’une ſuite, d’argumens encore plus ſubtils pour renverſer tout ce qu’il avoit dit auparavant. ‘ Toutefois, dit *Wall*, ‘ le Docteur *Hamond*, trop ſincere pour aprouver ‘ le procedé fin & politique de *Taylor*, ecrivit ‘ bientôt une Reponſe à cette piéce, donnant une ‘ ſolution à chacune des objections en particulier ; ‘ & cet Evêque lui-même, après avoir dit qu’il ‘ etoit faché d’aprendre qu’il y eut eü des gens aſ-‘ ſez foibles pour être detournez par de ſi petites ‘ objections, & par un raiſonnement ſi foible, ‘ temoigna de l’obligation au Docteur *Hamond* ‘ de ce que par une charitable condeſcendance il ‘ s’etoit donné la peine d’y repondre : Et lui-‘ même ecrivit auſſi une Reponſe à toutes ſes ‘ propres objections ; ce qu’il fit, dit *Wall*, en ‘ l’inſerant dans la derniere Edition d’un Traité ‘ appellé, *La Conſideration de l’Egliſe en bapti-‘ ſant les Enfans des fideles* ; & dans ſon grand ‘ *Exaplaire*, & ſon *Ductor Dubitantium*, il de-‘ clara expreſſement ſon opinion, en affirmant ‘ qu’il eſt neceſſaire de baptiſer les petits Enfans, ‘ & de garder le Dimanche comme un Sabat,

'comme etant de ces choſes qui ſont contenües '& confirmées par la Regle ſuivante: *Que tout ce que l'Egliſe Catholique a tenu, obſervé, & gardé dans tous les ſiecles paſſez, peut fort bien être crû comme etant deſcendu des Apôtres*; ce 'qui ſelon lui eſt une bonne Regle pour les Rites, 'entre leſquels il range le Baptême; non pas 'toutefois pour la Doctrine, parce qu'il n'y a 'point de Doctrine qui nous ſoit ainſi tranſ-'miſe, qui ne ſoit en l'Ecriture. Mais pour ce 'qui eſt de certaines pratiques & Rites, le con-'ſentement unanime & la pratique conſtante & 'viſible de l'Egliſe les mettent dans la plus 'grande evidence, ce qui eſt conforme à cette 'Regle.

'Cet Evêque, dit *Wall*, objecte, que puiſque 'tous les argumens qui ſe tirent de la Tradition 'ſont decriez par les Proteſtans en d'autres cas, 'on ne doit pas s'en ſervir en celui-ci; c'eſt à 'dire, pour prouver le Baptême des Enfans. 'Mais cet Evêque dans ſa Retractation repond à 'cette objection, que les Proteſtans n'ont jamais 'renoncé generalement à toutes ſortes de Tradi-'tions: * Mais au contraire, que tout ce qui leur 'paroît comme une Tradition des Apôtres, ou 'avoir été la pratique de ces premiers temps, eſt 'admis par eux ſans difficulté; & que celles 'qu'ils decrient, ſont ou les Traditions de ces 'derniers temps, ou les fauſſes pretentions aux 'anciennes. Et parce que l'Evêque avoit dit 'que St. *Auguſtin* ne tenoit que d'*Origene*, que 'l'Egliſe avoit receu par Tradition Apoſtolique 'qu'il faloit baptiſer les petits Enfans, ce qui, 'avoit dit cet Evêque, ſe reduiſant au temoignage 'd'un ſeul homme, etoit trop foible pour prouver 'une Tradition Apoſtolique; *Wall* repond, que 'cet

* *Baſnag.* p. 37.

‘ cet Evêque ſavoit bien que St. *Auguſtin* n’ayant
‘ jamais lû *Origene*, il faloit qu’il tint cette Tra-
‘ dition d’une foule d’anciens Docteurs, chez qui
‘ il pretend que ſe trouve cette Tradition.’ Quel horrible Galimatias! & que de mouvemens gênez & inutiles il ſe faut donner pour deffendre le Menſonge & l’Erreur! Il n’eſt pas beſoin de tant d’artifices pour deffendre la Verité ; elle ſe deffend & ſe ſoutient d’elle-même, par ſa propre force, ſans fard, ſans deguiſement, & ſans artifice: Et ſes averſaires mêmes ſont ſouvent forcez de lui ceder, & même de parler en ſa faveur & à leur deſavantage. C’eſt ainſi, par exemple, que *Wall* confeſſe, ‘ que quoique l’Evêque *Taylor* eut, auſſi
‘ bien que le Docteur *Hamond*, defait tout ce
‘ qu’il avoit fait en faveur des Antipedobaptiſtes,
‘ il ne laiſſe pas d’être du nombre de ceux
‘ qui ont cru que le Baptême des Enfans n’a
‘ point été generalement pratiqué par les
‘ premiers Chrêtiens: car ayant affaire dans
‘ la ſuite du temps aux Papiſtes, qui font tout
‘ leur fort, s’il faut ainſi dire, de la Tradition ;
‘ cet Evêque dans ſon Diſſuaſif du Papiſme rejete
‘ encore une fois la Tradition, qu’il invalide.
‘ *Dans le premier ſiecle l’on baptiſoit, ou l’on ne*
‘ *baptiſoit point d’Enfans. Chacun en faiſoit à*
‘ *ſa volonté; car l’on ne peut pas pretendre de*
‘ *Tradition en vertu de laquelle l’Egliſe ait dans*
‘ *tous les ſiecles baptiſé tous les Enfans des Chrê-*
‘ *tiens. Il eſt plus certain qu’on ne l’a pas tou-*
‘ *jours fait, qu’il n’y a d’apparence qu’on l’ait*
‘ *fait dès le premier ſiecle. St. Ambroiſe, St. Je-*
‘ *rôme, & St. Auguſtin, quoique nez de Parens*
‘ *Chrêtiens, ne furent baptiſez qu’à l’age d’hom-*
‘ *mes parfaits, & au delà.*’ Et un peu plus bas cet Evêque ajoute, que ‘ *c’etoit bien la coûtume*
‘ *en quelques Egliſes, & en certains temps, de bap-*

‘ *tiſer les Enfans, & que c'eſt ce que l'on ne peut*
‘ *nier: Mais qu'il y ait pour cela une Tradition*
‘ *des Apôtres, c'eſt ce qui ne depend que du temoi-*
‘ *gnage de deux hommes, ſavoir, d'Origene &*
‘ *d'Auguſtin; & encore ce dernier le tient il du*
‘ *premier, ce qui ſe reduit au temoignage d'une*
‘ *ſeule perſonne, & qui n'eſt que l'opinion de cette*
‘ *perſonne; ce qui eſt un argument bien foible &*
‘ *bien pitoyable pour prouver une Tradition Apo-*
‘ *ſtolique. Origene eſt le premier qui l'ait dit;*
‘ *mais Tertullien, qui vivoit avant lui, ſemble lui*
‘ *contredire; ce qu'il n'auroit pas fait ſi c'eut été*
‘ *une Tradition des Apôtres. Or, qu'il n'en ait*
‘ *rien été, c'eſt ce que n'eſt que trop vrai & cer-*
‘ *tain, s'il y a quelque verité dans les paroles de*
‘ *Loüis Vivès*, p. 23, 24.

L'ON peut voir par cet Echantillon la force de la Verité, la foibleſſe du Menſonge & de l'Erreur, & la vanité des Savans auſſi bien que des Simples.

L'EVEQUE *Taylor* pour plaire à ſon Egliſe, dont il avoit été fait tout recemment un des Peres, & qu'il avoit offenſée en plaidant un peu trop librement la cauſe de ſes averſaires, s'etoit retracté de tout ce qu'il avoit dit contre le Pedobaptiſme, & avoit pour juſtifier le Baptême des Enfans admis les anciennes Traditions: Mais ayant dans la ſuite du temps à combatre des averſaires d'une autre ſorte, c'eſt à dire des Papiſtes, qui font tout leur fort, pour ainſi dire, de la Tradition, il la rejete encore une fois, en invalidant le pretendu temoignage d'*Origene*, qu'il avoit fait valoir auparavant.

Wall nous dit enſuite, qu'en 1596 le Docteur *Barlow* ecrivit une Lettre à Mr. *Tombs*, dans laquelle il parle ainſi du Baptême des Enfans. ‘ *Je*
‘ *crois*, dit ce Docteur, *que le Pedobaptiſme, je*
‘ *ne*

‘ *ne ſais comment ni par qui, eſt venu au monde ‘ dans le ſecond ſiecle; il a commencé d'être pra- ‘ tiqué dans le troiſiéme & dans le quatriéme, non ‘ toutefois generalement; & il a été deffendu com- ‘ me legitime par le chap.* iii. *ver.* 5. *de St. Jean ‘ mal entendu & mal pris. C'a été ſur une pa- ‘ reille mepriſe du verſ.* 53. *du chap.* vi. *du même ‘ Evangile, qu'on leur a donné la Communion pen- ‘ dant pluſieurs ſiecles, tant dans l'Egliſe Greque ‘ que dans la Latine: Et j'avoüe,* dit il, *qu'ils ‘ ont eu autant de raiſon de donner la Communion ‘ aux Enfans, que de leur donner le Baptême, n'y ‘ ayant pas plus de neceſſité ni de commandement ‘ pour l'un des Sacremens que pour l'autre.* p. 19.

Wall ajoute, ‘ qu'en 1675 le même Docteur ‘ dans une Lettre qu'il ecrivit à Mr. *Wills* con- ‘ ſentit que ſa Lettre fût renduë publique, avec ‘ cette addition par voye de Retractation. *Je re- ‘ connois & j'avoüe que ces paroles, telles qu'elles ‘ ſont citées par Mr. D'anvers, & d'autres que ‘ j'ai dites & ecrites avec plus de confiance que de ‘ jugement & de diſcretion; que ces paroles, dis- ‘ je, ſont de ma Lettre, qui ſeroit encore dans le ‘ ſecret, ſi quelque perſonne n'avoit pas trahi la ‘ confiance que l'on avoit en elle. Enfin,* ajoute ‘ ce Docteur, *l'on doit conſiderer que cette Lettre ‘ fut ecrite il y a environ vingt ans, & dans un ‘ temps où je parlois plus que je n'entendois; & que ‘ toutefois, quelque doute que j'euſſe alors, & quel- ‘ que objection que je fiſſe ſur le Baptême des En- ‘ fans, je ne les ai jamais regardées comme des ‘ choſes aſſez conſiderables pour en faire un ſujet ‘ de ſeparation capable de troubler la paix de ma ‘ Mere l'Egliſe Anglicane. C'eſt pourquoi j'ai ‘ alors, & depuis, & toutes les fois que par une ‘ juſte vocation l'occaſion s'eſt preſentée de baptiſer*

‘ *des*

' *des petits Enfans, je l'ai fait, & le ferai encore s'il plaît au Seigneur.* p. 20.

Ce Docteur, comme bien d'autres, etoit un parfait temporiseur. Il ecrivit cette Lettre en 1656, lorsque le Gouvernement & le Pouvoir arbitraire etoient entre les mains de *Cromwell* & de l'Armée, qui n'etoit composée que d'Independans, au moins pour la plupart, & d'un grand nombre d'Antipedobaptistes, dont un assez bon nombre etoient des Officiers de tous rangs & de toutes qualitez. Alors enfin l'Eglise Anglicane etoit ensevelie sous les ruines de la Monarchie. Il n'y avoit en Angleterre ni Roi ni Pontife, de sorte que chacun faisoit, par maniere de dire, ce qui lui sembloit bon & droit, disant librement sa pensée. Mais quand la Monarchie, & sur tout la Hierarchie fut retablie, plusieurs, quoique sans contrainte, mais pour obtenir des faveurs, changerent sinon de sentiment, au moins de langage, comme l'on change de vêtement selon le cours des modes. Quoiqu'il en soit, tous ces savans personnages, & quelques autres dont nous parlerons bientôt, ont rendu un temoignage honorable à la Verité. Et bien que ce Docteur, l'Evêque *Taylor*, & plusieurs autres de cette sorte, ayent eu la conscience cauterisée en pratiquant un Baptême qu'ils savoient n'être pas legitime, leur prevarication ne detruit point le temoignage qu'ils ont rendu à la Verité.

Apres l'Evêque *Taylor* & le Docteur *Barlow*, vient le savant Abbé *de Billy*,* qui dans son Commentaire sur l'Oraison 19. de *Gregoire de Nazianze*, où il est raporté que *Gregoire* le Pere ne fut baptisé qu'après son mariage, parle du danger qu'il y a de pécher après le Baptême. ' *Ce que*

* *Jaques de Billy de Guise en Picardie, mort en* 1581.

' *que j'en parle*, dit il, *c'est parce qu'en ces tems* ' *là l'on etoit baptisé fort tard*; *au lieu qu'au-* ' *jourdhuy on est, par une louable coûtume, bap-* ' *tisé dans l'enfance, par où l'on previent le dan-* ' *ger d'un trop long delai.* Quelle parole est-ce ' là, dit *Wall?* Est-ce que ce savant Abbé ne ' savoit point que *Gregoire* le Pere avoit été Payen ' jusques alors, & ses Parens avant lui? Je crois, ' ajoute *Wall*, que si l'on parcouroit les Ecrits ' de cet Abbé, on trouveroit qu'il n'etoit point ' entierement confirmé dans cette opinion, que ' les Enfans n'ont pas toujours été baptisez.' Qu'importe ce qu'il ait crû? Il est encore, malgré *Wall*, un temoin pour la verité; & son temoignage est d'autant plus avantageux, qu'il l'oppose à ce qu'il appelle une *loüable coûtume.* Il est etonnant que *Wall* ait hesité à mettre *De Billy* au rang de ceux qui ont cru que le Baptême des Enfans n'a point toujours été pratiqué. Ne voyoit il pas bien, que ce savant Abbé, comme il l'appelle, se moquoit de cette pratique, quand il l'appelle une *loüable coûtume?* Un homme savant & serieux appelleroit-il du simple nom de *coûtume*, une pratique bien & clairement fondée en la parole de Dieu? Quand il parle des Anciens qui se faisoient baptiser fort tard, il n'appelle pas cela une Coûtume. La raison en est evidente. C'est qu'il savoit très bien, que ceux qui se faisoient baptiser ainsi dans un age capable de foi & de repentance, etoient seurs d'agir consequemment à ces paroles de notre Seigneur, *Endoctrinez & baptisez*; au lieu que ceux qui font baptiser des Enfans nouveaux nez, n'ont nulle asseurance certaine d'agir conformement à aucun ordre precis de la parole de Dieu. Enfin, quelqu'ait été l'opinion de l'Abbé *de Billy* touchant le Baptême des petits Enfans, il est toujours certain qu'il reconnoît

connoît qu'on n'en baptisoit point au temps de *Gregoire de Nazianze*, qui vivoit dans le quatriéme siecle.

'Il y a, continue *Wall*, une autre sorte de 'gens, qui croyent bien que l'on a toujours bap-'tisé les Enfans, mais non pas universellement, 'les uns les faisant baptiser, & les autres point; 'la chose etant jugée indifferente, de baptiser 'dans l'enfance ou dans l'age adulte;' ce qui est vray de ceux qui vivoient dans les siecles plus avancez, comme nous le montrerons quand nous viendrons aux huitiéme & neuviéme siecles; mais il n'est pas vray de ceux qui vivoient dans les trois ou quatre premiers siecles, comme presque tous les Savans en tombent d'accord.

Le Docteur *Wall* en veut beaucoup à *Grotius*, qu'il regarde en quelque façon comme celui qui a mis cette opinion en vogue: '*Car*, dit il, *encore 'qu'avant luy plusieurs ayent remarqué que bien 'des personnes fort considerables des premiers sie-'cles n'ayent été baptisées qu'à l'age d'hommes par-'faits, dont quelques unes etoient enfans de Chrê-'tiens, à ce que ces gens là se sont imaginez; ils 'n'ont pourtant pas crû que le nombre en fut as-'sez grand pour en faire une exception à la Regle 'generale, & à la pratique de l'Eglise. Ainsi, 'quoique le Docteur Field dise dans son Traité de 'l'Eglise, qu'outre ceux qui se convertissoient du 'Paganisme, plusieurs de ceux qui etoient nez de 'Parens Chrêtiens remettoient leur Baptême à un 'long temps, comme fit St. Ambroise; cependant 'ces personnes, qu'il appelle plusieurs, etoient se-'lon lui-même en si petit nombre en comparaison 'des autres qui furent baptisées dans l'enfance, 'qu'il parle de leur Baptême comme d'une pra-'tique,* * *ou comme d'une Tradition continuée sans 'inter-*

* *Pag.* 21.

'*interruption, dont à la verité l'Ecriture ne dit* '*rien, quoiqu'elle contienne les raisons & les cau-* '*ses de la necessité d'une telle pratique, aussi bien* '*que les benefices qui en reviennent.*' Quel etrange rapsodie!

QUANT à *Grotius*, sa conclusion est, 'que ce 'qu'il en a dit n'est pas une preuve qu'on doive 'refuser le Baptême aux petits Enfans; mais c'est 'seulement pour faire voir la liberté, l'antiquité '& la difference de la Coûtume.' C'est assez; je n'en demande pas d'avantage.

'M. *Thorndyke* dit aussi dans son troisiéme li-'vre des Epilogues, qui est des loix de l'Eglise, 'que quoique l'Eglise d'Orient crut le Baptême 'des Enfans necessaire en cas de danger de mort, 'elle le differoit pourtant quelquefois lorsqu'il n'y 'avoit rien à craindre de ce côté là; * mais que 'pour ce qui est de l'Eglise d'Occident, elle l'en-'seignoit, comme elle fait à present, comme une 'chose necessaire.' Il faut ici remarquer, que c'est l'Eglise d'Occident, & plus particulierement celle d'Afrique, qui en faisoit une bonne partie, qui a commencé la premiere à innover & à se corrompre, comme chacun le fait & le reconnoît, de sorte qu'il n'y a pas à s'etonner si elle a commencé cette pratique long temps avant l'Eglise Orientale.

'M. *Daillé* en dit autant: Autrefois l'on dif-'feroit souvent le Baptême, tant des Enfans que 'des autres, comme il paroît par les exemples de '*Constantin*, de *Constance*, de *Theodose*, de *Va-*'*lentinien*, & de *Gratien*, selon St. *Ambroise*; & 'comme il paroît encore par les Oraisons de 'St. *Basile*, & par celles de *Gregoire de Nazi-*'*anze*; & mêmes quelques uns des Peres ont été 'd'avis

* *Pag.* 25.

‘ d’avis de le differer, comme entre autres *Ter-*
‘ *tullien.* †

‘ *Baxter*, quoiqu’il se soit donné bien des mou-
‘ vemens & de la peine pour soutenir le Pedo-
‘ baptisme, ne laisse pas, poursuit *Wall*, quand il
‘ est en humeur de plaire, de conceder, qu’au
‘ temps de *Tertullien*, de *Gregoire de Nazianze*,
‘ & de St. *Augustin*, l’on etoit libre d’être bapti-
‘ sé soi-même, ou ses Enfans, quand & à quel
‘ age on le jugeoit à propos, & que personne n’e-
‘ toit forcé d’agir en cela contre sa conscience;
‘ qu’il ne voyoit pas que la Regle ni la Religion
‘ fut changée, ou que l’on fut devenu plus sage
‘ & meilleur que l’on etoit alors. *Wall* ajoute,
‘ que les Remontrans tiennent le même langage,
‘ & soutiennent la même chose dans leur Censure
‘ censurée c. 23. c’est à dire, ceux des Remon-
‘ trans qui sont Auteurs de ce livre, selon *Wall*
‘ p. 26.

Apres *Baxter*, *Wall* amene sur les Rangs le Jesuite * *Garnier*, & dit que ‘ ce Jesuite est, ou
‘ voudroit bien faire semblant d’être de cette opi-
‘ nion; parce qu’il ecrit dans ses Notes sur le
‘ Sermon de *Nestorius* publié avec les Ouvrages
‘ de *Mercator*, que dans ces anciens temps on
‘ ne conferoit point le Baptême, comme l’on fait
‘ à present, immediatement après la naissance;
‘ mais qu’on le differoit souvent un long temps,
‘ non seulement à l’egard des adultes, mais aussi
‘ à l’egard des enfans des Chrêtiens, jusqu’à ce
‘ qu’ils fussent parvenus à un age propre pour
‘ cela.

‘ Cette race d’hommes, dit *Wall* en colere
‘ contre son Jesuite, voulant faire valoir la Tra-
‘ dition,

† *Pag.* 25.

* *Jean Garnier Jesuite; il a publié Marius Mercator avec des Commentaires, & plusieurs autres ouvrages.*

'dition, a avancé d'abord que le Baptême des
'Enfans ne se pouvoit prouver par la sainte Ecri-
'ture, mais seulement par la Tradition de l'an-
'cienne Eglise, qui etant rejetée par les Anabap-
'tistes, devoit fermer la bouche aux autres Pro-
'testans: Mais voyant, dit il, que ceux-ci ad-
'mettent la Tradition de l'ancienne Eglise, elle
'nie à present que le Baptême des Enfans se pu-
'isse prouver, ni par l'Ecriture, ni par la Tra-
'dition de l'ancienne Eglise; esperant par là de
'faire valoir la nouvelle Tradition, & la preten-
'duë infaillibilité de son Eglise, par lesquelles
'elle pretend prouver la validité du Baptême des
'Enfans. *p.* 27.

L'on avoüe enfin qu'on n'a pas d'autre fondement pour le Baptême des Enfans, que la Tradition ancienne, que *Wall* & ses semblables egalent en quelque façon à l'Ecriture sainte, ou tout au moins, qui, selon eux, supplée au defaut de la parole de Dieu, parlant pour elle où elle se tait, & expliquant clairement ce qu'ils croyent qu'elle ne fait qu'indiquer d'une maniere ambiguë & très mysterieuse. Mais si l'ancienne Tradition vaut quelque chose à l'egard du Baptême des Enfans, pourquoi n'auroit elle pas la même force & la même autorité à l'egard de bien d'autres choses d'aussi ancienne date qu'est le Baptême des Enfans, & qui ont été cruës & pratiquées par toute, ou par la plus grande partie de l'Eglise universelle, & approuvées, pour ne pas dire apuyées, soutenuës, & defenduës par la fleur même de ses saints Docteurs? Est-ce que l'invocation des Saints, par exemple, que nos Protestans ont si fort à contre cœur, n'est pas aussi ancienne que le Baptême des Enfans? Les *Basiles*, les *Gregoires de Nazianze*, & les saints Peres du fameux Concile de *Calcedoine*, n'ont-ils pas invoqué les Saints? Le

grand St. *Augustin*, qui s'est donné tant de mouvemens, & qui n'a rien epargné pour donner la vogue au Baptême des Enfans, n'a-t-il pas cru & approuvé les guerisons miraculeuses operées par St. *Etienne* sur ceux qui prosternez aux pieds de ses Reliques, imploroient son secours & son intercession? Et ne sait-on pas la vacarme que fit St. *Jerôme* contre *Vigilance*, qui n'agréoit point ce nouveau culte, & cette superstition naissante, que l'on tachoit alors de faire passer pour des Traditions apostoliques?

POURQUOI donc n'invoquons-nous pas les Saints aujourdhui? Pourquoi ne point imiter en cela l'Eglise ancienne, aussi bien que nous l'imitons en baptisant les Enfans? Pourquoi au moins n'use-t-on point au Baptême du lait & du miel, & d'autres choses de cette nature, que l'on disoit au temps de *Tertullien* être de Tradition apostolique?

MAIS retournons à Mr. *Wall*, qui a pris la peine de nous produire tant d'illustres temoins de la cause que nous plaidons. Il dit ‘ qu'il y a un ‘ passage dans la *Britannia* de *Camden*, qui parle ‘ d'un ancien Fons à *Bridekirk* en *Cumberland*, ‘ qui est un grand Vaisseau d'une pierre verdatre, ‘ orné tout à l'entour de petites Images d'une ‘ graveure fort curieuse, & qui a aussi une In‘ scription qu'il n'a pu lire. Il devine, dit *Wall*, ‘ que c'etoit un *Baptisterium*, servant encore au‘ jourdhui au même usage; & pour rendre quel‘ que raison de ces Images, il dit: *Nous lisons* ‘ *que les Fons etoient autrefois ornez des Portraits* ‘ *d'hommes saints, dont la vie etoit proposée comme* ‘ *un patron à ceux que l'on baptisoit*; & côte pour ‘ cela *Paulin* à la marge, à quoi, dit *Wall*, le ‘ Docteur *Holland* a ajouté du sien. Voici com‘ me il parle: *Lorsque l'Evangile fut premiere-*

‘ *ment*

'*ment planté entre les Gentils, ceux-là ſeulement* '*etoient baptiſez, qui etant parvenus à un age* '*parfait etoient inſtruits des Principes de la Re-* '*ligion Chrétienne.* Ainſi donc, de l'aveu du ' Docteur *Holland*, il n'y avoit au commence- ' ment de la Religion Chrêtienne, que ceux-là ' ſeuls, & à l'excluſion de tous autres, qui fuſſent ' baptiſez, qui etoient bien inſtruits des Principes ' de la Religion, & par conſequent point de pe- ' tits Enfans.' Cet aveu a choqué Mr. *Wall*, qui dit pour ſe venger, que ' le preſent Evêque ' de *Carliſle* a decouvert que ces Images & ces ' Inſcriptions, qu'il a expliquées, repreſentent ' une perſonne vêtuë d'une longue Robe Sacer- ' dotale plongeant un Enfant dans l'Eau, & une ' Colombe, l'emblême du Saint Eſprit, volti- ' geant au deſſus de l'Enfant.' *p.* 29. Se peut-il rien dire de plus fade?

Wall dit à la page 7. de la ſeconde partie de ſon Hiſtoire du Baptême des Enfans, dont nous avons tiré toutes les citations ci-deſſus, ' que ceux ' qui pretendent qu'on ne baptiſoit que des Adul- ' tes en Aſie au temps de St. *Jerôme*, ſe fondent ' ſur quelques Epitres de ce Pere à *Pammachius*. ' *Cet Evêque*, dit-il, *s'etant vanté d'avoir dans* ' *un ſeul Sermon traité pleinement de la foy & de* ' *toutes les Doctrines de l'Egliſe, St. Jerôme l'en* ' *reprend, lui diſant qu'il etoit temeraire de ſe* ' *vanter d'avoir dit dans un ſeul Diſcours tout ce* ' *que l'on avoit accoutumé d'enſeigner aux Cate-* ' *chumenes en quarante jours. Nous avons*, dit il, ' *une coûtume de diſcourir pendant quarante jours* ' *conſecutifs, à ceux qui doivent être baptiſez,* ' *touchant la ſainte Trinité. Si vous avez ſur* ' *ce Texte, & dans un Diſcours d'une heure, trai-* ' *té de tous les points de la Doctrine Chrêtienne,* ' *quelle neceſſité y a-t-il d'en diſcourir continuelle-*

' *ment pendant quarante jours?* Il y a encore un ' paſſage, dit *Wall*, vers la fin de la même Epitre, où le même St. *Jerôme* ſe plaint de cet Evêque, & lui fait ce reproche: *Diviſons nous l'Egliſe, nous, qui depuis peu de mois, environ la Pentecôte, lorſque le ſoleil etoit eclipſé, & que le monde penſoit que le jour du Jugement fût venu, quarante perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, & de differens âges, ſe preſentant à vos Prêtres pour être baptiſez; quoique nous euſſions cinq Prêtres dans notre Monaſtere qui l'euſſent pu faire, en ayant le droit, cependant de peur de vous fâcher ces cinq Prêtres n'en voulurent rien faire? N'eſt-ce pas plûtôt vous-mêmes qui diviſez l'Egliſe, en commandant à vos Prêtres de Bethlehem de refuſer le Baptême à nos Candidats à Pâque, c'eſt pourquoi nous fumes obligez de les envoyer à l'Evêque Denis à Dioſpolis pour y être baptiſez?* p. 61, 62. *Wall* avoüe lui-même que ce paſſage ne fait aucune mention d'Enfans, mais ſeulement de ceux qui etoient capables d'inſtruction, que l'on catechiſoit pendant tout le temps du Carême, & que l'on baptiſoit à Pâque ou à la Pentecôte.' Or nous pouvons bien croire ce qui eſt ecrit; mais nous ne ſommes pas obligez de croire ce qui n'eſt pas, ni n'a jamais été ecrit, & dont il n'y a pas la moindre apparence de verité. Il n'y a pas une des circonſtances de tous les faits que nous avons tiré de l'Hiſtoire de Mr. *Wall*, qui n'aille à detruire, de fonds en comble, ſon Syſtême du Baptême des Enfans: Comme lorſqu'il nous dit encore, ' qu'au temps de *Gregoire de Nazianze* l'on etoit ſi accoutumé à remettre d'un temps à un autre le Baptême des Enfans, non que ces remiſes, dit il, procedaſſent d'aucun principe, mais de pure negligence, que ceux-là qui en etoient coupables

' blamoient

‘ blamoient eux-mêmes; ce qui paroît, dit il,
‘ par ces paroles proverbiales raportées par *Isidore*
‘ en parlant de *Sephora*, dont on usoit au temps
‘ de quelque grand danger: *Les jugemens de Dieu*
‘ *s'en vont fondre sur nous*, disoient les gens;
‘ *baptisons nos Enfans au plûtôt & sans delai.*
Mais ces Enfans pouvoient bien avoir dix ou douze ans, ou même d'avantage, les Anciens etant accoutumez à etendre l'Enfance jusque bien avant dans l'Adolescence. Ce qu'il y a de certain, c'est que les gens de ce temps n'auroient pas tenu ce langage, si c'eut été la coutume, comme ce l'est aujourdhui, de baptiser les Enfans peu de jours, ou même peu d'heures après qu'ils sont nez. Cette negligence paroît generale. Voit-on rien de semblable aujourdhui? Trouveroit-on bien un seul Enfant agé seulement de six semaines, dant tout ce Royaume, dont le Baptême ait été remis d'un temps à un autre, par une pure negligence, plûtôt que par principe? Quelle bevüe! Mr. *Wall* vient toujours, comme le Papillon, se bruler à la chandelle; car il ne peut nier que St. *Augustin* lui-même, qui a fait rage pour etablir le Baptême des Enfans, auroit pu être baptisé immediatement après sa naissance; & cependant il confesse qu'il ne le fut qu'après son retour du Manichéïsme. Voici ce qu'il nous en aprend.

‘ *La Mere de St. Augustin pouvoit bien être*
‘ *Chrêtienne quand il naquit; mais son Pere etoit*
‘ *encore un Payen obstiné, imperieux, & emporté;*
‘ *& ce fut contre son gré que la Mere instruisit son*
‘ *fils dès son Enfance dans la Religion Chrêtienne;*
‘ *mais elle n'osa le faire baptiser, parce que ce*
‘ *n'etoit pas une chose qui peut se faire en cacheté,*
‘ *à la hâte, dans un Parloir, ou dans la Cham-*
‘ *bre de l'Acouchée, comme l'on fait aujourdhui;*
‘ *mais il le faloit faire en pleine Eau & en pre-*

‘ *sence de toute l'Assemblée.* Elle fit donc pour ‘ lui, dit notre Docteur, tout ce qu'elle peut ou ‘ qu'elle osa faire, comme il paroît par les paroles ‘ de St. *Augustin* même, qui en parlant à Dieu ‘ dit, *J'ai été signé de la Croix de Christ, & ai* ‘ *été assaisonné de son Sel dès le ventre de ma* ‘ *Mere, qui se confia grandement en toi.* Et ail‘leurs, pour montrer que sa Mere l'avoit elevé ‘ dans les Principes du Christianisme, il dit: ‘ *Tellement que je crus alors, ce que fit aussi toute* ‘ *notre famille, excepté mon Pere seul, qui toute*‘*fois ne fut pas tellement maître des volontez de* ‘ *ma Mere, qui m'aimoit d'un amour pieuse, que* ‘ *par son moyen je ne crusse en Jésus Christ, quoi*‘*que mon Pere n'y crut point.*’ Et un peu plus bas *Wall* dit, “que St. *Augustin* etant encore En‘fant, & avant qu'il allât à l'Ecole, etant seu‘lement capable d'exprimer ses pensées, il lui ar‘riva de tomber malade d'un si grand & si vio‘lent mal d'Estomac, qu'il en pensa mourir ; & ‘ ayant la foi, il fut mû de demander à sa Mere ‘ de le faire baptiser, à quoi elle consentit volon‘tiers, le voyant en cet etat, & osa bien en faire ‘ toutes les demarches necessaires : Et cela, dit il, ‘ eut été fait alors, s'il ne se fut soudainement ‘ senti soulagé de son mal. Ce qu'il y eut de ‘ particulier en ce cas, dit *Wall*, c'est que c'etoit ‘ un cas d'une grande extremité : Il faloit le faire ‘ alors ou jamais. En second lieu, il le deman‘doit lui-même, de sorte que son Pere n'en pou‘voit blamer sa Mere. En troisiéme lieu, un ‘ Baptême clinique & particulier pouvoit suffire. ‘ Et en quatriéme lieu, il est fort probable que ‘ son Pere fut un peu amoli à l'egard de la Reli‘gion Chrêtienne, qu'il avoit eu si fort en aver‘sion, & de laquelle dans peu d'années après il ‘ se rendit Catechuméne. Mais, dit il, la scéne

‘ changea

‘ changea bientôt après dans cette famille; car ‘ ce Pere ne fut pas plûtôt converti, que le fils ‘ devint Libertin & Heretique, ce qui fut cause ‘ qu'il ne fut baptisé qu'après sa conversion du ‘ Manichéïsme.

Ici, comme ailleurs, notre nouveau Docteur se montre bien passionné, & peu sincere, & il se contredit bien grossierement. Car il fait semblant de douter si la mere d'*Augustin* etoit Chretienne quand elle le mit au monde, ce que chacun sait asseurement qu'elle etoit; mais la raison pourquoi elle ne le fit point baptiser dès qu'il fut né, à ce que dit *Wall*, c'est, ‘ parce qu'elle redoutoit si fort ‘ son Mari, que *Wall* fait passer pour un homme ‘ de mauvaise humeur, & crüel, qu'elle n'osa le ‘ faire, de peur, sans doute, d'encourir son in- ‘ dignation.’ Apparemment que *Wall* ne se souvenoit plus d'avoir insinüé, que les *Corinthiennes*, dont les maris etoient encore Payens, osoient bien faire baptiser leurs Enfans, quelques bisarres que fussent leurs Maris: ‘ Car il pretend que lorsque ‘ l'Apôtre dit aux *Corinthiens* que leurs Enfans ‘ sont saints, c'est la même chose que s'il leur ‘ disoit, Or vos Enfans sont baptisez; soutenant ‘ que toutes les fois que nous trouvons dans l'E- ‘ criture, tant du Vieux que du Nouveau Testa- ‘ ment, ces Termes de *Saints*, de *Santifiez*, de ‘ *Regeneration*, de *Regenerez*, de *Renaissance*, de ‘ *Renez*, & d'*Initiez*, cela veut dire, *Baptisez.* ‘ Quand, dit il, Dieu dit à *Moyse*, *Va*, *& santi-* ‘ *fie le peuple*, c'etoit lui dire, *va*, *baptise le peu-* ‘ *ple:* Que ce fut alors que tout le peuple depuis ‘ le plus vieux jusqu'à l'Enfant qui venoit de naî- ‘ tre, fut baptisé, & cela une fois, pour toutes ‘ les generations futures: Et que ce fut en conse- ‘ quence de cet ordre donné de Dieu à *Moyse*, ‘ que tous ceux qui dans tous les siecles suivans

‘ embrasse-

' embrasserent la Religion *Mosaïque*, furent baptisez, & leurs petits Enfans avec eux : Et que *Jesus Christ*, en instituant le Baptême, n'a rien fait de nouveau : Qu'il n'a fait qu'ordonner la continuation d'une Ordonnance de Dieu donnée à l'ancien peuple par le Ministere de *Moyse :* Et que comme nous, qui etions des Gentils, avons été par la foi adoptez dans la famille d'*Abraham*, & sommes de vrais proselites, nous avons dû en cette qualité être baptisez, & nos petits Enfans avec nous, & dans tous les âges du Christianisme : Et c'est là son plus fort Argument pour prouver la necessité & l'ordonnance du Baptême des petits Enfans ; car au reste, il avoüe franchement que l'Ecriture ne l'ordonne point expressement, qu'elle ne fait tout au plus que l'insinüer : Que le Vieux & le Nouveau Testament & tous les anciens Peres tenant le même langage, & se servant également des mêmes Termes de *Regeneration* & de *Santification*, c'est une preuve certaine, que *Jesus Christ* en institüant le Baptême, a commandé expressement, quoique tacitement, de baptiser les petits Enfans des Chretiens, comme l'on baptisoit sous la Loi les petits Enfans des Proselytes.' Il est etonnant que ce Docteur ne se soit point aperçû que son parallele anologique n'étoit pas juste, puisque, selon son hypothese, il est inutile de baptiser tous les Enfans qui naissent ; & que comme, selon lui, l'on ne baptisoit qu'une generation de Proselites sous la Loi, l'on n'en devroit baptiser qu'une non plus sous l'*Evangile*. D'ailleurs, son parallele est encore deffectüeux, en ce que, dès que les Enfans des Proselites circoncis & baptisez etoient capables de manger de la chair bien rotie, on les admetoit à la manducation de la Pasque. L'on n'admet pas de même

les petits Enfans des Proselites Chretiens à la Table *Eucharistique*, encore que selon nôtre Docteur & bien d'autres, ce Sacrement soit la Pasque Chretienne ; qu'elle ait succedé à l'ancienne Pasque, & qu'elle en ait pris la place. En un mot, son Systéme est si mal lié, qu'il se délie de soi-même pour peu qu'on le remüe ou qu'on l'agite. Quoiqu'il en soit la pauvre *Monique* n'etoit gueres courageuse au prix des fideles *Corinthiennes* ; ou bien *Patrice* etoit bien plus terrible, que n'etoient les infideles *Corinthiens*, puisque cette sainte femme, toute ardente qu'elle etoit pour la profession de la Religion Chretienne, n'osa faire baptiser son petit *Augustin*. Voici une autre fable de nôtre Docteur: Lorsque St. *Augustin* fut si violemment attaqué du mal d'estomac qu'il en pensa mourir, & qu'on se disposa à le faire baptiser, à peine pouvoit il exprimer ses pensées, c'est à dire, qu'il faloit qu'il n'eut pas plus de trois ou quatre ans, & cependant, il avoüe lui-même, qu'il demanda instamment d'être baptisé ; ce qui est vray ; mais aussi avoit il alors environ dix ans, & il etoit sur le point d'aller à l'Ecole de la Grammaire. Il savoit donc au moins lire & écrire ; il n'étoit donc pas si jeune que *Wall* nous l'a voulu faire accroire. Si l'on eut alors baptisé les petits Enfans, comme l'on pretend de faire au temps present, pourquoi remettre son Baptême à une autre fois? Pourquoi ne le baptisa-t-on point alors, puisqu'il le demandoit instamment, que c'etoit ce que sa mere desiroit si fort, & ce à quoi son pere ne faisoit plus d'opposition ? Pourquoi enfin laisser passer encore sept années ? Il semble que si c'etoit alors la coutume de baptiser les Enfans naissans, & sans aucune predisposition propre & actüelle, qu'on ne pouvoit baptiser trop tôt ceux qui ne l'avoient point été dès leur naissance. Que diroit-on si

l'on voyoit aujourdhuy une pareille negligence? C'eſt à quoi l'on ne manque non plus à preſent, qu'à leur donner à manger, ou à les emmailloter. Les plus impies & les plus profanes croyent être indiſpenſablement obligez de s'acquiter de ce pretendu devoir; combien plus les fideles de ces anciens temps, qui bruloient d'un ſaint zele pour l'acquit de tous les devoirs recommandez dans l'Evangile? Nous pouvons donc conclure, qu'on ne baptiſoit encore alors que peu d'Enfans, & dans l'*Afrique* ſeulement; car dans l'*Aſie* & dans l'*Europe* il ne paroît point qu'on en eut encore commencé la pratique; deſorte que tous ces Temoins, dont nous avons fait mention après *Wall*, ont dit la verité, quand ils ont avancé, les uns, que l'on ne baptiſoit point de petits Enfans dans les premiers ſiecles de l'Egliſe; & les autres, qu'on ne les baptiſoit point generalement, chacun etant libre d'en faire comme il le jugeoit le plus à propos; ce qui fait aſſez voir, qu'on ne tenoit point alors cette pratique pour neceſſaire, & encore moins comme enjointe par *Jeſus Chriſt* dans la Sainte Ecriture, ni comme une Tradition orale & apoſtolique, comme on le pretend aujourdhui.

A TOUS ces Temoignages, ſi avantageux à nôtre cauſe, qu'il a pleu à M. *Wall* de nous produire, quoiqu'au prejudice & à la ruine de la ſienne, nous allons ajouter encore les conceſſions favorables de quelques perſonnes diſtinguées parmi les Savans, tant de cette nation que de la nôtre. Le prémier eſt Mr. *Daillé* dans ſon Traité de l'Uſage des Peres, *pag*. 467.

‘ *Jadis*, dit il, *on differoit ſouvent le Baptême,*
‘ *& des Enfans & des autres perſonnes, comme il*
‘ *paroit par l'hiſtoire du grand Conſtantin, de*
‘ *Conſtantius, de Théodoſe, de Valentinien, & de*
‘ *Gratien en St. Ambroiſe, par les Sermons de*
St. Gregoire

‘ *St. Gregoire de Nazianze, & de St. Basile sur* ‘ *ce sujet. Quelques Peres mêmes en sont d'avis* ‘ *comme Tertullien, ainsi que nous l'avons remarqué ci-dessus. D'où vient donc que les traces* ‘ *mêmes de cette coutume ne paroissent plus en* ‘ *l'Eglise Romaine? D'où vient qu'elle y seroit en* ‘ *horreur, si quelqu'un la vouloit mettre en usage?*

Mr. *De la Roque* dans sa Reponse à Mr. *Bossüét* sur la Communion sous les deux Especes, *p.* 98. ‘*La primitive Eglise*, dit il, *ne baptisoit* ‘ *point les petits Enfans; & le savant Grotius en* ‘ *a donné des preuves dans ses Notes sur l'Evangile. La pratique même de l'Eglise Romaine en* ‘ *est une marque evidente; car il faut demander* ‘ *le Baptême avant d'entrer dans l'Eglise; & c'est* ‘ *le Parain qui le demande au nom de l'Enfant.* ‘ *Il faut faire une profession de foi formelle & expresse, & le Parain la fait au nom de l'Enfant.* ‘ *Il faut promettre de renoncer au monde & à ses* ‘ *pompes, à la chair & au Démon; & le Parain* ‘ *fait tout cela au nom de l'Enfant. N'est-ce pas* ‘ *là une marque visible, que jadis c'etoient les personnes mêmes qui en leur propre nom demandoient* ‘ *le Baptême, qu'ils faisoient profession de leur* ‘ *foi, & renonçoient à leur vie passée, pour la* ‘ *consacrer desormais à Jesus Christ?*

Il y a environ quarante-sept ans, qu'etant en peine de savoir si les Chrêtiens des premiers siécles avoient baptisé les petits Enfans ou non, je le fus demander à Mr. *Piozet* l'un de nos Pasteurs, qui me repondit, que ‘ les Ouvrages des premiers ‘ Ecrivains qui avoient suivi de près les Apôtres ‘ etoient si obscurs, qu'on n'y pouvoit voir rien ‘ de certain là-dessus jusqu'au temps de Saint ‘ *Cyprien*; mais qu'il paroissoit qu'on les baptisoit ‘ alors, & qu'il croyoit bien qu'on l'avoit fait dès ‘ le temps des Apôtres.’ Cette obscurité des premiers

miers Ecrivains, ſelon Mr. *Piozet*, eſt ce que Mr. *Stennet* dans ſa Reponſe à Mr. *Ruſſen* p. 68. regarde comme un juſte ſilence, ou comme une negation tacite de la choſe en queſtion, par les dix premiers Auteurs qui ont pour la pluſpart ſuivi de fort près les Apôtres, qui ſont *Barnabas*, *Clement* Romain, *Ignace*, *Polycarpe*, *Hermas*, *Juſtin Martyr*, *Athenagoras*, *Theophile* d'Antioche, *Irenée*, & *Clement* Alexandrin. Aucun de tous ces illuſtres perſonnages, dont pluſieurs ont été contemporains des Apôtres, ne diſent pas un mot du Baptême des Enfans.

S'il ſe trouvoit dans les Ecrits de ces dix premiers Peres, quelque choſe qui favoriſât tant ſoit peu, & ſeulement en apparence, le Baptême des petits Enfans, il ne faut pas douter que Mr. *Balgrie*, qui a mis tout en uſage, & le vray & le faux, pour prouver la pratique de ce Baptême, au temps même des Apôtres; il ne faut pas douter, dis-je, qu'il n'eut cité ces Peres dans le Sermon qu'il nous precha un jour, ſur le Dimanche 50. du Catechiſme.

Cependant il ne cita de tous ces Peres que le ſeul St. *Ignace*, qu'il nous dit avoir été vingt ans contemporain des Apôtres, & qui, à ce qu'il pretendoit, parloit dans ſes Epitres d'une maniere qui ne permetoit point de douter qu'il n'eut vu baptiſer les petits Enfans par les Apôtres mêmes. Tout ſon Auditoire, qui etoit fort nombreux, fut ravi d'apprendre une choſe qui devoit fermer pour jamais la bouche aux Anabaptiſtes. En effet, dès le lendemain je rencontrai quelques uns de ſes Auditeurs ordinaires, qui me demanderent ſi je pouvois maintenant nier que l'on eut baptiſé les petits Enfans au tems des Apôtres.

Quelque tems après je fis tenir à Mr. *Balgrie* un livre qui contenoit les Epitres de ce Saint Martyr,

Martyr, traduit de Grec en Anglois par le Docteur *Wake*, à present Primat de ce Royaume; & je priai Mr. *Balgrie* d'avoir la bonté de m'y marquer l'endroit de ces Epîtres où St. *Ignace* faisoit mention du Baptême des petits Enfans pratiqué par les Apôtres; mais il s'en excusa, me faisant dire que je l'allasse trouver, & qu'il me satisferoit.

QUELQUE personne nous ayant dans la suite fait avoir une entrevüe, je le contraignis, à force de l'importuner, de me donner une reponse positive, si ce qu'il avoit avancé dans son Sermon se trouvoit effectivement, ou non, dans les Epîtres d'*Ignace?* Et m'ayant repondu à l'affirmative, je lui demandai pourquoi il n'en avoit pas marqué l'endroit dans le livre que je lui avois envoyé? Pensez-vous, me dit-il, qu'il n'y ait que ces Epîtres-là d'*Ignace?* Je lui demandai s'il me diroit donc bien la raison pourquoi le Dr. *Wake* n'avoit pas traduit ces autres Epîtres? Il me repondit, que c'etoit parce qu'elles n'etoient pas authentiques. Quoi! Monsieur, lui dis-je, est-ce ainsi que vous en imposez à toute une nombreuse Assemblée, en leur debitant pour vrai ce qui est très faux? Il se choqua fort de ce que je lui disois, & se plaignit que je le traitois d'Imposteur.

REVENONS maintenant à nôtre Sujet.

Mr. *Burnet* dans sa Reponse à *Laws*, qui en ecrivant contre le Preservatif de M. *Hoadley*, & en faveur de la Confirmation Anglicane, avoit tord un passage de S. *Cyprien*; M. *Burnet*, dis-je, en le redressant, lui montre que ce passage ne dit point comme *Laws* le pretendoit, que 'l'on 'confirmoit ceux qui avoient été baptisez dans 'l'Enfance; mais que l'on imposoit les mains à 'ceux que l'on venoit de baptiser. La raison de 'cela, ajoute M. *Burnet*, c'est que l'on n'avoit 'baptisé que des personnes adultes jusqu'au temps 'de St. *Cyprien*; & même, en ce temps-là on

‘ ne baptiſoit que rarement des petits Enfans ; ce ‘ qu'il regardoit comme une innovation illegi- ‘ time ; car un peu plus bas il ajoute, qu'alors, ‘ ſavoir au milieu du troiſiéme ſiecle, l'on avoit ‘ dejà introduit bien des nouveautez dans la Reli- ‘ gion & dans l'Egliſe ; & comme cela alloit en ‘ augmentant de jour en jour, le Chriſtianiſme ‘ même avoit dejà ſoufert des changemens qui le ‘ rendoient bien different de ce qu'il avoit été dans ‘ ſon origine. *Rep. à Laws*, p. 15.

Les *Centuriateurs de Magdebourg* diſent, qu'il ‘ paroît bien par des exemples que l'on baptiſoit ‘ dans le premier ſiecle des Adultes tant Juifs que ‘ Gentils ; comme on peut voir par les chap. ii, ‘ viii, x, xvi, & xix. du Livre des Actes. Mais ‘ pour ce qui eſt du Baptême des Enfans, diſent ‘ ils, il ne s'en lit rien du tout. Cependant *Ori-* ‘ *gene*, *Cyprien*, & quelques autres Auteurs, ont ‘ crû qu'on les avoit baptiſez dès le temps des ‘ Apôtres. Cela paroît même par les Ecrits des ‘ Apôtres, qui n'exclüent point les petits Enfans ‘ du Baptême, qui devoit ſuppléer au defaut de ‘ la Circonciſion, comme St. *Paul* le montre par ‘ le 2. *Chap. de l'Epître aux Coloſſ.* & par le 2. ‘ *Chap. de la prem. aux Cor.*’ Et voilà tout ce que ces ſavans Hiſtoriens raportent, ce qui ne dit rien pour prouver le Baptême des Enfans, comme nous l'avons ſuffiſamment fait voir dans une autre partie de ce Traité.

Les mêmes Auteurs diſent, ‘ qu'il ne paroît ‘ point qu'il ſoit arrivé de changement à cet ‘ egard dans le ſecond ſiecle, ni dans les Egliſes ‘ d'Orient, ni principalement à *Alexandrie* ; & ‘ qu'il ne s'en voit rien dans aucun Auteur ap- ‘ prouvé.

Ils diſent du troiſiéme ſiecle, ‘ qu'il ne ſe ‘ trouve aucun Auteur Aſiatique qui faſſe men- ‘ tion du Baptême des Enfans ; mais qu'il paroît

‘ qu'on

‘ qu’on les baptisoit en Afrique ; & ils citent *Ori-*
‘ *gene*, *Tertullien*, & *Cyprien*, comme des auto-
‘ ritez suffisantes.

Enfin Mr. *Basnage* fait cette concession à *Bossuet* en parlant des *Albigeois* & des *Petrobrussiens*, que cet Evêque reproche aux Protestans de prendre pour leurs Peres, quoiqu’ils rejetassent le Baptême des Enfans, ce qui selon les Protestans même n’est pas une petite Erreur ; Mr. *Basnage*, dis-je, repond à cette difficulté, ‘ qu’il est vray
‘ que leur doctrine sur le Baptême des Enfans
‘ etoit erronée ; mais conclure de là, dit-il, com-
‘ me fait Mr. *de Meaux*, qu’il n’y avoit plus de
‘ Sacrement, plus d’Eglise, plus de Chrêtiens ;
‘ qu’ils privoient du salut l’age le plus tendre ;
‘ c’est outrer la matiere, & faire des Declama-
‘ tions inutiles. L’ancienne Eglise ne croyoit
‘ point le Baptême necessaire pour être sauvé.
‘ Elle ne le conferoit point aux Enfans dès le
‘ moment qu’ils etoient nez : Elle attendoit au
‘ jour de Pâque, qu’elle appelloit pour cette rai-
‘ son le *jour des Lumieres* ; & quelques siecles se
‘ sont écoulez, pendant lesquels on differoit le
‘ Baptême jusqu’à la mort. Cependant oseroit-on
‘ dire, que dans ces siecles, qui ont été les plus
‘ purs & les plus beaux, l’Eglise fut perie ? Croire
‘ qu’il faut attendre à conferer les Sacremens
‘ qu’on ait atteint l’age de connoissance, parce
‘ qu’on ne doit point être sauvé par la foi d’au-
‘ trui, c’est une erreur ; mais cette erreur ne de-
‘ truit point l’Essence de l’Eglise, ni la nature
‘ des Sacremens, ni elle n’est pas même un ob-
‘ stacle au salut des Enfans. *Rep. à l’Hist. des Var. des Bos.* p. 180.

Je n’ai raporté tout cet Endroit de M. *Basnage*, que pour faire voir à nos freres à quoi l’on est reduit, quand on ne fait pas profession de la

pure verité Evangelique. Dans quelle géne ne se trouve-t-on pas, jusqu'à tomber dans des contradictions les plus grossieres & les plus palpables? En effet, qui a-t-il de plus contradictoire, que de dire que les siecles les plus purs & les plus beaux de l'Eglise ayent erré dans un point capital, tel qu'est celui du Baptême des Enfans? L'Erreur & la Pureté sont incompatibles.

VOILA donc des Temoins irreprochables, qui tous unanimement deposent en faveur de la verité, & même contre ce qu'ils ont ou pratiqué eux-mêmes, ou dont ils ont approuvé la pratique comme bonne & valide. Ces Temoins, qui ont tous été des Docteurs des plus distinguez par leur Savoir, & par le Rang qu'ils ont tenu dans l'Eglise, & dans le monde savant, & qui ne peuvent être recusez; ces Temoins, dis-je, s'accordent tous en ceci, que l'on n'a baptisé que peu ou point d'Enfans dans les quatre premiers siecles de l'Eglise: De sorte que suivant leur Temoignage, nous pouvons hardiment conclure, qu'au moins dans les deux, pour ne pas dire dans les trois premiers siecles, on n'a point baptisé d'Enfans, excepté le peu qu'on en a baptisé dans l'Afrique seulement, à la persuasion de St. *Cyprien*, & après qu'il eut été fait Evêque de *Carthage*, ce qui fut en l'an 248; car avant ce temps-là il ne paroît pas qu'il en ait été baptisé aucun dans l'Afrique, & encore moins dans l'Asie & dans l'Europe, où il ne paroît pas qu'on en ait baptisé avant le cinquiéme siecle; desorte que Mr. *Burnet* a eu raison de dire, ‘ que jusqu'au temps de St. *Cyprien* l'on n'a-‘ voit baptisé que des Adultes, & qu'alors même ‘ on ne baptisoit que rarement des petits Enfans.

MAIS parce qu'à tous ces Temoignages il y a des Savans, comme *Wall*, qui opposent quelques passages de *Justin Martyr*, d'*Irenée*, de *Tertullien*,

lien, d'*Origene*, & de *Cyprien*, pour prouver que de leur temps l'on baptisoit les petits Enfans en vertu d'une Tradition, que l'on pretend avoir été laissée à l'Eglise par les Apôtres, il est bon d'examiner ces passages.

Voici en premier lieu ce que M. *Wall* raporte de *Justin Martyr*, tiré de son Dialogue avec *Tryphon*. p. 59. ‘ *Nous aussi*, dit ce Saint Martyr, *qui avons eu accès envers Dieu, n'avons pas receu cette Circoncision charnelle, mais la spirituelle, qu'Enoch & ses semblables ont observée; & nous l'avons reçüe par le Baptême, par la misericorde de Dieu, parce que nous etions pêcheurs: Et il est enjoint à toute personne de la recevoir par le même moyen & par la même voye.* D'où M. *Wall* conclut, que les plus anciens Peres parloient du Baptême, comme etant aux Chrêtiens ce que la Circoncision etoit aux Juifs, & par consequent que les petits Enfans doivent être baptisez sous l'Evangile, aussi bien qu'ils etoient circoncis sous la Loi: Et il ajoute, ‘ qu'ayant été demandé au Martyr pourquoi les Chrêtiens ne circoncisoient point, puisque la Circoncision etoit une bonne chose, il avoit repondu que *nous sommes circoncis d'une Circoncision faite sans mains au Baptême par la Circoncision de Christ, comme parle l'Apôtre St. Paul.*

Ensuite M. *Wall* produit l'Apologie de ce même Martyr, dans laquelle on trouve ces paroles. ‘ *Je vous declarerai aussi maintenant, en quelle maniere, après avoir été renouvelez en Christ, nous nous sommes dediez à Dieu; de peur que si je manquois en ceci, on ne crût que je n'agirois point sincerement dans toutes les parties de mon Apologie. Ceux donc*, dit-il, *qui sont persuadez que ce que nous leur enseignons est vrai, & qui promettent d'y conformer leur vie, sont*

‘ *obligez selon nôtre conseil, premierement de prier,* ‘ *& de demander à Dieu en jeûnant, le pardon de* ‘ *tous leurs péchez passez ; & nous jeûnons & pri-* ‘ *ons aussi avec eux. Ensuite nous les conduisons* ‘ *en quelque lieu où il y a de l'Eau ; & là ils sont* ‘ *regenerez en la même façon, & de la même Re-* ‘ *generation dont nous avons été regenerez nous-* ‘ *mêmes ; car ils sont lavez d'Eau au nom de* ‘ *Dieu le Pere & Seigneur de toutes choses, & de* ‘ *nôtre Seigneur Jesus Christ, & du Saint Esprit.* ‘ *Car Christ dit, Si vous n'êtes regenerez, vous* ‘ *ne pouvez entrer au Royaume des Cieux: Et* ‘ *chacun sait qu'il est impossible à ceux qui ont* ‘ *été engendrez de rentrer au ventre de leurs* ‘ *meres. Il a été prédit par le Prophete Isaïe,* ‘ *comme je l'ai dejà dit, par quel moyen ceux qui* ‘ *se repentent de leurs péchez, peuvent en être qui-* ‘ *tes, etant écrit en ces mots ; Lavez vous, netoyez* ‘ *vous, ostez de devant moi la malice de vos* ‘ *cœurs. Et les Apôtres nous enseignent, conti-* ‘ *nüe ce St. Martyr, cette parole ou cette raison,* ‘ *parce qu'ignorant nôtre premiere naissance, nous* ‘ *étions engendrez par necessité (ou par le cours de* ‘ *la nature) de la semence humide de nos parens* ‘ *mêlée ensemble, & nous avons été élevez en toutes* ‘ *coûtumes & conversation afin que nous ne demeu-* ‘ *rions point Enfans de cette necessité & d'igno-* ‘ *rance, mais de volonté (ou de choix) & de con-* ‘ *noissance, & que nous obtenions le pardon des* ‘ *péchez dans lesquels nous avons vêcu, par l'Eau,* ‘ *(ou dans l'Eau). Là est invoqué sur celui qui a* ‘ *envie d'être regeneré, le nom de Dieu, le Pere* ‘ *& le Seigneur de toutes choses.---- Et cette Ablu-* ‘ *tion est appellée, l'Illumination.*’ C'est de ce nom que l'Apôtre aux *Hebreux* appelle aussi le Baptême, & toute l'Antiquité après lui.

Ce passage prouve plûtôt la negative que l'affirmative, & detruit bien plûtôt le Baptême des Enfans que de l'etablir: Et c'est faire passer le St. Martyr pour un Sot ou pour une Bête, de vouloir qu'il ait voulu mettre en parallele la Circoncision & le Baptême, qu'il fait voir n'avoir été conferé de son temps qu'à ceux qui, comme il le dit lui-même, etoient bien persuadez ' que ' ce qu'on leur enseignoit etoit vray, qui pro-' mettoient d'y conformer leur vie, & qui jeu-' noient & prioient avant d'être baptisez ;' au lieu que la Circoncision étoit operée dès le huitiéme jour après la naissance, par un commandement exprès de Dieu, & sans preparation précédente, comme de la Foy & de la Repentance, qui ne furent jamais requises des *Sichemites* avant leur Circoncision, non plus que des Enfans de huit jours. De plus St. *Justin* savoit bien, que comme on ne circoncisoit la posterité charnelle d'*Abraham*, qu'en qualité d'Enfans d'*Abraham*; de même ceux qui sont par le Baptême circoncis d'une Circoncision faite sans mains comme dit l'Apôtre, ou spirituelle comme parle ce St. Martyr, ne sont baptisez, ou circoncis de cette Circoncision spirituelle, qu'en qualité d'Enfans ou de posterité spirituelle d'*Abraham*. Or comme nous ne devenons tels que par une foi propre & actüelle, nous ne devons non plus être baptisez avant de naître Enfans d'*Abraham* de cette façon, c'est à dire par la foi, que les Enfans charnels d'*Abraham* ne pouvoient ni ne devoient être circoncis avant de naître par la voye ordinaire de la nature.

En second lieu, ce St. Martyr ne fait point ici allusion à la Circoncision faite sans mains, dont parle St. *Paul*, sans savoir que cette Circoncision ne se fait au Baptême que par le dépouillement des

des péchez de la Chair, ce qui etant un acte d'une Foy propre, dont un Enfant naissant n'est pas capable, cette Circoncision faite sans mains ne lui peut jamais convenir, ni il ne se fait jamais rien de semblable au Baptême des Enfans, deut on les plonger & replonger mille & mille fois.

En troisiéme lieu; St. *Justin* appelle, après l'Apôtre aux *Hebreux*, le Baptême une Illumination, ce qui est une preuve qu'on ne baptisoit alors personne qu'après l'avoir bien instruite, & qu'on eut illuminé son entendement des Lumieres de l'Evangile: Or que l'on baptise tant que l'on voudra les petits Enfans, il est certain qu'ils n'en verront pas plus clair.

En quatriéme lieu; s'il est, comme dit ce St. Martyr, enjoint à toute personne de recevoir par le Baptême la Circoncision, il faut que ce soit en la même maniere qu'*Enoch* & ses semblables l'ont receüe, c'est à dire, par des actes de l'Esprit & de l'Entendement, dont les petits Enfans sont absolument incapables: Il n'est donc pas croyable que St. *Justin* ait voulu appliquer aux petits Enfans, & à leur pretendu Baptême, cette Circoncision spirituelle & faite sans mains, dont il parle; à moins qu'il n'eut crû l'*opus operatum* du Papisme: Mais c'est justement ce qu'il detruit par son raisonnement.

En cinquiéme lieu; St. *Justin* montrant la difference qu'il y a entre la naissance naturelle, & la Renaissance surnaturelle ou spirituelle qui se fait au Baptême, dit, *que la premiere est de necessité, au lieu que la derniere est de liberté & de choix*, ce qui est notoirement faux des petits Enfans, dont le Baptême est, quant à eux, de necessité & non pas de choix. C'est un Baptême forcé, auquel ils n'ont aucune part.

Enfin,

ENFIN, si l'on eut alors baptisé les petits Enfans, ce St. *Martyr* n'eut pas manqué d'en dire quelque chose dans son Apologie à l'Empereur, dans laquelle il se vante de rendre un compte exact de tout ce que les Chrêtiens de son temps croyoient & pratiquoient. Voici comme il en parle.

'*Je vous declarerai aussi maintenant, en quelle*
'*maniere, après avoir été renouvellez en Christ,*
'*nous nous sommes dediez à Dieu; de peur que si*
'*je manquois en ceci, on ne s'imaginât que je n'a-*
'*girois pas sincerement dans toutes les parties de*
'*mon Apologie. Ceux qui croyent*, &c.

SI l'on baptisoit alors les petits Enfans, on les dedioit donc à Dieu par leur Baptême; car c'est ce que l'on pretend de faire aujourdhuy en les baptisant, comme un savant Ministre me le disoit ces jours passez. Si, dis-je, l'on baptisoit alors les Enfans, St. *Justin* n'a pas agi sincerement, puisqu'il n'en rend aucun compte. Mais comme il est plus probable que ce saint homme etoit sincere, qu'il n'y a d'apparence qu'on ait alors baptisé des petits Enfans, il faut rendre justice à ce fidele serviteur de Dieu, & conclure que ce St. Martyr n'a rien dit par où il paroisse que le Baptême des petits Enfans ait été pratiqué en son temps. Ajoutons à ce que nous avons dit jusques icy, la remarque de Mr. *Wall* sur les paroles de St. *Justin*, qui est; premierement, la simplicité du Baptême d'alors, qui s'administroit sans aucune addition, d'Huyle, de Crême, ni de Miel & autres choses semblables. En second lieu; que les Chretiens de ces premiers siecles appelloient coutumierement le Baptême du nom de Regeneration, & de celui d'Illumination. En troisiéme lieu, que tous les Chrêtiens en general des quatre premiers siecles, tant les Docteurs que le Peuple,

con-

concluoient de *Jean* iii. 5. que nôtre Seigneur excluoit de la possession du Royaume de gloire, aussi bien que du Royaume de grace, tous ceux qui ne seroient point baptisez, sans excepter les petits Enfans à qui il arriveroit de mourir sans Baptême.

SUR quoi il est bon d'observer, premierement, que parce que St. *Justin* ne fait pas mention d'aucune addition qu'on fit alors au Baptême, *Wall* en conclut qu'on ne s'y servoit ni d'Huile, ni de Crême, ni de Miel. Mais si St. *Justin* ne fait pas mention de ces choses, aussi ne fait-il pas mention non plus du Baptême des petits Enfans. *Wall* avoit donc autant de raison de conclure qu'on ne baptisoit point d'Enfans alors, qu'il en avoit de conclure qu'on ne se servoit au Baptême ni d'Huile, ni de Crême, ni de Miel; puisque St. *Justin* ne fait pas plus de mention de l'un que de l'autre. St. *Justin* ne parle pas non plus qu'on fit alors le signe de la Croix sur ceux que l'on baptisoit. C'est ce que *Wall* n'a eu garde de remarquer: Et pourquoi donc ne le remarque-t-il pas? C'est parce que son Eglise le pratique. L'Eglise Anglicane n'use au Baptême ni d'Huile, ni de Crême, ni de Miel: Donc, on n'en usoit point non plus au temps de St. *Justin*, car il n'en dit rien. L'Eglise Anglicane fait le signe de la Croix sur ceux qu'elle baptise; il faut croire qu'on le faisoit aussi au temps de ce Saint Martyr, encore qu'il n'en fasse pas plus de mention qu'il n'en fait d'Huile, de Crême, & de Miel. De même, l'Eglise Anglicane baptise les Enfans: Donc, on les baptisoit au temps de St. *Justin*, encore qu'il n'en fasse aucune mention. Voilà le langage de l'injuste partialité de tous ceux qui defendent & soutiennent l'Erreur & le Mensonge. Car au reste, puisqu'on oignoit alors les malades, il est incomparablement plus probable qu'on oignoit aussi

auſſi ceux que l'on baptiſoit, qu'il n'y a d'apparence qu'on ait alors baptiſé les petits Enfans. Et ſi St. *Juſtin* ne fait pas mention dans ſon Apologie de l'Onction & du ſigne de la Croix, dont l'on pouvoit peut-être bien faire uſage au Baptême, c'eſt parce que ces ceremonies n'etoient tout au plus que des circonſtances, qui n'etoient point de l'Eſſence du Baptême, comme ce Sacrement eſt eſſentiellement neceſſaire à l'admiſſion des Croyans au nombre de ceux qui compoſent & conſtitüent l'Egliſe de Dieu. Les Payens n'avoient pas lieu de ſe formaliſer de quelques additions circonſtantielles au Baptême, comme du Baptême même, qui outre tous les Adultes qu'il retiroit du ſervice des Dieux, & de la ſujection à la Dignité Imperiale, leur enlevoit encore tous les jours un grand nombre d'Enfans naiſſans, qui ſans leur conſentement, devenoient Chrêtiens ſans le ſavoir, & cela par le Baptême, s'il eſt vray qu'on les baptiſoit alors, ce qu'on nie avoir été pratiqué au temps de ce ſaint Martyr. Les Payens donc, ou plûtôt l'Empereur, n'ayant pas moins à craindre de l'accroiſſement du Chriſtianiſme, que *Pharaon* n'avoit de la multiplication des *Iſraélites* en *Egypte*; les Payens, dis-je, auroient bien pû reprocher aux Chrêtiens, qu'en baptiſant les petits Enfans, ils les detournoient du ſervice des Dieux & de la ſujection à l'Empereur, pour les attacher à un pretendu Roy, qui avoit été crucifié, & qu'on pretendoit être vivant: que c'etoit par ce moyen là que les Chrêtiens ennemis des Dieux & de l'Empereur eſperoient de devenir bientôt aſſez nombreux & aſſez puiſſans, pour renverſer la Religion & l'Etat, & pour, en ſe rendant les Maîtres, établir une autre forme de Religion, & de Gouvernement politique. Il falloit donc pour parer à ce coup, rendre raiſon du

Baptême des Enfans, comme du reste de leurs pratiques, & de leurs principes ; [& c'est ce que St. *Justin* n'eut pas manqué de faire:] Or il ne l'a pas fait parce qu'il n'en a point été besoin ; & il n'en a pas été besoin, parce que le Baptême des Enfans n'étoit pas encore en usage en ce tems-là.

La seconde chose à observer est, que les Chrêtiens des quatre premiers siecles appelloient, dit *Wall*, le Baptême du nom de Regeneration & d'Illumination ; ce qu'ils n'eussent pas fait s'ils eussent baptisé les petits Enfans, n'y ayant rien qui leur convienne moins que ces termes, qui marquent necessairement des actes de l'Esprit, de l'Entendement, de la raison, de la volonté, & de la Conscience, toutes choses dont les petits Enfans sont absolument incapables. Ce qui est une preuve qu'on ne les baptisoit point alors.

En troisiéme lieu ; *Wall* remarque que tous les Peres des quatre premiers siecles ont crû que ces paroles de Jesus Christ à *Nicodeme*, *Sinon que quelqu'un soit né d'Eau & d'Esprit, il ne peut voir le Royaume de Dieu*, exclüoient de la Béatitude les Enfans mêmes, qui mouroient sans Baptême ; ce qui veut dire deux choses ; la premiere, que pendant une partie de ces quatre siecles, les plus timides, & ceux qui craignoient pour le salut de leurs Enfans, les faisoient baptiser lorsqu'ils les voyoient en danger de mort, ce qui pouvoit être plus tôt ou plus tard, ou à un temps plus ou moins éloigné de leur naissance, & non pas immediatement après, comme on fait à present ; puisque chacun sait que pendant huit ou neuf cens ans, on ne baptisoit qu'une ou deux fois l'an, c'est à dire, à Pâques, & à la Pentecoste ; de sorte qu'il arrivoit souvent que les Enfans avoient dix ou onze mois avant d'être baptisez.

tiſez. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que lorſque dans ces quatre premiers ſiecles, l'on commença à baptiſer des Enfans, ce n'etoient que ceux que l'on voyoit en grand danger de mort, ce qui pouvoit être, à l'egard des uns, dans leur premiere année, & des autres dans la quatriéme, cinquiéme, ou ſixiéme année, ou plus tard : comme le fils de l'Empereur *Valens* qui fut baptiſé à ſix ans, & qui le fut alors parce qu'il etoit proche de la mort; & comme St. *Auguſtin* qu'on fut tout prêt de baptiſer ayant environ dix ans, parce que l'on croyoit qu'il ne reviendroit point d'une violente oppreſſion dont il penſa mourir; mais qui l'ayant ſoudainement quitté, ſon Baptême fut remis à un autre temps. La ſeconde choſe, qu'il faut bien obſerver, eſt que le principe ſur lequel ces bonnes gens fondoient la neceſſité de baptiſer les Enfans mourants etoit une lourde mépriſe. Ils croyoient qu'il faloit abſolument être baptiſé, au moins avant de mourir, pour être ſauvé, & que ni grands ni petits ne le pouvoient être ſans cela : Or c'eſt ce que nos Theologiens en general regardent comme une Erreur monſtrueuſe. Si donc le principe manque, la conſequence n'a plus de lieu: C'eſt à dire qu'on ne peut en aucune façon que ce ſoit etablir une pratique legitime, ſur une Erreur palpable, & des plus groſſieres. Puis donc que l'on ne baptiſoit que quelques Enfans, & cela encore ſur la mépriſe d'un paſſage de l'Evangile, il s'enſuit que cette pratique ne prouve pas en aucune maniere qu'on ait baptiſé les petits Enfans dans les quatre premiers ſiecles, non plus que cette autre mépriſe du verſet 53 du chapitre ſixiéme de l'Evangile de St. *Jean*, ne prouve pas qu'il faloit donner la Communion aux petits Enfans, comme cela s'eſt pratiqué pendant pluſieurs ſiecles, pour leur être un autre moyen de ſalut,

& sans lequel on croyoit qu'ils ne pouvoient y parvenir. Il seroit à souhaiter que l'on voulut aussi bien rejetter le premier moyen, que l'on a rejetté le second, l'un n'étant pas mieux fondé que l'autre; tous les deux sont également inutiles, & vains.

Le second Pere que Mr. *Wall* & ses semblables pretendent tirer de leur côté comme Temoin du Baptême des Enfans pratiqué dans les premiers siecles, est *Irenée*, dont voicy les paroles, en parlant de nôtre Seigneur: '*C'est pourquoi*, dit il, '*comme il etoit un Maître, il avoit aussi l'age de* '*Maître, sans dedaigner la nature humaine, ni* '*s'elever au dessus d'elle, n'enfraignant point en* '*sa propre personne la Loy qu'il avoit donnée au* '*genre humain, mais plûtôt, sanctifiant chaque* '*age par la ressemblance qu'il avoit au sien. Car* '*il est venu pour sauver toute personne par soi-*'*même: Tous, je veus dire, ceux qui sont par* '*luy regenerez à Dieu; les Enfans & les petits,* '*& les Enfans plus avancez en age; & les jeunes* '*Gens & les Vieux. C'est pour cela qu'il a passé* '*par tous les differens ages, etant fait Enfant* '*pour les Enfans, sanctifiant les Enfans. Aux* '*petits, il s'est fait petit, sanctifiant ceux de cet* '*age, & leur donnant aussi un exemple de pieté,* '*de justice, & d'obéïssance. Aux jeunes Gens, il* '*a été jeune.*' Cela ne dit rien du tout pour le Baptême, ni de petit ni de grand. Aussi le Docteur *Wall* n'y peut-il trouver son compte qu'en se persuadant que sanctifier & baptiser sont des termes tellement synonimes, que l'un signifie ou renferme necessairement l'autre, en sorte que lorsqu'*Irenée* dit que *Jesus Christ* s'est fait petit & Enfant pour sanctifier les petits & les Enfans, c'est à dire pour qu'ils fussent baptisez, n'étant pas possible, selon nôtre Docteur, de pouvoir être

sanctifié

ſanctifié autrement que par le Baptême : Mais laiſſons là ces Reveries ; elles ſont ſi inſipides & ſi fades qu'elles font mal au cœur. Auſſi la pluſpart des Savans ne croyent pas que ces paroles ſoyent d'*Irenée*, mais de quelque Broüillon qui les a fourrées dans les ouvrages de ce Pere, ce qui au dire de M. *Daille*, a été ſouvent pratiqué ſur les Ecrits de la pluſpart des anciens Peres. Ce qui donne lieu aux Savans de faire ce ſoupçon, eſt qu'on fait dire dans cet endroit à *Irenée*, que nôtre Seigneur etoit agé de cinquante ans quand il mourut ; or *Irenée* voiſinoit de trop près le ſiecle apoſtolique, pour n'avoir pas été mieux informé de la verité d'un fait de cette importance, dont il ne faut pas douter qu'il n'eut été parfaitement inſtruit par des hommes apoſtoliques mêmes.

Le troiſiéme Temoin que l'on pretend depoſer en faveur du Pedobaptiſme dans les premiers ſiecles, eſt *Tertullien*, qui reprenoit ceux qui faiſoient baptiſer leurs Enfans trop jeunes, ce qui, à ce que l'on pretend, marque aſſez que de ſon temps, qui etoit à la fin du deuxiéme ſiecle, & au commencement du troiſiéme, l'on baptiſoit les Enfans nouveaux-nez ; mais dont ce Pere n'etoit pas content ; ce qui eſt juſtement le contraire, comme il paroît aſſez par ſon diſcours.

‘ *Ceux*, dit il, *auxquels il appartient d'adminiſtrer le Baptême, doivent ſavoir qu'il ne doit point être donné témérairement & à la volée. Donne à celui qui te demande ; à ſon ſujet propre ; cela ſe rapporte aux aumônes ; mais ce commandement doit être plûtôt conſideré comme une deffenſe de donner les choſes ſaintes aux Chiens, & de jetter les Perles aux Pourceaux, comme auſſi de ne pas impoſer les mains trop ſoudainement ſur aucun, ni participer au peché d'autrui. C'eſt pourquoi ſelon qu'eſt la condition*

' *d'un chacun, sa dépofition & son age, il eſt plus ' ou moins capable de deſirer le Baptême, & prin- ' cipalement à l'égard des Enfans. Car quel be- ' ſoin eſt il de mettre en danger les Pleges ou Ré- ' pondans, qui peuvent deffaillir par la mort, ou ' être trompez par la mauvaiſe diſpoſition des En- ' fans. Nôtre Seigneur dit à la verité, Ne les ' empêchez point de venir à moi. Qu'ils viennent ' donc lorſqu'ils ſeront parvenus à un age propre. ' Qu'ils viennent quand ils entendront ce que c'eſt, ' & à qui ils doivent aller. Qu'ils ſoyent faits ' Chrêtiens quand ils connoîtront Chriſt. Quelle ' neceſſité y a-t-il de preſſer leur age innocent à ' recevoir la remiſſion des péchez? Les hommes ' agiſſent ordinairement avec bien plus de precau- ' tion quand il eſt queſtion des biens de ce monde, ' qu'on ne leur confie point ſi facilement, & dans ' un age ſi tendre. Doit-on donc confier les Biens ' Celeſtes à ceux auxquels on ne voudroit pas con- ' fier les Biens terreſtres? Qu'ils apprennent ' donc à deſirer ce ſalut, afin qu'il paroiſſe que ' vous avez donné à celui qui a demandé. Ceux ' qui connoiſſent le poids du Baptême, craindront ' plûtôt de le recevoir trop tôt que trop tard. Une ' foi complette eſt celle qui aſſeure le fidelle de ſon ' ſalut.'*

Ces paroles n'ont pas beſoin de Commentaire pour les eclaircir. Il faut être auſſi prevenu pour le Pedobaptiſme qu'etoit le Docteur *Wall*, pour s'imaginer comme il a fait, que *Tertullien*, frappé d'une opinion fantaſtique & toute ſinguliere, s'oppoſe ici à une pratique univerſellement établie de baptiſer les Enfans naiſſans, ce qui eſt une mépriſe ſi groſſiere, qu'elle paroît plûtôt deliberée qu'involontaire. Car il n'y a point, je ne dis pas de Savans, mais de perſonne tant ſoit peu intelligente & de bon ſens, qui ne comprenne ſans peine,

peine, que les Enfans que ce Pere trouvoit mauvais qu'on baptisât, n'etoient pas des Enfans tout nouveaux-nez; mais des Enfans trop jeunes pour en faire des Catecheumenes. Il est clair qu'il ne s'agissoit point là d'Enfans nouveaux-nez qui sont absolument incapables d'aucune foi, ni incomplette, ni complette, dont les Enfans en bas-age ne sont point capables, & qui toute fois est la seule par laquelle, selon ce Pere, le fidelle, ou la personne qui doit être baptisée, peut avoir une pleine asseurance de son salut. Une foi complette, dit il, c'est celle qui asseure le fidelle de son salut. Or la foi n'est complette qu'autant qu'elle est éclairée des Lumieres de l'Evangile. Or quelle lumiere & quelle foi peuvent avoir aquise des Enfans au dessous de dix ou douze ans, ou même à ce dernier age, tels que pouvoient être ceux que *Tertullien* trouvoit mauvais qu'on baptisât? '*Ceux*, dit il, *qui connoissent le poids*, '*ou l'importance du Baptême, craindront plûtôt* '*de le recevoir trop tôt que trop tard.*' Cela ne regarde point le Enfans naissans, mais les Enfans auxquels il n'etoit pas impossible d'inculquer ce poids, ou cette importance du Baptême, & de leur inspirer de la crainte de le recevoir trop tôt, & sans une preparation convenable. L'on ne faisoit point alors une pure singerie de ce saint Sacrement, comme l'on fait aujourdhuy. C'etoit une affaire serieuse.

Le quatriéme Temoin que l'on produit, est le savant *Origene*, à qui on fait dire dans ses Ouvrages, 'que l'Eglise avoit receu par Tradition 'Apostolique, qu'il faut baptiser les petits En-'fans.'

Quand il seroit vray que ces paroles seroient effectivement d'*Origene*, ce ne seroit toujours que le temoignage d'une seule personne, ce qui,

ſelon l'Evêque *Taylor*, n'eſt pas ſuffiſant pour valider une Tradition Apoſtolique ; mais il eſt très douteux, pour ne pas dire très faux, que ces paroles ſoient d'*Origene*, dont ſelon les Savans mêmes qui adoptent ce paſſage, les Originaux ne ſe trouvent plus, de ſorte qu'il eſt impoſſible de ſavoir, ſi en les confrontant avec l'Interpolation Latine, elles ſont effectivement d'*Origene* ou de *Rufin*, qui en a fait la Traduction, & qui ſelon ſa propre confeſſion, en avoit retranché, & y avoit ajouté ce qu'il lui avoit ſemblé bon d'en changer ; ce qui a fait dire au ſavant *Eraſme*, que l'on ne ſait pas en liſant ces Commentaires, ſi on lit *Origene* ou *Rufin :* Et ailleurs, il ſouhaite que les Ouvrages de ce Docteur fuſſent encore en Etre, afin de pouvoir decouvrir la fourberie de *Rufin*.

De plus, ſelon le Docteur *Owen* dans ſa Decouverte du Pelagianiſme, *Origene* en a été le premier Auteur, ce qui fait, dit *D'anvers*, que *Voſſius* dans ſon Hiſtoire du Pelagianiſme doute fort que ce paſſage, qui regarde le Baptême des Enfans, ſoit d'*Origene*. En effet comment accorder le Baptême des Enfans naiſſans, avec une Doctrine qui nie abſolument le peché originel, & qui ſoutient que le peché actuel n'a point d'autre ſource que l'imitation des mauvais examples ? Un Pelagien peut il dire ſans une contradiction manifeſte, ce que l'on fait dire icy à *Origene*, ' que les ' Enfans etant ſouillez par la pollution du peché, ' il faut qu'ils ſoyent lavez & nétoyez d'Eau & ' d'Eſprit ?' Il eſt donc faux que ce paſſage ſoit d'*Origene*, comme quelques uns le pretendent.

Enfin, le cinquiéme Temoin que l'on améne pour prouver la Pratique du Pedo-baptiſme, eſt St. *Cyprien*, qui à la verité a été le premier qui a travaillé de toutes ſes forces à le mettre en vogue

dans le troisiéme siecle, comme on le peut voir par son Epître à *Fidus*. Ce *Fidus* voyant que l'on alleguoit la Circoncision des Enfans sous l'ancienne Loi, comme un puissant argument pour le Baptême des Enfans sous l'Evangile, demande à St. *Cyprien*, s'il faut donc baptiser les Enfans le huitiéme jour, comme on circoncisoit le huitiéme jour après la naissance? St. *Cyprien* lui repond, qu'il faut le faire dès qu'ils sont nez; ce que l'on pretend avoir été decreté par un Concile de soixante-six Evêques, sur lesquels ce Pere presida; & voici les raisons alleguées par ce Concile, ou peut-être par St. *Cyprien* lui-même, sur lesquelles on fonda cette Ordonnance de baptiser les petits Enfans.

'La premiere est, que la grace de Dieu est 'offerte à tous. La seconde, que les petits Enfans, considerez comme tels, sont plus dignes de 'recevoir cette grace de Dieu, que les personnes 'd'age. En troisiéme lieu, que le Baptême est 'necessaire à salut. En quatriéme lieu, que le 'peché originel est effacé par le Baptême. En 'cinquiéme lieu, que c'est ce que demandent instamment les petits Enfans par leurs pleurs dès 'leur naissance: Et enfin, parce que sans le Baptême leur perte est inevitable.' Tout cela prouve suffisamment la nouveauté de cette pratique en ce temps là.

Car, si l'on baptisoit alors les petits Enfans en vertu d'une Tradition apostolique, comme quelques uns le pretendent après St. *Augustin*, quel besoin etoit-il qu'un Concile s'assemblât exprès pour en decreter la necessité & l'Ordonnance? En second lieu: Quelle raison avoit *Fidus* de demander à *Cyprien* s'il ne faloit pas baptiser les Enfans le huitiéme jour après leur naissance, selon l'usage de la Circoncision? *Fidus* ignoroit-il ce qui

s'etoit

s'etoit pratiqué à cet egard depuis les Apôtres, ou au moins, ce que l'on en pratiquoit de son temps? En troisiéme lieu, si l'on avoit toujours baptisé les petits Enfans depuis les Apôtres jusques alors, sans doute qu'on leur avoit toujours donné aussi le Baiser de paix, que l'on donnoit ordinairement aux personnes d'age immediatement après leur Baptême, & *Fidus* y devoit être tout accoutumé: A quoi bon donc demander à St. *Cyprien*, s'il faut baiser ces petits Enfans aussi bien que les Adultes? Par la Reponse que lui fait ce Pere, il est clair que ce Baptême etoit alors une nouveauté. Il lui dit qu'il ne doit point faire de difficulté de baiser les Enfans qu'il baptisoit: Qu'il ne devoit pas les regarder comme immondes, encore qu'ils ne vinsient que de naître: Que toutes choses sont pures à ceux qui sont purs, & que nous ne devons pas avoir de degoût pour ce que Dieu a rendu digne. *Fidus* devoit savoir toutes ces choses sans qu'il fut besoin de les lui apprendre; & il devoit être tout accoutumé à baiser ces Enfans sortans du ventre de leurs meres; & si c'etoit une coutume anciennement etablie, & generalement pratiquée, il est etonnant, pour ne pas dire inconcevable, que *Fidus* en ait fait la moindre difficulté. D'ailleurs, il ne paroît pas qu'il fut un homme fantastique, ou d'une humeur singuliere dans son espece. Mais pourquoi St. *Cyprien* pour contenter tout d'un coup *Fidus*, & lui fermer la bouche, ne lui allegue-t-il pas plûtôt la Tradition apostolique & la pratique constante & universelle de l'Eglise; ce qui eut été incomparablement plus fort & plus incontestable que toutes les raisons foibles, & pueriles, dont il se sert pour contenter *Fidus*? Et entr'autres celle des pleurs des Enfans dès qu'ils sont nez, par lesquels ils demandent le Baptême, comme si les Enfans ne pleuroient

pleuroient plus après cela, & que le Baptême les exemptât des tranchées de ventre & du mal de Dents. Cela etoit bien fade, & faisoit bien voir que l'on n'avoit rien de plus solide pour appuyer ce Mystere d'iniquité, que l'Esprit d'Erreur & de Mensonge vouloit mettre en train à quelque prix que ce fût. Au reste, il n'y a pas lieu de s'étonner que la Race de *Cam*,* qui n'avoit point été des dernieres à violer la Loi de Nature, ait commencé la premiere à corrompre la Religion Chrêtienne, & à en changer & renverser les saintes ordonnances, en donnant le Baptême & la Communion aux petits Enfans, ce que le Seigneur n'avoit pas commandé, & ce à quoi il n'avoit jamais pensé. Ce sont là de ces Nouveautez que Mr. *Burnet* a dit avoir été dès lors introduites dans l'Eglise, & qui avoient dejà rendu le Christianisme bien different de ce qu'il avoit été dans son commencement.

VOILA donc ce Temoignage d'une pretendüe Tradition apostolique, & d'une pratique constante & universelle du Baptême des petits Enfans dans les premiers siecles de l'Eglise, rendu par *Justin Martyr*, par *Irenée*, par *Tertullien*, par *Origéne*, & par *Cyprien* ; voilà ce Temoignage tant vanté evanoüi. Il est bien vray que l'on a commencé à baptiser quelques Enfans au temps de *Cyprien*, & dans l'*Afrique* seulement ; mais cela n'eut point de suite pendant près de deux cens ans, c'est à dire, jusqu'au commencement du cinquiéme siecle.

C'EST dans cette espace de temps que l'on a vû les Empereurs *Constantin*, *Constantius*, *Theodose*, *Valentinien*, & *Gratien* ; tous ces grands, ces saints Docteurs, les *Basiles*, les *Gregoires de Nazianze*, les *Ambroises*, les *Chrysostomes*, les *Jeromes*,

* *Les Africains.*

romes, les *Augustins*, & les *Nectarius*, tous Enfans de Chrêtiens: C'est dans cette espace de temps, dis-je, c'est à dire, sur la fin du troisiéme siecle, dans tout le quatriéme, & dans une bonne partie du cinquiéme, que l'on a vû tous ces illustres Personages, ces grands Saints, ces celebres Docteurs, ne recevoir le Baptême qu'à l'age de raison. *Constantin* & *Theodose* ne furent baptisez que peu de temps avant leur mort. Les autres Empereurs ne le furent que dans un age avancé. *Gregoire de Nazianze* & *Basile*, tous deux Evêques & fils d'Evêques, des fideles du premier ordre en zele & en sainteté aussi bien qu'en savoir, ne furent baptisez qu'après avoir achevé leurs longues Etudes à *Athénes*. *Chrysostome* avoit vingt-un ans; *Jerome* en avoit trente. *Ambroise* & *Nectarius* & d'autres ne furent baptisez qu'après avoir été eleus Evêques, le premier de *Milan*, & le dernier de *Constantinople*. Il faloit bien les baptiser alors, puisque sans cela ils n'eussent pû faire les fonctions de leur Charge. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que St. *Augustin*, né dans l'*Afrique*, & d'une mere Chrêtienne, & d'un pere qui embrassa le Christianisme quelques années après sa naissance; St. *Augustin*, dis-je, né dans l'*Afrique*, où St. *Cyprien* avoit mis tout en usage pour etablir le Baptême des Enfans, & cela encore plus de 130 ans avant la naissance d'*Augustin*; celui-ci, dis-je, ne fut baptisé qu'à trente-trois ans. On alloit le faire, comme je l'ai dejà remarqué, qu'il n'avoit qu'environ dix ans; mais le voyant hors du danger de mort où il avoit été, son Baptême fut remis à un autre temps; ce qui marque assez que ce n'etoit point alors une coûtume generale, comme elle l'est aujourdhui: Car si l'on baptisoit ordinairement les Enfans dès qu'ils etoient nez, comme l'on fait à present,

à present, pourquoi au moins ne baptisa-t-on point *Augustin* à dix ans, vû sur tout, qu'on en avoit pris la resolution ? Pourquoi remettre ce Baptême à un autre fois, si ce n'etoit qu'on ne jugeoit pas *Augustin* capable à cet age de satisfaire suffisamment à toutes les conditions requises au Baptême ? Ce qui prouve que l'on ne baptisoit en ce temps là que peu ou point d'Enfans.

Mais voici un passage qui decide entierement la question ; c'est la Lettre qu'*Eusebe de Cesarée* ecrivit de *Nicée* à son Eglise, pour lui apprendre ce qui s'etoit passé dans le Concile au sujet du Consubstantiel, dont tous les Evêques, au nombre de 318, etoient enfin convenus.

‘ *Le Formulaire*, dit il, *de nôtre Foi*, *qui a éte* ‘ *dressé & lû en la presence de nôtre très saint Em-* ‘ *pereur*, (c'etoit *Constantin*, qui alors n'avoit ‘ point encore été baptisé) *& qui a été approuvé* ‘ *comme une saine & certaine foi*, *est comme s'en-* ‘ *suit : Ainsi que nous l'avons reçüe des Evêques* ‘ *qui nous ont precedé* ; *ensemble lorsque nous avons* ‘ *été catechisez*, *comme aussi lorsque nous avons été* ‘ *signez du sceau du Baptême : Comme nous l'a-* ‘ *vons apprise des saintes Ecritures* ; *ainsi que* ‘ *nous avons crû etant Prêtres*, *& que nous avons* ‘ *prêché etant Evêques* ; *c'est pourquoi nous vous* ‘ *manifestons aussi maintenant nôtre foi.* Socrat. L. 1. c. 5.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette Confession de Foi, est que tous ces Evêques avoient été instruits des Dogmes de la Foy & de la Religion Chrêtienne avant d'avoir été baptisez : Car *Eusebe* dit, *lorsque nous avons été Catechisez* ; ce qui en la langue Greque signifie être instruit. Ils avoient donc tous été instruits & catechisez avant d'avoir été baptisez ; car *Eusebe* place l'instruction avant le Baptême, comme il place le Baptême

Baptême avant la Prêtrise, & la Prêtrise avant l'Episcopat. Tous ces Evêques, qui sans doute etoient pour la pluspart Enfans de Chrêtiens, rendirent raison de leur foi, & ce fut après avoir rendu raison de leur foi, & en consequence de la profession qu'ils en firent, qu'ils furent signez, comme ils parlent, du Sceau du Baptême. Ils avoient donc tous été Catechumenes avant d'avoir été baptisez, & non pas baptisez avant d'être Catechumenes, comme il se pratique aujourdhuy. L'on peut voir par ce passage, le peu d'effet qu'avoient produit tous les Efforts de S. *Cyprien*, pour, en etablissant le Pedobaptisme, renverser les voyes du Seigneur qui sont droites. Car tous ces Peres etoient nez vers la fin du troisiéme siecle, & un bon nombre d'années après le deceds de *Cyprien*; cependant, il paroît évidemment que tous furent catechisez avant d'avoir été baptisez; ils n'avoient donc point été baptisez peu de jours après leur naissance comme on fait aujourdhuy.

Il y a bien apparence, ou plûtôt il est très certain qu'*Athanase*, qui assista à ce fameux Concile, ne fut pas baptisé peu après sa naissance, par ce que ce n'en etoit pas encore la coûtume. Car si ce Baptême des Enfans eut été en usage au temps de sa naissance, & s'il avoit été baptisé en naissant, sans doute que ses Camarades d'Ecole l'auroient été aussi; & s'ils eussent été tous baptisez peu après leur naissance, jamais il ne fut venu en la pensée d'*Athanase* de les baptiser, comme il en baptisa quelques uns en se joüant un jour de Fête au bord de la Mer. Ces petits Garçons imitoient, comme font ordinairement les Enfans de cet age, ce qu'ils voyoient faire journellement en l'Eglise. Ils voyoient que l'on interrogeoit premierement les personnes qui demandoient le Baptême, après quoi on les baptisoit; & c'etoit ordinaire-

ordinairement l'Evêque qui faisoit tout cela lui-même. Ces petits Garçons donc, pour tant mieux imiter ce qu'ils voyoient pratiquer souvent, eleurent le petit *Athanase* pour leur Evêque, comme ils le confesserent après à *Alexandre* Evêque d'Alexandrie. *Athanase* donc ayant été fait Evêque par ses Camarades, se mit en devoir de faire les fonctions de sa Charge; & il commença à catechiser quelques uns de ses Camarades, & ensuite à les baptiser; ce que l'Evêque, qui se promenoit sur le Rivage, ayant apperçû, il en fut fort marri, regardant ce jeu comme une profanation des saints Mysteres. Il les appella à soi, & ayant par leur propre confession entendu toute la farce, il demanda au Clergé de la Ville, qu'il avoit invité à diner, ce qu'il leur en sembloit, Si ceux qui avoient été ainsi baptisez par le petit *Athanase*, etoient bien & validement baptisez, quoique cela se fut fait en joüant; ou s'il seroit besoin de les baptiser ni plus ni moins que s'ils ne l'eussent jamais été. A quoi le Clergé, après avoir entendu que le tout s'etoit passé d'une maniere decente & serieuse, & selon la forme usitée en l'Eglise, declara à l'Evêque qu'il etoit d'avis que ce Baptême etoit valide & bon, & qu'il ne seroit pas besoin de les baptiser d'avantage; ce qui passa. Dès lors, & par cela même, *Athanase* fut regardé comme ayant, par ce fait, dejà consacré ses mains à Dieu. L'Evêque le demanda à ses Parens, qui le mirent entre ses mains après qu'il eut achevé l'Etude de la Grammaire. Il fut toujours avec l'Evêque, comme *Samuel* avec *Eli*; & de degré en degré il parvint à l'Evêché d'Alexandrie, après la mort de son bon maître *Alexandre*; & tout cela parce qu'il avoit en se joüant baptisé quelques uns de ses Camarades d'Ecole. Cette histoire, & la precedente, sont elles bien propres à prouver la pra-

tique du Baptême des petits Enfans dans les trois ou quatre premiers fiecles de l'Eglife? Ne prouvent elles pas bien plûtôt invinciblement tout le contraire?

Apres cela, qui n'admirera la mauvaife foi de la plufpart des Predicateurs, qui ont la temerité de foutenir qu'on baptifoit les Enfans dans ces premiers fiecles du Chriftianifme? Il y en a même quelques uns d'entr'eux, qui n'ont point de honte de tirer en preuve, des paffages qui font voir directement le contraire de ce qu'ils pretendent. C'eft ainfi qu'on a entendu dire à un Predicateur, pour prouver qu'on baptifoit les petits Enfans au temps de *Higin* dans le deuxieme fiecle, que ce Pape avoit ordonné les Parains & les Maraines pour prefenter les Enfans au Baptême, par où il donna à entendre, qu'on pratiquoit alors la même chofe qui fe pratique aujourdhui. Mais voici ce qu'on lit dans un livre intitulé *l'Etat de l'Eglife*, imprimé chez *Euftace Vignon* en 1581. page 34. ‘ *Higin* inftitua, qu'au Catechifme, au ‘ Baptême, & à la Confirmation, y auroit un ‘ Parain.’ Il en eft de ce paffage, comme de ce que nous avons raporté des Peres de *Nicée:* Le Catechifme ou l'Inftruction precede le Baptême, comme le Baptême precede la Confirmation. C'eft à dire, que felon l'ordonnance de ce Pape, l'on devoit premierement inftruire ou catechifer, après cela baptifer, & enfin impofer les mains; qui font trois actions bien diftinctes, dont l'une fuccedoit à l'autre, & le tout dans l'efpace, peut-être, de vingt-quatre heures: Car l'on catechifoit le jour, & la nuit fuivante on baptifoit, & immediatement après fuivoit l'impofition des mains. Voilà proprement ce qui en eft; deforte que tant s'en faut que ce paffage faffe pour le Baptême des Enfans, qu'au contraire il le detruit,

en prouvant que ceux que l'on baptiſoit etoient capables d'être catechiſez, & qu'ils l'etoient effectivement avant de recevoir le Baptême.

Ce paſſage eſt ſi conſiderable, qu'on ne peut s'empêcher de le repeter. *Il inſtitua qu'au Catechiſme, au Baptême, & à la Confirmation, y auroit un Parain.*

L'Auteur de ce Livre cite la Decretale *de Conſecratione, Diſtinct.* IV. *C. in Cat.* qu'on attribue au Pape *Higin*, laquelle ne fait aucune mention du Baptême des petits Enfans; & quand même elle en parleroit, on ne doit point faire attention à une telle autorité, puiſque tous les Savans rejettent les Decretales, qui ont été forgées dans le neuvieme ſiecle par un certain *Iſidore*, qui s'eſt donné le ſurnom de *Mercator*, ou de *Peccator*.

Polidore Virgile dans ſon quatrieme livre ch. 4. *des inventeurs des choſes*, ecrit auſſi que le Pape *Higin* ordonna qu'il y eut au Baptême un Parain pour ſervir de Temoin, ſans parler du Baptême des Enfans: Mais on ne doit pas s'arrêter non plus à ſon temoignage, car il n'a pas aſſez d'autorité dans la Republique des Lettres, pour que l'on doive jurer ſur ſes paroles. Cet Auteur n'a pas toujours eu la verité de ſon côté, & c'eſt pour cela qu'il s'eſt attiré cette Epigramme du Poëte Anglois *Jean Owen.* Epig. 49.

Virgilii duo ſunt; alter Maro, tu Polydore
Alter: tu mendax, ille Poëta fuit.

Poursuivons maintenant le fil de nôtre premier diſcours.

Nous avons montré d'une maniere inconteſtable, qu'on n'a point baptiſé d'Enfans juſqu'au temps de St. *Cyprien*, qui fut fait Evêque de *Car-*

thage au milieu du troisieme siecle; & pendant tout le reste de ce siecle on n'en baptisa que très peu, ou rarement, comme s'exprime Mr. *Burnet*; & nous en avons donné pour preuve tous les Evêques du Concile de *Nicée*, qui naquirent dans ce periode de temps, & qui, en la personne d'*Eusebe de Césarée*, declarerent avoir été catechisez avant leur Baptême; à quoi nous avons ajouté ce qui se passa à *Alexandrie* entre le petit *Athanase* & ses Camarades d'Ecole. Il faut en dire autant du quatrieme siecle, qui ne vit baptiser que très peu d'Enfans, comme il paroît par l'Histoire, & le consentement de la pluspart des Savans.

Mais pour être entierement convaincu de cette verité, il ne faut que lire les Oraisons ou Sermons de St. *Basile*, & de *Gregoire de Nazianze*, comme l'a fort bien remarqué M. *Daillé*; & l'on verra par les vives censures & les pressantes exhortations qu'ils addressoient à leurs peuples, qui se contentans pour la pluspart d'aller entendre les Predications, negligeoient volontairement, & par des excuses vaines & frivoles, de se faire baptiser, & de devenir Membres Communians. Il ne se peut rien dire de plus vif & de plus touchant, rien de plus fort, de plus vehement, & de plus pathetique, que ce que ces dignes personnages disoient, tant pour marquer la douleur qu'ils avoient de voir un devoir si important meprisé & negligé, que pour porter leurs Auditeurs à s'en acquiter en se faisant baptiser au plûtôt, & avant que la mort les prevint, ou qu'un endurcissement de cœur les rendit inflexibles à toutes les invitations de la grace. Enfin il paroît par ces Oraisons, que ces delais & ces remises à se faire baptiser, etoient devenües si communes, qu'elles etoient presque generales; ce qui ne seroit pas arrivé, si la coutume eut été alors de

baptiser

baptiser les petits Enfans. Les uns s'excusoient sur ce qu'ils n'avoient point d'argent pour regaler leurs amis le jour de leur Baptême. Les autres vouloient être habillez de neuf ce jour là. D'autres vouloient attendre que toute leur parenté pût être presente à cette solemnité. D'autres vouloient être baptisez par un Evêque; & d'autres enfin vouloient joüir de ce monde & de ses plaisirs, avant de se voüer à Dieu, & de se consacrer à son service par le Baptême, & par une vie pure & sainte, craignant aussi de retomber dans le peché après le Baptême, & de risquer par là leur salut eternel: Car c'etoit alors, & c'avoit toujours été depuis le commencement du Christianisme, la croyance generale, que si après le Baptême on retomboit dans quelque peché enorme, & dont l'on avoit peut-être été coupable avant le Baptême, qu'il n'y avoit plus de lieu à la Repentance; & cela fondé apparemment sur les *vers.* 4, 5, 6, 7, 8. du *chap.* vi. de *l'Epitre aux Heb.* & quelques autres passages collateraux: Et l'on sait, que ce furent ces paroles effrayantes qui empêcherent tous ces illustres personnages, dont on a fait mention, de se faire baptiser, les uns que dans un age meur, & les autres que dans un age fort avancé, & peu avant la mort. Et si les plus pieux, les plus saints, & les plus distinguez à tous egards, ont été retenus par cette crainte, combien plus l'ont été les personnes d'une vie molle, licencieuse, & libertine?

Il seroit beau voir aujourdhui une infinité de gens fort sages, pieux, & craignans Dieu, parvenus à un age de maturité, & peut-être un grand nombre d'entr'eux cassez de vieillesse & proches de la mort, n'avoir pas encore été baptisez, ni par consequent admis à la sainte Communion des fideles. Qu'en diroit-on? Cela ne paroîtroit-il pas

etrange? Mais c'eſt ce qui n'eſt point, ni ne peut être. L'on y à mis bon ordre en baptiſant tous les Enfans dès qu'ils ſont nez, ſans en excepter un; & c'eſt la raiſon pourquoi l'on ne voit à preſent perſonne qui ne ſoit baptiſée, ſuppoſé que ce que l'on fait aux Enfans ſoit un Baptême. Comme donc nous ne voyons point aujourdhui de perſonne qui ne ſe diſe baptiſée, & que cela vient de ce que l'on baptiſe les Enfans en general, qu'ils le veüillent ou ne le veüillent pas; de même, ce que l'on voyoit dans ces premiers tems tant de perſonnes non baptiſées, venoit de ce que l'on ne baptiſoit point d'Enfans nouveaux-nez, ni qui ne le demandaſſent librement & de leur propre choix. Nous pourrions ajouter à ce que nous en avons dejà dit, un grand nombre de Temoignages; mais on ſe contentera d'en raporter encore un ſeul: C'eſt un Canon du Concile de *Neoceſarée*, raporté par le ſavant Evèque *Taylor*, qui en parle ainſi.

Le ſentiment de l'Egliſe du quatrieme ſiecle n'etoit pas qu'il falut baptiſer les petits Enfans, temoin le ſixieme Canon du Concile de Neoceſarée; qu'il cite en Grec, donc voici le ſens. *La femme qui eſt enceinte peut être baptiſée quand il lui plaît; car le Baptême ne touche point l'Enfant. La raiſon de la connexion des parties de ce Canon eſt dans les paroles ſuivantes: Parce que dans cette Confeſſion chacun eſt obligé de donner des preuves ſenſibles de ſon propre choix & de ſon election. Voulant dire clairement par là, que ſi l'Enfant eut dû participer au Baptême de la Mere, il n'eut point été convenable de la baptiſer etant enceinte, parce que chacun eſt obligé de faire une confeſſion ouverte de ſa foi; ce qui ſuppoſant de l'intelligence & un choix libre, il n'eſt pas raiſonnable qu'un Enfant, qui n'eſt capable ni d'intelligence ni*

de

*de faire ce choix, ſoit ſigné d'un tel Myſtere. Ce Canon raiſonne juſte, & exprime abſolument le ſentiment de l'Egliſe univerſelle de ce temps là, qui en interrogeant les petits Enfans ſur les Articles de la foi, auroit prevariqué horriblement, ſachant bien que ces Enfans n'auroient pas été capables de repondre, ce qui prouve qu'on ne les baptiſoit point alors.**

De tout ce que nous avons dit juſques ici, il en reſulte, qu'il a été un temps auquel on ne baptiſoit point du tout de petits Enfans. C'eſt ce qui paroît inconteſtablement vray, & ce dont tous les Savans conviennent. Or, ſi l'on a commencé à baptiſer les Enfans au temps même des Apôtres, ce qui ne paroît point; il faut que cette pratique ait été diſcontinuée dans la ſuite, en un certain temps, qui n'etant point marqué, eſt à deviner; car nous la voyons ou recommencer, ou commencer à St. *Cyprien.* C'eſt ce qui paroît clairement. Il ne paroît pas que cette pratique ait commencé par les Apôtres: Il ne paroît pas non plus qu'elle ait été ſuſpendüe, ou qu'elle ait ceſſé pour un temps, ou depuis un certain temps qui ſoit marqué. Elle n'a donc pû recommencer à St. *Cyprien*; car ce qui n'a eu de commencement, ne peut pas recommencer: Et ſi elle n'a pû recommencer à St. *Cyprien*, elle a donc commencé alors & non plûtôt, puiſqu'il n'en paroît aucune trace avant ce temps là, comme nous l'avons ſuffiſamment prouvé.

Puis donc qu'il n'y a point eu du tout d'Enfans baptiſez juſqu'au milieu du troiſieme ſiecle; que ce peu qu'on en a baptiſé pendant près de deux cens ans après, c'eſt à dire depuis St. *Cyprien* juſqu'à St. *Auguſtin*, on les a baptiſez ſans autorité, ou de la Parole de Dieu, ou de la Tradition

* *Libert. of proph. Sect. 18.*

dition Apostolique, ou de celle d'aucun Concile, mais seulement pour complaire à quelques personnes d'une conscience delicate, peu eclairée, & timide, qui croyoient leurs Enfans perdus sans ressource, s'il leur arrivoit de mourir sans Baptême ; nous pouvons hardiment conclure, que le Baptême des Enfans nouveaux-nez n'a point été en usage pendant les quatre premiers siecles de l'Eglise ; pouvant regarder ce qui a été pratiqué pendant ce temps là comme si cela n'avoit jamais été pratiqué jusqu'au jour present ; parce que ce qui en a été fait, n'a point eu de fondement solide. D'où il s'ensuit, que nous n'avons pas plus à nous mettre en peine de ce qui s'est passé à cet egard depuis le quatrieme siecle jusqu'à ce jour, que nous ne nous mettons en peine de l'Invocation des Saints, qui non seulement a commencé aussitôt que le Baptême des Enfans, mais qui de plus a été bien plus generalement pratiquée dès son commencement, que n'a été le Baptême des Enfans, & qui dure encore à present, aussi bien que ce Baptême. C'est en vain que le Papisme nous produit quelques passages de l'Ecriture, sur lesquels il peut bien mieux gloser à son aise, pour l'Invocation des Saints, que nous ne pouvons faire en faveur du Baptême des Enfans : C'est en vain qu'on nous chante l'Antiquité de ce faux Culte, combatu dans son commencement par un seul *Vigilence*, accablé d'injures par St. *Jerome* ; c'est en vain, dis-je, qu'on nous berce de tous ces beaux Contes, ils ne nous touchent point. Nous nous en moquons ; parce que cette Invocation n'est point autorisée par l'Ecriture sainte, ni par la pratique du siecle apostolique, pendant que l'on est enchanté d'un pretendu Baptême bien moins appuyé & soutenu que l'Invocation des Saints,

qui ne se soutient tout au plus, que par quelque ombre d'apparence, sans realité.

Nous voici donc parvenus au cinquieme siecle: C'est ici où nous allons voir commencer le Pedobaptisme; ecoutons donc pour cet effet le savant Evêque *Taylor.* Après avoir fait voir la vanité de la pretendüe Tradition Apostolique sur laquelle on fonde le Baptême des Enfans, il ajoute: ' *Comme il n'y a point de Precepte dans* ' *l'Ecriture qui oblige les Enfans à recevoir le* ' *Baptême, aussi le Pedobaptisme n'a été determi-* ' *né par l'Eglise être necessaire au salut des En-* ' *fans, que dans le huitieme siecle. Il est vray,* ' *qu'en l'an* 418, *au Concile de Mileve provin-* ' *cial d'Afrique, fut fait un Canon pour le Pedo-* ' *baptisme, & jamais auparavant. J'avoüe,* dit ' il, *qu'on l'avoit pratiqué en Afrique avant ce* ' *temps là, & que quelques uns de ce Païs là en* ' *avoient bonne opinion. Et si nous ne sommes pas* ' *obligez d'en avoir la même bonne opinion; aussi* ' *aucun de ces gens là n'a-t-il jamais auparavant* ' *pretendu qu'il fut necessaire, ni qu'il y en eut* ' *aucun commandement dans l'Ecriture sainte.* ' *St. Augustin a été le premier qui l'ait prêché* ' *absolument necessaire; ce qu'il fit dans la cha-* ' *leur de la dispute contre Pelage, qui l'avoit si* ' *fort echaufé sur cette question, qu'il a innové* ' *sur d'autres points de doctrine, peut-être de plus* ' *grande importance que n'est celle du Baptême.* ' *Or quoique le Pedobaptisme ait été anciennement* ' *pratiqué dans l'Afrique, que cela ait été fait* ' *sans l'opinion de necessité, rarement dans ce païs* ' *là, & point du tout ailleurs; c'est dequoi nous* ' *avons le temoignage de savans Pedobaptistes,* ' *comme de Loüis Vivès, qui dans ses Annotations* ' *sur St. Augustin affirme, qu'il n'y avoit anciene-* ' *ment que les Adultes qui fussent baptisez.'* Il

ajoute

ajoute enſuite, ‘ *que le ſentiment de l'Egliſe du* ‘ *quatrieme ſiecle n'etoit pas qu'il falut baptiſer* ‘ *les petits Enfans* ; & il en donne pour preuve le Canon du Concile de *Neoceſarée*, que nous avons cité ci-deſſus.

SELON les *Centuriateurs de Magdebourg*, quelques années après la tenüe de ce Concile de *Mileve*, dont nous avons fait mention, il en fut tenu un autre à *Carthage* ſur le même ſujet, où la même queſtion touchant le Baptême fut agitée ; & St. *Auguſtin* preſidant ſur celui-ci, comme il avoit fait ſur l'autre, n'eut pas beaucoup de peine à perſuader à ce Concile la neceſſité de ce Baptême. Comme St. *Auguſtin* etoit naturellement plein de feu & zelé, & qu'il perſuadoit facilement par ſon eloquence, il lui fut aſſez facile d'en impoſer à tout le Concile, qui defera plus à ſon ſentiment particulier, qu'au jugement de toute l'Egliſe. Ce Concile, auſſi bien que le precedent, anathematiſa tous ceux qui ſoutenoient *que les Enfans pouvoient être ſauvez ſans avoir été regenerez par le Sacrement de la grace* ; c'eſt à dire, par le Baptême.

CE Canon, avec tous les autres, fut porté à *Rome* pour être ratifié & confirmé par le Pape *Innocent*, qui le confirma par ſon Epître Decretale. Voilà enfin le Pedobaptiſme etabli au cinquieme ſiecle, & non plûtôt, par l'influence d'un ſeul homme, ſavoir de St. *Auguſtin*, plûtôt animé de rage contre *Pelage*, que mû d'un vray zele pour la gloire de Dieu & pour la verité ; & confirmé par un Pape que l'on ſait avoir été un grand innovateur de vaines Ceremonies. Voilà, dis-je, le Pedobaptiſme decreté premierement & declaré neceſſaire au ſalut des Enfans, que l'on ſoutenoit ne pouvoir être ſauvez s'ils mouroient ſans avoir été baptiſez. Sur quoi

Il eſt à propos de remarquer en premier lieu, que ſuppoſé que le Baptême ſoit tellement neceſſaire au ſalut des Enfans qui viennent de naître, qu'ils ne puiſſent être dans un etat de grace en cette vie, ni être ſauvez s'ils viennent à mourir ſans Baptême ; nous aurons toute l'obligation d'un ſi heureux expediênt, non à Jeſus Chriſt ni à ſes Apôtres, qui apparemment n'y avoient point penſé, mais à St. *Auguſtin*, & au Pape *Innocent* ; à l'un pour l'avoir inventé, & à l'autre pour, en le confirmant, en avoir autoriſé & recommandé la pratique.

Mr. *Baſnage* a reconnu que les anciens *Vaudois* & *Albigeois* ne baptiſoient point les petits Enfans, & il a dit que c'etoit un Erreur. Il faut avoüer à la loüange de St. *Auguſtin*, que ſans lui le monde Chrêtien croupiroit encore dans cette Erreur, dont les quatre premiers & plus purs ſiecles du Chriſtianiſme ont été malheureuſement prevenus, faute d'avoir été mieux inſtruits ſur cet article par les ſaints Apôtres, pour ne pas dire par Jeſus Chriſt lui-même. S'il a plû à Dieu de reveler ce ſecret de ſa volonté plûtôt à St. *Auguſtin*, qu'à ceux auxquels le Fils de Dieu avoit promis le don du Saint Eſprit, qui les devoit *conduire en toute verité*, & *leur enſeigner toutes choſes*, & qui ſe ſont vantez eux-mêmes d'avoir declaré aux fideles *tout le conſeil de Dieu*, *ſans rien retenir des choſes qui leur etoient utiles & profitables :* Si, dis-je, Dieu a caché à ſes plus fideles ſerviteurs ce *ſecret de ſa volonté*, pour le reveler au bout de quatre cens ans à St. *Auguſtin*, il faut avoüer que c'eſt une grande grace & faveur qui lui à été faite, & pour laquelle tous les *Ages* le doivent dire *bienheureux*.

Mais en ſecond lieu : Si le Baptême n'eſt point d'une abſolüe neceſſité au ſalut des Enfans, &

& si ce Baptême n'est pas un *secret de la volonté* de Dieu, qu'il ait voulu plûtôt reveler à St. *Augustin* qu'aux saints Apôtres; pourquoi donc l'en croire plûtôt à sa parole, que de s'en tenir simplement à la parole du Seigneur, & à celle de ses Apôtres? N'est-ce pas lui faire un grand affront de s'en raporter plûtôt à St. *Augustin* & à St. *Cyprien*, si on le veut, qu'au Fils de Dieu, & à ses Temoins fideles, choisis & envoyez au monde tout exprès pour nous instruire de sa volonté? Jesus Christ, nôtre souverain Seigneur, a-t-il envoyé St. *Cyprien* & St. *Augustin* pour reveler à son Eglise ce qu'il n'avoit pas jugé à propos de lui declarer, ou par soi-même, ou par ses Apôtres, trois ou quatre cens ans plus tôt? Ces deux saints Peres, comme on les appelle, ont ils été suscitez en qualité ou de Prophetes, ou d'Apôtres, ou d'Evangelistes, ou enfin de Docteurs infaillibles, que nous soyons obligez de nous en raporter à eux, & de les en croire à leur parole d'une chose aussi importante que l'est le changement du Sujet du Baptême, de l'age adulte & raisonnable, à celui de l'Enfance & d'Imbecillité; du Fidele de profession, à l'Infidele de condition? Quelle asseurance avons nous que St. *Augustin*, qui peut être regardé comme le principal, ou plûtôt comme l'unique promoteur de ce changement, ait été conduit plûtôt par l'Esprit de Dieu, & animé d'un vray zele pour sa gloire, & pour le salut de son peuple, qu'enflé d'orgueüil & de l'esprit de vengeance contre *Pelage*, qui niant absolument le peché originel, ne laissoit aucun pretexte au Baptême des petits Enfans, que l'Esprit d'Erreur, de Mensonge, & de l'Antechrist s'efforçoit d'etablir à tort & à travers, & à quelque prix que ce fût?

MAIS

Mais en troisieme lieu & enfin, tant s'en faut que l'on regarde ni St. *Cyprien*, ni principalement St. *Augustin* pour des Docteurs infaillibles, suscitez de Dieu, & envoyez tout exprès pour reveler à son Eglise, au bout de quatre cens ans, ce *secret de sa volonté*, que Jesus Christ & ses Apôtres avoient oublié de lui apprendre: Bien loin, dis-je, de regarder St. *Augustin* & les saints Peres des Conciles de *Miléve* & de *Carthage*, comme des Docteurs infaillibles, qu'au contraire tous les Protestans se persuadent qu'ils ont erré dans le Principe, sur lequel ils ont etabli le Baptême des petits Enfans: Car il est manifeste qu'ils le fonderent sur ces paroles de Jesus Christ, *Jean* iii. 5. *En verité, en verité, je te dis, sinon que quelqu'un soit né d'Eau & d'Esprit, il ne peut entrer au Royaume de Dieu:* D'où ils concluoient, que qui que ce fut, petit ou grand, qui mouroit sans avoir été baptisé, etoit privé pour jamais de la gloire du siecle à venir, comme il l'avoit été de la grace en ce siecle ci. Or, c'est que les Protestans regardent comme une Erreur bien grossiere, fondée sur une lourde meprise des paroles de nôtre Sauveur à *Nicodéme*. Ces Peres ont donc erré, & même bien grossierement.

C'est pourtant sur cette Erreur qu'ils ont fondé le Baptême des petits Enfans, tant pour nos freres les Protestans, que pour eux-mêmes; n'etant pas vraisemblable que nos Ancêtres eussent inventé ce Baptême, s'ils ne l'avoient trouvé etabli dans l'Eglise Antichrêtienne, d'où ils l'ont emporté; ni que cette Eglise l'eut jamais possedé, si elle ne l'avoit herité du grand St. *Augustin*, & des saints Peres ses contemporains. Heureuse Erreur de ces anciens Peres, de ces bons Africains, auxquels l'Eglise Romaine est redevable, & nos freres à elle, de cette decouverte, sans la-

quelle non ſeulement on ne baptiſeroit peut-être point d'Enfans aujourdhui; mais on ne ſauroit point, ni l'on n'auroit ſans doute jamais ſû, qu'il falut baptiſer les petits Enfans, & nous ſerions encore engagez dans l'Erreur, dont les quatre premiers ſiecles, & après eux les anciens *Vaudois* & *Albigeois*, ont été infatüez, faute de s'en raporter à ces grands Saints, & pour s'en être tenu à Jeſus Chriſt, à ſes Apôtres, & à ce que nous appellons l'Ecriture ſainte, qui ne nous dit pas un mot de ce Baptême, ſi religieuſement obſervé, & ſi ſoigneuſement pratiqué par nos freres Reformez, enemis de toutes Traditions & de toutes les Inventions humaines & Romaines.

Il y a pourtant cette difference de Genie entre nos Reformez & ces vieux Africains, que ceux-ci n'ont pû bâtir le Baptême des Enfans ſans lui faire un fondement, & ils n'ont pû l'appuyer ſur les paroles de *Jean* iii. 5. ſans les tordre, ou leur faire violence, en les prenant à contre ſens; au lieu que nos Peres, & aujourdhui nos Freres, ont eu, & ont encore aſſez d'adreſſe, pour ſoutenir ce Bâtiment ſans fondement, & ſans aucun appuy viſible.

Il y a encore cette ſeconde difference entre nos Proteſtans & les anciens Africains, que ceux-ci ne donnoient le Baptême aux Enfans, que comme un Viatique pour les conduire à l'autre monde, & ſeulement à ceux qu'on voyoit être en evident danger de mort; car pour ceux qui ſe portoient bien, & qui avoient la mine de vouloir vivre, on les laiſſoit en repos, ſans les tourmenter d'un plongement triplé dans une Eau, quelquefois bien froide: Et c'eſt de cette difference que l'on faiſoit entre les Enfans mourans que l'on baptiſoit, & les Enfans robuſtes que l'on ne baptiſoit point, qu'eſt devenüe cette liberté où chacun

etoit,

etoit, de faire ou de ne point faire baptiser ses Enfans, qu'ils ne fussent parvenus à un age competent : Liberté qui a duré jusques bien avant dans le neuvieme siecle, comme on le montrera en son lieu. Mais si les Africains ne baptisoient qu'une partie des petits Enfans, c'est à dire, les mourans, nos Européens, plus spirituels & plus rafinez que ces bonnes gens du temps passé, baptisent tous les Enfans sans exception, & les vivans & les mourans, quoique de leur propre aveu, les Enfans qui meurent sans Baptême n'en soyent pas moins heureux que ceux qui l'ont receu. Ainsi ce que ces anciens Africains tenoient pour absolument necessaire, nos Européens le tiennent pour absolument indifferent.

Apres avoir amplement montré que le Baptême des petits Enfans n'etoit fondé ni sur la Raison, ni sur la Revelation ; nous avons fait voir en suite, que la plusspart des Savans non seulement tombent d'accord de cette verité, mais que de plus ils conviennent que l'Antiquité la plus reculée & la plus pure ne baptisoit point d'Enfans. Nous allons donc voir en troisieme lieu, que cette concession des Savans se confirme par les Ecrits de la plusspart des Anciens qui ont eu occasion de traiter du Baptême, dont ils parlent ordinairement en des Termes qui n'ont de raport qu'aux Adultes seulement, & qui ne conviennent nullement aux petits Enfans nouveaux-nez.

Il ne faut que lire *Tertullien* pour être persuadé qu'on n'en baptisoit point de son temps, qui etoit à la fin du second, & au commencement du troisieme siecle ; etant manifeste que ce n'est pas là l'Abus qu'il entreprend de corriger, mais bien celui de baptiser des Enfans, qui n'etant pas encore parvenus à un age capable de bien entendre & comprendre ce qu'on leur administroit, & ce à

quoi ils s'engageoient par leur Baptême, n'en etoient pas des Sujets propres. Or, s'il trouvoit bien à redire à ce que l'on baptisoit des Enfans dont la foi devoit être fort incomplette; combien plus eut il trouvé mauvais, que l'on eut baptisé des Enfans absolument incapables d'aucune foi, ni complette, ni incomplette? L'on peut donc hardiment conclure, qu'alors on n'avoit pas encore commencé cette pratique; non pas même dans l'*Afrique*, qui a été la premiere, & peut-être la plus fertile en innovations antichrêtiennes.

LES Ecrits d'*Origéne* ne prouvent pas non plus qu'on ait de son temps baptisé les petits Enfans. Voici un passage de ce Pere, qui insinüe tout le contraire. Ce passage est tiré d'une de ses Homelies sur *l'Epitre aux Romains*, Ch. 4. l. 6.

'*Si quelqu'un est mort*, dit il, *avec le peché*, '*il est necessairement enseveli avec Christ dans le* '*Baptême; que s'il n'est pas mort auparavant* '*au peché, il ne peut pas être enseveli avec Christ*; '*car on n'ensevelit personne en vie: Or, s'il n'est* '*pas enseveli avec Christ, il n'est pas legitime-* '*ment baptisé.*

IL est clair que dans ce passage *Origéne* fait allusion à la pratique de son temps, auquel on croyoit de fait, & non de parole seulement, comme l'on fait à present, que le droit usage du Baptême gisoit *en Foi & Repentance*, comme en parle le *Catechiste*, *Sect.* 50; & l'on croyoit alors, que c'etoit par ce *droit usage*, qui *git en Foi & Repentance*, que l'on mouroit au peché, & que sans cette mort au peché l'on ne pouvoit être enseveli avec Christ par le Baptême; car, comme dit ce Pere, l'on n'ensevelit personne en vie: Voulant dire par là, qu'il est aussi contradictoire & absurde de baptiser une personne, & sur tout un Enfant nouveau né, hors de ce *droit usage* du Baptême, qu'il

qu'il feroit etrange, d'enterrer une perfonne vivante. Il faut donc felon ce paffage, que pour être legitimement baptifé, l'on foit enfeveli avec Chrift par le Baptême, & que pour être enfeveli avec Chrift au Baptême, l'on foit mort au préalable, par la profeffion actuelle & perfonnelle de Foy & de Repentance, en quoi *gît le droit ufage du Baptême.* Or comme les petits Enfans font abfolument incapables de remplir ces devoirs de la Foy & de la Repentance, en quoi *gît le droit ufage du Baptême*; nous conclüons hardiment de ce paffage, qu'on ne baptifoit point d'Enfans alors, ou au moins, que ces paroles d'*Origéne* contreviennent entierement à cette pratique & qu'elles la condamnent; ce qui fuffit jufqu'à ce que l'on produife quelque temoignage du même temps, auffi probable pour l'affirmative que celuy-cy l'eft pour la negative; & c'eft ce que l'on ne fera jamais, puifqu'il eft certain que cette opinion, que la validité du Baptême confifte dans le choix libre de la perfonne qui doit être baptifée, n'etoit pas le fentiment particulier d'*Origéne*, mais celuy de toute l'Eglife de fon temps, & l'a été encore long temps après, comme il paroît par deux Canons du Concile de *Néocefarée*, tenu dans le quatrieme fiecle, favoir les Canons fixieme & douzieme.

Le fixieme declare, ' que les femmes enceintes ' pourroient être baptifées quand elles voudroient; ' que leur Baptême ne touche pas les Enfans, n'y ' ayant rien de commun entre les Meres & les ' Enfans, parce que dans ce Sacrement, c'eft la ' profeffion que chacun fait, ou doit faire au Bap- ' tême, qui declare le choix libre & arbitraire que ' chacun fait pour foi-même. Il eft donc mani- ' fefte que felon ce Concile toute la validité du ' Baptême confifte dans le choix libre & perfonel ' que chacun en fait, ou doit faire, pour foi-même.

Et le douzieme Canon du même Concile dit, ‘ que si quelqu'un se fait baptiser etant malade, ‘ il ne doit point être admis au Ministere Eccle- ‘ siastique, à moins qu'on ne voie en luy dans la ‘ suite un merite extraordinaire, ou que l'on n'y ‘ soit forcé par la rareté de personnes düement ‘ qualifiées pour cela ; & la raison que le Concile ‘ en rend, c'est que le Baptême d'une personne ‘ malade n'etoit point de choix, mais de neces- sité, ce qui rendoit ce Baptême, sinon entierement inutile, au moins si defectüeux qu'il n'etoit presqu'à rien compter. ‘ Ce qu'il y a de très cer- ‘ tain, c'est que dans la pensée de ce Concile, le ‘ choix libre & premedité de la volonté des per- ‘ sonnes à baptiser etoit d'une absolüe necessité ‘ pour rendre leur Baptême valide.’ L'on ne peut pas nier que le sentiment de ce Concile ne fut celuy de toute l'Eglise universelle, excepté de cette partie qui subsistoit en *Afrique*, qui commença de bonne heure à apostasier. Ce Concile etoit donc bien eloigné d'aprouver le Baptême des Enfans ; d'où l'on peut conclure, que cette pratique etoit encore inconnüe alors à la plus grande partie de l'Eglise Chrêtiene.

Arnobe, qui vivoit dans le même siecle, appliquant au Baptême ces paroles du Pseaume lxxiv. 13. ‘ *Tu as cassé les Têtes des Baleines sur les* ‘ *Eaux. C'est à dire*, dit il, *les Têtes des Dra-* ‘ *gons dans les Eaux du Baptême. Ce que le* ‘ *Psalmiste dit dans les Eaux au pluriel, est* ‘ *pour montrer qu'il n'y a qu'un seul Baptême,* ‘ *quoiqu'il puisse être celebré indifferemment en* ‘ *toutes sortes d'Eaux ; soit de Riviere, de Mer,* ‘ *de Fontaine, de Puits, de Torrent, ou d'Etang ;* ‘ *là, c'est à dire dans toutes ces sortes d'Eaux,* ‘ *Dieu y froisse par le Baptême, les Têtes des*

' *Demons.*' Sur quoi il eſt à propos de faire deux remarques.

La premiere, qu'il eſt impoſſible de raporter ces paroles d'*Arnobe* aux petits Enfans & à leur Baptême, que l'on n'admette en même temps & par cela même, l'*opus operatum*, que les Proteſtans en general rejettent avec dedain, & qu'*Arnobe* & l'Egliſe de ſon temps n'ont jamais crû. Il faut dont conclure que ce diſcours d'*Arnobe* ne ſe raporte qu'aux Adultes ſeulement, & qu'alors on n'en baptiſoit point d'autres, n'y ayant qu'une Foy propre & vive, dont les ſeuls adultes ſont capables, qui co-operante avec la grace puiſſe briſer dans le Baptême la Tête du Dragon, & *eteindre tous les Dards enflamez du Malin.*

L'autre remarque eſt, qu'*Arnobe* dit expreſſement, qu'encore qu'il fut loiſible de baptiſer dans toutes ſortes d'Eaux, il n'y avoit neanmoins qu'un ſeul Baptême, ce qui n'etoit point vray ſi l'on baptiſoit alors les petits Enfans ; car comme l'on baptiſoit tous les jours des perſonnes adultes qui paſſoient du Paganiſme au Chriſtianiſme, il falloit un Baptême exprès pour ceux-cy, & un autre pour les petits Enfans. Il n'y avoit donc pas moins de deux Baptêmes en uſage dans l'Egliſe. Car eſt il croyable que l'on eut pris la peine de porter peut-être aſſez loin de la Maiſon des Enfans nouveaux-nez pour les plonger dans des Rivieres, ou dans la Mer, ou dans des Torrens, ou dans des Fontaines, ou dans des Etangs, pendant que l'on pouvoit les baptiſer à la Maiſon ou dans les Temples, en les aſpergeant d'un peu d'Eau priſe d'un Baſſin, comme il ſe pratique à preſent ? Peut-on s'imaginer que les Gens d'alors fuſſent ſi groſſiers pour ne pas s'aviſer d'un expedient auſſi commode qu'eſt celuy des Baſſins au lieu des Rivieres, ou d'autres gros amas d'Eau ; & de l'Aſperſion,

persion, au lieu de l'Immersion si incommode & si dangereuse? Cette façon de baptiser, jointe à la dispense du *droit usage du Baptême*, qui *gît en foy & repentance*, dont les petits Enfans devoient être dispensez; tout cela, dis-je, ne constitüoit-il pas un autre Baptême, tout different de celuy des Adultes?

Ce qu'on suppose icy n'est pas sans exemple. L'Eglise *Anglicanne* a, pour ainsi dire, deux Baptêmes; l'un qu'elle appelle le Baptême des Enfans, & l'autre le Baptême des Adultes; & comme elle a deux differentes Liturgies, aussi prescrit-elle les deux façons de baptiser, donnant le choix de l'Immersion, ou de l'Aspersion, ce qui, en quelque façon, constitüe deux sortes de Baptêmes, si l'on peut donner ce nom au dernier: Or si l'Eglise *Anglicane*, qui ne baptise que très rarement des Adultes, s'est bien avisée de composer un office tout exprès pour eux, & si elle l'a jugé necessaire, pourquoi l'Eglise du quatrieme siecle, qui baptisoit tous les jours un grand nombre de Proselites adultes, ne se seroit-elle pas avisée, d'avoir deux Liturgies, & deux façons de baptiser, l'une pour les Adultes, & l'autre pour les Enfans nouveaux-nez? Ce qui eut fait deux Baptêmes tous differens l'un de l'autre; auquel cas, *Arnobe* n'auroit pû dire avec verité, que l'Eglise n'avoit qu'un seul Baptême.

Le Pape *Benoît* XIII. qui vivoit il n'y a que peu d'années, etoit si persuadé, que le Baptême des Enfans, & celuy des Adultes, etoient deux differens Baptêmes, 'qu'ayant eu occasion de baptiser plus d'une fois des personnes en age de raison, & entr'autres neuf à une seule fois tant *Juifs* que *Turcs*, il les instruisit & les catechisa lui-même, après quoi il les plongea; & afin que le tout se fit dans l'ordre naturel & conve-

'nable,

‘ nable, il ſe ſervit des anciens Ritüels, ce qui ‘ plût ſi peu aux Cardinaux, qu’aucun d’eux n’aſ- ‘ ſiſta à la ceremonie.’ C’eſt ce que j’ai, auſſi bien que bien d’autres, lû à l’Article de *Rome*, dans nos papiers de nouvelles publiques. Ce bon Pape ſe ſervit des anciens Ritüels. Cela ne veut-il pas dire, que l’on a changé de Ritüel quand on a changé le ſujet du Baptême; qu’au lieu de ne baptiſer que des Adultes, en faveur deſquels on avoit dreſſé ces anciens Ritüels, on eſt venu à ne plus baptiſer ordinairement que des Enfans nouveaux-nez, en faveur deſquels l’on a été obligé de compoſer de nouveaux Ritüels? En voilà plus qu’il n’en faut pour faire voir la verité de ce que dit *Arnobe*, qu’il n’y avoit de ſon temps qu’un ſeul Baptême, qui ſans contredit etoit celuy des Adultes.

Le même *Arnobe* dit, en gloſant ſur ces paroles du Pſ. xxxii. 6. *Tellement qu’en un deluge de grandes Eaux, elles ne parviendront point à luy*; *le Pſalmiſte montre*, dit-il, *que l’homme s’approche de Dieu par la vraye Eau du Baptême, qui luy eſt un Refuge qui le met à couvert des oppreſſions des Demons qui nous environent.* Cela ne peut jamais convenir aux petits Enfans, à moins que ce ne ſoit en vertu de l’*opus operatum.* On en peut dire autant de ce qu’il dit ſur le Pſ. xlii. *Que Dieu mande de jour ſa gratuité, quand il pardonne librement les pechez au Baptême*; ce qui ne convient point encore aux Enfans, à qui Dieu ne pardonne point les pechez au pluriel; de ſorte que toutes ces façons de parler ſont bien applicables aux perſonnes adultes; mais nullement aux Enfans nouveaux-nez.

‘ Qui ne voudroit renaître en innocence, dit ‘ S. *Hilaire*, depuis que le Sacrement de la nou- ‘ velle

'velle naissance nous accorde si volontiers la Re-'mission de nos pechez? Sur le *Ps.* lxi.

Et dans un autre Sermon sur S. *Matt.* il dit, 'que ceux qui viennent au Baptême, doivent 'avant toute chose, faire confession de leur foy 'en Dieu, & au fils de Dieu; en sa passion, & en 'sa Resurrection. Ils doivent en suite faire dere-'chef confession de leur Foy, lorsque le Sacre-'ment de la Foy leur est administré; & afin que 'ce qui est promis de bouche, puisse être accom-'pagné d'une realité veritable & certaine, ils doi-'vent employer en Jûne tout le temps de la 'Passion du Seigneur.'

Si l'on baptisoit alors les petits Enfans, S. *Hilaire* devoit au moins les excepter de la Régle generale, & de l'aquit des Devoirs auxquels les Adultes s'obligeoient à leur Baptême. Il devoit au moins nous aprendre, que les Parains & les Maraines s'y engageoient pour les Enfans qu'ils presentoient au Baptême: Mais ce Pere ne nous dit pas un mot, ni des Enfans, ni de leur Baptême, non plus que des engagemens où leurs Parains & Maraines entroient pour eux: D'ailleurs ces Engagemens etoient trop etroits & trop precis, pour que d'autres personnes y entrassent pour des Enfans, dont on ne pouvoit savoir quel seroit le train de vie lors qu'ils viendroient en age, s'ils seroient fideles ou incredules, & impies. Les personnes Adultes savoient à quoi elles s'engageoient, & que c'etoit à leur Dam si elles ne s'en acquitoient: Il n'en etoit pas de même des Enfans, qui ne sachant, ni ce qu'on leur avoit fait, ni ce que d'autres avoient crû & promis pour eux, sans leur consentement n'auroient pas été dans la même obligation que les Adultes de s'en acquiter lorsqu'ils seroient venus à l'age de discretion. C'eut donc été en vain qu'on les eut baptisez dans l'enfance, puis-

que,

que, selon ce Pere, la validité du Baptême & son efficace dependent, pour ainsi dire, uniquement des dispositions de l'Ame, & des actes de foy propres & actuelles de la personne baptisée; ce qui excluant les petits Enfans de la reception de ce Sacrement, fait assez voir qu'on n'en baptisoit point alors; & c'est à ceux qui pretendent le contraire, à en donner des preuves plus certaines pour l'affirmative, que ne le sont celles que nous amenons pour la negative.

Victorin, contre *Arius*, dit, ' Celui qui est baptisé, & qui se dit croire, & avoir receu la Foy, ' reçoit en même temps l'Esprit de verité, qui est ' le Saint Esprit, & il est rendu plus saint par le ' Saint Esprit.' *L.* 3. *cont. Arius.*

Il est clair, que ces paroles n'ont aucun raport au Baptême des Enfans nouveaux-nez: Aussi est il à remarquer, que cet Auteur vivoit au temps du Concile de *Nicée*, dont nous avons fait voir ailleurs, que les Evêques qui le composoient avoient tous été, selon leur propre declaration, Catechuménes avant d'avoir receu le Baptême.

' *Optat* Evêque de *Miléve*, L. 5. consideroit ' trois sortes de choses concourrantes ensemble ' dans la celebration du Sacrement du Baptême, ' dont la Trinité tient toujours le premier lieu, la ' Foy du Croyant le second, & la Personne de ' l'Administrateur le troisieme. Mais ces trois ' choses, dit-il, ne sont pas d'un poids egal l'une ' à l'autre; car j'en vois bien deux qui sont d'une ' absolüe necessité; mais non pas la troisieme, ' qui n'est que presque necessaire. De ces trois ' choses la Trinité est la principale, parce que sans ' elle le Baptême ne peut être administré. Après ' suit immediatement la Foy du Croyant: Ensuite vient la personne de l'Administrateur, qui ' ne peut être d'une autorité pareille à celle des deux

‘ deux autres. Les deux premieres demeurent ‘ toujours immüables & immobiles ; car la Trinité ‘ eſt toujours la même ; & la Foy n'eſt qu'une ‘ ſeule & même choſe en chaque Croyant : L'une ‘ & l'autre de ces deux choſes retiennent leur ‘ force, ou vertu ; mais il n'en eſt pas ainſi de la ‘ perſonne de l'adminiſtrant, car il eſt evident ‘ qu'elle ne peut être égalée aux deux autres, c'eſt ‘ à dire, à la Trinité & à la Foy du Croyant, ‘ etant manifeſte qu'elle peut être changée d'une ‘ perſonne à une autre du même caractere.

‘ C'eſt à dire, que n'etant pas lié plûtôt à l'un ‘ qu'à l'autre pour la fonction du Baptême, l'on ‘ peut changer d'une perſonne à une autre, ſelon ‘ l'exigence des occurrences ; mais il n'en eſt pas ‘ de même de la Trinité & de la Foy : Parce que ‘ comme l'on ne peut changer de Trinité, qui eſt ‘ unique en ſon genre ; auſſi ne peut-on changer ‘ de Foy, qui étant auſſi unique en chaque Croy- ‘ ant, ne peut être pretée ni donnée à celuy qui n'en a point, ni n'en peut avoir, ni en recevoir quand même il ſeroit poſſible de luy en fournir ; ce qui eſt le cas des Enfans nouveaux nez, qui ne peuvent en aucune façon du monde, profiter de la Foy d'autruy. L'on peut donc bien, ſelon ce Pere, être baptiſé par un autre Miniſtre, que par celuy qui eſt le Paſteur de l'Egliſe à laquelle on a deſſein de ſe joindre ; mais l'on ne peut être baptiſé par la la Foy d'un autre, car au dire de ce Docteur, une foy propre & perſonnelle, eſt d'une neceſſité autant abſolüe au Baptême, que l'eſt l'uſage que l'on fait du Nom du Pere, du Fils, & du ſaint Eſprit. C'eſt à dire, que l'on peut auſſi legitimement adminiſtrer le Baptême ſans l'invocation de la Trinité, ou ſans la reclamer, que de baptiſer une perſonne qui eſt deſtituée d'une Foy propre. Or on laiſſe à juger à toute perſonne equitable

equitable & de bon ſens, ſi *Optat* auroit parlé de la ſorte de ſon temps, qui etoit au quatrieme ſiecle, l'on eut baptiſé les Enfans nouveaux-nez ?

Au livre quatrieme, il dit, que chacun ſait que ceux qui ſont nez de Parens Chrêtiens, ſont auſſi bien que les autres remplis de l'Eſprit de ce monde, dont chacun eſt obligé de ſe defaire, avant d'être lavé dans le Lavoir de ſalut (ou comme St. *Paul* parle, dans le Bain de Regeneration.) Il paroît clairement par les paroles d'*Optat*, qu'il tenoit que les Enfans tous nouveaux-nez, même ceux des Chrêtiens, ne devoient point être baptiſez, avant d'être parvenus à un age capable d'être poſſedez de l'Eſprit du monde ; c'eſt à dire, à l'age de connoiſſance : Car chacun ſait que les Enfans qui viennent de naître, ne ſont ſuſceptibles d'aucune impreſſion morale, ſoit bonne ou mauvaiſe. Or, s'il eſt permis de croire que cet Evêque ait parlé le langage de ſon ſiecle, & qu'il ait par ce paſſage fait alluſion à la pratique de ſon temps, il ſera auſſi permis d'en conclure que l'on ne baptiſoit point alors d'Enfans, qu'ils ne fuſſent parvenus à un age propre à être inſtruits des moyens les plus efficaces pour ſe delivrer de cet Eſprit mondain, auſſi bien que de la neceſſité indiſpenſable où chacun eſt de s'en ſeparer avant de pretendre d'approcher du Bain, ou du lavoir ſalutaire pour y être nettoyé, non de la ſeule pollution du ſeul peché originel, comme on parle aujourdhuy ; mais de la ſoüillure des pechez actüels au nombre pluriel, ſelon le langage de ces vieux temps.

Voici un autre paſſage du même Auteur qui confirme la Concluſion qu'on vient de tirer du precedent paſſage.

L'Exorciſme, par lequel l'Eſprit immonde eſt chaſſé, & mis en fuite dans les deſerts, a la vertu de rendre la maiſon libre, & nette dans le cœur

du croyant ; Dieu entre & habite en lui, ſuivant ce que dit l'Apôtre, Vous êtes le temple de Dieu, & il habite en vous.

Il eſt clair que cet exorciſme n'etoit autre choſe que l'expulſion de cet Eſprit du monde dont il avoit parlé auparavant, & dont tous les hommes, ſans excepter ceux qui ſont nez de Parens Chrêtiens, ſont plus ou moins poſſedez dans leur Etat naturel. L'on donnoit à entendre aux Catechumenes, par cet Exorciſme, qu'il faloit, qu'en renonçant à toute Impieté & aux Convoitiſes mondaines, ils priſſent une ferme reſolution, de vivre à l'avenir, ſobrement, juſtement, religieuſement, & comme des perſonnes qui etoient dans une continüelle attente, de l'apparition ſoudaine & terrible de la gloire du grand Dieu, & de la venüe redoutable & peu attendüe de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt en Jugement. Quand il dit que cet Eſprit exorciſé fuit dans les Deſerts, il eſt manifeſte qu'il fait alluſion à ce que dit nôtre Seigneur, que quand l'Eſprit immonde eſt ſorti d'un homme, il va par les Deſerts pour y chercher du repos, &c. faiſant entendre par là aux Catechumenes, qu'après que par la Repentence & l'Amendement de vie à laquelle ils s'engageoient par leur Baptême, Dieu trouvant la Maiſon de leur Cœur vuide & nettoiée, il y feroit ſa demeure ſelon ces paroles de l'Apôtre, *Vous êtes le Temple de Dieu :* Mais qu'ils devoient être continüellement en garde contre cet Eſprit, pour l'empêcher de retourner chez eux, ce qui rendroit leur derniere condition incomparablement pire que la premiere. Cette excellente doctrine inconnüe au temps preſent, inſtruiſoit parfaitement bien les fideles de leur devoir ; & leur inſpiroit une ſainte frayeur, en leur montrant le danger qu'il y avoit de retourner, après avoir été lavé

dans

dans le Bain ſalutaire du Baptême, à ſe veautrer au Bourbier du peché; ce qui etoit un ſi grand malheur, à ceux auxquels cela arrivoit, qu'il leur eut bien mieux valu, n'avoir jamais connu la verité, qu'après l'avoir connüe s'être detournez du ſaint Commandement qui leur avoit été donné, comme en parle St. *Pierre*.

Ephrem qui vivoit dans ce même ſiecle dit, ' que ceux qui demandoient le Baptême etoient ' obligez de renoncer aux œuvres du Diable, ' comme, à la Fornication, à l'Adultere, à la ' Pollution, au Menſonge, au Vole, & à l'Envie. Et un peu plus bas il dit, que ceux que ' l'on baptiſoit faiſoient confeſſion de leur Foy, ' en preſence de beaucoup de Temoins, & qu'on ' les faiſoit renoncer au Diable & à toutes ſes ' œuvres en diſant, Je renonce à toi, Satan, & ' à toutes tes œuvres.'

Tout cela n'a de rapport qu'aux perſonnes en age de raiſon, de même que ce que dit St. *Baſile* dans ſes exhortations au Baptême, ' Au Baptême ' l'homme eſt renouvellé ſans avoir été refondu; ' il eſt refait ſans avoir été broyé: Il eſt courbé ' ſans douleur: De la ſervitude du peché, il eſt ' remis en Liberté: Il eſt fait compagnon & ' combourgeois des Anges: Il devient Enfant de ' Dieu par la grace; & heritier des Biens celeſtes.' Tout cela ſe peut-il raiſonnablement dire d'un Enfant nouveau-né? Nôtre Seigneur nous apprend que celuy qui commet le peché, eſt ſerf du peché. Les petits Enfans ne ſont point ſous la ſervitude du peché, etant notoire qu'ils ne commettent point de peché.

Il eſt clair que St. *Baſile* n'avoit en vüe dans ce paſſage que les Adultes; ſi l'on baptiſoit alors des petits Enfans, il devoit au moins nous en dire quelque choſe, ce qu'il auroit pû faire dans le

paſſage ſuivant, tiré de ſon Livre du Baptême: ‘ Quiconque eſt baptiſé; ſoit *Juif* ou *Grec*; ſoit ‘ Male ou Femelle; de quelque differente Race ‘ ou genre qu'il puiſſe être, ayant depoüillé le ‘ Vieil homme avec tous ſes actes au ſang de ‘ Chriſt, & par ſa doctrine, a revêtu le nouvel ‘ homme, qui par le Saint Eſprit eſt créé ſelon ‘ Dieu en juſtice & en vraye ſainteté; & etant ‘ renouvellé ſelon l'image de celuy qui l'a créé, ‘ qu'il ſoit fait digne de ſe rendre au bon plaiſir ‘ de Dieu.’

Pourquoi après avoir dit, ſoit *Juif* ou *Grec* ſoit Mâle ou Femelle, ne pas ajouter ſoit grands ou petits, Adultes ou Enfans nez depuis peu de jours, ſi ce n'eſt parce qu'on n'en baptiſoit point de tels alors? C'eſt au même lieu où l'on trouve encore les paroles ſuivantes.

‘ Nous ſommes baptiſez d'eau en la mort du ‘ Seigneur. Nous avons, pour ainſi dire, con- ‘ tracté par ecrit une Alliance avec Dieu, & fait ‘ profeſſion de mourir au peché & au monde; ‘ etant vivans à la juſtice; nous avons été bapti- ‘ ſez au Nom du Saint Eſprit: Nous avons auſſi ‘ été regenerez & baptiſez au Nom du Fils: ‘ C'eſt pourquoi nous avons beſoin d'être cy- ‘ après repûs de la Pâture de la vie eternelle.’ Tout cela regarde-t-il les Enfans naiſſans? Non ſans doute.

Les Centuriateurs de *Magdebourg* remarquent que les Egliſes d'*Aſie* ne baptiſoient que des Adultes, qui après avoir été, pendant quelque tems, inſtruits des premiers rudimens de la Religion Chrêtienne, etoient appellez Catechumenes. On regardoit alors le Baptême comme une reſurrection ſpirituelle, qu'on croyoit ne devoir être faite qu'au jour de la reſurrection, c'eſt à dire à Pâques. C'etoit alors que l'Egliſe apelloit de loin à haute

haute voix, ces Catechumenes, qu'elle disoit avoir enfantez, & qu'elle apelloit ses Nourrissons ; & auxquels elle donnoit alors, au lieu du lait qu'elle leur avoit donné d'abord, de la viande ferme, pour les fortifier d'avantage en la Foy ; enfin, après les avoir bien instruits, & après avoir été dignement preparez, on les baptisoit de la maniere la plus publique, & la plus eclatante. Car comme dit St. *Basile* il faut savoir qu'il faut premierement être enseigné & instruit, & enfin être baptisé.

Le même St. *Basile* au livre du Saint Esprit, nous aprend encore, que ceux qui devoient être baptisez, renonçoient au Diable & à ses Anges ; & dans son exhortation au Baptême, il dit qu'on leur faisoit lever la main au Ciel, qu'on les faisoit tenir debout, qu'ils s'agenouilloient à la priere ; & de plus, qu'on les exorcisoit : Enfin, nous aprenons d'ailleurs que lorsque l'on administroit le Baptême, ce qui se faisoit ordinairement la Nuit du Samedy au Dimanche de Pasques, environ l'heure de la resurrection de nôtre Seigneur, l'on allumoit des Cierges, tant pour rendre la Ceremonie plus auguste & plus eclatante, que pour faire entendre aux Baptisez, qu'ils etoient illuminez en la connoissance & en la Foy du Fils de Dieu & du saint Evangile, & qu'ils devoient desormains cheminer comme des Enfans de Lumiere. On leur donnoit du Lait & du Miel, pour leur apprendre qu'ils etoient des petits Enfans en Christ, nouvellement engendrez par la parole de verité, & enfantez depuis peu par l'Eglise qui les venoit de recevoir au nombre des siens, & qu'en qualité d'Enfans il leur convenoit de mener une vie innocente, & exempte de malice, de haine, & d'envie. On leur faisoit porter un habit blanc pendant toute la premiere semaine, pour leur donner

à entendre, qu'etant par leur repentance & amendement de vie, & par leur Baptême, lavez, nettoyez, & blanchis au ſang de l'Agneau ſans tache, ils devoient bien ſe donner garde de plus retourner à l'impureté de leur vie precedente, ce qui ſeroit, comme dit St. *Pierre, retourner, comme la Truye lavée, ſe veautrer au Bourbier du peché*; par lequel ils metroient leur ſalut en très grand riſque, etant impoſſible, que ceux qui ont été une fois illuminez; c'eſt à dire, au langage & de ce temps-là, & de l'Ecriture, qui ont été baptiſez, qui ont gouté la bonne parole de Dieu; ce que l'on avoit un grand ſoin de leur bien inculquer. On leur impoſoit les mains immediatement après le Baptême, pour les faire participans du Saint Eſprit, & on leur remonſtroit que s'ils retomboient il leur etoit impoſſible d'être renouvellez à la repentance: enfin on les oignoit, & on les ſignoit du ſigne de la croix, tant avant, qu'àprès le Baptême, pour les faire ſouvenir qu'ils avoient reçu l'onction par le Saint Eſprit, etant faits participans de l'onction de Jeſus Chriſt, de qui ils avoient pris le nom de Chrêtiens; onction qui decoule comme celle d'*Aron*, du Chef ſur la Barbe, & ſur les Vetemens, qui ſont les vrais fideles. Cette Onction les inſtruiſoit ſuffiſamment, & de leur devoir en cette vie, & de leur deſtinée en celle qui eſt à venir; en ſorte qu'ils etoient inexcuſables, s'il leur arrivoit de pollüer cette Onction ſainte. Enfin on chantoit en cette occaſion quelques Hymnes, pour être aux nouveaux Baptiſez comme un prelude de cette joye raviſſante, dont parle nôtre Sauveur, qui dira un jour à celui qui l'aura bien & diligemment ſervi: *Cela va bien bon & loyal ſerviteur, entre en la joye de ton Seigneur.*

Et quant à ce qu'on leur appliquoit l'huyle en forme de croix ; ce n'etoit que pour les faire souvenir, que s'etant par leur Baptême enrolez sous cette Banniere, ils n'en devoient point avoir de honte ; mais au contraire, ils devoient se preparer à combatre le bon combat de la foy, afin qu'ayant tout surmonté, ils demeurassent fermes & inebranlables dans la carriere du salut.

Tous ces Apendixes du Baptême, & quelques autres que je puis avoir oubliez, comme entr'autres le jûne qui se faisoit avant le Baptême, tant par le corps des fideles en general, que par les Catechumenes en particulier ; ce jûne, dis-je, de toute l'Eglise, qui passoit la nuit en prieres dans le Temple, ne tendoit qu'à humilier, principalement les Catechumenes, en leur faisant connoitre leur neant, leur coulpe, & leur indignité devant Dieu, & il devoit les porter à une vraye repentance, à un serieux amendement de vie, & à une sainte frayeur pour l'avenir qui devoit les empecher de retomber dans le peché. L'Exorcisme devoit produire à peu près le même effet, puis qu'il etoit fait à même fin. Car on leur faisoit comprendre le malheureux etat de leur vie passée, lors qu'etant sans Dieu au Monde, & etrangers des alliances, ils etoient sous la puissance de Satan, dont ils alloient être delivrez pour être mis en la precieuse liberté des Enfans de Dieu. Toutes ces Ceremonies, dis-je, que nos Reformez regardent comme autant de cingeries, pour ne pas dire, comme de vaines & criminelles Superstitions, faute d'en connoitre le prix & l'excellence, etoient comme autant de Pierres precieuses qui relevoient l'eclat du Baptême, le rendant d'autant plus venerable qu'il imprimoit dans l'ame des sentimens plus nobles, & des Idées plus distinctes de tous les Devoirs auxquels on s'engageoit,

geoit, lesquels nous sont marquez par l'Evangile, qui à la verité n'etablit pas precisement ni directement toutes ces ceremonies additionelles, mais qui y fait une claire & manifeste allusion. *Caro abluitur*, dit *Tertulien*, *ut anima emaculetur. Caro ungitur ut anima consecretur. Caro signatur, ut & anima muniatur. Caro manûs impositione adumbratur, ut & anima spiritu illuminetur. Caro corpore & sanguine Christi vescitur, ut & anima de Deo saginetur.* Tertul. lib. de Resurr. Carnis, cap. 8. num. 72.

Ce qu'il y a icy à considerer, c'est que quand même ces additions auroient été inutiles, & qu'elles n'auroient été d'aucun secours au Baptême, au moins est-il vray qu'elles ne l'alteroient point, & qu'elles ne luy otoient rien de son prix & de sa vertu : Il etoit toujours le même : C'etoit toujours un Baptême administré dans toute sa forme legitime, puisque selon l'intention de celuy qui l'avoit institüé, on plongeoit, & même par trois fois, après avoir bien & soigneusement endoctriné & preparé les Catechumenes. Je dis que l'on plongeoit trois fois, ce qui paroit avoir été pratiqué dès le temps de *Justin* Martyr, c'est à dire dans moins de cent ans après le decès de tous les Apôtres, & peut-être que cela etoit pratiqué de leur temps, car l'Apôtre aux *Hebr.* vi. 2. y parle des Baptêmes au pluriel. La Doctrine *des Baptêmes*, dit-il, c'est à dire en nôtre langue, la Doctrine des *plongemens*, qui pouvoient bien être aussi-tôt au nombre de trois qu'à celuy de deux ou de quatre.

Nos Reformez n'ont pas seulement rejetté toutes ces anciennes ceremonies, mais ils ont encore detruit le corps même du Baptême : Qu'on retranche toutes les additions humaines, pourveu qu'on ne touche point à ce que Jesus Christ a

etabli :

etabli : Qu'on regarde comme inutiles, le Sel, le Crachat, la prononciation du mot Syriaque *Hephphata*, les onctions, les exorcismes ou exsufflations, & les autres ceremonies que l'Eglise Romaine a ajoutées au Baptême : Qu'on blâme, si l'on veut, l'usage que cette Eglise y fait de même que l'Anglicane du signe de la croix ; on n'y trouvera point à redire, mais on ne sauroit aprouver le Baptême des Enfans, ni l'aspersion dont on se sert pour l'administrer, puis qu'on s'eloigne par là de l'Institution de Jesus Christ, & de la pratique des Apôtres, & de l'ancienne Eglise.

Ceux de l'Eglise Romaine pretendent que ces additions sont de tradition Apostolique, mais ils sont bien embarrassez à le prouver : D'ailleurs comme remarque le pere *Simon* dans le livre des *Ceremonies des Juifs*, pag. 9. ' Il ne faut pas ' toujours ajouter foi à ce grand axiome des Juifs : ' *Halaca le Mosse mi Sinai* ; *c'est une decision que* ' *Moïse a receüe sur la montagne de Sinai* ; non ' plus que cet autre principe de nos Theologiens, ' *cela est de tradition Apostolique*, puisqu'il est ' certain, que l'un & l'autre ne sont pas infail- ' libles, & que dès les premiers siecles du Chri- ' stianisme, il s'est trouvé de savans hommes, ' qui ont donné le nom de Tradition Apostolique ' à des sentimens qui leur etoient singuliers, & ' qui n'etoient pas même orthodoxes.' Ces gens-là avoient recours à quelque tradition Apostolique pour defendre leurs opinions ; & comme les anciens Poëtes comiques faisoient intervenir quelque Divinité lorsqu'ils ne pouvoient pas trouver le denoüement de leurs piéces, de même plusieurs Chrêtiens, ont mis en avant quelque tradition Apostolique lorsqu'ils n'ont pas eu de bonnes raisons à donner. *Tertullien* & St. *Basile* raportent comme des traditions Apostoliques, dit *Elie Du-*

Du-Pin *, des choſes que perſonne ne voudroit ſoutenir avoir été inſtituées par les Apôtres, comme ſont les ſuivantes, de donner du lait & du miel aux baptiſez, de faire le ſigne de la croix à tout moment, de benir l'Eau du Baptême, & l'huile dont on ſe ſert dans l'onction, *&c.* Il faut dire la même choſe du ſentiment de St. *Auguſtin*, que ſans la participation de l'Euchariſtie auſſi bien que du Baptême perſonne ne peut parvenir à la vie eternelle, & qu'ainſi l'Euchariſtie eſt d'une neceſſité abſolue à l'egard des petits Enfans. Il dit que c'eſt une tradition deſcendue des Apôtres: *Ex antiquâ, & Apoſtolicâ traditione Eccleſiæ Chriſti inſitum tenent, præter baptiſmum & participationem Dominicæ menſæ, non ſolùm ad regnum Dei, ſed nec ad ſalutem & vitam æternam poſſe quemquam hominum pervenire.* Aug. Tom. 7. l. 1. c. 24. de pecc. mer. & remiſſ. Il ajoute que c'etoit la pratique generale de l'Egliſe de ſon tems, auſſi bien que la doctrine d'*Innocent prémier* Evêque de *Rome*, qui avoit defini *parvulos vitam prorſus habere non poſſe niſi manducaverint carnem filii hominis.* Auguſt. Tom. 7. cont. Ep. Del. cap. 4. & lib. cont. Jul. cap. 2. Innocent. ipſe in Epiſt. ad Mil. Syn. inter Ep. Auguſtini Ep. 95. Tom. 2. St. *Auguſtin* confirme ce ſentiment en pluſieurs autres endroits de ſes ouvrages outre ceux que nous avons citez & cette coutume devint commune dans l'Egliſe. Celle de † *Frejus* donnoit dès le cinquiéme ſiécle la communion ſous les deux eſpeces aux petits Enfans auſſi-tôt qu'on les avoit baptiſez; & le Jeſuite *Maldonat* ſur le verſet 53. du chapitre ſixiéme de St. *Jean* remarque, que pendant l'eſpace d'environ

* *Reponſe aux Remarques ſur la Bibliotheque*, pag. 101.

† Frejus *ville de France en Provence ſous la Metropole d'*Aix.

viron ſix cens ans l'Egliſe a fait adminiſtrer l'Euchariſtie aux petits Enfans comme une choſe abſolument neceſſaire pour le ſalut eternel.

Les Heretiques avoient auſſi recours aux Traditions pour appuyer leurs reveries. *Euſebe Hiſt.* l. 5. c. 28. ecrit qu'*Artemon* ſe vantoit que ſa doctrine etoit tirée des traditions Apoſtoliques. *Clement Alexandrin Stromat.* l. 7. dit, que *Baſilides* ſe glorifioit d'avoir eu un certain *Glaucus* pour Precepteur, qui avoit ſervi d'interprete à St. *Pierre*; que *Valentin* ſe vantoit auſſi qu'il avoit été auditeur de St. *Paul*; & que les *Marcionites* ſe diſoient diſciples de ceux qui avoient oui, & converſé avec l'Apôtre St. *Matthias*, duquel ils pretendoient tenir & obſerver la doctrine.

On voit clairement par là, que toutes ces traditions qu'on attribuoit aux Apôtres etoient inventées par des perſonnes qui vouloient en impoſer au public, & faire recevoir, à l'abri de ces noms venerables, leurs propres reveries: Mais ſi ceux qui ſe laiſſoient eblouïr par ces pretenduës autoritez, euſſent conſulté l'Ecriture, ils auroient vû qu'elle rejette non ſeulement les traditions, mais qu'elle les defend expreſſement. D'ailleurs n'eſt-ce pas faire injure à la dignité de la parole de Dieu, que de lui aſſocier des traditions humaines, & par conſequent inconſtantes & fautives. l'Ecriture ſainte nous doit donc ſuffire pour regler nôtre creance, nôtr eculte, & nos mœurs, comme s'en explique St. *Paul*, 2 *Tim.* iii. 16, 17. *Toute l'ecriture inſpirée de Dieu eſt utile pour enſeigner, pour reprendre, pour corriger, pour inſtruire dans la juſtice, afin que l'homme de Dieu ſoit parfait, etant preparé pour toute ſorte de bonnes œuvres*; & il venoit de dire à *Timothée* au verſet precedent, *Que les ſaintes ecritures qu'il avoit apriſes dès ſon enfance, etoient capables de le rendre aſſez ſavant*

pour

pour parvenir au ſalut par la foi qui eſt en Jeſus Chriſt. J'ai été porté à faire cette digreſſion tant pour excuſer la pratique des premiers ſiecles, que pour faire voir le peu de cas que l'on doit faire des traditions qui ſont des inventions humaines, que l'Ecriture blâme & rejette. C'eſt pourquoi, comme dit St. *Cyrille* dans ſes *Catecheſes, on ne doit rien enſeigner touchant les myſteres divins ſans l'etablir par des temoignages de l'Ecriture. Ne croiez pas même ce que je vous dis,* ajoute-t'il, *ſi je ne le prouve par l'Ecriture ſainte.*

St. *Baſile* tient auſſi le même langage: *Il faut,* dit-il, *que toute parole & toute œuvre propoſée à nôtre creance ſoit apuiée ſur le temoignage de l'Ecriture qui a été divinement inſpirée.* Baſil. in Moral. ſum. Def. 26. cap. 1. & dans ſon Homil. *de la Foi,* il dit que *c'eſt decheoir manifeſtement de la Foi, & la marque d'une arrogance extreme, que de rejetter aucune choſe qui eſt ecrite, ou d'introduire aucune choſe qui n'eſt pas ecrite.*

Retournons à nos Peres du quatrieme ſiecle, & voyons premierement quel a été le ſentiment de *Gregoire de Nyſſe.* Il dit que *tous ceux qui paſſent au travers de l'Eau ſacramentale du Baptême doivent y noyer & detruire l'armée entiere de tous les vices qu'ils avoient contractez avant leur Baptême, comme l'avarice, le penchant à ravir le bien d'autrui, le luxe, la convoitiſe, l'orgueüil, la fierté, l'envie, & autres choſes ſemblables; ils doivent non ſeulement etoufer ces inclinations vicieuſes qui ſont comme inſeparables de la nature humaine, mais encore ces perturbations de l'ame qui en interrompent le calme, & la tranquillité. Toutes ces choſes doivent être, autant qu'il eſt poſſible, laiſſées au fonds de l'Eau du Baptême.*

Et un peu après il dit, ‘ *Ne faiſons pas un* ‘ *mêlange des peſtes du peché, avec ce periode de* ‘ *nôtre*

‘ *nôtre vie, qui suit la Foy ; mais recommençons,*
‘ *pour ainsi dire, à vivre de nouveau, rompant*
‘ *la chaine du peché dont nous avons été liez jus-*
‘ *qu'au temps de nôtre conversion à l'Evangile ; en*
‘ *sorte que toute l'Egypte, c'est à dire toutes sortes*
‘ *de pechez soient noyez, afin que nous puissions en*
‘ *être entierement quites au sortir de l'Eau.*

Les Centuriateurs disent, ‘ Qu'il paroît par
‘ *Epiphane* que la coutume des Eglises de *Cypre*
‘ etoit telle, que personne n'etoit admis à la Re-
‘ ception du Baptême qu'il n'eut premierement
‘ fait une Profession solemnelle & sincere de la
‘ Foy de l'Eglise dans les termes de la Foy de
‘ *Nicée* ; & il ajoute, qu'il paroît de même par les
‘ Ecrits de St. *Hylaire*, que les Eglises d'*Occident*
‘ pratiquoient aussi le même usage, c'est à dire,
‘ les Eglises de *France*.’

Les mêmes Centuriateurs nous disent encore,
‘ qu'il se trouve parmy les Constitutions du qua-
‘ trieme Concile de *Carthage*, un Canon qui or-
‘ donne à ceux qui veulent être baptisez, de don-
‘ ner premierement leurs noms, & ensuite, de
‘ s'abstenir de Vin & de Chair, & qu'aprés avoir
‘ receu l'Imposition des mains, & été souvent
‘ examinez, ils reçoivent le Baptême.’

Ambroise dit au livre des Jûnes. ‘ Le jour de
‘ la Resurrection approche, auquel les Elûs seront
‘ baptisez. Il ajoute ensuite, que la Foy toute
‘ seule ne perfectionne point le Fidele, à moins
‘ que la personne baptisée n'obtienne la grace, &
‘ qu'elle ne reçoive le sang de Christ le Redem-
‘ pteur.’

Au livre des Sacremens, il dit, ‘ Que l'on passe
‘ au travers de cette Fontaine (le Baptême) des
‘ choses terrestres aux celestes ; car, c'est icy la
‘ Pasque, dit il, c'est icy son passage : Le passage
‘ du Peché à la Vie ; de la Coulpe, à la Grace ;

‘ de la soüillure, à la sanctification ; celui qui ‘ passe au travers de cette Fontaine ne meurt ‘ point, mais il ressuscite. Et *lib. prim. de Sacr.* ‘ c. 1, 2. & *lib. de his qui myst. initiantur*, il ‘ fait un recit des Ceremonies qui s'observoient ‘ alors au Baptême.

‘ Les Prêtres, dit il, qui devoient administrer ‘ le Baptême, disoient en premier lieu, *Hephatah*. ‘ Puis après, ayant interrogé ceux qui devoient ‘ être baptisez, ceux-ci repondoient, qu'ils renon- ‘ çoient au Diable & à toutes ses œuvres, au ‘ monde, & à tous ses excez & à ses plaisirs. ‘ Cette Renonciation faite, ils se tournoient vers ‘ l'Orient, après quoi les Prêtres les menoient à ‘ l'Eau, où après les avoir interrogez de nouveau ‘ ils les consacroient.’

Jerôme au livre de l'institution du Baptême sur *Matth.* xxviii. dit, ‘ C'est ainsi que Christ a ‘ commandé à ses Disciples de faire ; que premi- ‘ erement ils enseignassent, & en suite qu'ils les ‘ trempassent au Sacrement de la Foy.

Dans son Epître à *Pomache* contre les Erreurs de *Jean de Jerusalem*, il dit, ‘ C'est la Coutume ‘ entre nous d'enseigner publiquement pendant ‘ quarante jours, à ceux qui doivent être bapti- ‘ sez, la Doctrine de la sainte & adorable Tri- ‘ nité : & au même lieu, où il parle de la renonciation sur le vi. d'*Amos*. ‘ Dans les Mysteres, dit ‘ il, nous renonçons vers l'Occident, à ce qui est ‘ en Occident, & à nous mêmes qui voulons ‘ mourir au Peché. Nous tournans en suite du ‘ côté d'Orient nous faisons alliance avec le soleil ‘ de Justice.’ Au même endroit, où il en a contre les *Luciferiens* : ‘ C'est, dit il, une chose so- ‘ lemnelle parmi nous, qu'après la Confession de ‘ la Trinité, de demander au Catechumene ;

‘ Crois-tu

'Crois-tu à la ſainte Egliſe? Crois-tu la Remiſ-
'ſion des Pechez? Après quoi on les baptiſoit.'

C'EST une choſe aſſez digne de remarque que de tous ces Auteurs du quatrieme ſiecle que nous venons de citer, il n'y en ait aucun qui faſſe aucunement mention des Enfans nouveaux-nez, ou de leur Baptême, comme ayant été pratiqué de leur temps, excepté un ſeul paſſage de S. *Gregoire de Nazianze*, & un autre de S. *Ambroiſe*, l'un & l'autre cité par les Centuriateurs de *Magdebourg*, qui reviennent à cecy: Que le Baptême convient à tout age, & ſied à tous les hommes; & qu'il ne faut pas que ceux qui ont des Enfans, attendent que la malice ait gagné le deſſûs de leur innocence; qu'ils ſont plus dignes de ce Sacrement dans cet etat, que lorſque la malice s'eſt emparée de leur cœur. Qu'on doit au moins les baptiſer dès l'age de trois ans, ou lorſqu'on les voyoit en quelque peril, ou en danger de mort; & qu'il valoit mieux le faire trop tôt que trop tard, de peur qu'ils ne meurent ſans Baptême; ou les baptiſer avant qu'ils ayent atteint l'age de raiſon, que de ne les point baptiſer du tout (comme il ſemble qu'alors le Baptême etoit ſi fort negligé, qu'il ne faut pas douter qu'un grand nombre des Enfans des Chrêtiens ne mouruſſent ſans avoir été baptiſez.) Ils alleguoient que la Circonciſion, que St. *Ambroiſe* pretendoit avoir été le Type du Baptême, etoit adminiſtrée dès le huitieme jour après la naiſſance, & que comme il n'y a point d'age exempt de peché, auſſi n'y en doit-il point avoir ſans Baptême. Cependant *Gregoire de Nazianze* lui-même ne pretend pas qu'on doive baptiſer d'Enfans au deſſous de trois ans, lorſque, ſelon luy, il n'etoit pas impoſſible de leur inculquer les premiers Rudimens du Chriſtianiſme, & qu'ainſi

ils pouvoient en quelque ſorte paſſer pour Catechumenes.

QUELQUES ſavans, comme entr'autres l'Evêque *Taylor*, ont crû, que ce qui avoit engagé *Gregoire de Nazianze* dans cette penſée, de faire baptiſer les Enfans dans un age ſi peu avancé, etoit la negligence inſupportable des Enfans des Chrêtiens à ſe faire baptiſer, dans la penſée, qu'il valoit mieux être baptiſé trop tôt, que de ne l'être jamais. Car, il ſemble à entendre ce Pere, que le Baptême fut alors comme preſque hors d'uſage. Il n'y a point d'argument, dont luy, auſſi bien que ſon grand ami & compagnon d'Ecole S. *Baſile*, n'ayent mis en œuvre, pour perſuader à leurs Auditeurs la neceſſité de ſe faire baptiſer ſans remiſe.

ILS leur remontroient, que de remettre ainſi d'un temps à l'autre une choſe qu'on ne peut gueres faire trop tôt, etoit tenter Dieu, qui ſeul connoit la durée de nôtre vie, & qui en peut trancher le fil quand il luy plait. Que ce delay etoit une eſpece de mépris pour cette ſainte ordonnance, qui ne pouvoit que provoquer la Colere de Dieu, & le porter à les livrer à la dureté de leur cœur, ce qui feroit le plus grand de tous les malheurs ; parce qu'ils pourroient mourir dans cet Etat : Qu'ils pouvoient tomber mallades lorſqu'ils s'y attendroient le moins, & perdre l'occaſion de ſe faire baptiſer avant la mort ; & que quand même ils pourroient le faire alors, ce qui ne pourroit peut-être ſe faire que dans leur Lits, un Baptême ſi defectueux, & tant de fois remis, pourroit bien ne leur être d'aucun avantage, etant fort incertain qu'une choſe forcée puiſſe plaire à Dieu, & luy être agréable ; & qu'ils pourroient bien en perdre le fruit, & être fruſtrez de leur attente : Qu'alors, & dans ce Lit de la mort,

leur

leur Confcience venant à fe reveiller, les jetteroit, par fes reproches, dans des Regrets cuifans, dans des remors & dans des allarmes terribles; & peut-être dans le defefpoir de leur falut, dont ils auroient meprifé & negligé les heureux moyens qui leur en auroient été fi fouvent offerts. Enfin, il ne faut que lire les Sermons, ou les Oraifons de ces deux Peres, pour voir quelle peine ils fe donnoient, & avec quelle difficulté ils portoient les Enfans des Chrêtiens à fe faire baptifer; ce qui n'eut point été, fi l'on eut alors, comme l'on fait aujourdhuy, baptifé les Enfans dès le moment de leur naiffance.

Je dis que c'etoit aux Enfans des Chrêtiens à qui ces deux Docteurs en vouloient, & non aux Payens, dont ils ne pouvoient favoir ce qu'ils penfoient de la Religion Chrêtienne, encore qu'ils vinffent quelquefois, ou peut-être même affez frequemment les entendre precher; au lieu qu'ils devoient prefumer, que les Enfans des Chrêtiens qui fe trouvoient ordinairement à leurs Predications, ne pouvoient avoir que de bons fentimens de la Religion de leurs Peres, defquels ils devoient dejà avoir tiré des inftructions capables de les mettre au rang des Catechumenes, pour ne pas dire, des Competens, c'eft à dire, dans l'etat de demander le Baptême. On n'aura aucun lieu de douter de la verité de ce que nous avançons icy, fi l'on fait attention aux reproches que ces deux Peres faifoient à ces negligens de leur Baptême, qu'ils remettoient d'un temps à l'autre, non pas manque de conviction fuffifante, mais par un defaut de zele, & fur des pretextes frivoles & profanes. Plufieurs vouloient fe donner du bon temps, & ne pas faire fi-tôt de Divorce avec le monde, qu'il faloit quiter lorfque par la reception du Baptême l'on embraffoit la profeffion du Chriftianifme.

ſtianiſme. D'autres diſoient, en alleguant la parabole des Vignerons, qu'il ſeroit encore aſſez-tôt, ſur la fin de la vie, lorſque la nature etant affoiblie, on etoit plus diſpoſé à renoncer au monde & à tous ſes charmes; ſur tout, parce qu'il etoit très dangereux pour le ſalut de pecher après le Baptême. D'autres alleguoient les embarras de la vie, incompatibles avec la profeſſion de la Religion, qu'il etoit comme impoſſible d'embraſſer qu'on ne ſe fut defait de tous ces pieges. D'autres ſe contentant du deſir d'être baptiſez, alleguoient la bonté indulgente de Dieu, qui n'y regardoit point de ſi près, & qui ſe contenteroit de la volonté pour le fait. Il y en avoit d'autres qui vouloient attendre l'occaſion de pouvoir être baptiſez par un Metropolitain, ou par un Evêque, ou tout au moins par un Prêtre non marié. D'autres remetoient à l'année prochaine, n'ayant point d'argent cette année-cy pour s'habiller de neuf, & pour regaler leurs Amis le jour de leur Baptême. D'autres enfin le remettoient juſqu'à ce que toute leur parenté pût commodement être preſente à cette ſolemnité; ce qui marque aſſez qu'ils appartenoient à des Parens & à des familles Chrêtiennes; les proſelites Payens devant avoir eu plus de penchant à ſe faire baptiſer en cachette, que de le faire à la vûe de leurs Peres, de leurs Meres, Freres, Sœurs, & autres Parens & Amis.

St. *Baſile* ayant montré l'excellence du Baptême de *Jeſus* par deſſus celuy de *Jean Baptiſte*, & ayant fait voir que tous ſont invitez à recevoir ce ſaint Baptême, il s'addreſſe à ſes Auditeurs en ces termes, *Etes-vous encore en ſuſpens & irreſolus, & le voulez-vous encore remettre à une autre fois, encore que vous ayez été catechiſez en la parole dès vôtre enfance? Ne connoiſſez-vous pas encore la verité? Ayant toujours apris, & l'ayant*

toujours

toujours etudiée, n'en êtes-vous pas encore suffisemment instruits? Chercherez-vous, & examinerez-vous toute vôtre vie? Quand voudrez-vous être faits Chrêtiens? Quand vous verrons-nous être de nôtre nombre? Vous vouliez l'an passé, attendre jusqu'à celuy-cy, & à present vous voulez encore remettre la chose jusqu'à l'année prochaine: Prenez garde qu'en vous promettant un prolongement de vie, vous ne dechéez de vôtre esperance; vous ne savez pas ce que le jour de Demain amenera.

Et en continuant de presser la necessité de se faire baptiser, il dit, *Un Juif n'ose remettre la Circoncision, à cause de la menace qui y est attachée, d'être, en cas de manquement, retranché d'entre ses peuples; & tu remets la Circoncision faite sans main par le depoüillement de la chair, qui se fait par le Baptême; pendant que tu entends notre Seigneur lui-même dire, En verité je vous dis, que sinon que quelqu'un soit né d'Eau & d'Esprit, il n'entrera point au Royaume de Dieu. Si Israël n'avoit pas traversé la Mer rouge, il n'auroit point été quite de Pharaon; de même, à moins que tu ne passes par l'Eau, tu ne seras point delivré de la tiranie du Diable. Si vos pechez sont en grand nombre, que leur nombre ne vous effraye point: Où le peché abonde, la grace y abonde par dessus, si vous voulez la recevoir. S'ils ne sont point enormes, mais petits, pourquoi craignez-vous pour le temps à venir, puisque vous avez par le passé mêné une bonne vie, lors même que vous n'etiez pas munis de la foi Chrêtienne? Considerez votre ame comme dans une Balance; les Anges vous tirant d'un côté, & le Diable de l'autre. De quel coté pencherez-vous? Qui emportera la victoire, ou les plaisirs charnels, ou la sainteté de vie? Si un Medecin pouvoit par quelque art que ce fût vous rajeunir lorsque vous serez devenus vieux, vous*

languiriez dans l'attente de cet heureux jour, auquel vous seriez retablis dans une jeunesse florissante; & toutefois, quoique l'on vous dise à present que vôtre Ame polluée de toutes sortes de pechez peut être renouvellée, & renaitre par le Baptême, vous ne faites pas de cas d'un si grand bienfait. Etes-vous jeunes? que le frein du Baptême serve de guide à vôtre jeunesse. Avez-vous passé la fleur de vôtre jeunesse? ne risquez point la perte de vôtre Viatique; ne laissez point echapper ce qui peut vous servir de preservatif, ne vous imaginez point que vôtre onzieme heure soit vôtre premiere.

Je connois vos raisons encore que vous tachez de les cacher: Attendez encore un peu, dites-vous, que je passe la fleur de mon age dans les plaisirs, & quand j'en serai rassasié, je les abandonnerai, & me ferai baptiser. Pensez-vous que Dieu ne voye pas vôtre pensée, & ce que vous vous proposez, & qu'il veüille donner sa grace à un si mauvais cœur? Si la vieillesse vous fait quiter le peché, c'est à vôtre incapacité de pecher que l'obligation en est düe. Mais nous avons egard à ceux qui sont sages par choix, & non pas à ceux qui le sont par necessité.

Qui vous a donné un Bail de vôtre vie? Ne voyez-vous pas souvent des petits Enfans enlevez par la mort, du sein même de leurs Meres? & d'autres mourir à la fleur de leur age? Attendrez-vous à vous faire baptiser que quelque fievre vous y contraigne, lorsque vous ne serez point en etat de proferer les saintes paroles, ni peut-être même de les entendre, la maladie vous tenant dans la Tête. Le Diable dit, Donne-moi ce jourdhuy, & donne à Dieu le jour de demain: Mais Dieu vous crie; Si aujourdhuy vous voulez oüir ma voix. Le Diable vous fait esperer le lendemain; mais quand ce lendemain est venu, alors, comme un trompeur, il demande encore ce jour pour lui-même, & cede à Dieu

le

le jour ſuivant. Vous priſez bien en paroles la ſanctification du Baptême, mais de fait, vous faites ce que vous condamnez vous-mêmes. Prenez garde que vous n'ayez à vous reprocher, & à vous repentir trop tard de vôtre mauvais propos, lorſqu'il ne vous en reviendra aucun profit, & lorſque vôtre repentance ne vous ſervira de rien. Aprenez à être ſages par l'exemple des Vierges folles.

N'eſt-ce pas ainſi que vôtre frere remet auſſi ſon Baptême, d'an en an, de mois en mois, juſqu'à ce que ce jour-là vous ſurprenne, duquel vous ne vous donnez point de garde, & que vous perdiez avec la vie, l'opportunité de bien-faire? Alors vous vous lamenterez du plus profond de l'Ame; mais il n'y aura perſonne qui ait compaſſion de vous. Vous jetterez des ſanglots effroyables; mais on les regardera comme des reveries procedantes d'un pur Delire. Qui voudra alors vous conferer le Baptême? Peut-être que cela arrivera pendant la nuit, lorſqu'il n'y aura perſonne pour vous ſecourir, & pour vous baptiſer. Mais dites-vous, ce ſera alors que Dieu m'exaucera: Oüi ſans doute, quand ce ne ſeroit que parce que vous l'ecoutez à preſent. Il m'accordera encore quelque temps dites-vous: Avec raiſon, puiſque vous faites un ſi bon uſage de celuy qu'il vous a dejà accordé. Ne vous flatez pas malheureux; que perſonne ne vous ſeduiſe par de vains propos. Une Deſtruction ſoudaine tombera ſur vous, & la ruine viendra comme un Tourbillon ----- L'Ange redoutable viendra vous enlever l'Ame ---- De quelle penſée ſerez-vous ſaiſis alors? Fol que j'etois, direz-vous. Pourquoi ne me ſuis-je pas deſchargé de ce Fardeau peſant du peché, lorſque je le pouvois faire ſi aiſement? Que n'ai-je effacé ces ſales Taches? Oh! le malheureux propos dont je me ſuis bercé! pour quelques plaiſirs d'un peché de peu de durée, il faille ſouffrir des

Tourmens

Tourmens eternels. Je ferois peut-être à present un de ceux qui reluisent dans la Gloire. Oh! juste jugement de Dieu! J'ai été appellé; mais je n'ai pas voulu ecouter. Voilà les complaintes que vous ferez, & plusieurs autres semblables, si vous quitez cette vie sans avoir été baptisez.

On a bien voulu rapporter tout cet endroit de S. *Basile*, tant parce que le Docteur *Wall*, d'où on l'a tiré, s'en est servi pour prouver le Baptême des petits Enfans, que pour faire sentir au Lecteur le peu d'apparence qu'il y a qu'on en ait baptisé alors; etant manifeste que ceux auxquels ce Pere addresse ces reprimendes, ces Censures & ces menaces, etoient des Enfans de Chrêtiens qui n'avoient point été baptisez immediatement après leur naissance, ce qu'il fait paroître d'une maniere inconteſtable, par ce qu'il leur dit qu'ils avoient été Catechisez ou instruits dès leur Enfance, ce qui prouve clairement qu'ils etoient nez de Parens Chrêtiens.

Gregoire de Nazianze ne s'est pas moins etendu sur le même sujet, dans un style tout semblable, & en des termes aussi vehemens & aussi vifs, qu'a fait St. *Basile.* L'un & l'autre ont fait de leur mieux, pour engager leurs Auditeurs à se faire baptiser, & pour ainsi dire, à n'en point laisser entierement perdre la coutume; ce qui fait assez voir la grande negligence des Chrêtiens de ce temps-là, qui bien loin de faire baptiser leurs Enfans dès leur naissance, ne le faisoient pas mêmes lorsqu'ils etoient parvenus à un age propre à rendre raison de leur Foy. *Wall* dit que St. *Basile* a ecrit encore deux autre pieces, qui n'ayant été destinées qu'à servir de preparatifs au Baptême de quelques personnes qui l'en avoient requis, ces deux pieces ne traitent que du Baptême des Adultes, &

rien

rien du tout, dit il, du Baptême des petits Enfans. Ce qui n'eſt pas etonnant.

Il ſe trouve dans les Ecrits de St. *Ambroiſe* quelque paſſage qui ſemble favoriſer le Baptême des Enfans ; mais il reſte de ſavoir de quelle ſorte d'Enfans ce Pere aura voulu parler, ou d'Enfans nouveaux nez, ou d'Enfans capables d'apprendre par routine quelques uns des premiers Rudimens de la foy Chrêtienne, comme de reciter en perroquet les Articles du Symbole des Apôtres. Il y a bien apparence, qu'il s'agiſſoit de ces derniers : Et pour en ſavoir la verité, il ne faut que faire attention à une certaine hiſtoire, qui, toute fabuleuſe qu'elle paroiſſe, ne laiſſe point d'avoir un raport veritable à ce qui ſe pratiquoit alors. Nous avons dejà remarqué, que l'on ne baptiſoit dans ce ſiecle là, qu'une fois l'année, ce qui etoit la nuit de Pâques, que l'on appelloit le jour de la Reſurrection, & des Illuminations. Toute l'Egliſe s'aſſembloit au Temple, où l'on paſſoit toute la nuit en jûne & en prieres, que l'on faiſoit pour obtenir de Dieu la Remiſſion des pechez de ceux que l'on baptiſoit en cette nuit là, & les autres graces dont ils avoient beſoin. Ce fut dans une de ces Nuits, que les Enfans qui venoient juſtement d'être baptiſez, virent dans le Temple l'apparition de St. *Ambroiſe*, qui etoit mort quelque temps auparavant, & qu'ils montrerent du doigt à leurs Meres, leur diſant, Le voilà qui monte les Degrez, comme il avoit de coutume de faire de ſon vivant ; mais les Peres & les Meres ne le peurent voir, parce, dit l'hiſtoire, que les Parens n'etoient pas dans cet etat d'une parfaite innocence & ſainteté, où etoient ces Enfans, qui venant d'obtenir par le Baptême la Remiſſion de leur pechez, & qui n'en ayant point encore commis de nouveaux, etoient ſeuls dignes de cette faveur

veur du Ciel. Quoiqu'il en ſoit de cette hiſtoire, voilà des Enfans qui viennent d'être baptiſez, qui n'etoient pas ſi jeunes qu'ils n'euſſent ſi bien connu St. *Ambroiſe* en ſon vivant, que de le reconnoître après ſa mort en ſon apparition, vraye ou pretendüe. Cela veut donc dire que l'on baptiſoit alors des Enfans aſſez jeunes, mais non pas tout nouveaux-nez, comme il ſe pratique univerſellement aujourdhuy. Et cela n'avoit pas commencé alors, puiſque *Tertullien* cenſura cette pratique comme un abus intolerable, qui commençoit d'avoir la vogue de ſon temps, qui etoit près de deux cens ans plus tôt que celui de St. *Ambroiſe*.

Ce que nous venons de dire du Baptême de ces jeunes Enfans, nous le confirmerons par le paſſage ſuivant de *Gregoire de Nazianze*, qui vivoit dans le même ſiecle. Après avoir par toutes ſortes de raiſons fait voir la neceſſité où chacun etoit de recevoir le Baptême ſans delai, il ſe fait cette objection. Suppoſé que cela ſoit neceſſaire, dira quelqu'un, à l'egard de ceux qui peuvent deſirer le Baptême, que dites vous de ceux qui ſont encore Enfans, & qui ſont incapables du ſentiment de la grace, ou du defaut de cette grace ; les baptiſerons-nous ? Oüi pour certain, ſi quelque danger le requiert : Car il vaut mieux qu'ils ſoient ſanctifiez ſans connoiſſance de cauſe, que de mourir privez du Sceau & de l'Initiation : Et le fondement que nous avons de cela, eſt la Circonciſion, qui etoit un ſigne typique du Baptême, laquelle etoit operée dès le huitieme jour ſur des Enfans privez de raiſon. Nous avons encore pour exemple, l'onction des Poteaux des portes, qui preſerva les premiers-nez d'*Iſraël*, par des choſes qui n'avoient point de ſentiment. Et quant aux autres Enfans, dit il, qui ne ſont en aucun dan-

ger de mort, j'en donne mon opinion; qui eſt, que l'on doit attendre qu'ils ayent environ trois ans, lorſqu'ils ſont capables d'entendre & de repondre quelque peu des ſaintes paroles; & encore qu'ils ne les puiſſent parfaitement entendre, toutefois ils les peuvent former; & c'eſt alors que vous devez les ſanctifier en Corps & en Ame par le grand Sacrement d'Initiation.

Si l'on eut alors baptiſé les Enfans naiſſans, cette objection que *Gregoire de Nazianze* ſe faiſoit à lui-même, auroit été tout à fait hors de propos & de raiſon. Perſonne ne s'aviſe aujourdhuy d'en faire de pareille. Ce Pere reconnoiſſoit la neceſſité de rendre au moins quelque petite raiſon de ſa foi avant le Baptême, puiſqu'il vouloit que les Enfans euſſent environ trois ans avant de recevoir le Baptême, afin de pouvoir repondre en perroquets à quelque peu de queſtions qu'on leur devoit faire, pour ne pas abolir entierement une coutume que l'on ſavoit avoir été commencée par les Apôtres, & continuée juſques alors ſans interruption: Et s'il vouloit qu'on en baptiſât de plus jeunes que de l'age de trois ans, il ne pretend pas que cela ſe dût faire ſans un evident danger de mort, & conſequemment en riſque de leur ſalut; ces Anciens regardant le Baptême comme ſi abſolument neceſſaire, qu'ils doutoient dejà bien fort que l'on peut être ſauvé, qu'on ne l'eut receu avant la mort; ce que l'on regarde aujourdhuy comme un Erreur bien groſſiere, ou comme une grande foibleſſe. Pour ce qui eſt de baptiſer les Enfans qui ſe portoient bien à l'age d'environ trois ans, il n'en donne d'autre raiſon que ſon opinion particuliere, ce qui ſe reduit à rien du tout. Il y a bien apparence, comme nous l'avons dejà remarqué, qu'il tomba dans cette opinion pour ne point laiſſer entierement perir le Baptême, qui

etoit extremement negligé, & qu'il regardoit comme ſi neceſſaire à ſalut, qu'il croyoit qu'il valoit mieux le recevoir hors de ſon droit uſage, que de ne le point recevoir du tout.

Enfin, à toutes ces Autoritez particulieres ou perſonelles de la fleur des Docteurs de ce quatrieme ſiecle que nous avons alleguées, nous y pouvons encore joindre celle de deux celebres Conciles du même ſiecle, ſavoir, du Concile de *Neocesarée*, & de celui de *Laodicée*, qui, tant l'un que l'autre, ſe declarent ouvertement, quoiqu'indirectement, contre le Baptême des Enfans nouveaux nez. Nous avons dejà fait mention du premier ; voici le jugement du dernier, tel qu'il a été raporté par le Synode de *Paris* de l'an 829, en ces termes. *Il eſt auſſi ecrit dans le Concile de Laodicée Titre 46. qu'il faut que ceux qui viennent pour être baptiſez aprenent ce qu'il faut croire, & qu'ils rendent raiſon de leur foi à l'Evêque ou au Prêtre, à la cinquiéme Ferie de la plus grande Semaine: Et dans le même Concile Titre 47. il eſt dit, qu'il faut que ceux qui reçoivent le Baptême pendant qu'ils ſont malades, aprenent leur Croyance, après qu'ils auront recouvré la ſanté, & qu'ils ſachent quel doit être leur devoir.* Par leſquelles paroles on voit clairement, que ceux qui vouloient embraſſer la foi de Chriſt etoient inſtruits au Sacrement de la foi du Baptême. Il eſt clair que le Concile de *Paris* n'a pas crû que celui de *Laodicée* eut fait aucune diſtinction de Proſelites ou d'Enfans de Chrêtiens ; mais que tous en general, tant les uns que les autres, etoient obligez de rendre raiſon de leur foi avant de pouvoir recevoir le Baptême. Il y a même beaucoup d'apparence, que le Concile de *Laodicée* ne fit ce Reglement que pour obvier ou remedier à quelque deſordre nouveau, qui ſe gliſſoit inſenſiblement

dans

dans l'Eglise ; comme de baptiser des Enfans trop jeunes, & aux gens d'age de differer leur Baptême jusqu'au Lit de la mort ; ce que ce Concile sachant être contraire à la pratique constante de toute l'Eglise, ou au moins de la plus grande partie depuis les Apôtres, jugea qu'il etoit temps d'en arrêter le cours.

Il paroît donc invinciblement par toutes les preuves negatives que nous avons tirées, tant des Docteurs que des Conciles des quatre premiers siecles, qu'il est faux, autant qu'aucune chose le puisse être, qu'on eut baptisé les Enfans nouveaux nez, dans ces quatre premiers siecles ; & l'on ose defier les plus Doctes, & les plus versez dans l'Antiquité, de prouver l'Affirmative. Cela etant posé, il nous importe aussi peu qu'on les ait baptisez depuis ce temps-là, qu'il nous importe que l'on ait commencé d'invoquer les Saints dès le quatrieme siecle ; le premier de ces Abus ne nous obligeant pas plus à en imiter la pratique, que nous ne sommes obligez d'imiter la pratique du dernier. La chose est egale des deux côtez. Si l'un nous lie, aussi fait l'autre. Si nous devons baptiser les petits Enfans, nous devons aussi invoquer les Saints, ce dernier Abus ayant precedé le premier.

Comme on s'est fort etendu sur ces quatre premiers siecles, ce qu'il etoit très important de faire, on passera le plus brievement qu'il sera possible sur les quatre suivans, en faisant voir par quelques remarques, qu'encore que la pratique ait changé dès le cinquieme siecle, la Doctrine a toujours été à peu près la même ; les plus celebres Docteurs jusqu'à *Bede*, qui florissoit dans le huitieme siecle, ayant toujours parlé le même langage.

Des que l'on commença à baptiser les Enfans nouveaux-nez, plusieurs commencerent en même

temps à tenir tout un autre langage que celui que l'on avoit tenu jusques alors. Il ne s'etoit pas dit un mot du Baptême des Enfans, ni que ceux qui mouroient sans Baptême courussent aucun risque de leur salut, pendant ces quatre premiers siecles, excepté ce que nous en trouvons de St. *Cyprien*, & de St. *Gregoire de Nazianze*; le premier de ces deux Saints ayant crû qu'il les faloit tous baptiser aussi-tôt qu'ils etoient nez, etant ce qu'ils demandoient par leurs pleurs; argument qui sentoit un peu la radoterie: mais le second ne pretendoit pas qu'on les dût baptiser avant trois ans, qu'en cas d'un evident danger de mort. Quoiqu'il en soit, il est certain que les Reveries de St. *Cyprien* n'eurent que peu ou point de suite pendant plus de 150 ans, puisque St. *Augustin*, qui naquit dans cet intervale, ne fut pas baptisé immediatement après sa naissance, ni même à l'age d'environ dix ans, quoiqu'il fut alors en evident peril de mort, comme nous l'avons remarqué ci-devant. L'on peut donc hardiment conclure, qu'à proprement parler, le Baptême des Enfans nouveaux-nez n'a commencé que dans le cinquieme siecle, & cela encore principalement par les efforts de St. *Augustin*, qui mû de Rage contre *Pelage*, qui nioit le Peché originel, mit tout en usage pour reveiller les Reveries de St. *Cyprien*, qui jusqu'alors avoient été comme endormies; & il exagera si fort sur le peché originel, qu'il damna, ou tout au moins qu'il priva du salut eternel tous les Enfans qui mouroient sans en avoir été lavez par l'Eau du Baptême; heresie monstrueuse, qui donne le dementi à Jesus Christ, qui declare tous les Enfans, simplement considerez comme tels, capables du Royaume des Cieux; & qui fait d'un Dieu souverainement bon, l'Etre le plus cruel & le plus barbare que l'on se puisse imaginer.

giner. La Rage de ce ſaint Hereſiarque contre les Pelagiens, lui avoit tellement faſciné les yeux de l'Entendement, qu'il ne pouvoit voir dans le Livre du Prophete *Jonas*, que Dieu, qui ne vouloit point punir les Enfans des *Ninivites* par une mort momentanée, les auroit bien moins voulu punir de mort eternelle, quoique ces Enfans ne fuſſent ni baptiſez, ni circoncis. Sa prevention etoit ſi forte, qu'elle ne lui permettoit point non plus d'appercevoir, que les Enfans naiſſans ſont encore moins coupables du peché originel, que celuy-là n'etoit coupable d'homicide, dont la coignée s'echapant du Manche, tüoit ſon Prochain coupant du Bois à côté de luy. Je dis que les Enfans ſont moins coupables du peché originel, que l'homicide par accident n'etoit coupable de meurtre, parce que celuy-cy pouvoit, au moins, être coupable de negligence, en n'ayant point eu aſſés de ſoin de voir que ſa coignée fut ſi bien emmanchée, qu'elle ne pût aiſement s'echaper du manche. Ce fut la raiſon pourquoi Dieu, qui lui avoit ordonné des Villes de Refuge, ne commanda point de punir le Garant du Sang, s'il le tüoit avant qu'il pût atteindre ſon Refuge. Il n'en eſt pas de même des petits Enfans, qui ne ſont coupables, ni de deſſein premedité, ni de negligence; c'eſt à dire, qu'il ne le ſont point du tout. Dieu donc, qui eſt infiniment juſte & bon, ne voulut point infliger d'autre peine à l'homicide par accident, que celle d'être hors de ſon Patrimoine & de ſa Patrie; abſent de tous ſes Amis, & reclus dans l'Enceinte d'une Ville d'où il ne pouvoit ſortir pour retourner chez luy, qu'après la mort du ſouverain ſacrificateur, qui pouvoit bien luy ſurvivre; ce qui à la verité, etoit une eſpece de mort, quoique ſimplement civile; au lieu que les petits Enfans, qui ne ſont coupables du peché ori-

 ginel,

ginel, tout au plus que par accident, & très improprement, ne laiſſent pas d'être pour ce peché là expoſez à toutes les miſeres & à toutes les incommoditez d'une vie bien courte, & même à une mort naturelle, ce qui doit être une punition ſuffiſante, ſans qu'il ſoit beſoin, pour ſatisfaire à la juſtice vengereſſe de Dieu, de les priver du fruit de la mort de nôtre Redempteur, & de les precipiter pour jamais dans les flammes eternelles. Quelle injure atroce, ce ſaint Hereſiarque *Auguſtin*, n'a-t-il donc point fait à Dieu & à ſa verité, de le ſuppoſer, pour ne pas dire de l'accuſer d'une crüauté & d'une Barbarie impitoyable, à laquelle on ne peut penſer ſans fremir d'horreur & d'etonnement ?

Mais quoi, dira-t-on, eſt-ce ainſi qu'on doit traiter un grand Saint, un Docteur infatigable qui a tant travaillé & avec un ſi grand zele pour la gloire de Dieu, & pour l'inſtruction de ſon Egliſe ? S'il s'eſt trompé en quelque choſe, faut-il pour cela le traiter d'heretique, & même d'Hereſiarque, luy qui juſques icy a été en eſtime & en veneration à tous les Chrêtiens ?

A quoi on repond, qu'en le traitant d'heretique, on ne fait qu'apeller les choſes par les noms qui leur conviennent le mieux, & luy rendre ce qu'il a luy-même preté aux autres, comme lorſqu'il dit aux Pelagiens, qui ne le meritoient pas tant que lui, *Dieu voyoit par ſa preſcience que vous ſeriez heretiques, lorſqu'il dit à ſes diſciples, Laiſſez venir à moi les petits Enfans, car à tels eſt le Royaume des Cieux.* Encore que les Pelagiens niaſſent le peché originel, il etoit faux qu'ils empechaſſent les Enfans d'aller à Jeſus Chriſt, en la maniere qu'ils y doivent aller en qualité d'Enfans, c'eſt à dire, d'innocens, & pour obtenir ſa benediction ; & non pas pour être baptiſez, puiſque Jeſus

Jesus Christ n'a point baptisé ceux qui luy furent presentez. Cette accusation etoit donc fausse, & calomnieuse ; si les Enfans ne sont en nulles façon coupables, comme les Pelagiens le soutenoient, ils sont donc dans l'etat d'une très parfaite innocence, & par consequent, tant plus dignes, & du Royaume des Cieux, & d'approcher de Jesus Christ. Ce n'etoit donc pas les en empecher, que de nier qu'ils fussent coupables du peché originel, en soutenant comme ils faisoient qu'il n'y avoit point de tel peché en Etre. C'etoit d'ailleurs une heresie bien moindre & bien plus tolerable de soutenir, que les Enfans naissans n'apportant point avec eux au monde, la semence, & la Racine du peché, s'ils pechent à mesure qu'ils grandissent, cela vient plûtôt d'imitation & d'habitude que d'une inclination naturelle & irresistible, en sorte que si les Enfans ne voyoient point faire de mal, ils n'en feroient jamais non plus, n'ayant pas, comme nous le disons, d'inclination vicieuse. De dire donc, que les Enfans n'apportent point avec eux au monde d'inclination vicieuse & maligne, que l'on ne peche que par imitation, & qu'il n'est pas absolument impossible à l'homme de vivre en ce monde sans commettre des pechez, c'est mettre toute la faute sur le pecheur, & c'est plûtôt donner gloire à Dieu, & justifier sa Justice vengeresse, que de dire que Dieu precipite dans les Enfers des millions de pauvres Innocens, qui ont le malheur de mourir sans Baptême, comme St. *Augustin* l'a soutenu.

Mais ce n'est pas encore là tout. Ce n'etoit point assez, selon ce grand Docteur, d'avoir été baptisé pour être sauvé ; il faloit de plus avoir participé à la Communion ; autrement, point de salut ; ce qui au jugement de tous les Chrêtiens

d'aujour-

d'aujourdhuy, etoit une heresie monstrueuse, de donner l'Eucharistie à des Enfans incapables de Foy, & de l'Epreuve de soi-même. Ce saint Docteur etoit donc heretique, au moins à cet egard. Et comme il a été l'inventeur de cette double heresie, que les petits Enfans, non plus que les Adultes, ne peuvent être sauvez sans l'usage de ces deux Sacremens, ce n'est pas luy faire d'injure que de le traiter d'Heresiarque. Il est même assez probable, pour ne pas dire qu'il est certain, que c'est uniquement par son moyen, que toute l'Eglise *Romaine* tient encore à present, que les Enfans qui meurent sans avoir été aspergez, ou tout au moins ondoyez, sont privez pour jamais de la Beatitude celeste. Le pis est, que ce n'est pas seulement l'Eglise *Romaine*, qui croupit dans cette Erreur; mais c'est aussi cette partie des Protestans, qui enterre les Enfans non baptisez parmy les excommuniez, & les desesperez, & qui refuse egalement aux uns comme aux autres, le Recit de l'Oraison funebre, qui se dit sur les plus impies comme sur les plus saints, pourveu qu'ils ayent été aspergez. La raison de cela est, qu'il faudroit dire de ces Enfans non baptisez, qu'ils sont morts, & qu'ils se reposent au Seigneur, que leur Esprit vit avec Dieu, qui a pris leur ame à soy; qu'ils se reposent de leur Travaux, jusqu'au dernier jour, & qu'alors il ressusciteront à la vie eternelle: toutes choses qui ne pouvant être dites d'un Enfant non aspergé, non plus que d'un excommunié & d'un desesperé, on les laisse là egalement *in statu quo*, sans s'en mettre en peine d'avantage. Voilà le bel ouvrage de ce grand Saint, qui a eu plus de credit & plus d'influence sur l'Esprit des Chrêtiens, que n'en ont eu jusques icy les paroles de nôtre Sauveur & de ses saints Apôtres.

C'EST

C'EST après St. *Augustin*, & c'est sans doute de lui que *Maxence* au sixieme siecle, & *Isidore* au huitieme, ont tenu cette belle doctrine, que les Enfans non baptisez sont damnez.

LE premier dit, que les Enfans nouveaux nez doivent être baptisez, non pas tant pour recevoir l'adoption des Enfans, ou pour le Royaume des Cieux, qu'afin que leurs pechez leur soient pardonnez ou remis, & qu'ils ne perissent point eternellement. Et le second, qui n'y va point à demi, dit hardiment, *Pro solo peccato originali luunt in Inferno nuper nati Infantuli pœnas, si renovati per Lavacrum non fuerint. Proinde, pro hac causâ, nuper natus damnatur Infans si non regeneretur, quia originis noxitate perimitur.* Heresie monstrueuse ! de supposer que le salut eternel depende du lavement des ordures de la chair, sans la Reponse d'une bonne Conscience devant Dieu, & que manque de ce lavement exterieur du corps, il faille qu'un pauvre Innocent né depuis peu, & qui n'y peut que faire, soit tourmenté eternellement dans les Enfers : Blasphème atroce, quoique tacite & indirecte, de supposer que Dieu, qui est la Bonté même, soit assez impitoyable, pour ne pas dire crüel, pour punir eternellement, des peines les plus terribles & les plus effroyables, & dont la seule pensée fait fremir, & est capable de faire haïr Dieu comme un Tiran barbare & crüel ; qu'il punisse, dis-je, de cette façon un pauvre Innocent, purement parce que ses Parens ont, peut-être, negligé de le faire tremper en pleine Eau ; ce qui feroit punir l'Innocent pour le Coupable, l'Enfant pour le Pere, ce que Dieu a suffisamment declaré n'être pas en lui, ni dans ses voyes, toujours justes & equitables. Cette abominable doctrine n'a pu provenir que du Pere de

Men-

Menſonge, dont nôtre grand Saint a été l'Organe & l'Agent.

C'EST de la même ſource impure que le Concile de *Tolede* du ſeptieme ſiecle ordonne de baptiſer les Enfans qui n'ont point encore l'uſage de la Raiſon, diſant, qu'on ne doit point refuſer le Baptême aux petits Enfans malades, & que ceux qui par leur negligence les laiſſeront mourir ſans Baptême, rendront compte à Dieu de la perte des ames de ces Enfans. Ainſi, au compte de ce Concile, les Enfans qui meurent ſans Baptême ſont perdus, & cela non par leur propre faute, mais par celle de leurs Parens.

UN autre Concile, tenu en la même Ville au huitieme ſiecle, dit, en parlant de la vertu de la foi d'autrui, que la vie des petits Enfans demeure coupable du peché originel, à moins que par la promeſſe des Fideles ils ne reçoivent le Sacrement du Baptême ; car d'eux-mêmes ils ne ſont pas capables en aucun ſens, ni par aucune diſcretion ou induſtrie, de le deſirer ni demander. Ainſi comme ils reçoivent ſans aucune conteſtation le Baptême, ſeulement en la foi de leurs Parens, & ſans qu'ils en ſachent rien ; de même, le don de la Repentance s'inſinüe en eux ſans qu'on le ſache. *Tom.* 2. *des Conc.* p. 420.

L'ON etoit encore alors ſi accoutumé à joindre le Baptême avec ſon droit uſage, qui git en Foi & Repentance, qu'on avoit bien de la peine à les ſeparer ; ce que ce Concile reconnoiſſant, ſe trouve comme forcé à emprunter la foi d'autrui pour pouvoir baptiſer les petits Enfans, avec quelque ombre de bienſeance ; & de ſuppoſer, que la Repentance leur eſt infuſe d'une maniere incomprehenſible, afin de valider leur Baptême : Car il eſt clair, que ſans cette foi empruntée, & ſans l'infuſion de la penitence, les Enfans n'etoient

point

point legitimement ni validement baptisez, ni consequemment leur salut asseuré; de sorte que ce Concile faisoit dependre le salut des Enfans de la foi d'autrui, & à proprement parler, c'etoient les Parens charnels ou spirituels qui les exemptoient & qui les sauvoient des peines eternelles. Ce qu'il y a de remarquable en ceci, c'est que ces Parens ne croyoient pour les Enfans, mais, comme s'il leur avoit été revelé, ils repondoient que l'Enfant croyoit: Car on leur demandoit, Cet Enfant croit-il en Dieu, & le reste du Symbole? & ses Repondans disoient, Oüi, il y croit. Aussi on ne demandoit point le Baptême pour l'Enfant, mais on disoit que l'Enfant lui-même le demandoit; ce qui fait voir que jusqu'alors l'on avoit été persuadé, que pour être bien & validement baptisé, il faloit desirer & demander soi-même le Baptême comme une chose absolument necessaire, & rendre soi-même raison de sa foi, temoigner de la Repentance, s'engager dans des promesses solemnelles d'une bonne vie pour l'avenir: C'etoit, en un mot, ce que St. *Pierre* appelle la Reponse, ou, si l'on veut, l'attestation d'une bonne conscience devant Dieu, sans laquelle le Baptême n'est qu'un lavement des ordures du Corps; c'est à dire, qu'il est inutile: Et voilà la zizanie que le bon Saint *Augustin* a semé dans l'Eglise, qui est le champ du Seigneur, pendant que les ouvriers dormoient: Voilà cet Orthodoxe, qui traitoit les autres d'Heretiques. Si les Pelagiens, qu'il traitoit ainsi, eussent osé, ils auroient pû lui dire, Si Christ nous voyoit par sa prescience, quand il disoit à ses Disciples, *Laissez venir à moi les petits Enfans*; ne te voyoit-il point par la même prescience, quand il disoit à *Judas*, *Judas, trahis-tu le Fils de l'homme par un baiser?* Tu me baises par un faux zele que tu as envers moi, pendant

que

que ſous ce pretexte tu travailles de toute ta force à corrompre ma Doctrine, à renverſer & à ſupprimer mes ſacrées Inſtitutions, & à ruiner de fonds en comble ma Religion, ne t'appercevant point que tu mets le Myſtere d'Iniquité en train, plus que perſonne n'a jamais fait avant toi. Mais les Pelagiens n'oſoient lui parler de la ſorte, trop heureux qu'on les eut laiſſez en repos au lieu de les anathematiſer, comme *Pelage* & *Celeſte* ſon Diſciple le furent par quatre Conciles Africains, qui firent tous leurs efforts pour engager ceux de la *Paleſtine* à faire le ſemblable, & qui par leurs importunitez pluſieurs fois reiterées obligerent enfin le Pape *Zozime* à le faire, quoique contre ſon inclination; ce Pape, non plus qu'*Innocent* ſon Predeceſſeur, qui en avoit auſſi été importuné, n'en trouvant point de cauſe legitime & ſuffiſante. Enfin, ces deux malheureux furent forcez à ſe cacher pendant pluſieurs années, pour eviter la mort dont ils ſe voyoient menacez par pluſieurs Edits Imperiaux, obtenus contre eux par les pourſuites de leurs adverſaires, dont St. *Auguſtin* ſe montra le plus ardent; quoique pour les appaiſer *Pelage* eut ecrit & publié une Retractation.

L'EVEQUE *Taylor* dit,* que comme il n'y a point de commandement dans l'Ecriture de baptiſer les petits Enfans; auſſi la neceſſité du Pedobaptiſme ne fut pas determinée avant le huitieme ſiecle. Mais, dit il, en l'an 418 le Concile de *Mileve* provincial d'*Afrique* fit un Canon pour le Pedobaptiſme, ce qui n'avoit jamais été fait auparavant. J'avoüe, dit-il encore, qu'on l'avoit pratiqué dans ce païs là auparavant, & quelques perſonnes en avoient bonne opinion, ce qui n'eſt pas un argument pour nous d'en avoir la même penſée. Toutefois, perſonne n'avoit pretendu avant

* *Libert. of Propheſ.* Sect. 18. p. 138.

avant ce Concile, que ce Baptême des Enfans fut ni neceſſaire ni commandé en l'Evangile. S. *Auguſtin* a été le premier qui l'ait prêché abſolument neceſſaire ; ce qu'il fit, dit il, dans la chaleur de ſa colere contre *Pelage*, qui l'avoit ſi fort echauffé ſur cette queſtion, qu'il le fit innover ſur d'autres Doctrines, peut-être de plus grande importance que celle-ci ; ce que l'on trouvera n'être que trop veritable, ſi l'on jette les yeux ſur les ouvrages de ce Saint.

Je me ſouviens d'avoir lû, il y a environ cinquante-ſix ans, dans un livre imprimé à *Paris* environ ce temps là, qui etoit un Recueüil de Letres de controverſe entre Mr. *Muſſard*, pour lors Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe à *Londres*, & un Docteur de *Sorbonne* au ſujet du changement de religion de mon Maître d'apprentiſſage ; je me ſouviens, dis-je, que ce Docteur voulant prouver l'Invocation des Saints, citoit un paſſage d'un Sermon de St. *Auguſtin*, par lequel ce Pere raportoit qu'une femme dont l'Enfant etoit mort ſans Baptême, l'avoit porté à la Chapelle de St. *Eſtienne* ; & que l'ayant poſé ſur ſon Autel, elle s'etoit ecriée avec une grande vehemence, à peu près en ces termes : *Grand Martyr ! rendez la vie à mon fils, afin qu'il puiſſe être baptiſé, & qu'il ne ſoit point damné* ; & qu'ayant été exaucée, l'on apperçût quelque petit mouvement dans l'Enfant, qu'un Prêtre qui etoit preſent baptiſa au plus vite, après quoi l'Enfant expira derechef. Voilà, autant qu'il m'en peut ſouvenir, ce que j'ai remarqué de cette hiſtoire fabuleuſe. Si on lit le huitieme chapitre du livre vingt-deuxieme de *la Cité de Dieu* du même Pere, on verra auſſi un detail long & ennuyeux d'un grand nombre de miracles operez par l'interceſſion des Saints, *Etienne*, *Gervais*, *Protais*, & d'autres, comme de ceux qu'il

appelle les Vingt Martyrs, qui avoient tous des Chapelles & des Autels erigez à leur honneur & à leur memoire. C'etoit dans ces lieux, qui etoient en grand nombre, que ceux qui avoient assez de confiance à ces Saints, recevoient la guerison de leurs maux.

St. *Augustin* ne s'est pas contenté de nous debiter plusieurs sornettes, qu'on peut lire dans ses Ouvrages ; il a encore publié d'autres extravagances. Il a dit, que les Enfans qui meurent sans Baptême sont damnez ; & c'etoit l'opinion de toute l'Afrique, comme il paroît par un Concile de *Numidie*, qui prononce Anathême contre ceux qui croyent le contraire. Ceux de l'Eglise Romaine trouvant cela trop dure de damner ces pauvres Innocens morts sans Baptême, disent qu'ils vont aux Limbes, c'est à dire, au bords de l'Enfer. Ils ont sans doute puisé cette reverie des Cabalistes ou Thalmudistes Juifs, qui croyent que les Patriarches sont encore aux Limbes en attendant la venuë de leur Messie.

Le même St. *Augustin* soutient encore, qu'il est permis aux Princes & aux Magistrats de punir du dernier supplice les Heretiques & les Schismatiques : Maxime horrible, qui a fait repandre tant de sang Chrêtien ; car sans parler des Persecutions faites aux *Donatistes*, aux *Albigeois*, aux *Vaudois*, & aux *Bohémiens*, du supplice de *Jean Hus* & de *Jerome de Prague*, du Massacre de la St. *Barthelemi*, ni de celui d'Irlande, n'a-t-on pas vû de nos jours en France, & en Pologne dans l'affaire de *Thorne*, à quels excès de barbarie & de crüauté se portent ceux qui sont imbus de cette maxime de St. *Augustin* ? Quel nombre prodigieux de ses Sujets *Loüis* XIV. n'a-t-il pas fait pendre, roüer, massacrer, perir dans les Cachots, dans le Nouveau Monde, dans les Galeres, & dans l'Exil,

l'Exil, ſous pretexte qu'ils etoient Heretiques ! On nous imprime dès notre enfance une veneration ſi grande pour la Religion dans laquelle nous ſommes elevez, & une telle averſion pour les ſentimens qui y ſont contraires, qu'on croit être agreable à Dieu en perſecutant ceux qui les ſoutiennent. C'eſt ce faux zele qui porta autrefois quelques Reformez, qu'on appelloit à *Montpelier Catarinots*, à s'armer d'un Baton de Chéne à quatre angles, pour forcer les Papiſtes à aller entendre les Miniſtres. On appelloit ce Baton l'*Epouſſette du Conſiſtoire* ; c'etoit prendre à la lettre *le Contrain-les d'entrer* de l'Evangile. Voilà la maniere dont on uſoit envers les Papiſtes. A l'egard de ceux qui dogmatiſoient, ils etoient traitez plus rudement. *Felix Mans* en fit une triſte experience à *Zurich* ; car en vertu de la Sentence prononcée contre lui par *Zuingle* en ces termes, *Qui iterum mergit, mergatur*, il fut jetté dans la Riviere & noyé, ce qui arriva l'an 1526. On condamna auſſi dans la Suiſſe pluſieurs autres perſonnes au même ſupplice. *D'anvers* marque les noms des perſonnes qui le ſouffrirent, les années, les mois, les jours, & les lieux où l'on fit ces barbares executions.

Nous ne pouvons rien contre la verité, mais pour la verité, dit St. *Paul.* Il eſt donc bien plus aiſé de defendre & de maintenir la Verité, qu'il ne l'eſt d'etablir le Menſonge & l'Erreur. Il eut donc été bien plus facile à St. *Auguſtin*, s'il l'avoit voulu, de rafermir le veritable Culte Evangelique, dejà fort ebranlé, que d'appuyer & de confirmer un Culte idolatre, encore foible & chancelant. Il devoit d'autant plus le faire, & ſe tenir en garde contre la Deception, qu'il ſemble qu'il n'ait pû ignorer, qu'une eſpece de Paganiſme devoit tôt ou tard prendre pied dans l'Egliſe

Chrêtienne, & s'y etablir, puiſque c'etoit ce que le Saint Eſprit avoit marqué bien expreſſement dans le chapitre treizieme de l'*Apocalypſe*, où il paroît que la *Bête*, c'eſt à dire le Paganiſme, avec toute ſon Oeconomie idolatre & menſongere, après avoir été bleſſée à mort par un coup de *l'Epée de l'Eſprit, qui eſt la parole de Dieu*, à la publication de l'Evangile, devoit être guerie, & que *toute la Terre*, c'eſt à dire, tout le monde Chrêtien, *s'en emerveillant* devoit *aller après cette Bête*, en la ſuivant dans ſon Idolatrie.

C'ETOIT encore ce que le Prophete *Daniel*, *ch.* xi. *ver.* 38. avoit predit, en parlant des *Mahuzzim*, c'eſt à dire, des Saints du Chriſtianiſme, qu'on devoit mettre à la place des fauſſes Divinitez ſubalternes du Paganiſme. Et enfin St. *Paul* avoit auſſi predit, 1 *Tim.* iv. 1. que le Culte idolatre, qu'il appelle la *Doctrine des Démons*, reprendroit ſon cours dans le monde Chrêtien, par des Menſonges & par des Fables inventées par des *Eſprits abuſeurs* & hypocrites, ſous pretexte de Devotion, ayant leurs Conſciences *endurcies, comme le fer rougi* eſt endurci ſur l'Enclume à grands coups de Marteau. Que ſi St. *Auguſtin*, avec toute ſa penetration & ſon grand ſavoir, n'a rien compris de tout cela, il faut que ce ſoit parce que Dieu lui avoit *envoyé efficace d'Erreur pour croire au menſonge*, pour le punir de ce qu'il n'avoit point * *receu la Dilection de la Verité, & qu'il avoit pris plaiſir à l'iniquité*. Ce ſaint Pere a donc été un de ces *Eſprits abuſeurs*, qui a enſeigné *le menſonge par hypocriſie*, & ſous de faux pretextes de Devotion, faiſant de St. *Etienne*, de *Gervais*, de *Protais*, & des *Vingt Martyrs*, autant de *Mahuzzim*, c'eſt à dire, des Deïtez ſubalternes à Jeſus Chriſt, pour ne pas dire en quelque

* 2 Theſſ. ii. 11, 12.

que façon egales à lui, puisqu'il leur attribüe aussi grands miracles, & peut-être en plus grand nombre que ce bon Sauveur & tous ses Apôtres en ayent jamais fait en toute leur vie: Et s'il y a eu quelqu'avantage des uns par dessus les autres, cet avantage a été du côté des Martyrs, qu'on pretend avoir fait leurs Miracles après leur mort, sans le savoir, & simplement par le seul attouchement de leurs pretendües *Reliques*, ou de leurs *Autels*, sur lesquels on posoit seulement quelques *fleurs* ou quelques Guenilles, qu'on portoit ensuite sur les *Malades & sur les Morts*; au lieu que pas un des Saints Apôtres n'a operé aucun Miracle que pendant sa vie, & cela encore independamment de son propre merite; au lieu que les Martyrs ont fait les leurs en vertu de leur merite, egaux en cela à Jesus Christ lui-même, qui n'a operé ses Miracles qu'en qualité de Fils de Dieu, & en vertu de son propre merite.

On prend donc ici la liberté de remarquer cinq ou six choses que St. *Augustin* a faites au desavantage, pour ne pas dire à la ruine du Christianisme, & à l'avancement de l'Antechristianisme.

Premierement, il a, autant qu'il a été en son pouvoir, transporté, pour ainsi dire, le Culte du Createur aux Creatures. Secondement, il a detourné la confiance des fideles en Jesus Christ, & en la vertu de sa Passion, pour la tourner du côté des Martyrs. En troisieme lieu, il a associé à notre Sauveur des Mediateurs & Intercesseurs envers Dieu pour les Fideles, aneantissant par là en quelque façon l'office de Mediateur entre Dieu & les hommes, que Jesus Christ n'a acquis qu'au prix de son precieux sang, & en qualité de Fils de Dieu, & de notre seul & souverain Sacrificateur, qui presente toujours à Dieu son propre *sang*, toujours *frais & vivant*, ce qu'aucun autre que

lui ne peut faire. En quatrieme lieu, il aneantoit le vray Baptême Chrêtien, en le detournant de son vray Sujet, c'est à dire, des Adultes, pour le conferer à des Sujets impropres, tels que sont les Enfans nouveaux-nez; ne considerant point, que Jesus Christ fait de ce Sacrement düement appliqué à son Sujet propre, une des conditions de salut. *Qui croira*, dit il, *& sera baptisé, sera sauvé*; unissant le Baptême avec la Foi, & faisant preceder la Foi au Baptême. En cinquieme lieu, il a donné quelque atteinte à la liberté du Mariage, que l'Apôtre declare être honorable entre tous, en gardant le Celibat sous pretexte d'une plus parfaite pureté, & contre son penchant naturel vers le beau sexe, qu'il avoit aimé jusqu'au point d'avoir eu alternativement deux Concubines pendant son sejour à *Milan*, n'ayant pû s'en passer seulement pendant deux ans de fiançage avec une Demoiselle que ses Parens jugeoient être un peu trop jeune pour le Mariage. Enfin je pense qu'il a été le premier qui a reconnu le Pape de *Rome* pour Chef souverain de l'Eglise universelle, lorsqu'il envoya à *Innocent* I. les Decisions des Conciles de *Mileve* & de *Carthage*, pour être approuvées, ratifiées, & confirmées par ce Pape; & cela au deshonneur de Jesus Christ, le seul Chef souverain & absolu de l'Eglise, qui est son Corps mystique, & non celui du Pape.

Il est maintenant manifeste au possible, que St. *Augustin* a fait mlle fois plus de tort à la Religion Chrêtienne, qu'il ne lui a fait de bien. Nos Protestans peuvent voir à present, de quelle sorte de Personnage ils tiennent leur Baptême principalement, pour ne pas dire uniquement, n'y ayant pas grande apparence que cette heresie Afriquaine eut passé dans l'Europe sans les efforts de cet Esprit ignorant & turbulent, qui, quoi qu'il ait

dit

dit ou fait pour la mettre en vogue, n'a jamais pretendu que cette pratique de baptiser les Enfans dès leur naiſſance fut d'inſtitution divine, ni ne l'a jamais fait deriver d'une autorité plus authentique ni plus certaine, que d'une pretendüe Tradition apoſtolique laiſſée à l'Egliſe, au temoignage d'un ſeul paſſage, que tout le monde ſavant reconnoît avoir été fourré dans quelqu'un des Ecrits d'*Origene*, ce qui ſe reduit à un beau Rien. L'on en diſoit alors gratuitement tout autant de toutes les nouveautez qui s'introduiſoient tous les jours dans la Religion & dans l'Egliſe, ſous pretexte de Devotion & de bienſeance. Tout etoit de Tradition apoſtolique, ſans en excepter le *Sacrifice de la Meſſe*, qu'on appelloit alors le *Sacrifice du Corps & du Sang du Seigneur*, & que notre grand Saint nous a dit ci-deſſus avoir été offert par un de ſes Prêtres, au defaut de lui-même, à raiſon de ſon abſence, pour chaſſer les Diables de chez *Heſperie*, qui en contrechange lui fit preſent d'un petit lopin de Sainte Terre venüe de *Jeruſalem*, & qui fit de ſi beaux miracles.

C'est donc à St. *Auguſtin* principalement, & au Pape *Innocent*, & non pas à Jeſus Chriſt ni à ſes Apôtres, qu'on eſt redevable d'une invention ſi commode, qui non ſeulement epargne aux Baptiſeurs la peine d'entrer dans l'Eau pour y plonger des perſonnes de leur Taille; mais qui, de plus, fait que tout le monde devient Chrêtien ſans choix, & même ſans le ſavoir.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que l'on tenoit encore dans ce cinquieme ſiecle, le même langage des ſiecles precedens à l'egard du Baptême.

St. *Auguſtin* lui-même dit, ‘ que le Baptême ‘ eſt le Sacrement de la nouvelle Vie & du ſalut ‘ eternel, que pluſieurs ont, non à la Vie eter- ‘ nelle,

'nelle, mais aux peines eternelles, ne faisant 'point un bon usage d'un si grand Bien.' Or, qui dit une *nouvelle Vie*, en suppose une vieille, c'est à dire une *Vie precedente*, ce qui ne peut se raporter qu'aux personnes adultes, & nullement aux petits Enfans qui viennent de naître. Et si plusieurs etoient baptisez *plûtôt pour les peines eternelles que pour la vie eternelle*, à qui en etoit la faute, si l'on baptisoit les Enfans, qu'à ceux qui les baptisoient sans leur choix & consentement? Ces paroles de ce Docteur font voir clairement, que le Baptême de ces malheureux ne faisoit qu'aggraver leur Condamnation, & les rendre au double fils de la Géhéne. Il eut donc mieux valu leur mettre une pierre de Meule au Col & les jetter au fond de la Mer, que de les baptiser. Voilà donc ce malheureux Saint condamné par son propre fait ou par soi-même, ce qui, au dire de St. *Paul*, est le cas de l'*Heretique*. Quelle horrible & grossiere contradiction!

St. *Chrysostome* qui vivoit dans le même siecle dit, dans une Homelie sur le vi chap. aux *Hebr.* 'Que le Baptême n'est autre chose que la mort '& la Resurrection de la personne baptisée.' Se peut il dire que cela convienne à un Enfant naissant, à moins que l'on ne suppose dans la simple action du Baptême, l'*opus operatum*, ce qui est une Erreur particuliere à l'Eglise *Romaine*, à laquelle ce venerable Pere n'a jamais pensé.

Et en parlant de l'Effet du Baptême, ce Pere dit, 'Que c'est dans ce Bain de Regeneration, 'que celuy qui y est plongé touche dejà à la *Montagne* par la grace; Que c'est de là qu'il chasse 'le peché radical, & qu'etant absous, il conserve 'son ame sans souillure, l'ayant lavée par le 'Baptême: Qu'il a l'Esprit plus pur que les 'Rayons du Soleil, & tel qu'il etoit lorsqu'il fut 'fait:

‘ fait: Que celuy qui alors s'enflamme de zele, ‘ tend à la sanctification, & devient pur & nou- ‘ veau, comme le Fer & l'Or qu'on refond, de ‘ sorte que cet Esprit Saint refond l'ame dans ‘ le Baptême comme dans une fournaise, en con- ‘ sume le peché, & la rend plus resplendissante ‘ qu'aucun Or que ce soit.'

DANS un autre Homelie il dit que, ‘ Dans le ‘ Baptême la principale partie est l'Esprit, par ‘ lequel l'Eau devient efficace. L'onction de ‘ l'Esprit, & le lavement d'Eau se firent en di- ‘ vers temps aux Apôtres, car ils furent premi- ‘ erement baptisez par *Jean*, & en suite ils ont ‘ été oints par le Saint Esprit au jour de la Pente- ‘ coste; la même chose nous arrive pareillement.

ENFIN, il dit encore dans un autre endroit, ‘ Que comme ce ne fut pas la Nature, mais la ‘ Promesse, qui fit que *Sara* devint Mere; de ‘ même, notre renaissance n'est pas Naturelle, ‘ mais les paroles de Dieu que le Prêtre prononce, ‘ & que les Fideles connoissent & entendent, for- ‘ ment & regenerent dans l'Eau du Baptême, ‘ comme l'Enfant dans le Ventre, ceux que l'on ‘ baptise.

OR, quel raport y a-t-il de cette Doctrine au Baptême des petits Enfans? Il paroît plus clair que le jour par ces passages, que celui de qui on les a tirez ne croyoit pas que le Baptême pût être profitable qu'à ceux qui par la Foi & la Repentance, & par leur zele, etoient dans des dispositions propres & actuelles pour le recevoir.

Fauste Evêque François, qui vivoit au cinquieme siecle, dit, ‘ Que l'on requieroit une decla- ‘ ration positive de ceux qui demandoient le Bap- ‘ tême, qu'ils le desiroient comme une chose ne- ‘ cessaire.

Gregoire

Gregoire de Tours, qui vivoit dans le sixieme siecle, dit, ‘ Que tous les pechez nous sont remis ‘ par la foi dans le Baptême.’ Les petits Enfans n'ont point de foi ; les pechez ne leur sont donc point remis au Baptême.

Plus bas il ajoute : ‘ Nous avons promis le jour ‘ de nôtre Baptême, de renoncer à toute les œu- ‘ vres & à toutes les pompes de l'ancien Ennemi ; ‘ & quiconque embrasse la vraye Foy, est instruit ‘ de repousser les Principes de la Persuasion du ‘ Diable, & de renoncer à toutes les Oeuvres de ‘ Satan.’ Or c'est ce que les petits Enfans ne sauroient faire : Donc on ne les baptisoit pas, ou que très peu alors.

Casiodore dans le même siecle dit, ‘ Que personne ne peut être fidele sans le Bain du Bap- ‘ tême, & qu'on ne sauroit entrer dans l'Eglise, ‘ si l'on n'a été lavé auparavant de l'Eau du Bap- ‘ tême, & si l'on n'a bû à la fontaine de la Do- ‘ ctrine salutaire.’ Les petits Enfans ne sont point imbus de cette Doctrine.

Gregoire de Tours dit, ‘ Que dans le Baptême ‘ de Christ, pendant que le Corps est plongé, ‘ tout est lavé ; & que par la Foy en celuy qui a ‘ souffert la mort pour les Pecheurs, tous les hom- ‘ mes croyent qu'ils sont nettoyez de tous les ‘ Pechez dans le Baptême. La sainte Eglise est ‘ lavée par l'Eau, & la noirceur des Pechez est ‘ blanchée par le Saint Esprit & par la Foy en ‘ Christ.’

Et plus bas il dit, ‘ Qu'on reçoit au Baptême ‘ tous ceux qui reçoivent le Don du Saint Esprit, ‘ dont etant illuminez, ils comprenent le sens de ‘ la sainte Ecriture par le Sacrement du Baptême. ‘ Les Sentences de la parole ecrite contenües ‘ dans l'Ecriture sainte sont confirmées par une ‘ grace spirituelle par le Bain du Baptême. Les ‘ Cœurs

'Cœurs des Croyans sont nettoyez, & celuy qui 'a embrassé la Foy du Redempteur, nait de 'nouveau par le Baptême de nôtre Redempteur, '& il est racheté de tous Pechez par la grace du 'Saint Esprit.' Cela ne sent guere le Baptême des petits Enfans, qui ne sont pas plus illuminez du Saint Esprit, qu'ils ne sont capables de comprendre le sens des saintes Lettres.

Il paroît par les Centuries de *Magdebourg*, que dans le septieme siecle l'on baptisoit indifferemment tant les petits que les grands: Toutefois incomparablement plus des derniers que des premiers, comme il paroît par les Reglemens de plusieurs Conciles de ce siecle là; & entr'autres, celuy de *Tolede*, celuy de *Brague*, & celuy de *Constantinople*, comme l'a remarqué le Centuriateur de *Magdebourg*, qui dit, 'Que personne n'e-'toit admis au Baptême, & principalement des 'Adultes, qui ne sçussent le Symbole, l'Oraison 'Dominicale, & qui ne fussent passablement in-'struits en la Religion Chrêtienne.' Le Concile de *Brague* ordonna, que les *Catechumenes* iroient pendant *vingt jours* chez les *Clercs* pour y être instruits avant d'être baptisez. La même chose fut aussi decretée par le Concile de *Constantinople*, qui excepta de cette Regle les *Enfans* qui ne pouvoient encore *parler:* Ce qui, dit le Centuriateur, 'Nous est aussi montré par des exemples: 'Car *Amand*, dit il, instruisit & catechisa le fils 'de *Dagobert* Roy de *France* avant de le bapti-'ser.' Il est manifeste que ces Conciles firent ces ordonnances, non pour les Payens, puisqu'alors il n'y en pouvoit avoir que peu ou point dans l'*Espagne*, ni à *Constantinople*; & que quand mêmes quelques uns se seroient presentez de temps en temps pour être baptisez, il n'est pas à croire, qu'ils eussent eu la temerité de demander le Bap-

tême

tême ſans faire une profeſſion expreſſe de leur Foi & de leur eſperance en Chriſt. La choſe parle tellement d'elle même, qu'il n'etoit nullement beſoin de faire de Reglement à leur egard.

Ces Reglemens regardoient donc les Enfans des Chrêtiens, qui ſe prevalant de leur naiſſance, & de quelque legere Education qu'ils pouvoient avoir acquiſe tant de leurs Parens que par l'oüie des Predications, pouvoient s'imaginer, qu'il n'y eut plus rien à faire pour eux qu'à demander le Baptême, ſans s'aſſujetir à un examen particulier chez les Miniſtres de l'Egliſe, qui en certains temps catechiſoient leurs Catechumenes non ſeulement pendant *vingt jours*, mais pendant *quarante jours*. Je dis que ce Reglement de ces Conciles touchant les *Catechumenes*, regardoit principalement, pour ne pas dire uniquement, les *Enfans adultes* des Chrêtiens; & quoique ce ne ſoit qu'une conjecture, elle paroît ſi bien fondée qu'il ſemble n'être pas permis d'en douter.

Ce qui la confirme eſt un paſſage bien remarquable du ſudit Concile de *Tolede*, que voicy :

Infantes etiam nondum rationis capaces baptizamus: Et parvulo ægrotanti nullo modo Baptiſmus denegetur. Si quis neglexerit ejus morientis animam, ille pro ea reddet Deo rationem.

Il eſt viſible que ces paroles ſont une ſuite de l'Ordonnance decretée par ce Concile touchant les Enfans adultes des Chrêtiens, qui ne devoient être admis au Baptême, qu'ils n'euſſent fait une profeſſion formelle de leur Foy ; & il eſt ſeur que ces paroles ont un rapport naturel à cette Ordonnance : C'eſt donc comme ſi ce Concile eut dit, Nous baptiſons les Enfans adultes des Chrêtiens ; mais parce qu'ils ſont capables de raiſon, nous voulons qu'ils ſoyent inſtruits auparavant, &

qu'ils

qu'ils fassent une declaration formelle de leur foi; & c'est à ces conditions que nous les baptisons, ni plus ni moins que s'ils etoient etrangers, & qu'ils n'appartinssent point à des familles fidelles. Et cela conformement à ces paroles du Seigneur, *Endoctrinez & baptisez*; &, *Prechez l'Evangile à toute creature qui est sous les Cieux: Qui aura cru, & aura été baptisé, sera sauvé.* Puis après suivent ces paroles:

'Nous baptisons aussi les petits Enfans, quoi-' qu'ils n'ayent point encore l'usage de la raison, ' & que nous n'en ayons point de commande-' ment. Nous le faisons sans necessité, & seule-' ment par precaution, craignant que par la ne-' gligence de leurs Parens, ou par la leur propre ' quand ils seront devenus grands, ils ne meurent ' sans Baptême, au grand risque de leur salut; & ' quoique nous n'en pressions pas la necessité pour ' ceux qui se portent bien, nous declarons, qu'un ' Enfant malade doit être baptisé, qu'on ne lui ' doit refuser le Baptême en nulle façon que ce ' soit, & que quiconque negligera son ame mou-' rante, il rendra compte devant Dieu pour cette ' ame.' On croyoit donc alors, que tant petits que grands etoient damnez, s'ils mouroient sans avoir été baptisez.

Il est clair que le Reglement de ce Concile touchant les Enfans adultes des Chrêtiens etoit bien fondé, & qu'ils devoient se rendre Catechumenes avant de pretendre au Baptême. Les paroles du Seigneur y sont expresses: Mais il paroît evidemment qu'ils ne pretendoient pas avoir de meilleur fondement pour le Baptême des Enfans, qu'une simple precaution. C'est ce qui paroît par la particule *Etiam*, Aussi, qui n'eut point eu de lieu en cet endroit, s'ils eussent cru que ce Baptême eut été fondé en l'Ecriture, & sur la pra-

tique constante & universelle de l'Eglise. ' Nous ' baptisons *aussi* les petits Enfans, disent ils, qui ' n'ont point encore l'usage de la raison.' Cela ne veut pas dire qu'on en fit de même par tout ailleurs, ni qu'on le fit par commandement, & par necessité ; autrement la particule *etiam* eut été inutilement employée en ce lieu. Cette particule marque toujours une addition à ce qui est necessairement essentiel à la constitution d'une chose ; mais elle ne marque jamais une partie essentiellement necessaire à la construction d'un Total. Ainsi le Baptême des Adultes après leur profession de foi etoit d'autant necessaire, qu'il avoit été commandée ; au lieu que le Baptême des Enfans n'ayant point été commandé, & par consequent etant sans necessité, ce Baptême n'etoit tout au plus qu'une addition volontaire au vray Baptême, & qui ne lui etoit nullement essentiel, mais additionel.

Quand on dit qu'on ne doit point refuser le Baptême à un Enfant malade, cela veut dire qu'on peut bien le refuser à un Enfant qui ne l'est pas: Et quand on dit, que si l'Ame d'un Enfant malade meurt par la negligence des Parens, ceux qui seront coupables de cette negligence rendront compte à Dieu pour cette Ame ; cela ne veut dire autre chose, sinon que l'on comptoit alors pour perdu tout ce qui mouroit sans Baptême, & que c'etoit pour prevenir cette perte des Ames, qu'il faloit absolument baptiser les malades, grands & petits. Cette pratique donc de baptiser les Enfans malades n'etoit tout au plus qu'une precaution procedante d'une crainte, qu'on regarderoit aujourdhuy comme très mal fondée & sotte. Enfin, tout ce que l'on peut conclure de ces paroles, c'est que si l'on requeroit les Pasteurs des Eglises de baptiser des Enfans en santé, ils le faisoient comme une chose bonne en elle-même, quoique

sans

ſans neceſſité ; mais pour ce qui etoit des Enfans malades & en danger de mort, leur Baptême n'etoit pas regardé comme une choſe indifferente, mais comme indiſpenſablement neceſſaire. On tient bien un autre langage aujourdhuy. On ne dit pas, Nous baptiſons auſſi les petits Enfans, & principalement ceux qui ſont malades ; mais on dit, Nous ne baptiſons rien que des petits Enfans, ſains ou malades, & point d'Adultes.

ENFIN ce fut dans ce ſeptieme ſiecle, que nous apprenons par l'Hiſtoire, que le Concile de *Brague* ordonna que les Catechumenes iroient pendant vingt jours conſecutifs chez les Clercs, pour y être inſtruits avant d'être admis à la reception du Baptême: Et l'Hiſtorien ajoute, que le Concile de *Conſtantinople* ayant decreté la même choſe, avoit excepté de cette Regle les Enfans qui ne ſavoient encore parler. Si l'on avoit alors baptiſé tous les Enfans naiſſans, comme l'on fait aujourdhuy, ni la Regle ni l'Exception n'auroient point eu de lieu. Preſque tout le monde etant Chrêtien alors, au moins dans l'*Eſpagne*, & ſur tout à *Conſtantinople*, il y eut eu ſi peu d'adultes à baptiſer, qu'il n'eut point été beſoin de faire de reglement là-deſſus. Les Payens ne pouvoient pretendre au Baptême, ni ſe flater d'y être admis, qu'ils n'euſſent premierement fait une profeſſion ſolemnelle de leur foi en Chriſt. La choſe parloit d'elle-même, & ne requieroit point de reglement. Et quant aux Enfans, qui ne ſavoit alors, auſſi bien qu'on le ſait aujourdhuy, qu'un Enfant qui vient de naître ne ſauroit parler, & encore moins rendre raiſon de ſa foi ? Il eſt donc manifeſte, que ſi alors il n'etoit point defendu de baptiſer les Enfans naiſſans, auſſi n'etoit il pas commandé ni enjoint à qui que ce fût de le faire, qu'à ceux dont les Enfans etoient malades & en danger de mort ;

& il paroît inconteſtablement vray, qu'encore que ceux qui le vouloient pûſſent en toute liberté faire baptiſer leurs petits Enfans, cependant l'on baptiſoit incomparablement plus d'Adultes que d'Enfans. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la Regle regardoit uniquement les Adultes, & que ce qui regardoit les Enfans n'etoit qu'une Exception: Or, ſans contredit, une Regle, une Ordonnance, ou une Loi, eſt incomparablement plus, & renferme plus de choſes dans ſa comprehenſion & dans ſon etendüe, que ſon exception.

Apres avoir vû quelle etoit la croyance & la pratique du ſeptieme ſiecle touchant le Baptême, nous allons voir ce que l'on en croyoit, & ce que l'on en a pratiqué dans le huitieme.

Albin dit, ' Que ceux là ne renaiſſoient point ' qui furent baptiſez du Baptême de *Jean*; c'eſt ' pourquoi le Baptême de Chriſt ne fut pas d'Eau ' ſeulement, mais auſſi du Saint Eſprit en remiſ- ' ſion des pechez.' Cela ne convient point aux Enfans.

Et un peu plus bas il dit, ' Qu'au Baptême de ' Chriſt il y a la Remiſſion des pechez, la Santi- ' fication, & le Don du Saint Eſprit, comme le ' temoigne *Jean* quand il dit, Celui-ci vous bap- ' tiſera du Saint Eſprit. *Item*, Et certainement ' on doit ſe rejoüir de ce que nous ſommes deve- ' nus le Temple de Dieu, ſuivant le temoignage ' de l'Apôtre, qui dit, *Le Temple de Dieu eſt* ' *ſaint, & vous êtes ce Temple là.* D'où vient ' qu'il ne dit pas, Vous êtes nets *par le Baptême*, ' mais *par la parole que je vous ai dite*, ſi ce n'eſt ' que les paroles purifient l'Eau? Sans la Parole, ' qu'eſt-ce que de l'Eau? C'eſt de l'Eau ſeule- ' ment. La Parole eſt elle jointe à l'Element, ' il devient un Sacrement. D'où procede donc ' cette vertu de l'Eau qui mouille le Corps, & ' qui

'qui nettoye le Cœur, si ce n'est de la Parole, 'non seulement parce qu'elle est dite, mais parce 'qu'on y croit? Car, il y a trois choses visibles 'dans le Baptême, le Corps, l'Eau, & le Prêtre; '& il y a trois choses invisibles, l'Ame, la Foi, '& l'Esprit de Dieu qui opere toutes ces choses, 'afin que celui qui charnellement etoit né fils du 'Peché selon la Chair, transmise par les premiers 'Parens, devienne spirituellement fils de Dieu, 'etant rené d'Eau & d'Esprit.' Ceci n'a aucun raport aux petits Enfans, qui sont incapables de foi, sans laquelle, selon ce Docteur, le Baptême n'est d'aucune efficace ou valeur. 'Ce n'est pas 'assez, dit il, que la parole soit dite, mais il faut 'que la personne que l'on baptise y croye,' ce qui selon luy est une acte de l'Ame, dont un Enfant n'est nullement capable.

Le Synode de *Tours* du même siecle dit, qu'alors la coutume de renoncer au Diable, à ses Oeuvres, & à ses pompes, duroit encore. 'Or 'ses Oeuvres, dit ce Synode, sont les Homicides, 'la Fornication, les Adulteres, l'Yvrognerie, & 'choses semblables: Et ses Pompes sont, l'Or-'gueil, l'Ostentation, la Fierté, la Vaine-gloire, '& choses semblables.

Les Peres du Synode de *Brague* disent: 'Il a 'pleu à tous les Evêques, & ils sont tombez 'd'accord, que les Evêques dans chaque Eglise, 'lorsqu'ils visiteront leurs Diocesses, examine-'ront premierement les Clercs, pour voir l'Or-'dre qu'ils tiennent dans le Baptême & dans les 'Messes, & de quelle maniere ils remplissent 'leur devoir dans l'Eglise; & s'ils trouvent que 'tout y aille bien, qu'ils rendent graces à Dieu: 'S'ils voyent le contraire, ils doivent alors in-'struire les Ignorans, & leur donner des ordres 'sur cela de toutes manieres, comme l'ordonnent

' les anciens Canons, afin que les Catechumenes ' viennent à la purgation de l'Exorcifme avant ' les vingt jours du Baptême, dans lefquels vingt ' jours on leur enfeignera particulierement le ' Symbole, qui eft de croire en Dieu le Pere ' Tout-puiffant, & le refte.

Bede, qui vivoit dans ce même fiecle, dit, en parlant de l'ordre qui doit être tenu par les Predicateurs de l'Evangile : ' L'Ordre de precher eft ' très precieux, & il doit auffi être fuivi par les ' Predicateurs modernes de l'Eglife avec un grand ' foin, afin d'inftruire premierement l'Auditeur, ' & enfuite de lui infinuer les Sacremens de la ' Foi, & le difpofer à obferver d'autant plus vo- ' lontiers avec le temps les Commandemens de ' Dieu, parce que celui qui n'a point de conoif- ' fance de la Foi Chrêtienne, ne peut point être ' lavé par les Sacremens de cette même Foi ; & ' il ne fuffit point d'être nettoyé de fes pechez ' par le Bain du Baptême, fi l'on ne s'etudie ' après le Baptême de continuer les bonnes œu- ' vres. Il faut enfeigner les Nations, c'eft à dire, ' les inftruire dans la fcience du falut, & c'eft ' ainfi que Chrift a commandé de les baptifer ; ' car il eft impoffible de plaire à Dieu fans la foi, ' & fans être rené. Dans le Baptême, dit il en- ' core, tous nos ennemis, c'eft à dire, tous nos ' pechez, originels & actuels, font detruits ; c'eft ' pourquoi Dieu commande de laver vifiblement ' les Corps de ceux qui doivent être baptifez, afin ' que nous foyons avertis de croire, & que les ' Ames y foyent purifiées egalement par un Bap- ' tême invifible, & qu'un chacun de nous foit ' premierement purgé par l'Eau du Baptême de ' tous fes pechez, comme par une vraye Circon- ' cifion, afin que de cette maniere, avec l'aide ' & le fecours de la grace de la nouvelle lumiere,

' nous

'nous entrions à l'Autel ſaint, qui doit être con-'ſacré par l'hoſtie ſalutaire du Corps & du Sang 'du Seigneur.

Dans un autre endroit il dit, 'La nature de 'l'Eſprit eſt d'être inviſible, & c'eſt pourquoi 'toute generation ſpiritüelle ſe fait d'une façon 'inviſible; car à la verité, on voit bien que ce-'lui qui eſt baptiſé deſcend dans la Fontaine, 'qu'il eſt trempé dans les Eaux, & qu'il en re-'monte; mais on ne peut pas voir ce qu'il aura 'fait dans ce Bain de la Regeneration: C'eſt la 'ſeule pieté des fideles qui le ſait; parce qu'il 'deſcend pecheur dans la Fontaine, & qu'il en 'remonte purifié. Il y deſcend fils de la mort, '& il en remonte fils de la Reconciliation; il 'deſcend Enfant d'Ire, il en remonte Enfant de 'miſericorde; il y deſcend Enfant du Diable, & 'il en remonte Enfant de Dieu.'

Et enfin, il dit ailleurs, 'Que le Sauveur a 'receu le Baptême de *Jean* pour trois raiſons. 'Premierement, afin d'accomplir toute la juſtice '& l'humilité de la Loi, parce qu'il etoit né 'homme. En ſecond lieu, afin de confirmer 'par ſon Baptême, celuy de *Jean:* En troiſieme 'lieu, pour montrer l'avenement du Saint Eſprit 'dans le Bain des Croyans, en ſanctifiant l'Eau 'du *Jourdain* par la deſcente de la Colombe.'

Charlemagne dit, 'Que le Baptême eſt un 'ſigne & une Image, afin qu'en perſiſtant main-'tenant dans l'obſervation des preceptes de Chriſt, 'nous ne retournions pas derechef aux choſes 'paſſées.'

Or, quel rapport toute cette Doctrine a-t-elle au Baptême des petits Enfans? Un Enfant peut il être inſtruit au Sacrement de la Foy? Ce Sacrement peut il être un Sacrement de Foy pour luy? Le Baptême le diſpoſe-t-il à obſerver de plus

près

près les Commandemens de Dieu? L'on declare icy que celuy qui n'a point la connoissance de la Foy Chrêtienne ne peut point être lavé par les Sacremens de cette Foi: Les Enfans n'ont pas la connoissance de cette Foi; ils ne doivent donc point, au dire de *Bede*, être baptisez. Il reconnoit de plus, que selon le Commandement de Jesus Christ, il faut necessairement être endoctriné avant de recevoir le Baptême, & c'est ce qui est absolument impossible aux petits Enfans. Il dit encore qu'il est impossible de plaire à Dieu sans la Foi; il est donc impossible aux petits Enfans de plaire à Dieu; or ce n'est pourtant que sur ce pied là qu'il suppose que l'on peut être baptisé. Il dit encore que les ames sont purifiées au Baptême; mais ce n'est pas par l'Eau seulement, mais par la parole, comme dit *Albin*; non pas, dit il, parce qu'elle est dite, mais parce qu'on y croit: C'est à dire, selon le langage de l'Ecriture même, par la Foy. C'est par cette vertu que l'Ame ou le Cœur sont purifiez. Les Enfans n'ont point de Foy, leurs ames ne sont donc point purifiez au Baptême. 'D'où vient, dit encore *Albin*, qu'il 'ne dit pas, Vous êtes nets par le Baptême, mais 'par la parole que je vous ai dite, si ce n'est que 'parce que les Paroles purifient l'Eau? La parole, non seulement dite, mais crüe,' selon ce Docteur. Les Enfans peuvent ils 'renoncer au 'Diable, à ses pompes, & à toutes ses œuvres,' ce qui selon le Synode de *Tours*, etoit alors une condition necessairement préalable au Baptême? Est il croyable, ou y a-t-il apparence que les Enfans nouveaux-nez 'descendissent alors dans les 'Baptisteres, & qu'ils fussent plus Enfans du Diable avant d'y descendre, qu'après en être remontez, comme *Bede* en parle de ceux que l'on 'baptisoit de son temps?'

MAIS

Mais dira-t-on, l'on baptisoit pourtant des petits Enfans dans ce siecle là. On en tombe d'accord, & on avoüe icy qu'ayant commencé à le faire dès le cinquieme siecle, on en avoit continüé la pratique dans les siecles sixieme, septieme, & huitieme, mais on n'en avoit baptisé que peu, & sans que l'on crut qu'il fut necessaire, mais seulement pour contenter quelques consciences tendres & scrupuleuses, qui effrayées par la fausse doctrine de quelques saints Broüillons, comme St. *Augustin*, St. *Isidore*, St. *Maxence*, & quelques autres Saints insensez, qui poussez du malin esprit ont enseigné mensonge par hypocrisie, disant, ' Que si les Enfans mouroient sans Bap-' tême, ils seroient damnez sans aucune miseri-' corde;' ce que quelques Conciles avoient pareillement insinüé; les gens, dis-je, effrayez par ces mensonges, faisoient baptiser leurs Enfans pour les garantir de perdition eternelle. L'on disoit bien comme le Concile de *Tolede* du septieme siecle dont nous avons parlé: ' Nous baptisons ' aussi les petits Enfans,' mais on ne disoit pas, comme aujourdhuy, il faut baptiser tous lesEnfans dès qu'ils sont nez; ni l'on ne pretendoit pas comme à present, que ce Baptême fut fondé en l'Ecriture, ni sur la Tradition. Il est vray qu'on le croyoit necessaire aux Enfans mourans, mais sans autre fondement que celuy que les bons Saints *Augustin* & *Isidore* avoient posé; c'est à dire, la Damnation eternelle qui etoit inevitable à tous petits & grands qui avoient le malheur de mourir sans Baptême; d'où l'on peut conclure, que sans les efforts de ces saints seducteurs, ce Baptême n'auroit peut-être jamais pris la vogue.

Quoiqu'il en fut, l'Eglise n'ayant encore rien decreté là dessus, chacun etoit libre d'en faire ce qu'il luy plaisoit. Il en etoit de cela, comme du

du culte religieux chez les *Ifraélites* au temps des Juges. Ceux qui vouloient avoir des Marmoufets chez eux & les adorer, comme fit *Mica*, le pouvoient faire en toute liberté. *En ce temps là*, dit l'hiftoire facrée, *il n'y avoit point de Roy en Ifrael, chacun faifoit ce qui luy fembloit bon & droit.* De même, ceux qui vouloient avoir leurs petits Enfans baptifez, le pouvoient en toute liberté, quoique cela ne valut pas mieux que les *Marmoufets de Mica*. Les uns donc tenoient le Baptême des Enfans pour une chofe neceffaire. D'autres le croyoient inutile, & d'autres le regardoient comme une chofe fort indifferente; & cela, non feulement parmi les fimples, mais même entre les Savants, & les Docteurs de l'Eglife, qui pour la plufpart n'etoient pas fort habiles.

Bede lui-même dement fa Doctrine, en foutenant avec le quatrieme Concile de *Tolede*, que les petits Enfans doivent être baptifez; & la raifon que luy & tous les autres en alleguoient, etoit que: perfonne ne peut entrer au Royaume de Dieu qu'il ne foit né d'Eau & d'Efprit. Cependant, nonobftant cette diverfité de fentimens & de pratique, l'on vivoit en paix & en union; & l'on ne vit point de feparation pofitive dans l'Eglife à ce fujet jufqu'à ce que dans les fiecles fuivans, toute l'Eglife decreta la neceffité du Baptême des Enfans immediatement après leur naiffance.

Il en a été du Baptême comme de l'Euchariftie. Il y avoit long temps qu'on en parloit, non plus comme d'un fimple Sacrement, mais comme d'un facrifice expiatoire, tant pour les morts que pour les Vivans. Dès le temps de St. *Auguftin*, qui etoit au cinquieme fiecle, on s'en fervoit en cette qualité pour chaffer les Diables, comme nous l'avons veu cy-deffus. Il paroît que dès le fixieme fiecle, plufieurs croyoient la Tran-
fubftantiation.

ſubſtantiation. C'eſt à cela qu'aboutit l'hiſtoire de ces Bergers, qui etant aux Champs, mirent leur Pain ſur un Rocher qui leur ſervit d'Autel, ayant prononcé ſur leur Pain les paroles de conſecration, ce pain fut tout ſoudainement changé en chair ſanglante ; mais ils ne le porterent pas loin ; car ils furent auſſi-tôt foudroyez du Ciel en vengeance de leur profanation temeraire & ſacrilege. Ce fut encore pour preuve de la Tranſubſtantiation, que le Pape *Gregoire*, qui vivoit au ſiecle ſeptieme, fit voir à une Dame *Romaine* quelque goûte de ſang ſortie d'une piece de pain qu'elle avoit apporté à l'Egliſe pour la Communion, ce qu'il fit parce qu'elle avoit ri en luy entendant dire de ce pain que c'etoit le Corps de Chriſt, ce qu'elle ne croyoit pas. Il eſt manifeſte par ce qu'en diſent les Centuries de *Magdebourg*, que *Damaſcene*, *Bede*, *Charlemagne*, & bien d'autres ont cru la converſion ſubſtantielle, & l'ont ſoutenüe & enſeignée d'une façon très expreſſe, ſans equivoque ni ambiguité quelconque.

Voicy comme en parle *Damaſcene* au livre quatrieme de la Foy Orthodoxe, *c.* 14. Non eſt figura panis & vinum corporis & ſanguinis Chriſti, abſit enim hoc : ſed eſt ipſum corpus Domini deificatum, ipſo Domino dicente, Hoc eſt enim non figura corporis, ſed corpus ; & non figura ſanguinis, ſed ſanguis. Et ante hoc ipſis Judæis, Quoniam niſi manducaveritis carnem filii hominis, & biberitis ejus ſanguinem, non habetis vitam æternam : Caro mea verus eſt cibus ; & ſanguis meus verus eſt potus. *Et rurſus* ; Qui manducat me vivet : Et verbum Dei verum eſt, & efficax & omnipotens : Modus autem inſcrutabilis. Et ſiquidem exemplaria (antitypa) corporis & ſanguinis Domini, panem & vinum vocaverunt, ut deiter vocavit *Baſilius*, non tamen poſt ſanctificationem,

cationem, dixit, sed prius quam sanctificaretur ipsa oblatio ita vocabant. De sorte que selon ce Docteur, le Pain & le Vin ne sont des figures, des symboles, ou des Antitypes du Corps & du sang de Jesus Christ, qu'avant la consecration, par laquelle ces Elemens deviennent vrayement & réellement le corps & le sang du Seigneur; & les paroles qu'il rapporte du vi. chap. de St. *Jean* font bien voir qu'il croyoit aussi fort la Transubstantiation, qu'on la puisse croire à present dans l'Eglise *Romaine.* ' Ainsi n'avienne, dit il, que le ' Pain & le Vin soyent la figure du corps & du ' sang du Seigneur; mais c'est même le corps ' deïfié du Seigneur, lui-même disant, *Car cecy ' est*, non la figure de mon corps, mais *mon ' corps*; &, non la figure de mon sang, mais *mon ' sang.*' Que pouvoit il dire de plus exprès pour exprimer son sentiment sur ce faux Dogme? Et *Bede* dit, ' Que le Pain devient par transmutation ' le corps de Christ; car la substance passe au ' corps de Christ; & que la substance du corps de ' Christ subsiste sous les accidens du pain après la ' consecration, la substance du pain etant entie- ' rement detruite.' Enfin *Charlemagne* dit, ' Que ' le Mystere du sang & du corps du Seigneur ne ' doit point être regardé comme une Image, mais ' comme la verité; non comme l'Ombre, mais ' comme le corps; non comme un Patron de ' choses à venir, mais comme ce qui a été prefi- ' guré par des modelles: Que le Seigneur ne dit ' point, *Cecy est l'Image de mon Corps & de mon ' sang*; mais *cecy est mon Corps qui est livré pour ' vous*; & *cecy est mon sang qui est repandu pour ' plusieurs en remission des péchez.*' Parle-t-on aujourdhuy plus avantageusement en faveur de la Transubstantiation? Je ne le pense pas. Cependant, nos Protestans ne veulent point que per-

ſonne ait cru ce Dogme avant *Paſcaſe Radbert.* Je ne voudrois pourtant pas aſſurer que ces grands hommes ayent été entierement dans ce ſentiment. Peut-être chanceloient ils à cet egard, comme a fait depuis *Rathaire* Evêque de *Veronne*, qui ne ſavoit où il en etoit, ni ce qu'il en devoit croire, ruinant dans un Sermon ce qu'il avoit edifié dans un autre. Quoiqu'il en fut, l'on parloit dès le huitieme ſiecle, & même long temps avant, le même langage que l'on fait à preſent dans l'Egliſe *Romaine*, au moins par raport à l'Euchariſtie; quoiqu'on parlât d'une toute autre façon par raport au Baptême, qu'on traitoit toujours comme ne convenant qu'aux Adultes, & que l'on dït ſeulement comme en paſſant, que les petits Enfans devoient auſſi être baptiſez, ſans toutefois en donner aucune raiſon que celle du riſque de leur ſalut, s'il leur arrivoit de mourir ſans Baptême. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'alors les Docteurs, quoique ſavans, avoient été tellement livrez à l'Eſprit d'Erreur, qu'ils ne ſavoient où ils en etoient, diſant une choſe, & pratiquant tout le contraire.

Il n'y a pas lieu de s'etonner de cela, puiſque comme il falut que ce fut un des propres Diſciples de notre Sauveur qui le trahît; de même, il faloit que ſa verité fut trahie par ceux-là mêmes qui s'en diſoient les partiſans & les defenſeurs. C'etoit à cette fin que tout alloit d'un même train à tous egards, & que le myſtere d'Iniquité avançoit à grands pas vers la ruine totale du myſtere de Pieté, auquel il ne devoit point faire de grace, non plus à l'egard d'un Sacrement, qu'à l'egard de l'autre; & comme *Satan ſe dreſſa* autrefois *contre Iſrael, tellement que David fut incité à nombrer Iſrael & Juda*, pareillement tous ces grands Saints, ces illuſtres perſonnages, doüez

d'un si grand savoir, & d'une si profonde erudition, ont été incitez par le même Satan (qui s'est dressé aussi contre l'Eglise Chrêtienne) à perdre par degrez, & par succession de temps, la vraye Religion Chrêtienne, à detruire & à renverser de fond en comble l'ouvrage de notre Redemption & de notre Salut, & à supprimer peu à peu le glorieux mystere de Pieté, pour faire place à l'execrable mystere d'Iniquité. Il n'y a rien ici qui ne soit vray à la Lettre, & sans exaggeration. Et en effet; car est il plus croyable que *David* ait été plûtôt incité par Satan à nombrer ses Sujets, qu'il n'est croyable que St. *Augustin* & toute sa sequelle n'ait été incité par le même Satan à travailler de toute leur force à la ruine entiere de la Religion Chrêtienne, & à l'avancement de l'Antechristianisme? Je dis donc, que ç'ont été pour la plupart ces grands Saints, tant vantez & si venerez aussi bien par les Protestans que par les Romains, qui ont gaté la Religion, soit dans le sens divisé, ou dans le sens composé; je veux dire, soit qu'on les considere comme agissant chacun en son particulier, ou comme assemblez en Concile & de concert.

Ce fut, par exemple, le fameux Concile de *Nicée*, qui dès le commencement du quatrieme siecle voulut etablir le Celibat des Prêtres & des Diacres, & separer même de leurs femmes ceux qui etoient mariez; & 317 Evêques etoient de ce maudit avis contre le seul *Paphnusus*, qui les arrêta tout court, & empêcha pour ce coup ce malheureux dessein de passer en Loi.

Mais si ce Celibat, qui selon St. *Paul* est un des plus visibles caracteres de la Revolte de la Foi, ne passa point alors; il fut pourtant etabli, selon les Romains, dès l'an 386; & qui sait si ce ne fut point la folie du Concile de *Nicée*, qui en fit naître

naître l'envie à ceux qui l'etablirent enſuite ? Et ſi cela eſt, comme il y en a bien de l'apparence, c'eſt donc ce Concile qui en a été le premier promoteur, & la premiere cauſe.

Ce fut encore dans le quatrieme ſiecle que l'Idolatrie, que nous deteſtons comme une choſe abominable, commença par l'invocation des Saints. L'on ſait que St. *Gregoire de Nazianze*, & autres, & en particulier le fameux Concile de *Calcedoine*, les invoquerent. Ce fut auſſi ce ſaint Concile qui inventa pour toujours cet horrible Blaſpheme, d'appeller une Femme *la Mere de Dieu* ; non d'un Dieu, mais de Dieu ; ce qui, comme chacun le ſait, à été l'origine d'une Idolatrie la plus groſſiere, la plus extravagante, & la plus execrable qu'il fut jamais.

Ce fut dans le cinquiéme ſiecle, que pour accroître l'Idolatrie l'on commença à adorer les Reliques des Saints, & à leur attribuer des Miracles eclatans & du premier ordre. En ſecond lieu, ce fut encore dans ce ſiecle là que l'on inventa le profane Sacrifice de la Meſſe, dont l'on faiſoit deja dès lors un remede à tous maux, l'employant à faire fuïr les Diables, & à procurer du repos aux Trepaſſez, ce qu'*Iſidore* a eu l'impudence de dire avoir été de Tradition apoſtolique. En troiſieme lieu, ce fut dans le même ſiecle que les Conciles de *Mileve*, de *Carthage*, & de *Sardique*, en deferant ſotement au Pape, plus qu'il n'etoit de raiſon, le reconnurent, pour ne pas dire qu'ils le conſtituerent, quoiqu'indirectement, Chef ſouverain de l'Egliſe univerſelle, & Juge infaillible des Controverſes, en ſoumettant à ſon jugement & à ſon approbation, tous leurs Actes & leurs Deciſions. Enfin, ce fut dans ce cinquieme ſiecle que l'Eſprit malin inventa mille menſonges pour accrediter l'Idolatrie, & lui donner

cours ; & que l'on profana les Sacremens du Baptême & de l'Euchariftie, en conferant l'un & l'autre à des Enfans nouveaux-nez, & incapables d'en faire un droit ufage ; c'eft à dire, l'ufage auquel ils ont été deftinez, qui eft de fantifier l'Ame en y joignant des Actes de Foi, de Repentance, & d'Amendement de vie, de reconnoiffance envers Dieu, & de charité envers le Prochain ; toutes chofes dont les petits Enfans font abfolument incapables, & fans lefquelles toutefois ces deux Sacremens font abfolument inutiles.

Que manquoit il donc encore pour amener à fon comble le myftere d'Iniquité ? La Tranfubftantiation & la Prefence réelle dira-t-on. Patience, nous les aurons dans le fiecle fuivant, ou tout au moins dans le feptieme. C'eft dans le fixieme que l'on trouve cette plaifante hiftoire des Bergers, qui etant aux Champs s'aviferent, pour faire l'epreuve des paroles de confecration & de leur vertu, de les prononcer fur leur Pain qu'ils avoient pofé fur un Rocher au lieu d'Autel ; & ce pain fut au même inftant changé en chair fanglante, & cela par l'efficace des paroles confecratoires, qui forcerent Dieu à le faire malgré qu'il en eut ; mais qui auffi, pour s'en venger, les foudroya fur le champ même. Et dans le fiecle fuivant, *Gregoire le Grand* fit voir à une Dame Romaine, qui avoit apporté à l'Eglife du Pain à l'ufage de l'Euchariftie, & qui ne pût s'empêcher de rire entendant ce Pape appeller du pain qu'elle avoit fait, le facré Corps du Seigneur ; le Pape s'en etant apperçu lui fit voir du fang au bout d'un de fes doigts, quil lui protefta avoir forti de ce Pain là même qu'elle avoit apporté ; ce qu'elle crut fans façon.

Pour ce qui eft du Purgatoire, on le croyoit bien alors, mais on le remettoit pour après le Jugement

gement dernier. L'on ſacrifioit le corps de Chriſt comme ſi c'eut été celui d'une Bête, pour le ſalut ou pour le repos des morts; les bonnes œuvres deſquels, & principalement leurs aumônes, & celles de leurs Parens, etoient meritoires, & d'efficace pour leur ſalut. Voilà donc le merite des œuvres, que nous deteſtons, & le Purgatoire, qui ſe levent & apparoiſſent avec toutes les autres mauvaiſes Plantes, que le Pere celeſte n'a point plantées; voilà donc le Champ du Seigneur, qui dès le matin du Chriſtianiſme paroît tout couvert de l'yvraye que le Diable y avoit ſemée, pendant que les Ouvriers, c'eſt à dire ces grands Saints, ces ſavans Peres de l'Egliſe dormoient, le Diable les berçant de mille faux pretextes de Devotions, de bienſeances, & d'expediens ſalutaires; comme ſi Jeſus Chriſt, notre grand Docteur & le Pere de l'Egliſe, n'avoit point été ſuffiſant pour nous inſtruire parfaitement de toute la volonté de Dieu à tous egards, & pour nous rendre ſages à ſalut par la foi en lui ſeul, ſans la placer ailleurs, & ſans la fonder ſur les Deciſions des Conciles & d'autres hommes, pour la pluſpart ignorans & paſſionez, & tous en general faillibles & ſujets à l'Erreur.

Nos Proteſtans convienent ſans peine, que tous ces changemens & ces innovations ſont criminelles; & ils ſemblent les avoir en horreur & en deteſtation, comme des choſes abominables, & qui vont à ruiner de fond en comble la Religion Chrêtienne. Il n'y a que le Baptême des petits Enfans, qui quoique forgé dans la même Boutique de Satan, comme quelques uns de nos anciens Docteurs ont appellé *Rome* ou l'Egliſe antichrêtienne; il n'y a, dis-je, de tous ces changemens, & de toutes ces innovations, que le Baptême des Enfans qui leur plaiſe, & qu'ils approuvent, en-

core qu'ils ſe trouvent forcez à reconnoître & à confeſſer, qu'on y a au moins changé quelque choſe qui le rend bien different de ce qu'il avoit été dans le commencement du Chriſtianiſme, quand il n'y auroit que le changement que l'on en a fait de l'Immerſion en Aſperſion, ce que tout le monde avoüe avoir été fait. Il n'en faut pas d'avantage, ſelon M. *de la Roque*, ' pour en ' gater la forme legitime, & tous les raports ' qu'il a avec la Foi, la Penitence, & la Rege- ' neration.' Il n'en faut pas d'avantage pour le rendre tout autre choſe qu'un vray & legitime Baptême. Quelque choſe que l'on puiſſe dire pour juſtifier ou pour excuſer ce changement, on ne peut pas faire qu'un changement ne ſoit point un changement, ni qu'une innovation ne ſoit point une innovation. Or il eſt certain, que le Baptême, & ſur tout le Rantême, ou l'Aſperſion des Enfans, eſt autant un changement & une innovation, que l'eſt le Sacrifice de la Meſſe, & l'un autant criminel que l'autre; & il n'y que le caprice & la fantaiſie de nos Proteſtans qui puiſſe condamner l'un, & juſtifier & approuver l'autre, qu'ils tachent autant qu'ils peuvent de ſe perſuader être, ſinon d'inſtitution divine, au moins aſſez agreable à Dieu pour qu'il s'en contente en paſſant par deſſus ſans le leur mettre en compte. Que faire à cela? Ils le veulent, & tel eſt leur plaiſir. Il faut donc que cela ſoit ainſi, malgré que Jeſus Chriſt en ait. La Meſſe avec tout ſon train leur a deplû; c'eſt pourquoi ils l'ont banie. Le Pedo-rantiſme, qui vient de la même ſource, leur a plû; c'eſt pour cela qu'ils l'ont retenu, & qu'ils l'ont ſantifié. Jeſus Chriſt ne leur a-t-il pas encore aſſez d'obligation d'avoir fait un partage egal des deux Sacremens entre lui & l'Antechriſt? Ils ont retabli ſon Euchariſtie; eſt-ce un

ſi grand mal d'avoir retenu le Baptême de l'Antechriſt ? N'eſt-ce pas aſſez d'être ſorti de la Ville de *Babilone* ; ne peut-on pas ſeurement demeurer dans ſes Fauxbourgs ?

Ce n'eſt qu'avec une extreme douleur de voir un ſi prodigieux entêtement, pour ne pas dire endurciſſement, qu'on parle d'une telle maniere, qu'on eſt perſuadé devoir être choquante ; & on ne s'eſt un peu trop etendu ſur l'origine des Abus qui ſe ſont gliſſez dans la Religion, que pour faire voir d'une maniere inconteſtable à nos Proteſtans, que leur pretendu Baptême eſt un de ces Abus, & qu'ils ne peuvent ſans crime en continuer la pratique, ni le juſtifier, qu'ils ne juſtifient en même temps, & par cela même, tous les changemens & toutes les autres innovations qui ſe ſont introduites dans la Religion & dans l'Egliſe depuis le commencement du quatrieme ſiecle juſque bien avant dans le neuvieme. Ce fut vers la fin de ce ſiecle, & non plûtôt, que l'on commença à croire la neceſſité de baptiſer tous les Enfans dès le moment de leur naiſſance ; & ce fut dans ce même temps là que la Doctrine & la Créance de la Converſion ſubſtantielle, & de la Preſence réelle, furent preſqu'univerſellement reçües.

Comme juſques alors l'Egliſe n'avoit encore rien determiné ni arrêté de precis, non plus ſur l'un que ſur l'autre des deux Sacremens, chacun ſe croyoit libre, & l'etoit effectivement, d'en croire, d'en dire, & d'en ecrire ce qu'il en penſoit ; & c'eſt la raiſon pour laquelle la Doctrine, principalement du Baptême, ne changea point, mais qu'on la traita toujours comme ne convenant qu'aux Adultes ſeulement, & nullement aux petits Enfans, que l'on diſoit ſimplement pouvoir auſſi être baptiſez : Et cela etoit tellement laiſſé à la volonté des Parens, que chacun

cun en pouvoit faire ce qui lui sembloit bon sans crainte des Censures ecclesiastiques, & sans danger de Schisme. On n'en pressoit pas la Pratique, parce qu'on ne la regardoit pas, ni comme absolument necessaire, ni comme commandée, mais tout au plus comme une chose bonne en elle-même, commode, bienséante, & en quelque façon expediente, comme nous l'avons remarqué par ce que nous avons rapporté des Ecrits de *Bede*, de *Charlemagne*, & d'autres, qui ont dit tout au plus, que les Enfans devoient aussi être baptisez, sans en donner aucune raison solide ; au moins pour les Enfans qui se portoient bien, comme nous l'avons remarqué du Concile de *Tolede*, qui se contente de dire, *Nous baptisons aussi les Enfans*, sans en dire la raison, sinon à l'egard des Enfans malades & en danger de mort.

Il est si vray que ce que l'on baptisoit des Enfans à la fin du huitieme siecle se faisoit sans l'opinion de necessité, que *Charlemagne* luy-même, encore qu'il eut dit dans ses Ecrits que les Enfans devoient aussi être baptisez, & que le même formulaire des paroles sacramentales pouvoit servir aussi bien aux petits qu'aux grands, cependant il ne fit point baptiser les siens dès qu'ils furent nez, comme le remarque *Mezeray*.

Cet historien nous aprend, qu'au troisieme voyage que ce Prince fit à *Rome*, il mena avec luy ses deux fils *Pepin* & *Loüis* pour les faire couronner par le Pape *Adrien* ; *Pepin*, qui avoit cinq ans, Roy d'*Italie*, & *Loüis*, qui n'en avoit que trois, Roy d'*Aquitaine* ; & il remarque, qu'à cette occasion, le Pape, qui les couronna tous deux, baptisa bien *Pepin*, mais non pas *Loüis*. Il est pourtant à considerer, qu'alors on baptisoit courramment les Enfans à *Rome*, & que le Pape tenoit pour le Baptême des Enfans ; & il est assez probable

probable que ce fut à son instance que *Charlemagne* consentit que *Pepin* fût baptisé, qui sans cela ne l'eut peut-être pas été qu'à l'age adulte ; mais il y a bien apparence que ce Prince ne voulut pas consentir que son fils *Loüis* fut baptisé, ne l'en croyant aucunement capable à raison de sa grande jeunesse & de son imbecillité. Cela arriva en l'an 781. Ce passage est très remarquable, & de la derniere importance.

Mezeray nous apprend encore, qu'alors les Evêques, & tout le Clergé en general, à la reserve d'un très petit nombre de personnes illustres par leur savoir & par leur zele pour la verité & pour les Libertez de l'Eglise Gallicane, etoient ignorans au possible, & que cependant l'Eglise de *France* n'avoit jusqu'alors rien changé, pour ainsi dire, sur tout à la Penitence ni au Baptême, tels qu'on les avoit pratiquez dans les siecles troisieme & quatrieme : Qu'on y voyoit la priere pour les morts fort en usage, & que le Chant y faisoit une grande partie de l'Etude & de l'occupation, non seulement des Ecclesiastiques, mais encore des Grands, qui avoient quelque Devotion. ' Les ' *François*, dit il, avoient apporté cette passion ' de *Rome*. Les Cloches, dit il encore, se rendirent fort communes, mais elles n'etoient que ' petites, & les Temples n'etoient que de Bois : ' L'on ordonna que les Autels seroient de Pierre.' Tout cela fait voir qu'alors on etoit encore bien eloigné en *France* de ce grand Faste & de cette Pompe qui se voyoit à *Rome*, aussi bien que de sa corruption dans la Doctrine & dans le Culte. Mais *Charlemagne* obligé au Pape de ce qu'il l'avoit couronné Empereur, & ses deux fils l'un Roi d'*Italie*, & l'autre Roi d'*Aquitaine*, apporta en *France* pour lui plaire le Service *Gregorien*, avec les Chants & toutes les vaines Ceremonies de

Rome,

Rome, & peut-être son Baptême aussi. Voici ce qu'en dit *Mezeray* en parlant de cet Empereur: ' Il avoit, dit il, vû le Pape en passant à *Rome*. ' A son retour il le vit encore. Ce fut de ce ' voyage que pour lui complaire il apporta en ' *France* le Chant *Gregorien*, & la Liturgie ou ' Messe à l'usage de *Rome*, & qu'il voulut abolir ' le Chant & le Service de l'Eglise Gallicane. ' Ce changement, dit il, soufrit de grandes dif- ' ficultez, & excita des Persecutions contre les ' vieux *Gaulois*, qui s'opiniatrerent à garder leur ' ancien usage; car, dit il, ce bon Prince avoit ' si fort à cœur cette Chanterie, qu'il en faisoit ' une grande affaire, & un Capital dans la Reli- ' gion, où neanmoins plusieurs des anciens Peres ' l'ont crüe fort indifferente.' Il fit ce dernier voyage en 786.

Il ne paroît pourtant pas que les choses eussent changé de face à l'egard du Baptême, chacun etant encore en pleine liberté de faire ou de ne point faire baptiser ses Enfans, non seulement le reste de ce siecle là, & pendant la vie de *Charlemagne*, mais même jusque bien avant dans le neuvieme siecle, comme il va paroître par un Canon du Concile de *Paris* tenu l'an 829, que voici mot à mot, tel qu'il se trouve dans le Livre des Conciles.

Concilium Parisiense in causâ reformandæ Disciplinæ Ecclesiasticæ, sub Ludovico & Lothario Imperatoribus, & Gregorio quarto, anno Domini 829 *celebratum, Cap.* 6.

Quod inter cætera ad curam Episcoporum specialiter pertineat, ut hi qui fidem Christi expectant instruantur, & fidei & Baptismatis sacramento.

In primordio sanctæ Dei Ecclesiæ, nemo ad perceptionem Sacramenti Baptismatis admittebatur,

tur, nisi prius & fidei & baptismatis Sacramento fuisset instructus, quod verba B. Apostoli Pauli *probant ita scribentis : Ast ignoratis fratres, quia quicunque baptizati sumus, &c. in Christo Jesu, in morte ejus baptizati sumus, &c. quæ apostolicus sermo de Baptismatis Sacramento exequitur. Scribitur quoque in Concilio* Laodicense, *Titulo* 46. *quod oporteat eos qui ad Baptismum veniunt, fidem discere, & quinta feria septimanæ majoris, Episcopo aut Presbytero rationem reddere fidei. Item, in eodem Concilio, Tit.* 47. *quod oporteat eos qui in ægritudine percipiunt Baptisma, posteaquam convalescerint, fidem perdiscere, & scire cujus muneris participes facti sunt. Quibus verbis aperte datur intelligi, quod ad fidem Christi venientes ejusdem fidei & Baptismatis instruebantur Sacramentis. Verum quoniam fides Christi utique pollet, & parvuli de Christianis parentibus nati, antequam ad intellegibilem ætatem veniant, Baptismatis Sacramenta percipiant ; necesse est ut quod imbecillis ætas nequivit, intelligibilis discere satagat : Quod quia ab usu Christianæ Religionis, propter quorundam incuriam recessit, quanta est negligentia, quantique discriminis satis dici non potest.* C'est à dire :

Le Concile de *Paris* pour la Reformation de la Discipline Ecclesiastique, celebré l'an du Seigneur 829, sous les Empereurs *Loüis* & *Lothaire*, & le Pape *Gregoire* IV.

' Entre autres choses, pour ce qui regarde ' specialement le Devoir des Evêques, ils doivent ' instruire dans le Sacrement de la Foy & du ' Baptême ceux qui desirent d'embrasser la Foy ' de Christ.

' Au commencement de la sainte Eglise de ' Dieu, personne n'etoit admis à recevoir le Bap- ' tême, s'il n'etoit instruit auparavant dans le

' Sacrement

‘ Sacrement de la Foy & du Baptême ; ce qui ‘ paroît par les paroles du bienheureux Apôtre ‘ *Paul*, qui ecrit ainsi : Ne savez vous pas fre- ‘ res, que nous tous qui avons été baptisez en ‘ Jesus Christ, avons été baptisez en sa mort, &c. ‘ lequel discours l'Apôtre continüe touchant le ‘ Sacrement du Baptême.

‘ Il est aussi ecrit dans le Concile de *Laodicée* ‘ Titre 46, qu'il faut que ceux qui viennent pour ‘ être baptisez, apprenent ce qu'il faut croire, & ‘ qu'ils rendent raison de leur Foy à l'Evêque ou ‘ au Pretre à la cinquieme Férie de la plus grande ‘ semaine : Et dans le même Concile Tit. 47. il ‘ est dit, qu'il faut que ceux qui reçoivent le Bap- ‘ tême pendant qu'ils sont malades, apprennent ‘ leur croyance après qu'ils auront recouvré la ‘ Santé, & qu'ils sachent quel doit être leur de- ‘ voir : Par lesquelles paroles on voit clairement, ‘ que ceux qui vouloient embrasser la Foy de ‘ Christ, etoient instruits au Sacrement de la ‘ Foy & du Baptême : Mais depuis que cette ‘ Foy s'est repandüe par tout, & que les Enfans ‘ qui sont nez de Parens Chrêtiens, reçoivent le ‘ Sacrement du Baptême avant qu'ils soyent par- ‘ venus à l'âge d'intelligence, il est necessaire que ‘ ce que leur age foible n'a peu apprendre, celuy ‘ d'intelligence s'empresse de le savoir : Ce qui ‘ etant devenu hors d'usage dans la Religion ‘ Chrêtienne, par la negligence de quelques uns, ‘ on ne sauroit assez exprimer combien grande est ‘ cette negligence, & quel danger il en provient.’ Sur quoi il est à propos de remarquer premierement.

Qu'encore qu'alors l'on baptisât peut-être bien plus d'Enfans que de personnes adultes, cependant l'on ne tenoit pour legitime que le seul Baptême des Croyans. C'est ce qui paroît par l'Appel

l'Appel que le Concile en fait à la pratique de l'Eglise primitive, qu'il decouvre dans le Discours de l'Apôtre au vi. des *Romains*. ‘ Au commen-‘ cement de la sainte Eglise de Dieu, dit ce Con-‘ cile, personne n'etoit admis à recevoir le Bap-‘ tême, s'il n'etoit instruit auparavant dans le Sa-‘ crement de la Foi & du Baptême.’ Comme alors on n'etoit pas enchanté du pretendu Baptême des Enfans, l'on en jugeoit sans passion, sans prejugé; & l'on reconnoissoit ingenument, qu'il ne pouvoit y avoir rien de plus opposé, rien de plus repugnant, ni rien de plus incompatible avec ce Discours de St. *Paul*, que ce pretendu Baptême des Enfans; d'où le Concile conclüoit fort judicieusement, qu'au commencement de la sainte Eglise de Dieu, l'on ne baptisoit que ceux qui avoient fait une profession formelle de leur foi.

Et pour montrer qu'ils n'etoient ni les seuls ni les premiers qui eussent été de ce sentiment, ils s'en rapportent au Temoignage du fameux Concile de *Laodicée*, incomparablement moins eloigné du siecle apostolique qu'eux. ‘ Il est aussi ‘ ecrit, disent ils, dans le Concile de *Laodicée*, ‘ Tit. 46, qu'il faut que ceux qui viennent pour ‘ être baptisez apprennent ce qu'il faut croire, & ‘ qu'ils rendent raison de leur Foi à l'Evêque ou ‘ au Prêtre à la cinquieme Ferie de la plus grande ‘ Semaine;’ c'est à dire, le Jeudi d'avant Pâque; car alors on ne baptisoit encore qu'une seule fois l'an, qui etoit la Veille, ou la nuit de Pâque. ‘ Et, ajoute le Concile, dans le même Concile ‘ Tit. 47. il est dit, qu'il faut que ceux qui re-‘ çoivent le Baptême pendant qu'ils sont malades, ‘ apprenent leur Creance après qu'ils auront re-‘ couvré la santé, & qu'ils sachent quel doit être ‘ leur devoir. Par lesquelles paroles on voit clai-‘ rement, que ceux qui vouloient embrasser la

‘ Foi de Chriſt, etoient inſtruits au Sacrement
‘ de la Foi & du Baptême.

La ſeconde Remarque eſt, que ſelon le reſte du Canon l'on baptiſoit à la verité les petits Enfans; mais non pas toutefois ſi generalement, qu'on ne baptiſât encore bien des Adultes ou Croyans; autrement, que faudra-t-il entendre par ceux dont parle le Canon, qui deſirent d'embraſſer la foi de Chriſt? Cela ne veut pas dire des Enfans nouveaux-nez, qui ſont incapables de rien deſirer que le Lait de leurs Meres. Cela ne peut pas s'entendre non plus des Proſelites Payens, puiſqu'alors il y avoit long temps qu'il ne s'en trouvoit plus en *France*, le Paganiſme y etant entierement eteint. Il faut donc entendre par ceux qui deſiroient d'embraſſer la foi de Chriſt, les Enfans adultes des Chrêtiens, qui n'ayant point encore été baptiſez, etoient cenſez n'avoir pas encore embraſſé la Foi.

En troiſieme lieu, la raiſon de cela eſt que l'on conjoignoit tellement la Foi & le Baptême enſemble, que l'on ne croyoit point que l'un peuſſe aller ſans l'autre, ni qu'on peut embraſſer le Baptême ſans embraſſer neceſſairement, & même au prealable, la Foi, dont on ne faiſoit avec le Baptême qu'un ſeul & unique Sacrement, comme on le voit repeté dans ce Canon, juſqu'à la troiſieme fois; de ſorte qu'encore que l'on appellât quelquefois le Baptême ſeul du nom de Sacrement, toutefois on le regardoit ſans la Foi, comme un Corps ſans Ame; & c'eſt ainſi ſans doute que l'on regardoit le Baptême des Enfans. Ce n'etoit pas ſans raiſon que ce Concile uniſſoit ainſi d'une façon ſi intime, la Foi & le Baptême, pour n'en faire qu'un ſeul & unique Sacrement. Jeſus Chriſt l'avoit fait lui-même, quand il dit, *Qui croira,*

&

& sera baptisé, sera sauvé. Ce Concile avoit donc un bon garand.

En quatrieme lieu, quoiqu'alors l'on baptisât la plusspart des Enfans naissans, cette pratique etoit regardée bien moins comme un bien qu'il falut continüer, que comme un mal auquel on eut bien voulu remedier s'il eut été possible ; mais qui etoit si inveteré qu'il etoit devenu incurable, tout ce que l'on y pouvoit faire de bien se reduisant à instruire de bonne heure & avec un grand soin après le Baptême, ceux que l'on avoüoit avec douleur devoir l'avoir été auparavant, conformement à l'institution divine, & aux Canons des Conciles.

En cinquieme lieu, & enfin ; il est à remarquer, que les Evêques sont par ce Concile chargez du soin de bien instruire au Sacrement de la Foi & du Baptême ceux qui desiroient d'embrasser la Foi de Christ ; & ce soin est tenu comme un Devoir special de leur Charge ; paroles qui font voir combien ce Concile avoit à cœur la continuation, ou plûtôt la restauration de cette pratique apostolique, de catechiser avant de baptiser, & qui avoit été si long temps en usage dans toute l'Eglise, & jusques alors, & peut-être encore long temps après dans notre *France*, qui selon la remarque de Mr. *Basnage* & autres, a conservé la pureté des Dogmes plus long temps qu'aucune autre Nation Chrêtienne. D'ailleurs ce soin dont les Evêques sont chargez de catechiser avant de baptiser, fait assez voir que cela se pratiquoit encore assez frequemment & communement ; autrement ce soin ne meriteroit point cet important nom de Devoir special. Enfin, & pour tout dire en un mot, il ne faut point oublier que ce Concile fut assemblé pour la Reformation de la Discipline Ecclesiastique ; de sorte que tout ce qui y fut mis sur le Tapis, & qui y fut agité, doit avoir

été regardé comme un Abus, & comme une infraction à la Difcipline : Et confequemment l'adminiftration du Baptême fans inftruction, & fans profeffion de Foi precedente, fut mife au rang de ces Infractions & de ces Abus, qu'il faloit corriger dans la Difcipline Ecclefiaftique.

Je benis Dieu de toutes les puiffances de mon Ame, de ce qu'il lui a plû en fa mifericorde infinie, d'ajouter cette grace fpeciale & finguliere, à toutes celles dont il lui a plû de me favorifer, en me faifant rencontrer heureufement cet excellent Canon du Concile de *Paris*, qui couronne toutes mes recherches, & qui va fermer la bouche à ces Meffieurs les Savans, qui malgré leur favoir ont encore la temerité de foutenir, que le Baptême des Enfans a toujours été en ufage depuis le temps des Apôtres jufqu'à prefent, ce qu'ils doivent favoir être très faux.

Mr. *Bafnage* ayant remarqué ‘ que les Reformateurs, & principalement *Melancton*, avoient ‘ reproché en face aux principaux du Clergé Romain, les excès & les abus dont ils etoient coupables, ajoute, que ces Reformateurs ne fe contentoient pas de condamner ces excès fcandaleux, mais qu'ils foudroyoient l'invocation des ‘ Saints, & toute efpece de culte qu'on rend à ‘ la creature ; s'appuyant fur un argument qu'ils ‘ appelloient invincible : C'eft que l'Ecriture n'a ‘ rien commandé de femblable ; & en effet, dit ‘ il, les Saints n'avoient point été invoquez fous ‘ l'Ancien Teftament.

Nous avons, dans la premiere partie de cet Ouvrage, imité ce bel exemple des Reformateurs, non en reprochant en face au Clergé Proteftant les excès fcandaleux qu'ils tolerent ou fouffrent par leur filence, & en admettant à la fainte Table une foule de peuple, qui ne fait aucune con-

ſcience de jurer, de chanter des Chanſons, & de tenir des Diſcours impudiques, & enfin de proferer toutes ſortes de paroles ſales & mal-ſeantes, ſans compter tant d'autres excès ſur leſquels il faut tirer le Rideau. Cela ne nous convenant point, nous nous ſommes contentez de foudroyer le Pedo-rantiſme, nous appuyant ſur le même argument, que nous auſſi tenons pour invincible: C'eſt que l'Ecriture n'a rien commandé de ſemblable au Rantême des Enfans nez depuis peu de jours; mais bien de baptiſer, c'eſt à dire de plonger en pleine Eau, les Croyans, après leur profeſſion de Foi & de Repentance, ce qui, de l'aveu des Pedo-baptiſtes, eſt le droit (& l'unique) uſage du Baptême.

Ceux qui ſont venus après les Reformateurs, comme entr'autres les Sieurs *de la Roque*, *Baſnage*, & *Alix*, en ont appellé aux anciens Peres pour prouver à l'Egliſe Romaine la conformité de la Doctrine & des Dogmes de l'ancienne Egliſe pendant plus de mil ans, à la Doctrine & aux Dogmes des Proteſtans d'aujourdhuy, & ſur tout à l'egard de l'Euchariſtie, qu'ils ont fait voir à l'Egliſe Romaine n'avoir jamais été traitée par ces anciens Docteurs, que comme un Sacrement commemoratif, & non pas comme un Sacrifice expiatoire.

C'est encore la methode que nous avons ſuivie, en faiſant voir d'une maniere invincible aux Proteſtans, la conformité de la Doctrine des mêmes Anciens ſur le Baptême, pendant neuf ou dix ſiecles, à la Doctrine des Piſto-baptiſtes principalement de ce Royaume, parce qu'ils baptiſent tous par Immerſion, au lieu que ceux de delà la Mer ne baptiſent pour la pluſpart que par Infuſion.

Les Papiftes, qui font confifter l'Effence de la vraye Eglife dans fa Vifibilité perpetuelle, & dans la Succeffion non interrompüe de fon Miniftere, ont infulté cent fois aux Proteftans, en leur demandant où etoit leur Eglife avant *Luther* & *Calvin*. Ceux-ci ont pendant un long temps fait les derniers efforts, pour prouver que la vraye Eglife peut, & a été en effet, quelquefois eclipfée, & ont apporté pour preuve la plainte d'*Elie*, qui n'accufe que les dix Tribus, & non la Tribu de *Juda*, où l'Eglife etoit alors floriffante, comme *Boffüet* le fit remarquer à Mr. *Claude* dans leur conference chez M. la Comteffe *de Roye* en 1678.

Nos Proteftans fentant bien la foibleffe de cet argument, ont eu recours à celui-ci: Que jufqu'à la naiffance des Erreurs mortelles, c'eft à dire, pendant environ mil ans, l'Eglife Romaine, ou tout au moins la Gallicane, ayant été affez pure pour y pouvoir faire fon falut, il n'a point été befoin d'aller chercher ailleurs que dans fon fein, l'Exiftence vifible de la vraye Eglife: Mais que dès que l'apoftafie Romaine eut gagné le deffus en *France*, comme elle avoit fait par tout ailleurs; ce fut alors que la Divine Providence fufcita des Perfonnages illuftres, & d'un Rang diftingué parmi le Clergé, tant par leur favoir & leur pieté, que par leur grand zele pour la deffenfe de la Verité, qui firent ferme contre l'Erreur; & qui ayant attiré après eux & à leur fuite, une grande multitude de Profeffeurs de la Verité, ils en formerent une Eglife, qui ayant fuccedé immediatement à la precedente, en a perpetüé l'Exiftence vifible jufqu'au jour prefent.

Et ceux defquels les Proteftans pretendent de tirer leur origine, font les anciens *Vaudois* & les *Albigeois*, aufquels Mr. *Alix* dit que les Proteftans font redevables de leur Reformation, & non pas

aux

aux *Manichéens*, comme l'Evêque *Boſſüet* les en a fauſſement accuſez.

OR ce que les Papiſtes ont prêté aux Proteſtans, ceux-ci le rendent malicieuſement aux Piſto-baptiſtes, qu'ils diſent avoir tiré leur origine de ces Enthouſiaſtes enragez de *Munſter*, ce que les Savans ſavent parfaitement bien être très faux, comme nous allons le faire voir, s'il plaît au Seigneur; ce que nous ferons en ſuivant pas à pas Mr. *Baſnage* dans ſa Reponſe à l'Hiſtoire des Variations de *Boſſüet*.

Mr. *Boſſüet* ayant accuſé les Proteſtans d'avoir varié en matiere de Religion, Mr. *Baſnage* entreprit de faire voir la fauſſeté de cette accuſation, & de prouver que c'eſt l'Egliſe Romaine elle-même qui a varié d'une façon très ſenſible, & qui ſaut aux yeux.

' CE gros Livre des Variations, dit Mr. *Baſnage*, peut être refuté par ce ſeul Argument.
' Nous avons la même Religion que nos Peres
' ont etablie; nous retenons tous les Articles eſ-
' ſentiels à la Reforme: Il eſt donc impoſſible
' que nous ayons varié.

COMME les Reformez n'ont jamais pretendu que les Reformateurs ayent été des hommes infaillibles, tels que furent les Apôtres, ce n'eut point été un fort grand mal d'avoir varié depuis la Reformation, pourvû que la parole de Dieu eut toujours été le point de vüe auquel on eut viſé, & que c'eut été de mal en bien, ou de bien en mieux, comme il eſt arrivé à l'egard d'une Predeſtination rigide, & de la grace irreſiſtible, qu'ils ont abandonnées; & comme l'on pourroit avoir fait ſans crime à l'egard du Baptême, en retabliſſant celui des Croyans au lieu de celui des Noncroyans, que l'on pratique opiniatrement & ſans

aucun fondement solide, & comme en depit de Jesus Christ.

M. *Basnage* ajoute : ‘ Nous disons avec *Calvin*, ‘ Que c’est donner des Loix contraires à celles de ‘ Dieu, & combatre contre luy, que de retran- ‘ cher la Coupe au peuple. Mais

QUE diroient nos Reformez si l’on etoit assez hardy pour leur dire, ‘ Que c’est de même, don- ‘ ner des Loix contraires à celles de Dieu, & ‘ combatre contre lui, que de retrancher le Bap- ‘ tême des Croyans, pour faire place au Rantême ‘ des Non-Croyans, ou des petits Enfans ?

‘ ON se seroit peut-être contenté de cette re- ‘ ponse generale, qui suffit, dit Mr. *Basnage* ; ‘ mais on a eu peur que l’on ne triomphât de no- ‘ tre silence.----Nous entreprenons donc une Re- ‘ ponse qui sera divisée en quatre parties. La ‘ premiere contiendra l’histoire de notre Doctrine ‘ dans les temps qui ont precedé la Reforme ; ‘ c’est là qu’on justifiera les *Albigeois* contre les ‘ violentes accusations de Mr. *de Meaux*, & qu’on ‘ fera voir que les *Vaudois* ont eu la même foi ‘ que nous. En un mot, repondant à l’onzieme ‘ Livre des Variations, on etablira la succession ‘ de nos Eglises depuis le neuvieme siecle jusqu’à ‘ *Luther*.

NOUS avons, à l’exemple de Mr. *Basnage*, donné l’histoire de la doctrine & de la pratique des Pisto-baptistes, dans tout le temps qui a coulé depuis les Apôtres jusqu’au neuvieme siecle, pour ne pas dire jusqu’au dixieme ; & c’est par là qu’on les a justifié, & qu’on les justifiera encore dans la suite de ce Discours, en faisant voir que les *Vaudois* ayant continüé la profession de la même foi & de la même pratique jusqu’environ le temps de la Reforme, les Pisto-baptistes se peuvent vanter à bien plus juste Titre que les Reformez, de de-

scendre

ſcendre des *Vaudois* en ligne directe & ſans Reforme, & non pas des *Munſteriens*, comme les Reformez les en ont fauſſement accuſez ; & c'eſt par cela même qu'on etablira la ſucceſſion non interrompüe de leurs Egliſes, depuis le ſiecle apoſtolique, juſqu'au temps de la Reforme, & même juſqu'au jour preſent.

‘ Voici la ſucceſſion que Mr. *de Meaux* nous ‘ donne, dit Mr. *Baſnage*. Les Proteſtans, dit ‘ il, trouveront au quatrieme ſiecle des *Manichéens* contraires au culte des Saints. *Vigilence* les ‘ ſuit ; mais on ne trouvera point plus haut d'Au‘ teur certain ; c'eſt dequoi il s'agit.

‘ *Berenger* avoit ecrit contre la Preſence réelle ‘ dans l'onzieme ſiecle. Les *Manichéens* d'*Orleans* venoient de le dire. Plus haut je trouve ‘ bien des pretentions & des Procez qu'on nous ‘ fait ſur cette matiere, mais non pas des faits ‘ averrez & poſitifs. Les *Albigeois* etoient des ‘ ſcelerats, dont on n'entreprend la deffenſe que ‘ par l'envie de ſe donner des Predeceſſeurs. On ‘ eſt fâché de ne remarquer les commencemens ‘ de la Reforme que dans des *Manichéens* ; mais ‘ parce qu'ils grondent contre l'Egliſe Romaine, ‘ on eſt bien diſpoſé en leur faveur.

‘ Le *Vaudois* ne croit point comme l'*Albigeois*, ‘ & à la reſerve de quatre Articles, qui ne ſont ‘ point importans, & dont les Proteſtans con‘ damnent une partie auſſi bien que nous, leur ‘ religion n'etoit pas differente de la Romaine. ‘ *Wiclef* etoit un prevaricateur ; ſes Ouvrages ‘ ſont remplis de blaſphêmes ; & *Jean Hus* ado‘ roit les Images. On a long temps douté s'il ‘ croyoit la Preſence réelle ; mais la queſtion eſt ‘ decidée : Le Miniſtre *la Roque* a fait voir qu'il ‘ l'a deffendüe juſqu'à la mort. Les petits Freres ‘ de *Bohême* ſont venus en ſuite, groſſiers & ig‘ norans,

'norans, qui entreprennent de rebaptiſer toute 'la Terre, & qui ne ſe ſont ſeparez que cin'quante ans avant *Luther*. On conclut de là 'que les *Sociniens* ont une ſuite plus manifeſte 'que la notre.

Mr. *Baſnage* dit, 'Que comme on ne combat 'point une Erreur avant qu'elle ſoit née, c'eſt un 'Prejugé avantageux aux Proteſtans qu'on n'ait 'commencé à combatre la preſence réelle que 'dans le dixieme ſiecle; ce qui marque qu'avant 'ce temps l'à, on n'en parloit preſque pas; mais 'depuis le dixieme ſiecle les Theologiens ont 'formé mille doutes & mille diſputes contre la 'Tranſubſtantiation. Ce fut, dit il, au neuvi'eme ſiecle que la Religion perdit une partie de 'ſon eclat: L'Ignorance devint prodigieuſe. On 'ſe plaignoit que le Clergé ſavoit à peine lire & 'chanter. L'Erreur ſe gliſſa à la faveur de l'I'gnorance. La corruption monta bien-tôt juſ'qu'aux derniers excez, & ſervit de Rampart à 'l'Erreur. C'eſt donc icy que la grande diffi'culté commence; cependant on ne laiſſera pas 'de voir, qu'elle fut ſoutenüe publiquement en '*France* pendant toute la durée de ce neuvieme 'ſiecle.'

Ce que M. *Baſnage* a dit de la preſence réelle, qu'on ne combat point une Erreur avant qu'elle ſoit née, nous le diſons du Baptême des Enfans, qu'encore qu'il eut été pratiqué long temps avant le neuvieme ſiecle, cependant comme cela ſe faiſoit ſans l'opinion de neceſſité, & que chacun etoit en pleine liberté d'en faire comme il le jugeoit le plus convenable, nous pouvons dire que c'eſt un prejugé très avantageux aux Piſto-baptiſtes, qu'on n'ait commencé qu'au douzieme ſiecle à diſputer en faveur du Pedo-baptiſme, & contre le Baptême des Croyans; St. *Bernard* ayant été un des pre-

miers

miers qui ait attaqué les *Albigeois* ſur ce point là ; & ce qui fortifie beaucoup ce prejugé, c'eſt que la Doctrine du Baptême ſe ſoit conſervée pure en paſſant au travers de ces ſiecles tenebreux & corrompus dont Mr. *Baſnage* fait mention, en ſorte qu'au dixieme ſiecle l'on voyoit encore des Evêques, comme *Otho de Verceil*, encharger bien expreſſement au Clergé de ſon Dioceſſe de ne baptiſer qu'après avoir bien inſtruit les Cathecumenes, qui ne pouvoient être autres que des Enfans nez de Parens Chrêtiens, n'y ayant plus alors de Payens en *Italie* non plus qu'en *France:* Et *Rathaire* Evêque de *Veronne*, qui vivoit dans ce même ſiecle, ne voulut pas conſentir à l'abolition de l'ancienne coutume de ne baptiſer qu'à Paſque & à la Pentecoſte ; coutume, qui n'a ceſſé que lorſque le Baptême des Enfans fut univerſellement pratiqué dans toute l'Egliſe, à la reſerve des *Vaudois* & des *Albigeois*. Il eſt vray que dans ce dixieme ſiecle, cet habile Clergé, qui ſavoit à peine lire & chanter, ne chantoit autre Chanſon que celle de damner tous ceux qui mouroient ſans avoir été baptiſez, ce qui prouve qu'alors, c'eſt à dire au dixieme ſiecle, le Baptême des Enfans n'etoit pas generalement pratiqué, puiſque ces Prêtres ignorans & corrompus au ſouverain degré damnoient tous ceux qui mouroient ſans Baptême, ce qu'ils n'euſſent pas eu occaſion de faire, ſi l'on eut baptiſé alors, comme aujourdhuy, tous les Enfans immediatement après leur naiſſance.

Mr. *Baſnage* dit, ‘ Que dans l'onzieme ſiecle ‘ on s'oppoſoit encore au culte des Images, qu'il ‘ n'y avoit point de Schiſme à ce ſujet, & que ‘ l'on vivoit en paix nonobſtant la difference d'o- ‘ pinion.’ Nous en diſons autant à l'egard du Baptême, qu'il n'y eut point de Schiſme à ce ſujet juſqu'à l'onzieme ou douzieme ſiecle, & que

l'on

l'on vivoit en paix nonobſtant la difference d'opinion à l'egard du Baptême.

Il dit auſſi, ‘ qu'alors le Celibat des Prêtres ‘ n'etoit pas encore bien etabli par aucune Loi.’ Il en etoit de même du Baptême des Enfans, qui ne le fut qu'environ le douzieme ſiecle.

‘ Que l'on diſputoit ſans danger la preſence ‘ réelle au dixieme ſiecle, & que l'on n'adoroit ‘ point encore le Sacrement :’ Nous diſons

Que l'on en pouvoit bien faire de même à l'egard du Baptême, puiſqu'alors le Baptême des Enfans n'etoit pas encore etabli par aucune Loi.

Il dit, ‘ que les Apôtres ont communié d'aſ‘ ſis ; ce qui, dit il, fournit quatre preuves con‘ tre la preſence réelle ; & que le retranchement ‘ de la Coupe eſt un Sacrilege.

Nous diſons de même, que les Apôtres & toute l'Egliſe pendant pluſieurs ſiecles n'ont baptiſé qu'après la profeſſion de Foi, ce qui eſt une ſorte de preuve contre le Baptême des Enfans ; que le retranchement de l'immerſion au Baptême eſt pour le moins un auſſi grand Sacrilege que le retranchement de la Coupe.

Mr. *Baſnage* dit, ‘ que lorſque *Conſtantin* ‘ monta ſur le Thrône, la ſimplicité primitive ‘ fut abolie, & que le Baptême etoit accompagné ‘ d'un grand nombre de Ceremonies.

Nous diſons, qu'au moins y conſerva-t-on l'Eſſentiel, qui eſt le plongement, & ſon droit uſage, c'eſt à dire, la Foi & la Repentance.

Il dit, ‘ que l'on ne comptoit encore que qua‘ tre Sacremens au dixieme ſiecle, & que c'eſt ‘ un crime d'en ajouter de nouveaux.

Nous diſons auſſi, que ce n'eſt pas un moindre crime d'abolir un Sacrement que Jeſus Chriſt a inſtitüé, & d'en admetre un autre que l'Antechriſt a inventé, c'eſt à dire le Baptême des Enfans.

Il dit, ‘ que les Disciples de *Claude de Turin* ‘ subsistoient encore dans l'onzieme siecle.

Ces Disciples rejetoient le Baptême des Enfans, comme nous le ferons voir dans la suite.

‘ Qu'il y avoit un parti en *France* dans l'onzieme siecle, que Mr. *Basnage* appelle les Peres ‘ des *Albigeois*, qui etoit soutenu par *Leutherie* ‘ Archevêque de *Sens*, que ses Collegues, qui lui ‘ portoient un grand respect à raison de ses rares ‘ qualitez, appelloient l'Ange du grand Conseil; ‘ & que ce Prelat jetta les premieres semences de ‘ la Secte *Berengarienne:* Que ce fut aussi au ‘ commencement de ce siecle que l'on decouvrit ‘ la Societé d'*Orleans*.

Or ce parti, dont il est ici question, n'approuvoit point le Baptême des Enfans, non plus que les *Albigeois*, dont Mr. *Basnage* dit qu'ils furent les Peres. Ce *Leutherie* etoit donc, aussi bien que ce parti, opposé au Baptême des petits Enfans; ce qui paroît d'autant plus certain, que selon Mr. *Basnage* cet excellent Personnage jetta les premieres semences de la Secte *Berengarienne*, que chacun sait avoir decrié le Pedobaptisme, & n'avoir approuvé que le Baptême des Croyans. Enfin, cette Societé d'*Orleans* est aussi accusée d'avoir rejeté le Pedobaptisme. C'est ce que Mr. *Basnage* reconnoît, & dit ‘ qu'elle etoit fort ‘ ancienne: Et un peu plus bas il dit encore, que ‘ ces *Orleannois* ne baptisoient point d'Enfans, ‘ ni ne marigeoient de sang. Il s'assembloient à ‘ portes fermées, mais enfin ils furent decouverts ‘ par un Renegat, qui avoit quité cette sainte So‘ cieté, dont la plupart des meilleurs Bourgeois ‘ de la Ville etoient membres. Le Roi *Robert* ‘ se transporta sur le lieu, & la Reine eut la cru‘ auté de crever les yeux à un Prêtre d'entr'eux ‘ qui avoit été son Confesseur. Ils furent con-

‘ damnez comme Heretiques *Manichéens*, & bru-
‘ lez vifs, faisant une fin qui etonna tous leurs
‘ plus grands enemis.’

Mr. *Basnage* nous dit ensuite, ‘ que ceux qui
‘ furent citez au Synode d'*Arras* en l'an 1025
‘ ne baptisoient point d'Enfans, qu'ils rejettoient
‘ toutes les inventions de *Rome*, qu'ils faisoient
‘ profession de suivre la Doctrine des Apôtres,
‘ pour lesquels seuls ils avoient de la veneration.
‘ J'avoüe, dit Mr. *Basnage*, que si tout ce dont
‘ ce Synode, qui s'etoit assemblé tout exprès à
‘ leur occasion, a dit d'eux etoit vray dans toute
‘ son etendüe, nous ne pourrions pas nous faire
‘ honneur de leurs sentimens; mais, dit il, cette
‘ doctrine avoit été apportée en *Flandre* de la
‘ Frontiere d'*Italie*; & cette Frontiere est sans
‘ doute le *Piemont*, où s'etoient conservez quel-
‘ ques Disciples de *Claude de Turin*, qui avoit
‘ enseigné toutes ces veritez, sans tomber dans
‘ aucun des excez vicieux que le Synode vient de
‘ representer. On les fait, ajoute-t-il, parler du-
‘ rement sur le Baptême; mais quand on repre-
‘ sente les raisons sur lesquelles ils s'appuyoient,
‘ on decouvre sans peine qu'ils croyoient seule-
‘ ment que le Baptême n'avoit aucune efficace
‘ lorsqu'il etoit administré par des Prêtres d'une
‘ vie scandaleuse, & qu'il ne devoit être conferé
‘ qu'aux Adultes, parce que la Foi d'autrui ne
‘ sauve pas; & il est vray, dit il, que la pluspart
‘ des *Albigeois* embrassoient l'un & l'autre de ces
‘ sentimens. Ils soutenoient que la Repentance
‘ etoit inutile à ceux qui retomboient dans leurs
‘ pechez. Si l'on peut conclure quelque chose
‘ de plus, dit il, c'est qu'ils approchoient de la
‘ rigueur des *Novatiens*, voulans que les hommes
‘ travaillassent à se sauver par un entier renonce-
‘ ment au monde & au peché; car c'est ainsi
‘ qu'ils

‘ qu’ils s’expliquoient. Ces bonnes Gens, dit ‘ Mr. *Basnage*, precederent *Berenger :* On les ‘ brula. C’est par les Actes du Synode d’*Arras* ‘ que l’on a deterrez, que l’on a sû qu’il y avoit ‘ eu en ce temps là de telles gens dans ces quar- ‘ tiers là, & sur les Frontieres d’*Italie.* C’est ‘ ainsi, ajoute-t-il, que le temps & la diligence ‘ des Moines, qui s’appliquent à la recherche des ‘ anciens manuscripts, nous decouvrent peu à peu ‘ des monumens sur lesquels la succession de l’E- ‘ glise se fonde & se lie d’une maniere qui est in- ‘ contestable.

Si cela est vray à l’egard des Reformez, combien l’est il plus à l’egard des Baptistes, qui approchent encore bien plus près de ces gens là que les Pedobaptistes ?

‘ La seconde conclusion que nous tirons de là, ‘ dit Mr. *Basnage*, n’est pas moins evidente : ‘ C’est que la Foi s’etoit conservée pure dans les ‘ Frontieres d’*Italie*, puisque c’etoit de là qu’ils venoient, & par consequent que la perpetüité de ‘ la Foi, ni la Succession de l’Eglise, n’y avoit ‘ point été interrompüe depuis *Claude de Turin*, ‘ qui vivoit dans le neuvieme siecle, où les Er- ‘ reurs mortelles n’etoient point encore nées. En ‘ troisieme lieu, il faut avoüer, dit il, qu’il y ‘ avoit au commencement de l’onzieme siecle des ‘ gens qui faisoient profession d’une Religion sem- ‘ blable à celle des Reformez, si on en excepte ‘ le Baptême, qu’ils ne conferoient qu’aux Adul- ‘ tes : Que le nombre de ces Fideles etoit consi- ‘ derable, & qu’ils avoient un grand zele pour ‘ leur Religion, puisqu’ils se dispersoient en tant ‘ de lieux pour la repandre, venant du *Piémont* ‘ jusque dans la *Flandre* pour y porter leur Do- ‘ ctrine.

Voici ce que Mr. *Alix* rapporte de ces gens là, ‘ Qu'il paroît par la Relation que *d'Achery* a ‘ publiée du Synode d'*Arras* de l'an 1025, que ‘ *Gondulphe*, dont ceux qui furent citez à ce Sy- ‘ node etoient Disciples, avoit enseigné en *Italie* ‘ plusieurs Doctrines qui en furent apportées par ‘ ses Disciples, dans les Diocesses de *Liege* & de ‘ *Cambray*. L'on peut juger, dit Mr. *Alix*, que ‘ ce Synode ayant été tenu en 1025, *Gondulphe* ‘ devoit avoir un grand nombre de Disciples en ‘ *Italie*. Il paroît, dit il encore, par la Lettre ‘ de *Gerard* Evêque d'*Arras* à *Reginal* de *Liege*, ‘ que ce dernier les avoit examiné touchant leur ‘ Creance, & qu'il les avoit renvoyé sans les con- ‘ damner. En second lieu, que l'on menaça de ‘ mort ceux que l'on soupçonnoit d'heresie, aus- ‘ quels *Gerard* attribüe la pieté apparente & si- ‘ mulée de ces *Italiens*. *Gleber* parle aussi d'une ‘ certaine heresie decouverte en *Italie*, & crüel- ‘ lement persecutée par les Evêques & par la No- ‘ blesse du païs. En troisieme lieu, qu'ils en- ‘ voyoient leurs Disciples de côté & d'autre pour ‘ multiplier le nombre de leurs Sectateurs ; & ‘ qu'à la verité ils en avoient deja fait revenir un ‘ grand nombre des opinions de *Paschas Radbert*, ‘ qui insensiblement prenoient bien fort la vogue. ‘ En quatrieme lieu, que *Gerard* avoit employé ‘ en vain la violence pour decouvrir leurs senti- ‘ mens, qu'il ne les avoit appris qu'en partie, & ‘ par ceux qui avoient été gagnez.

‘ Que ce qu'il en avoit appris etoit en premier ‘ lieu, qu'ils avoient été Disciples de *Gondulphe*, ‘ qui les avoit instruits en la Doctrine Evangeli- ‘ que & Apostolique : Qu'ils n'en recevoient point ‘ d'autre, & qu'ils la pratiquoient *verbo & opere* ; ‘ mais que depuis il avoit été rapporté à *Gerard*, ‘ qu'ils avoient en horreur le Baptême, qu'ils re-

‘ jettoient

‘ jettoient le Sacrement du Corps & du Sang de
‘ Jesus Christ, qu'ils nioient la validité de la Re-
‘ pentance après le peché, & tenoient pour nulles
‘ les Censures Ecclesiastiques; qu'ils detestoient
‘ les mariages legitimes; qu'ils ne reconnoissoient
‘ aucune vertu dans les saints Confesseurs, & que
‘ les seuls Apôtres & Martyrs devoient être vene-
‘ rez: Et l'on trouva qu'ayant été interrogez sur
‘ tous ces points là par *Gerard*, ils repondirent
‘ ce qui suit. La Loy & la Discipline que nous
‘ avons reçües de notre Maître, ne paroîtra point
‘ contraire, si on la regarde de près, ni aux De-
‘ crets Evangeliques, ni aux Institutions Aposto-
‘ liques. Elle consiste à abandonner le monde,
‘ & à tenir en bride ses convoitises; à gagner sa
‘ vie par le travail de ses mains; à n'offenser per-
‘ sonne, & à etendre notre charité à tous ceux
‘ qui avec zele mettent en execution notre Pro-
‘ jet. Or, si cette justice est observée & prati-
‘ quée, il n'est pas besoin de Baptême; & si on
‘ la viole, le Baptême ne peut procurer le salut.
‘ Voilà le sommaire de notre Foi & de notre Ju-
‘ stification, à laquelle le Baptême ne peut rien
‘ ajouter, puisque c'est là la fin de toutes les In-
‘ stitutions Evangeliques & Apostoliques. Mais
‘ si quelqu'un dit qu'il y a quelque Sacrement ou
‘ mystere caché dans le Baptême, la force de
‘ cette assertion est ôtée par ces trois choses sui-
‘ vantes.

‘ La premiere est, que la vie reprouvée des
‘ Ministres ne peut apporter aucun remede à la
‘ personne baptisée. La seconde est, parce que
‘ quelque peché que l'on abandonne, & auquel on
‘ renonce aux Fons, ne laisse pas d'être repris &
‘ pratiqué encore après le Baptême, & que la vo-
‘ lonté d'un autre, sa foi & sa confession, ne sem-
‘ ble pas être d'aucun avantage, ni appartenir à

‘ l’Enfant baptisé, qui ne peut ni vouloir ni cou-
‘ rir, qui ne sait rien de la foi, & qui est entiere-
‘ ment ignorant de son bien & de son salut; qui
‘ ne peut desirer sa Regeneration, & de qui l’on
‘ ne peut attendre aucune confession de Foi.

VOILA ce que leurs aversaires & leurs persecuteurs ont publié de leur Doctrine & de leur Foy; mais il est certain, comme l’ont reconnu Messieurs *Basnage* & *Alix*, ‘ Qu’ils pratiquoient les
‘ deux Sacremens, de l’Eucharistie & du Bap-
‘ tême, qu’ils nioient devoir être conferé aux pe-
‘ tits Enfans; & cela, selon M. *Alix*, par oppo-
‘ sition au Clergé de ce temps là, qui soutenoit
‘ que l’on ne pouvoit obtenir le salut qu’on n’eut
‘ été baptisé, suppofant une telle efficace dans ce
‘ Sacrement qu’il ne faloit que l’avoir receu pour
‘ être sauvé, quelque mauvaise vie que l’on eut
‘ menée d’ailleurs; au lieu que les *Vaudois* &
‘ *Albigeois* soutenoient que sans une bonne &
‘ sainte vie, le Baptême etoit entierement inutile,
‘ & de nulle efficace.’

Mr. *Alix* nous donne au chap. xvi. de son Histoire, la Copie d’une Lettre ecrite à S. *Bernard* par *Enervin*, Curé au Diocesse de *Cologne*, qu’il a tirée du Pere *Mabillon*. ‘ Il a éte fait parmi nous
‘ depuis peu, dit ce Curé, proche de *Cologne*, une
‘ decouverte de certains heretiques, dont quelques
‘ uns sont à notre joye retournez à l’Eglise: Deux
‘ d’entr’eux, dont l’un est Evêque parmy eux,
‘ qui avec ses Compagnons nous ont resisté ou-
‘ vertement dans l’Assemblée du Clergé & des
‘ Laïques, le Seigneur Archevêque luy-même
‘ etant present, avec plusieurs autres de la No-
‘ blesse.’

‘ CES gens soutiennent leur heresie en se pre-
‘ valant des paroles de Jesus Christ & de ses
‘ Apôtres: Mais quand il virent qu’ils ne pou-
‘ voient

‘ voient aller plus loin, ils demanderent qu’on leur ‘ marquât un jour auquel ils peuſſent produire ‘ des perſonnes de leur profeſſion plus habilles ‘ qu’eux, promettant qu’en cas que leurs Maîtres ‘ tombaſſent courts, de retourner à l’Egliſe; ‘ mais qu’autrement, ils aimeroient mieux mou- ‘ rir que de ſe departir de leur Créance. Sur cette ‘ Declaration, après avoir été pendant trois jours ‘ exhortez & incitez à renoncer, ce qu’ils ne ‘ voulurent pas faire, ils furent ſaiſis par la popu- ‘ lace incitée par un zele outré, & jettez dans un ‘ feu qui les conſuma; & ce qui eſt le plus eton- ‘ nant, c’eſt qu’ils entrerent dans le feu, & en ‘ endurerent le Tourment, non ſeulement avec ‘ patience, mais même avec joye & lieſſe: En ‘ ce cas, Oh ſaint Pere, ſi je pouvois joüir de votre ‘ preſence, je ſerois bien aiſe d’avoir votre re- ‘ ponſe, comment ces membres du Diable ont ‘ peu avec tant de courage & de conſtance, per- ‘ ſiſter dans leur hereſie, ce que les plus pieux & ‘ les plus zelez profeſſeurs de la foy de Chriſt ‘ ont à peine peu ſouffrir.’

‘ Voicy quelle eſt leur hereſie: Ils diſent que ‘ l’Egliſe ne ſe trouve que parmy eux, parce ‘ qu’ils ſont les ſeuls qui ſuivent les Traces de Je- ‘ ſus Chriſt, & qui perſiſtent à imiter la veritable ‘ vie apoſtolique, ne recherchant point les choſes ‘ de cette vie, ni les Biens du monde, ne poſſe- ‘ dant ni maiſons ni Terres, ni rien en propre ‘ non plus que Jeſus Chriſt, qui luy-même ne ‘ poſſedoit rien, & qui n’a point permis à ſes ‘ Diſciples de rien poſſeder en cette vie; au lieu ‘ que vous, nous diſent ils, joignez maiſon à ‘ maiſon, & un Champ à l’autre, recherchant ‘ les choſes de ce monde, en telle ſorte que ceux ‘ qui ſont eſtimez les plus parfaits entre vous, ‘ comme les Moines, & vos Chanoines regu-

'liers, quoiqu'ils ne pretendent pas à la possession 'directe de ces choses, non pas en propre, mais 'en quelque façon comme en commun, toute-'fois il est certain qu'ils les possedent. Et en 'parlant d'eux-mêmes ils disent: Nous sommes 'les Pauvres de Jesus Christ, qui n'avons aucune 'Demeure certaine ni fixe, fuyans d'une Ville à 'l'autre comme des Brébis au milieu des Loups. 'Nous endurons persecution avec les Apôtres & 'les Martyrs encore que nous menions une vie 'sainte & bien reglée, par des Jeunes & par des 'abstinences austeres, perseverans jour & nuit en 'prieres & en travail, ne recherchant point d'au-'tres moyens pour subsister & pour entretenir 'cette vie, & nous contentans de ce moyen ne-'cessaire, parce que nous ne sommes point de ce 'monde. Mais quant à vous amateurs de ce 'monde, vous avez paix avec le monde, parce 'que vous êtes du monde. Vous êtes de faux 'Apôtres qui frelatent la parole de Christ, cher-'chant ce qui est de leur particulier; vous con-'duisez mal vos peuples comme on a fait vos 'peres; au lieu que nous & nos Peres etant nez 'Apôtres, sommes demeurez en la grace de Jesus 'Christ & serons toujours les mêmes jusqu'à la 'fin du monde. Pour nous distinguer les uns 'des autres, Jesus Christ a dit, Vous les connoi-'trez à leurs fruits. Nos fruits sont les Traces '& les Sentiers de Jesus Christ.

'Quant au manger, dit *Enervin*, ils defen-'dent le lait, & tout ce qui en est fait, aussi bien 'que tout ce qui est engendré. C'est ce qu'ils 'nous opposent quand il est question de leur con-'versation. Pour ce qui est des Sacremens, ils 'sont fort cachez. Ils nous ont pourtant declaré 'ouvertement, que de jour en jour quand ils sont 'à Table, & prennent leurs Repas, ils consa-

'crent

‘ crent selon la forme usitée par Jesus Christ & ‘ ses Apôtres, leur manger & leur boisson, au ‘ Corps & au Sang de Jesus Christ, ce qu'ils font ‘ par le recit de l'Oraison Dominicale, pour s'en ‘ nourir comme etant les membres & le Corps de ‘ Jesus Christ. Mais quant à nous, ils disent que ‘ nous ne retenons pas la verité dans les Sacre- ‘ mens, mais seulement une espece d'ombre & ‘ de Tradition humaine. Ils confessent aussi ou- ‘ vertement, qu'outre ce qu'ils baptisent d'Eau, ‘ ils baptisent aussi du Saint Esprit & de Feu, ‘ ayant été baptisez ainsi eux-mêmes, alleguant ‘ à ce propos le temoignage de *Jean Baptiste*, qui ‘ baptisoit d'Eau, & qui disoit de Jesus Christ, ‘ *Il vous baptisera du Saint Esprit & de feu*; & ‘ en un autre endroit il dit, *Il est vray que je* ‘ *vous baptise d'Eau, mais il y en a un au milieu* ‘ *de vous, que vous ne connoissez point, qui vous* ‘ *baptisera d'un autre Baptême que celui d'Eau*; ‘ & que cet autre Baptême devoit être fait par ‘ l'imposition des mains, ce qu'ils s'efforçoient ‘ de prouver par St. *Luc*, qui dans les Actes des ‘ Apôtres decrit le Baptême de *Paul*, qu'il reçut ‘ d'*Ananias* par le commandement de Jesus ‘ Christ, sans faire mention de celui d'Eau, mais ‘ seulement de l'imposition des mains; & tout ‘ ce que nous trouvons tant dans les Actes, que ‘ dans les Epitres de St. *Paul*, ils l'appliquent ‘ à l'imposition des mains, ou à ce Baptême de ‘ l'Esprit; & ils disent que tous les Eleus (c'est ‘ ainsi qu'ils appellent ceux qui sont baptisez en- ‘ tr'eux) ont le droit d'en baptiser d'autres qui ‘ en sont dignes, & de consacrer à leurs Repas le ‘ Corps & le Sang de Christ: Car en premier ‘ lieu, par l'imposition de leurs mains ils reçoi- ‘ vent quelques uns de leurs Auditeurs au nom- ‘ bre des Croyans, qui peuvent être presens à

‘ leurs

‘ leurs prieres; après quoi, quand ils les ont suffisamment eprouvez, ils les mettent au nombre des Eleus. Ils meprisent notre Baptême, & condamnent notre mariage; mais je n'en ai pû tirer la raison d'eux, soit parce qu'ils n'osent la dire, ou parce qu'ils l'gnorent. Voilà, selon Mr. *Alix*, ceux que l'on appelloit alors *Manichéens*, & qui, dit il, n'etoient guere differens des *Cathares*.’ (Ces *Cathares* etoient proprement des *Novatiens*, car c'est ainsi qu'on les appelloit; & ce terme veut dire *Puristes.*)

‘ *Enervin* passe outre en ces Termes, dit Mr. *Alix*. Il y a encore d'autres Heretiques en notre païs qui sont tout à fait differens de ceux-ci, dont les contestations des uns contre les autres nous ont donné occasion d'en faire la decouverte. Ces derniers nyent que le Corps de Christ soit fait sur l'Autel, parce que tous les Pretres de l'Eglise ne sont pas consacrez. Car disent ils, la Dignité apostolique est corrompüe, en ce que les Pretres se mêlent des affaires seculieres, pendant qu'ils sont assis dans la chaire de St. *Pierre*. Toutefois, parce qu'elle ne guerroye point comme St. *Pierre* a fait, elle s'est depoüillée du pouvoir de consacrer, qui a été si grand en St. *Pierre*, & ce qu'elle n'a pas elle-même, les Archevêques & les Evêques qui vivent comme des mondains, ne peuvent le recevoir d'elle, ni en consacrer d'autres, alleguant à ce propos, ces paroles de Jesus Christ. *Les Scribes & les Pharisiens sont assis dans la Chaire de Moyse; toutes les Choses donc qu'ils vous disent de faire, faites les*; voulans dire que ceux qui sont tels, ont seulement le Droit ou le pouvoir de prêcher, & de commander & rien d'avantage; & c'est ainsi qu'ils anneantissent, ou annulent, la Pretrise de l'Eglise, & qu'ils

‘ condam-

‘ condamnent tous les Sacremens, excepté le
‘ Baptême, qu’ils ſoutiennent ne devoir être con-
‘ feré qu’à ceux qui ſont en age, qui, diſent ils,
‘ ſont baptiſez par Jeſus Chriſt lui-même, quel
‘ que ſoit l’adminiſtrateur du Sacrement. Ils ne
‘ croyent point le Baptême des petits Enfans, al-
‘ leguant ce paſſage de l’Evangile, *Qui croira &*
‘ *ſera baptiſé ſera ſauvé.* Ils traitent tous mari-
‘ ages de fornication, excepté celui qui eſt fait
‘ de deux Vierges, alleguant ces paroles de Jeſus
‘ Chriſt, *Ce que Dieu a conjoint, que l’homme ne*
‘ *le ſepare point*; comme ſi Dieu n’en conjoignoit
‘ point d’autres que ceux qui ſont entierement
‘ ſemblables à nos premiers Parens: Et encore
‘ ces autres paroles: *Il n’en etoit point ainſi au*
‘ *commencement: Et celuy qui marie celle qui eſt*
‘ *delaiſſée, commet adultere: Quoique le mariage*
‘ *ſoit honorable entre tous, & la Couche ſans ma-*
‘ *cule.*’

‘ Ils ne ſe confient point aux Saints ni en leur
‘ interceſſion. Ils ſoutiennent que les jeûnes &
‘ les afflictions que l’ou endure pour les Pechez,
‘ ne ſont point neceſſaires aux juſtes ni aux pe-
‘ cheurs, parce que toutes les fois que le pecheur
‘ ſe repent de ſes pechez, ils luy ſont pardonnez:
‘ Et ils traitent de ſuperſtition tout ce qui eſt
‘ obſervé dans l’Egliſe, ſans un exprès com-
‘ mandement de Jeſus Chriſt, ou de ſes Apôtres.
‘ Ils n’admettent point le feu du Purgatoire aprés
‘ la mort, mais qu’auſſi-tôt que les Ames ſont
‘ ſorties des Corps, elles entrent au Repos, ou
‘ aux Tourmens; ce qu’ils prouvent par ces pa-
‘ roles de *Salomon, De quel côté que l’Arbre*
‘ *tombe, ſoit du Midy ou du Septentrion, il y de-*
‘ *meure:* Et c’eſt ainſi qu’ils anneantiſſent toutes
‘ les Prieres & les Oblations des fideles pour les
‘ Trepaſſez.’

C’est

‘ C'EST pourquoi nous vous prions, saint Pere, ‘ d'employer vos soins & vos veilles contre tant ‘ de malheurs, & qu'il vous plaise de tourner ‘ votre Plume contre ces Bêtes sauvages des Ro- ‘ seaux. Ne vous contentez pas de nous repon- ‘ dre, que la Tour de *David*, où nous devons ‘ avoir notre refuge, est suffisamment fortifiée de ‘ Boulevars, que mille Boucliers pendent à ses ‘ Murs, & tous les Instrumens des hommes forts. ‘ Car nous vous prions, Pere, que pour l'amour ‘ de nous, qui sommes simples & tardis à enten- ‘ dre, qu'il vous plaise par votre etude, de ramas- ‘ ser toutes ces Armes ensemble en un lieu, afin ‘ qu'on les puisse tant plus aisement trouver au ‘ besoin, & s'en servir tant plus efficacement ‘ contre ces Monstres, & leur resister. Je vous ‘ fais aussi savoir, que ceux d'entr'eux qui sont ‘ retournez à l'Eglise, nous ont dit qu'il y en a ‘ de leur persuasion repandus en grand nombre ‘ presque par tout, & qu'il y en a beaucoup d'en- ‘ tr'eux, qui ont été de notre Clergé & de nos ‘ Moines; & quant à ceux qui furent brulez, ils ‘ nous ont dit en se deffendant que leur Heresie ‘ avoit été cachée & tenue secrette depuis les ‘ temps des Martyrs jusqu'au temps present & ‘ qu'elle avoit été conservée en Grece & en ‘ d'autres Contrées. Ce sont ces heretiques qui ‘ se nomment Apôtres, ayant leur Pape, pendant ‘ que les autres qui meprisent notre Pape, n'en ‘ ont point d'autres que luy. Ces Apôtres de ‘ Satan ont parmy eux des Femmes continentes, ‘ comme ils les appellent, des Veuves, des Vier- ‘ ges, & leurs femmes; dont il y en a qui sont ‘ au nombre de leurs Eleus, & d'autres, au nom- ‘ bre de leurs Croyans: Le tout, à l'imitation ‘ des Apôtres, qui pouvoient mener avec eux des ‘ femmes sœurs. A Dieu au Seigneur.

J'AI

J'AI cru devoir tranfcrire toute cette longue Lettre d'*Enervin*, parce qu'elle donne une ample & claire Idée, tant de la Créance que de la Pratique & des mœurs de ces *Cathares*, ou *Novatiens*, qui venoient d'*Italie*; & qui, au moins la meilleure Secte de laquelle parle *Enervin*, etoient felon Mrs. *Bafnage* & *Alix*, entierement conformes, de fentimens, de pratique, & de mœurs, aux anciens *Vaudois* & *Albigeois*, pour ne pas dire qu'ils etoient des *Vaudois* mêmes, puifqu'ils venoient d'*Italie*; j'ai cru, dis-je, devoir tranfcrire toute cette Lettre pour faire voir, que fi ces bonnes gens etoient conformes aux Reformez, qui s'en difent les Enfans & les Defcendans, combien plus les Pifto-baptiftes fe peuvent ils vanter de leur jufte defcente de ce même peuple, auquel ils font incomparablement plus conformes, & de fentiment & de pratique; quand ce ne feroit qu'à l'egard du Baptême, qui etant un point effentiel à la Conftitution de la vraye Eglife Chrêtienne, les unit en un feul & même Corps d'Eglife, & en continüe la fucceffion perpetuelle & non interrompüe, depuis les Apôtres jufqu'à prefent, en telle forte qu'ils n'ont pas befoin de fe qualifier du Titre de Reformez, mais feulement de celui de Proteftans; au lieu que les Reformez ne peuvent pretendre à aucun jufte Titre qu'à celui de Reformez, y ayant une contradiction manifefte à fe dire tout à la fois Reformez, & les Defcendans d'un peuple qui fe vante de ne l'avoir jamais été; & avec lequel on a rompu la Chaine legitime & neceffaire d'union & de fucceffion, qui eft le vray Baptême Chrêtien, que ceux-là avoient, & que ceux-ci n'ont point.

' C'EST là, dit Mr. *Alix*, l'Epitre d'*Enervin*, qui engagea St. *Bernard* à prêcher & à ' ecrire contre les *Cathares*, ou *Vaudois* & *Albi*- ' *geois*.

Voila donc les *Vaudois* & les *Albigeois* reconnus par Mr. *Alix* pour *Cathares*; & chacun fait qu'au raport même de *Corneille* Evêque de *Rome*, les Difciples de *Novatian* furent les premiers qui ayent pris ce nom de *Cathares*, qui fignifie *Purs*.

St. *Bernard* les accufoit d'être fi cachez qu'on ne pouvoit rien apprendre de certain de leurs opinions, ' ce qui, dit il, etoit contraire à la con-' duite des Apôtres. Il les blame de ce qu'ils ' demeuroient avec des femmes non epoufées. Il ' conclut de ce qu'ils ne mangeoient ni Chair ni ' Lait, qu'il faloit qu'ils fuffent *Manichéens*; ce ' qu'il confeffe toutefois ne pas bien favoir lui-' même. Il les blame de ce qu'ils rejetoient le ' Baptême des Enfans, & de ce qu'ils confacroi-' ent tous les jours & dans leurs Repas ordinaires ' le Corps & le Sang de Chrift. Il dit qu'on les ' avoit eprouvez par le jugement de l'Eau, qui ' ne les ayant pas receus, ils furent trouvez cou-' pables. Il les confond, dit Mr. *Alix*, au lieu ' qu'*Enervin* les diftingue; ce qu'il croit que ' St. *Bernard* a fait ou par malice, ou par igno-' rance.

Mr. *Alix* dit, de ce qu'ils cachoient leurs fentimens, ' que c'etoit pour eviter autant qu'il fe ' pouvoit la rigueur des tourmens qu'on leur fai-' foit foufrir, & qu'il etoit faux qu'ils fuffent ' *Manichéens*, puifqu'ils beuvoient du Vin, ce que ' les *Manichéens* ne faifoient pas. Le bon ' homme, dit Mr. *Alix*, ne confideroit pas que ' la rigueur de la perfecution etoit la caufe de leur ' demeure avec des femmes non epoufées, & que ' *Robert Arbriftel* avoit gardé la même conti-' nence avec des femmes:' mais Mr. *Alix* ne les juftifie ni ne les blame à l'egard du Baptême des Enfans, que St. *Bernard* les accufe de rejeter.

Mr. *Alix*

Mr. *Alix* dit, ‘ que *Pierre de Clugny* avoit ‘ ecrit sur cinq questions contre les *Petrobrussiens*, ‘ dont la Creance ressembloit beaucoup à celle ‘ des *Cathares* d'*Italie*. Et au Chap. 17. page ‘ 149. de son Histoire il dit, que plusieurs Au-‘ teurs, comme *Egbert* Abbé de *Schonauge*, *Alain* ‘ *de l'Isle*, *Gerard de Cambray*, & *Bonacurse*, ‘ qui ont ecrit dans les siecles 12 & 13, de la ‘ Religion, de la multiplication, & de l'habita-‘ tion des *Cathares* dans l'Evêché de *Cologne*, ‘ dans la *Gaule Narbonnoise*, dans la *Flandre*, & ‘ dans le *Milanez*, en ont parlé comme des Au-‘ teurs passionez, en leur imputant par malice ‘ des doctrines & des crimes dont ils etoient in-‘ nocens.

‘ *Egbert*, dit Mr. *Alix*, dit qu'il avoit plusi-‘ eurs fois disputé avec eux ; qu'ils etoient extre-‘ mement bien versez dans l'Ecriture sainte, dont ‘ ils faisoient tout leur fort ; & que quoiqu'ils la ‘ maniassent sans jugement, toutefois ils etoient ‘ des fleaux terribles à l'Eglise *Romaine*, laquelle ‘ à cause de leur grand zele à faire des proselites, ‘ & à accroître leur nombre, etoit en grand dan-‘ ger de perir. Il dit qu'on les appelloit de di-‘ vers noms, selon les païs où ils demeuroient ; & ‘ qu'en *France* on les appelloit *Tisserans*, la plus-‘ part d'entr'eux etant de ce metier, comme ‘ etant le plus commode à s'entretenir de la pa-‘ role de Dieu, qu'ils savoient tous presque toute ‘ par cœur : Qu'ils descendoient des *Manichéens*, ‘ (mais Mr. *Alix* le nie, & dit qu'ils descen-‘ doient des *Novatiens* & des *Donatistes*.) Et en-‘ fin ils disoient que le bienheureux Pape *Sylvestre* ‘ avoit été l'Antechrist predit par les Apôtres, ‘ & que depuis son Pontificat il n'y avoit plus eu ‘ d'Eglise ; & Mr. *Alix* dit qu'il n'y avoit que

‘ les *Vaudois* qui fussent de cette opinion touchant ‘ le Pape & son Eglise. *p*. 154.

Mr. *Alix* dit, ‘ qu'*Alain de l'Isle* disoit qu'il ‘ y en avoit de trois sortes, dont les uns croyoient ‘ que le Baptême n'etoit d'aucun usage aux petits ‘ Enfans, parce qu'ils ne sont coupables d'aucun ‘ peché: D'autres tenoient que le Baptême n'e- ‘ toit d'aucun usage qu'à ceux qui etoient en age; ‘ & d'autres enfin soutenoient qu'il n'etoit d'au- ‘ cun avantage sans l'imposition des mains. *p*. 155.

Mr. *Alix* dit, ‘ que leur abstinence de jurer ‘ venoit des premiers Chrêtiens, ce qui, dit il, ‘ fait voir leur antiquité & leur conformité à l'E- ‘ glise primitive. *p*. 167.

Il dit ‘ que ceux-là se trompent qui pensent ‘ que les *Vaudois* tiroient leur nom de *Valdo*; & ‘ qu'il paroît par un Poéme appellé *la noble Le-* ‘ *çon*, qu'ils portoient ce nom 70 ans avant que ‘ *Valdo* parut, ce Poéme etant daté de l'an onze ‘ cent, & *Valdo* ne s'etant montré qu'en l'an ‘ 1170: Qu'à la verité *Valdo* etoit entierement ‘ de leur opinion; mais qu'ils etoient nommez ‘ *Vaudois* à raison de leur demeure dans les Val- ‘ lées, qu'*Everard de Bethune* dit qu'ils appel- ‘ loient *Vallées de Larmes*. Ils s'appelloient, dit ‘ il, *Wallenses, quia in valle lachrymarum ma-* ‘ *nerent*.

Mr. *Alix* nous apprend, ‘ qu'*Arnauld de Bresse* ‘ etoit de *Brescia* en *Italie*, où il fut quelque ‘ temps Lecteur: Qu'*Otho* Evêque de *Brescia* ‘ ecrit de lui, qu'etant grand amateur des Scien- ‘ ces il alla en *France* & etudia sous *Abelard* le ‘ grand maître des Sciences, & qu'après qu'il eut ‘ fini ses Etudes, il retourna à *Rome*; où ayant ‘ pris l'habit de Moine, il se mit à prêcher, & ‘ fit retablir le Senat en s'opposant à la Tirannie

‘ des

‘ des Papes, qui vouloient empieter ſur le Tem-
‘ porel de l’Empereur *Frideric Barberouſſe*; qu’il
‘ fut obligé, quoiqu’aimé du peuple, de fuir en
‘ *Allemagne*, d’où il retourna derechef à *Rome*
‘ après la mort du Pape, qu’il avoit auparavant
‘ obligé lui-même à fuïr de *Rome*; mais qu’en-
‘ fin ayant été pris ſur la Frontiere de *Toſcanne*,
‘ il fut emmené à *Rome*, où il fut pendu & brû-
‘ lé, & ſes cendres jettées dans le *Tibre*, afin
‘ que ſes Diſciples n’en fiſſent point de Reliques:
‘ Qu’il fut accuſé entre autres choſes d’avoir mal
‘ parlé du Sacrement de l’Autel, & du Baptême
‘ des Enfans, en quoi il avoit eu un grand nom-
‘ bre de Sectateurs: Qu’il y a grande apparence
‘ que cet *Arnauld* tenoit toutes les opinions de
‘ *Berenger*, ce que faiſoient auſſi tous ceux d’*I-
‘ talie* qui avoient renoncé à la Communion du
‘ Pape; & qu’*Arnauld* avoit été imbu de tous
‘ ces ſentimens par ſon maître *Abelard*.’ D’où
l’on peut conclure que ce Docteur, auſſi bien que
tous les Fideles d’*Italie*, ne faiſoient que peu ou
point de cas du Baptême des petits Enfans.

‘ *Reinier* Inquiſiteur du treizieme ſiecle, ſelon
‘ Mr. *Alix*, dit des *Vaudois* ou *Pauvres de Lyons*,
‘ qu’il confond enſemble, qu’il n’y avoit point
‘ d’hereſie plus pernicieuſe que celle-là; & qu’elle
‘ etoit la plus ancienne de toutes, ayant com-
‘ mencé au temps de *Sylveſtre*, à ce que diſent
‘ quelques uns; & que d’autres la font commen-
‘ cer dès le temps même des Apôtres; & qu’elle
‘ etoit auſſi la plus repandüe & la plus generale
‘ de toutes les Sectes, n’y ayant preſque aucun
‘ païs où elle ne ſe ſoit repandüe. *p.* 175.

‘ *Boſſüét*, dit Mr. *Alix*, ſe recrie bien haut
‘ contre *Béze*, parce qu’il dit que les *Vaudois* s’e-
‘ toient oppoſez de temps immemorial aux in-
‘ novations de l’Egliſe *Romaine*, & qu’ils tenoient

 ‘ des

' des Apôtres mêmes, leur Doctrine de Pere en ' Fils, tout depuis l'an 120, ſelon qu'ils l'a-' voient apris de leurs Anciens & de leurs Ance-' tres. Et M. *Alix* ajoute contre *Boſſüet*, qui ſe ' moque de cette antiquité, que le Lecteur jugera ' par ce qu'il en avoit dejà dit, ſi c'etoit fauſſe-' ment que les *Vaudois* ſe vantoient de leur anti-' quité apoſtolique.'

J'AJOUTE à ce qu'en vient de dire M. *Alix*, que les *Vaudois* pouvoient avec juſtice ſe vanter de leur antiquité apoſtolique, puiſqu'en qualité de *Cathares* ou de *Novatiens*, qui furent les premiers noms ſous leſquels ils paſſerent, ils s'etoient ſeparez de l'Egliſe Catholique dès le troiſieme ſiecle, & avant qu'elle ſe fut corrompüe; de ſorte qu'ils ont conſervé la pureté apoſtolique, depuis le ſiecle des Apôtres juſqu'à la preſente Reformation : Et ce fut alors qu'en ſe joignant avec les *Suiſſes* Reformez, ils changerent d'opinion à l'egard du Baptême, comme le temoignent *Jean Fox* & *Vigner*.

' Ce ſaint homme *Jean Fox* ſe refugia en *Suiſſe* ' & y demeura pendant les cinq ans que regna ' *Marie* premiere. C'eſt là où il ecrivit une ' bonne partie de ſon gros *Martyrologe* qu'il n'a-' cheva qu'au bout d'onze ans après l'avoir com-' mencé. C'eſt là auſſi ſans doute où il aprit la ' verité de cette union du reſte des *Vaudois* de ' *Provence* & de *Daufiné* avec les *Suiſſes* refor-' mez; & c'eſt dans ce *Martyrologe* qu'il nous ' apprend que ce Reſidu des *Vaudois* ayant eu ' vent de la Reformation de *Suiſſe*, y envoyerent ' leurs Deputez *George Morele* & *Pierre Maſſon*, ' qui etant, quoique Miniſtres, des hommes ſim-' ples & non lettrez, *Oecolampade* & ſes Colle-' gues n'eurent pas grande peine à leur perſuader ' que leurs anciens Barbes les avoient deçûs en

' pluſieurs

‘ plusieurs points, leur faisant accroire qu’il y a-
‘ voit du crime à jurer, à se remarier, à s’abste-
‘ nir du sang & des choses etoufées, & sur tout
‘ à ne point baptiser les petits Enfans ; à quoi ces
‘ deux Deputez s’accorderent sans façon, & tom-
‘ berent d’accord d’une commune Confession de
‘ Foi entr’eux & les *Suisses*, & s’en retournerent
‘ dans leurs Vallées avec cette Confession de Foi,
‘ qui fut agréée de ceux qui les avoient deputez.’
Voilà sinon mot à mot, au moins la veritable Idée que nous donne de cette affaire cet excellent Personnage *Jean Fox*. Et cette Idée se trouve confirmée par les paroles suivantes de *Vigner*.

‘ C’EST, dit il, ce que le dit *de Ribera* a ecrit,
‘ du quel on peut aussi juger assez clairement,
‘ qu’il n’y avoit pas grande difference de doctrine
‘ entre les *Albigeois* & les *Vaudois*, sinon possible,
‘ au point du Baptême des Enfans, que les *Vau-*
‘ *dois* de ces derniers temps ont baptisez depuis
‘ la presente Reformation.’ Voilà qui est decisif.

M. *de Meaux* n’a donc pas eu si grand tort de dire ‘ Que les Reformez prenoient pour predeces-
‘ seurs ceux qui leur ont succedé,’ ce qui est vray à la Lettre ; puisque les *Vaudois* ont embrassé la Religion des Reformez ; & que les Reformez n’ont point embrassé la Religion des *Vaudois*, ni celle d’aucun parti qui les aye jamais precedé. Et l’on peut dire sans leur faire d’injustice, que leur Religion est toute nouvelle, & la sans-pareille, n’y en ayant jamais eu une telle auparavant, comme l’a fort bien prouvé l’Auteur du Livre intitulé, *les P. R. convaincus de Schisme.* Messieurs *Basnage* & *Alix* n’avoient donc pas sujet de se plaindre de M. *de Meaux*.

M. *Alix* nous dit en suite, ‘ Que les *Vaudois*
‘ de *Bohême* rejettoient aussi le Baptême des En-
‘ fans, & n’admettoient que le sens literal de
l’Ecriture

‘ l'Ecriture ſainte, ſelon le rapport d'*Enéas Sil-*
‘ *vius*, qui fut fait Pape ſous le nom de *Pie* II.
‘ dans le 14 ſiecle: Et ſelon *Sleidan*, ces *Vaudois*
‘ refugiez en *Bohême* etoient encore dans les
‘ mêmes ſentimens au temps de la Reformation.
‘ *Enée* dit d'eux quant à leur vie & mœurs,
‘ qu'ils etoient, comme ſont, dit il, tous les He-
‘ retiques, modeſtes en leurs habillemens, auſſi
‘ bien qu'en leurs paroles & en tous leurs geſtes
‘ & deportemens. Ils evitent toute vaine gloire
‘ dans les habits, n'etant ni mal vêtus, ni avec
‘ aucune affectation de mode nouvelle. Ils ne
‘ ſont aucun Traffique ni commerce, de peur de
‘ s'engager dans des menſonges ou dans de vains
‘ Diſcours; & ſur tout, dans des Tromperies;
‘ mais ils ſe contentent du labeur de leurs mains
‘ & de metiers; comme d'être Cordonniers,
‘ Tailleurs, & principalement Tiſſerans. Ils
‘ ſont, dit il, fort menagers & temperez en leur
‘ manger & en leur boire. Ils ſont auſſi fort
‘ chaſtes. Ils ne frequentent ni Tavernes, ni
‘ Cabarets, ni Bales, ni aucun Jeu ou lieu public
‘ que ce ſoit. Ils s'abſtiennent de Colere. Pen-
‘ dant qu'ils travaillent, ils ne ceſſent d'enſeigner
‘ ou d'apprendre: C'eſt pour quoi ils prient peu.
‘ Comme des hypocrites, ils vont à l'Egliſe; ils
‘ y ſont leurs Offrandes; ils s'y confeſſent; ils
‘ y communient, ils y entendent les Predications;
‘ mais ce n'eſt que pour epier & ſurprendre les
‘ Predicateurs. Les femmes auſſi ſont fort mo-
‘ deſtes. Elles evitent toute mediſance, les ge-
‘ ſtes indecens, & toute legereté en parole &
‘ dans leurs diſcours. Elles s'abſtiennent princi-
‘ palement de jurer & de mentir, ne voulans pas
‘ ſeulement dire, *en verité*, *certainement*, & au-
‘ tres aſſeverations ſemblables, qu'ils regardent
‘ comme des ſermens. C'eſt rarement, dit il,

‘ qu'ils repondent directement aux questions qu'on ‘ leur fait : Comme, si on leur demande, Avez ‘ vous quelque connoissance de l'Evangile ou des ‘ Epitres ? Ils repondent, Qui nous les auroit ‘ apris ? Cela est pour les gens de loisir, & qui ‘ ont de la penetration, & un bon entendement. ‘ Ils disent ordinairement, *oüi*, *oüi*, *non*, *non*, di‘ sant qu'il leur est deffendu de rien dire d'avan‘ tage. Il dit qu'ils se mettent à genoux pour ‘ prier, ce qu'il font dès qu'ils sortent du lit, ‘ au milieu du jour, & le soir avant de se coucher. ‘ Ils s'entretiennent continüellement de la parole ‘ de Dieu, & à la Table même, où ils usent ‘ d'exhortations. *Enée Silvius* avoit une si par‘ faite connoissance d'eux, qu'il donne les noms ‘ de tous leurs Pasteurs, dont les uns etoient d'un ‘ metier & les autres d'autres, & travailloient ‘ tous de leurs mains. Tous ceux-cy, dit il, sont ‘ appellez entr'eux Apôtres, Maitres, Anges, & ‘ Freres.

‘ LEUR vie & conversation, dit il en parlant ‘ des ministres, est telle. Ils jeunent trois ou ‘ quatre jours la semaine au pain & à l'Eau, à ‘ moins qu'ils ne soyent obligez de travailler bien ‘ fort ; après quoi ils paroissent parmy ceux de ‘ leur créance, comme leurs superieurs. Ils prient ‘ sept fois le jour. Le plus agé commence à ‘ prier, & prie autant ou aussi peu de temps qu'il ‘ veut, ou qu'il le juge à propos, & la Compagnie ‘ le suit dans sa priere. Leurs Precheurs sont ‘ habillez fort modestement, & à très peu de ‘ frais. Ils marchent deux à deux ensemble, un ‘ vieux & un jeune, en quelque part qu'ils aillent. ‘ Ils parlent avec une grande precaution & rete‘ nüe, evitant les menteries, les juremens, & ‘ toute parole sale ; ce qu'ils ont aussi un grand

‘ soin

‘ ſoin d'enſeigner & de recommander à leurs Au-
‘ diteurs de pratiquer.’

HELAS! que nous ſommes eloignez de cet admirable & loüable train de vie! Ceux-là ſe conduiſoient entierement & à tous egards comme de vrais Chrêtiens & ſelon les Régles de l'Evangile; & nous vivons aujourdhuy comme des Infideles, & même comme des Athées. Au commencement de la Reformation, nos Peres imiterent un peu cet incomparable Train de vie, en ſorte que l'on reconnoiſſoit d'abord un *Huguenot* à ſa mine & par ſes paroles, & j'en ai veu moi-même encore quelques Traces dans les vieilles gens qui vivoient il y a entre 60 & 70 ans. Mais quel prodigieux changement depuis ce temps là, & ſur tout depuis le Refuge, & dans notre diſperſion!

D'OU vient helas! que beaucoup moins de deux cens ans nous ont entierement perdus; & que quinze ſiecles ont plûtôt augmenté que diminüé la Pieté exemplaire, & la ſainteté de vie de ce peuple cheri de Dieu?

C'EST ſans doute que leur ſeparation, & leur entier detachement d'une Egliſe, qui delaiſſant ſa pureté primitive commençoit à ſe corrompre, & alloit par degré devenir antichrêtienne: Que leur zele ardent pour la pureté, & pour la ſimplicité de la Doctrine evangelique; de ſes Dogmes, de ſa Diſcipline, de ſes Sacremens; & ſur tout de ſa morale ſevere & heroïque, leur avoit attiré les Dons & l'aſſiſtance du Saint Eſprit, qui, ſelon la promeſſe du Seigneur, eſt demeuré avec eux ſans jamais les abandonner. C'eſt à ceux qui endoctrinent & qui baptiſent purement & ſimplement, ſans addition ni diminution de ce que le Seigneur a enſeigné & commandé: C'eſt à ceux-là, dis-je, & non à d'autres, auxquels il a promis ſa preſence continüelle juſqu'à la fin du monde.

Dieu agit ordinairement envers les hommes, à peu près en la même maniere qu'ils agissent envers lui. *Aprochez vous de Dieu, & il s'approchera de vous. J'honorerai celuy qui m'honorera. Si vous cheminez avec moi par rencontre, je cheminerai avec vous par rencontre. Si vous persistez en ma parole, vous serez vrayement mes Disciples, & connoitrez la verité, & elle vous affranchira.* Ce fut là le cas & l'heureux sort de ce bon peuple, depuis leur separation de l'Eglise qu'on a toujours appellé Catholique, qu'ils disoient eux-mêmes avoir été faite dès le temps de l'Empereur *Constantin*, & du Pape *Sylvestre*. Ils sont toujours demeurez inviolablement attachez à la pureté & simplicité de la Doctrine de l'Evangile, recevant la parole de Dieu dans sa pureté & simplicité literale, & sans luy faire violence par des gloses & des explications forcées & metaphysiques ; leurs Ministres, qui n'etoient que de simples Artisans, *n'affectant point les choses hautes*, comme la sagesse de ce monde, *mais s'accommodant aux choses basses*, nourissoient leurs Troupeaux de la vraye Pâture celeste & divine.

Il n'en a pas été de même de nos Peres & de leurs Descendans, qui ne s'etant detachez qu'en partie de l'Eglise antichrêtienne, dont ils ont retenu le faux Baptême, ont été privez de cet Esprit Saint, qui n'est communiqué aux fidelles qu'après la reception du vray Baptême & par l'imposition des mains : Et cette privation de l'Esprit de grace & de sanctification, a jetté les Reformez dans un abandon à toute dissolution à qui en fera le pis, comme il paroît par la depravation de leurs mœurs, & par leur vie impie & dereglée.

Enfin, M. *Alix* nous dit dans le chap. xxiv. ‘ Que les *Vaudois* ont toujours conservé entr'eux ‘ le

‘ le même Gouvernement Ecclesiastique, qu'ils ‘ avoient au temps de leur separation de l'Eglise ‘ *Romaine*, *Wido* etant alors Evêque de *Milan* ‘ en 1059;’ mais il auroit pû prendre cette separation & leur Gouvernement Ecclesiastique de plus haut; je veux dire du troisieme, ou du quatrieme siecle, lorsqu'en la personne de leurs predecesseurs les *Novatiens*, ils se separerent de l'Eglise de *Rome*. Car dès lors ils retinrent le même Ministere qui selon toute apparence commença dès le temps même des Apôtres; ministere, qui etoit distribüé, comme le dit Mr. *Alix*, en trois Classes; savoir, des Evêques, des Prêtres ou Anciens, & des Diacres; & ces Ordres distinctes ont toujours subsisté chez les *Vaudois* d'*Italie*, de *France*, & de *Bohême*, aussi long temps qu'ils ont subsisté eux-mêmes, c'est à dire jusqu'au temps, ou à peu près de la Reformation. Mais Mr. *Alix* remarque qu'il n'est pas bien facile de tracer leur succession, parce que leurs memoires ont été detruits par les frequentes & violentes persecutions qu'ils ont souffertes. Quoiqu'il en soit, il est certain que ce Ministere a toujours subsisté, comme le temoignent *Reigner*, *Matth. Paris*, *Pilicdorf*, *Commenius*, & autres. ‘ L'on trouve, dit Mr. *Alix*, qu'ils avoient des ‘ Superieurs en *Italie*, comme à *Aquilée* au Ro‘ yaume de *Naples*, qui conferoient les Ordres ‘ au Clergé inferieur. Nous trouvons la même ‘ chose, dit il, parmi ceux de *Bohême*, comme ‘ il paroît par leur Confession de Foi, qui fut pre‘ sentée à *Vladislaus*, *Volsius*, *Alphonse de Castro*, ‘ & *Claude Seissel* Archevêque de *Turin*, qui vi‘ voit quelques années avant la Reformation. ‘ Tous en rendent le même temoignage, disant ‘ que les *Vaudois* tenoient leurs Evêques comme ‘ etant les successeurs des Apôtres; & ils etoient

‘ si

' si attachez à cette coutume, dit Mr. *Alix*, qu'ils ' etoient dans de grandes inquietudes, lorsqu'a- ' yant besoin de Ministres, il ne se trouvoit point ' d'Evêques pour leur imposer les mains, comme ' lorsqu'environ l'an 1437 les *Vaudois* de *Bohême* ' ayant créé trois Pasteurs etoient fort en peine ' par qui leur faire imposer les mains; mais ' qu'ayant entendu qu'il y avoit des *Vaudois* sur ' les Confins d'*Autriche* & de *Moravie*, ils y en- ' voyerent un de leurs Pasteurs nomme *Michel* ' *Zanbergue*, pour apprendre ce qu'ils devoient ' faire, tant pour satisfaire au scrupule de leurs ' consciences & à celles d'autres, que pour l'ave- ' nir. Ce *Michel* donc, qui avoit luy-même re- ' ceu ses ordres de l'Evêque de *Rome*, & deux ' autres avec luy, ayant rencontré un Evêque ' *Vaudois* nommé *Etienne*, qui en fit venir un ' autre, & des Ministres, apprit par eux, que sa ' Doctrine & celle de tous les *Vaudois* etoit la ' même qui avoit été enseignée, & qui avoit eu ' la vogue au temps de *Constantin*. Cet Evêque ' *François* leur expliqua leurs Articles de foy, & ' leur raconta les horribles persecutions que ses ' Freres avoient endurées en *Italie* & en *France*; ' & enfin que le dit Evêque *Etienne* leur imposa ' les mains, leur conservant en même temps le ' pouvoir de faire la même chose à d'autres selon ' que la necessité & les occurrences le requier- ' roient: Qu'il leur protesta qu'ils avoient parmi ' eux de legitimes Evêques & une succession non ' interrompüe depuis les Apôtres mêmes: Et que ' delà en avant tous ces *Vaudois*, tant d'*Autriche*, ' & de *Moravie*, qui furent trouvez au nombre ' de quatrevingt mille, que ceux de *Bohême* qui ' n'etoient pas proprement *Vaudois*, mais seule- ' ment separez des Papistes & des *Calixtins*, s'u- ' nirent en un Corps d'Eglise; mais que cette

'union ne dura pas long temps, le bon Evêque 'Etienne ayant été peu de temps après brulé à 'Vienne.'

QUOIQUE tout ce qui a été dit jusqu'icy, soit plus que suffisant pour prouver que les *Novatiens*, les *Cathares*, & les *Vaudois* & *Albigeois*, qui tous les uns après les autres n'ont fait qu'un seul & même peuple qui a passé sous diverses Denominations, n'ayent jamais baptisé les petits Enfans, ce qui avec ce que nous avons dit de la pratique des siecles qui ont precedé la separation des *Novatiens*, à l'egard de ce Baptême des Enfans, que l'Eglise Catholique elle-même n'a pas cru devoir leur être conferé generalement avant le dixieme ou l'onzieme siecle: Quoique toutes ces preuves, dis-je, entassées les unes sur les autres soient plus que suffisantes pour demontrer la perpetuité de la Foy, & la succession non interrompüe des Eglises de ceux qu'on veut bien appeller aujourdhuy du nom odieux & faux d'*Anabaptistes*, & que nous appellons ici *Pistobaptistes*, c'est à dire, Plongeurs de Croyans, ou de Fideles; cependant nous allons en pousser la preuve encore plus loin, & montrer que cette Doctrine & cette Foi, si conforme à celle de l'Eglise des premiers siecles, & à la parole de Dieu même, a été soutenüe, par ce qu'il y a eu de personnes les plus illustres, & les plus distinguées par leur savoir, aussi bien que par leur pieté & leur grand zele à combatre l'Erreur, & à defendre la Verité; & nous revenons à Mr. *Basnage*, qui dit de *Berenger*,

'JE ne parlerai point de *Berenger*, dont les 'Evêques de son temps ont dit, qu'il etoit l'honneur du Clergé, l'appuis de l'Eglise, & que sa 'reputation n'egaleroit jamais son merite, quand 'même elle augmenteroit toujours, & rempliroit 'toute la Terre. Il laissa, dit il, après sa mort

'un

'un grand nombre de Disciples, qui se repandirent par toute la *France* sans jamais abandonner ses sentimens. De la cendre de ces premiers Disciples on en vit renaitre d'autres, qui porterent en tous lieux la verité. Ils inonderent *la Flandre* & toutes les Provinces voisines, d'où l'Evêque de *Trêve* se contenta de les chasser.

Or chacun sait que cet excellent personnage etoit Pistobaptiste. C'est donc ainsi que Dieu se conservoit des Temoins veritables, & un peuple fidele, pendant que le mystere d'Iniquité gagnoit le dessus de jour en jour, & se rendoit formidable.

Mr. *Basnage* dit ensuite, 'que les Evêques du *Languedoc* assemblez à *Thoulouse* au sujet des *Albigeois*, & qui les condamnerent, les accusoient entre autres choses de rejetter l'Eucharistie, parce qu'ils ne croyoient point que le Corps de Christ y fut present; & pareillement le Baptême, parce qu'ils ne le croyoient point absolument necessaire pour le salut des Enfans; ou bien, pour ne rien dissimuler, dit il, parce que quelques uns etoient persuadez qu'on devoit attendre l'age de raison pour le conferer.

Mais pour ne rien dissimuler, Mr. *Basnage* ne devoit pas dire *quelques uns*, mais *tous*, comme tous les Savans le savent & le confessent pour la plupart, & comme lui-même l'avoüe en d'autres endroits de son Livre, quand il dit si souvent, que *les Albigeois avoient la même foi que lui, excepté à l'egard du Baptême, qu'ils ne conferoient point aux petits Enfans.* Et en effet; car comment eussent ils pû être tous generalement Disciples de *Berenger*, qui rejetoit ce Baptême, & ne faire qu'une seule & même Communion, les uns croyant & pratiquant une chose, & les autres croyant & pratiquant une autre chose, non seulement dif-

ferente, mais même toute contraire à la premiere? Ces gens qu'on nous dit tant de fois, qui rejetoient avec dedain tout ce qui venoit de *Rome*, & qui n'etoit pas de la parole de Dieu, dont ils ne s'ecartoient d'un seul moment, ni d'un côté ni d'autre; ces gens là, dis-je, eussent ils pû ou voulu avoir communion avec des personnes qui eussent cru & pratiqué ce qui n'avoit d'autre fondement que le caprice d'une Eglise antichrêtienne, qu'ils avoient si fort en horreur? Non, ils etoient tous d'un même avis à cet egard, aussi bien qu'à l'egard de l'Eucharistie.

' Peu de temps après, dit Mr. *Basnage*, *Rodolphe* Abbé de S. *Tron* au païs de *Liége*, ' retournant de *Rome* en 1125, ne voulut pas passer ' par un certain païs, parce qu'il le savoit infecté ' de l'ancienne heresie des Sacramentaires. Ce ' passage, dit il, est de quelque importance pour ' la perpetuité de notre Foi, & pour la succession ' de l'Eglise; car on y parle de la doctrine des ' Sacramentaires, comme d'une heresie ancienne ' & inveterée: Elle a donc toujours eu des De- ' fenseurs depuis le neuvieme siecle.

' On ne dit pas, dit il, quel païs c'etoit; mais ' il y a bien de l'apparence que c'etoit la *France*, ' & non pas l'*Allemagne*; ou bien ce pouvoit être ' le *Piemont*, où *Claude de Turin* avoit laissé bien ' des Disciples après lui, & où *Valdo* le grand ' ami de *Berenger* pouvoit être allé.

Or *Claude de Turin*, *Valdo*, & *Berenger* n'approuvoient pas le Baptême des Enfans, ni consequemment leurs Disciples; de sorte que si ce passage est important pour la perpetüité de la Foi des Reformez, & pour la succession de leur Eglise, combien plus doit-il être important pour la perpetüité de la Foi des *Pistobaptistes*, & pour la succession de leur Eglise?

Mr. *Basnage* dit, ‘ qu'en 1163 *Alexandre* III. ‘ etant venu en *France*, lui & les Rois de *France* ‘ & d'*Angleterre* assemblerent un Concile à *Tours*, ‘ où les *Albigeois* furent condamnez & anathema- ‘ tisez. Ce Concile, dit il, les regardoit comme ‘ fort anciens; ils etoient repandus en grand nom- ‘ bre dans la *Gascogne*, & dans diverses provin- ‘ ces; & ils avoient des assemblées particulieres. ‘ Il fut defendu d'avoir commerce avec eux.’ Tous ces gens là etoient Pistobaptistes, ou Anabaptistes.

Mr. *Basnage* p. 123, 124. depeint les *Manichéens* dans toutes leurs plus sombres couleurs, pour faire voir la grande difference qu'il y avoit d'eux aux *Albigeois*, que *Bossüét*, aussi bien que d'autres malins aversaires, a eu la malice d'accuser de *Manichéïsme*, ‘ parce qu'à la verité il y ‘ avoit parmi eux en *Languedoc* des *Manichéens* ‘ aussi bien que des *Ariens*, contre lesquels les *Al-* ‘ *bigeois* disputoient souvent, & toujours avec a- ‘ vantage, sur tout contre les *Manichéens*, dont ‘ les opinions etoient les plus deraisonables & les ‘ plus extravagantes du monde.’ Mais M. *Basnage* & Mr. *Alix* ne devoient pas trouver fort etrange, qu'un homme aussi bigot & aussi malin qu'etoit Mr. *Bossüét*, eut accusé les *Albigeois* d'être *Manichéens*, puisque les Reformez eux-mêmes ont été assez injustes & assez peu charitables, pour ne pas dire malins, pour reprocher aux Pistobaptistes toutes les folies extravagantes des Possedez de *Munster*, voulans à toute reste qu'ils tirassent leur origine de ces Demoniaques; comme s'il n'y eut jamais eu personne avant ces Enragez qui eut trouvé à redire au pretendu Baptême des Enfans, quoique leurs Savans ayent bien sû le contraire, ou bien il faudroit qu'ils n'eussent ja-

mais rien ſû des anciens *Vaudois* & *Albigeois*, & des *Novatiens* mêmes ; ce qui n'eſt pas poſſible.

Mr. *Baſnage* dit, ' que les *Albigeois* diſputoient ' contre les *Manichéens* avec tant de ſubtilité ' qu'ils faiſoient honte aux Prêtres ignorans, & ' qu'allumant leur haine ils avoient plus de com- ' plaiſance pour les *Manichéens* que pour eux : ' Que c'etoit alors une ſi grande honte que d'être ' Prêtres, qu'ils cachoient leurs Couronnes ; & ' leur autorité etoit tellement mepriſée, que les ' Soldats s'attachoient ouvertement aux Hereti- ' ques, dit *Guillaume de Puy-laurent*. Les op- ' poſitions du Clergé etoient vaines. Le reſpect ' que l'on avoit pour les Sectaires etoit profond. ' On leur laiſſoit des Cymetieres où ils enter- ' roient leurs morts. Ils recevoient beaucoup plus ' de Legs que les Eccleſiaſtiques. Ils etoient ' exempts de Tailles & de Gardes, & ſi quelcun ' marchoit avec eux, ſon enemi n'oſoit jamais ' l'attaquer.

L'on peut voir par là, la recompenſe de la pieté & de la vertu. Ces bonnes gens n'avoient pas d'autre Etude ou Savoir, que la ſcience de la parole de Dieu, dans laquelle ils etoient extremement bien verſez ; & ils confondoient aiſement leurs averſaires : Et parce qu'ils craignoient Dieu, & reſpectoient ſouverainement ſa parole & ſes ordonnances, ils etoient craints, cheris, & reſpectez. Cette conſideration devroit donner bien à penſer à nos Reformez en general, dont on ne fait pas plus de cas qu'ils n'en meritent.

Mr. *Baſnage* nous dit, ' que St. *Bernard* diſ- ' putant contre les *Petrobruſſiens*, ou *Albigeois*, ' remarque que toutes les Sectes avoient eu leurs ' Auteurs, mais celle-ci, dit il, ne peut nous in- ' diquer ſon origine.' Auſſi n'en avoit elle pas d'autre que les Apôtres mêmes.

Mr. *Baſnage*

Mr. *Basnage* dit, ‘ qu’*Enervin*, dont nous
‘ avons dejà fait mention, après avoir parlé des
‘ *Manichéens* du *Languedoc* dans sa Lettre à
‘ St. *Bernard*, parle d’une autre Secte qui rejet-
‘ toit la Presence réelle de Jesus Christ à l’Au-
‘ tel, la confiance aux suffrages des Saints, les
‘ Satisfactions qu’on imposoit aux Fideles pour
‘ leurs pechez, le Purgatoire, la Priere pour les
‘ morts; & enfin toutes les Observances de l’E-
‘ glise, lorsqu’il paroissoit que Jesus Christ ne les
‘ avoit point etablies. On ne peut, dit Mr. *Bas-
‘ nage*, exprimer plus nettement notre Doctrine,
‘ ni combatre plus fortement Mr. *de Meaux*.
‘ Ce Curé de *Cologne*, dit Mr. *Basnage*, ajoute
‘ seulement qu’ils avoient la même Erreur que
‘ nous avons dejà remarqué plusieurs fois; c’est
‘ qu’ils croyoient qu’il faloit attendre l’age de
‘ connoissance pour conferer le Baptême.’ Et un peu plus bas Mr. *Basnage* parlant de la difference qu’il y avoit entre les *Manichéens* & *Pierre de Bruis*, dit ‘ que celui-ci s’etablissoit une Reli-
‘ gion parfaitement semblable à la notre (c’est à
‘ dire, la Reformée) excepté son Erreur sur le
‘ Baptême: Car nous le prouvons, dit il, par
‘ *Enervin*, & par les autres Auteurs que Mr. *de
‘ Meaux* a cité contre nous.

Ici Mr. *Basnage* avoüe, que non seulement *quelques uns*, comme il avoit dit dans un autre endroit, mais que *tous* les *Albigeois*, & *Pierre de Bruis*, & consequemment tous ses Disciples, qui furent en très grand nombre, rejettoient le Baptême des Enfans: mais selon lui c’est une Erreur. Voilà qui est bien plus tôt dit que prouvé. Le Pape n’en peut pas dire davantage, ni en decider avec plus de hauteur, ni d’une maniere plus absolüe & plus arbitraire. Il faut être bien passionné, pour ne pas dire bien aveugle, pour ne pas s’ap-

s'appercevoir, que l'on condamne une chose comme fausse, qui a au moins toute la semblance de verité qu'on puisse desirer ; & cela avec la même temerité que puissent faire les aversaires les plus injustes & les plus malins, que l'on ait à combatre soi-même. C'est donc ainsi que Mr. *Basnage* rend à ces venerables Peres les *Albigeois* & les *Petrobrüiissiens* ce que ses plus malins aversaires lui ont prêté.

Mr. *Basnage* dit, ‘ que *Pierre* le Venerable ‘ Abbé de *Clugny* est un troisieme Temoin pour ‘ les *Albigeois*, & contre Mr. *de Meaux*, qui dit ‘ que cet Abbé n'avoit pas bien connu toutes les ‘ Erreurs de ce peuple : Et quand il n'y auroit, ‘ dit *Bossüét*, de veritable que les Erreurs que ‘ l'Abbé reproche aux *Petrobruissiens*, cela suffit : Car ils ne conferoient le Baptême qu'aux ‘ Adultes ; & c'est là refuser le salut à l'age le ‘ plus innocent qui soit parmi les hommes. C'est ‘ reconnoître que depuis tant de temps qu'on ne ‘ baptise plus que des Enfans, il n'y a plus de ‘ Sacrement, il n'y a plus d'Eglise, ni de Chrêtiens.

‘ Il est vray, dit Mr. *Basnage*, que leur Doctrine sur le Baptême des Enfans etoit erronée, ‘ mais conclure de là qu'il n'y avoit plus de Sacremens, plus d'Eglise, ni plus de Chrêtiens, ‘ qu'ils privent du salut l'age le plus innocent, ‘ c'est outrer la matiere, & faire des Declamations inutiles. L'ancienne Eglise ne croyoit ‘ point le Baptême necessaire pour être sauvé : ‘ Elle ne le conferoit point aux Enfans dès le ‘ moment de leur naissance ; elle attendoit au jour ‘ de Pâque, qu'elle appelloit pour cette raison *le* ‘ *jour des Lumieres :* Et quelques siecles se sont ‘ ecoulez pendant lesquels on differoit le Baptême ‘ jusqu'à la mort. Cependant, oseroit on dire,

‘ que

‘ que dans ces ſiecles, qui ont été les plus purs & ‘ les plus beaux, l’Egliſe fut perie? Croire qu’il ‘ faut attendre à conferer les Sacremens qu’on ait ‘ atteint l’age de connoiſſance, parce qu’on ne ‘ doit pas être ſauvé par la foi d’autrui, c’eſt une ‘ Erreur; mais cette Erreur ne detruit ni l’Eſ‐ ‘ ſence de l’Egliſe, ni la nature des Sacremens, ‘ ni elle n’eſt pas même un obſtacle au ſalut des ‘ Enfans.

Ici Mr. *Baſnage* reconnoît que ‘ l’ancienne ‘ Egliſe ne croyoit point le Baptême neceſſaire ‘ pour être ſauvé, & que c’eſt pour cela qu’elle ‘ ne le conferoit pas aux Enfans dès le moment ‘ qu’ils etoient nez.’ L’ancienne Egliſe agiſſoit donc conſequemment à ſes principes; mais c’eſt ce que ne font pas les Reformez; car encore qu’ils ne croyent point non plus que l’ancienne Egliſe, que le Baptême ſoit neceſſaire au ſalut des Enfans, ils ne laiſſent pas de les baptiſer, (ſelon eux) ce qu’ils font ſans commandement, ſans neceſſité, & contre la droite raiſon. Mais il n’en demeure pas là: Il confeſſe de plus, ‘ que quelques ſiecles ‘ ſe ſont ecoulez pendant leſquels on differoit le ‘ Baptême juſqu’à la mort.’ N’eſt ce pas là avoüer, que *ces quelques ſiecles* ne baptiſoient point d’Enfans: Et quels pouvoient être ces *quelques ſiecles*, que les trois ou quatre premiers, comme nous l’avons ſuffiſamment montré & prouvé?

A ce compte là, le ſiecle des Apôtres mêmes n’a point été exempt d’Erreur, car il a été le premier de ces *quelques ſiecles*, auſquels on ne ſe faiſoit baptiſer qu’aſſez tard; parce que comme on croyoit alors, auſſi bien que les Reformez d’aujourdhuy, que le *droit uſage du Baptême gît en foi & repentance*, on croyoit auſſi qu’il faloit attendre à conferer le Baptême qu’on eut atteint l’age de connoiſſance, qui eſt le ſeul temps propre à faire

à faire ce *droit usage*, qu'un Enfant tout nouveau né ne sauroit faire. Il semble donc que ces Anciens ayent raisonné assez juste, & qu'ils ayent agi fort consequemment à ce Principe du Catechiste *Dim.* 50. & peut-être que personne ne regarderoit cela comme une Erreur, si Mr. *Basnage* n'avoit dit que c'en etoit une; mais puisqu'il l'a dit, il le faut croire.

Mais Mr. *Basnage* n'a-t-il pas donné lui-même dans cette Erreur en refusant la Communion aux Enfans avant l'age de connoissance? *Croire*, dit il, *qu'il faut attendre à conferer les Sacremens qu'on ait atteint l'age de connoissance, c'est une Erreur.* Or il faut remarquer qu'il dit au Pluriel les Sacremens, & non pas le Sacrement au Singulier. Par les Sacremens il entendoit sans doute le Baptême & la Cene; car il n'en reconnoissoit point d'autres. Si donc c'est *une Erreur de priver des Sacremens ceux qui n'ont point encore atteint l'age de connoissance*, Mr. *Basnage* lui-même & tous les Reformez sont dans cette Erreur; car ils privent de la Communion, qui est un des deux Sacremens de l'Eglise Chrêtienne, tous ceux qui *n'ont point atteint l'age de connoissance.* C'est donc une Erreur de ne point baptiser des Innocens, qui n'ayant point *atteint l'age de connoissance*, sont incapables de faire *un droit usage* de leur *Baptême*, & *qui ne peuvent être sauvez par la foi d'autrui*; mais ce n'est pas une *Erreur* de priver de la Communion ceux qui y ont droit par leur Baptême, & cela parce qu'ils n'ont point *atteint l'age de connoissance*, & qu'ils *ne peuvent être sauvez par la foi d'autrui*, ou qu'ils ne peuvent être rendus dignes de la Communion par l'Epreuve d'autrui. Voilà qui est bien contradictoire, & en même temps bien magistral; & peut-être même un peu trop arbitraire: mais

mais *ils ſont du monde, & le monde les ecoute* & leur applaudit, & cela ſuffit: En arrive ce qui pourra ci-après; il faut ſoutenir ce qui eſt à la mode.

‘ LE Concile d'*Oxford* de l'an 1160, dit ‘ Mr. *Baſnage*, repreſente les *Albigeois* comme ‘ des Heretiques fort anciens, qui s'etoient repan- ‘ dus en *Eſpagne*, en *Italie*, en *Allemagne*, & en ‘ *France*; & qui enfin etant paſſez en *Angleterre*, ‘ y furent condamnez au Foüét, reçurent ſur ‘ le Front la marque publique, & furent bannis ‘ de la Ville; & que l'on executa avec tant de ‘ precautions la defenſe qui fut faite de leur don- ‘ ner aucun ſecours, qu'ils moururent de faim & ‘ de miſere. Quelque Hiſtorien, dit Mr. *Baſ-* ‘ *nage*, les accuſe d'avoir rejetté tous les Sacre- ‘ mens, & cela parce qu'ils ne croyoient point ‘ la Preſence réelle, ni que le Mariage, les Or- ‘ dres, & la Confirmation fuſſent des Sacremens. ‘ D'ailleurs, dit Mr. *Baſnage*, ils ne conferoient ‘ le Baptême qu'aux Adultes, au lieu que l'Egliſe ‘ *Romaine* le croit abſolument neceſſaire au ſalut ‘ des Enfans. *Thomas Walden*, dit Mr. *Baſ-* ‘ *nage*, qui vivoit en *Angleterre* il y a 250 ans, ‘ & qui pouvoit avoir vû les Actes de ce Concile, ‘ decharge ces accuſez du *Manichéïſme*, ſe con- ‘ tentant de dire, qu'au lieu de deteſter les Sacre- ‘ mens, ils croyoient ſeulement qu'on ne devoit ‘ conferer le Baptême qu'aux Adultes, & qu'on ‘ ne devoit ni invoquer les Saints, ni prier pour ‘ les morts; ce qui confirme, dit Mr. *Baſnage*, ‘ ce que dit un autre Hiſtorien *Anglois*, qui aſ- ‘ ſeure qu'ils enſeignoient le veritable uſage qu'on ‘ devoit faire du Baptême & de l'Euchariſtie, ‘ qu'ils regardoient comme les ſeuls Sacremens ‘ inſtituez par Jeſus Chriſt.’ Et voilà, ſelon Mr. *Baſnage*, la Doctrine toute pure de Refor-

mez

mez & leurs Dogmes, excepté le Baptême des Enfans, qu'ils n'approuvoient point ; ce qui, au dire de Mr. *Basnage*, etoit une Erreur ; mais qui etoit, selon l'Historien *Anglois*, *faire un veritable usage de ce Sacrement.* Ainsi tout Papiste que fut cet Historien *Anglois*, il etoit moins passionné & plus judicieux que Mr. *Basnage*, puisqu'il ne taxe point ces bonnes gens d'Erreur, mais plûtôt d'avoir enseigné que *le droit usage du Baptême gît en foi & en repentance*, comme s'en exprime le *Catechiste*, Sect. 50.

Mr. *Basnage* continuant à defendre les *Albigeois* contre les fausses accusations de *Manichéisme* portées par le malin *Bossüét*, conclut que toutes leurs Erreurs rouloient seulement sur le Baptême des Adultes, & sur la defense de jurer : Il devoit ajouter une troisieme Erreur très dangereuse, qui etoit celle de faire conscience de manger du Boudin fait de sang ; que les premiers Chrêtiens, aussi erronez que les *Novatiens*, les *Cathares*, les anciens *Vaudois* & les *Albigeois*, appelloient *la viande du Diable.* Enfin cette Erreur de ne manger d'aucun sang que ce soit, ayant commencé à *Jerusalem*, comme il paroît par *Act.* xv. 28, 29. & portée ensuite chez les Chrêtiens sortis du Gentilisme, comme cela paroît encore par *Act.* xvi. 4. a continué d'être soutenüe pendant près de mil ans, comme on le peut voir par des Actes de Conciles, & même par des Edits Imperiaux, qui defendoient de manger du Sang sous peine, au Clergé, de Deposition, & aux Laïcs, d'Excommunication. Mais nos Reformez, plus sages & plus heureux que tous ces anciens Fideles, qui ont signé de leur sang le Temoigne qu'ils ont rendu à ces Erreurs, aussi bien qu'à la pure verité ; les Reformez, dis-je, ont eu le bonheur de decouvrir ces Erreurs, & de les abandonner. Ils sont heureusement

reusement revenus de ces Anthousiasmes, que l'on ne doit baptiser que ceux qui ont atteint l'age propre à faire *un droit usage du Baptême, qui gît en Foi & en Repentance.* Ils croyent que l'on peut jurer, non seulement devant le Magistrat, mais ils ne font pas même conscience de jurer presque à toute parole; & ils mangent le sang avec un plaisir singulier. Il faut avoüer que tout cela est bien orthodoxe, & ne sent pas mal la Reformation.

Mr. *Basnage* nous dit, ' que *Valdo* & *Berenger*, qui etoient Contemporains, etoient intimes ' amis; & que le premier, qui n'etoit pas savant, ' se conduisit toujours par les conseils du dernier, ' qui etoit très savant, & lui fournissoit dequoi ' combatre ses aversaires, dans toutes les disputes ' qu'il eut à soutenir.' Ils etoient donc de mêmes sentimens, & l'un & l'autre Pistobaptistes, ou Anabaptistes, comme on les appelle aujourdhui.

' Que les *Vaudois* & *Albigeois*, aussi bien que ' *Valdo* & ses Disciples, etoient entr'autres choses ' accusez de faire profession d'une pauvreté vo- ' lontaire.' Pleut à Dieu que ce fut là tout le crime que l'on put reprocher aux Protestans de toutes les sortes.

Mr. *Basnage* dit au chap. 7. ' que les *Albigeois* ' etoient fort anciens: Que les Conciles de *Thoulouse* & de *Tours* avoient reconnu leur grande ' antiquité: Que dans le commencement du dou- ' zieme siecle on vit paroître *Pierre de Bruies*, ' un des plus excellens Ministres des *Albigeois*, ' qui de Prêtre qu'il avoit été s'etant converti, ' devint un des plus grands Defenseurs de la Ve- ' rité: Et que comme il combatoit des Erreurs ' nouvellement etablies, il n'eut pas de peine à se ' faire un grand nombre de Disciples & de Par- ' tisans, & repandit sa Doctrine dans la *Provence*

'& dans la *Gascogne*; & enfin, qu'après avoir 'exercé son ministere pendant 20 ans, il finit sa 'vie par le martyre du feu.' Or, comme il rejetoit lui-même le Baptême des Enfans, qui etoit une de ces Erreurs nouvellement etablies qu'il combatoit, il n'est point etonnant que tous ses partisans ayent été de ce même sentiment; de sorte que tous ceux qui protestoient alors contre les Erreurs & les Abus de *Rome*, rejettoient tous generalement ce pretendu Baptême, qui ne faisoit alors que commencer à se faire par aspersion, dans quelques parties seulement de l'Eglise *Romaine*, ce qui devoit donner une aversion d'autant plus grande de ce Baptême à ceux qui avoient en horreur & en detestation toutes les innovations & les changemens que cette Eglise, qu'ils regardoient comme antichrêtienne, avoit amenez & introduits dans la Religion.

Mr. *Basnage* dit, 'que *Pierre de Bruies* eut 'des successeurs: Que la verité ayant penetré 'jusque dans les Convens, en fit sortir *Henry de* '*Bruies* son Neveu: Que le bruit du glorieux 'succès qu'il eut passa jusqu'à *Rome*, & fit trem-'bler le Pape, qui envoya un Legat à *Tolose* pour 'en arrêter le progrès: Qu'on ne sait pas si ce 'furent les Comtes de *Tolouse* ou de *S. Gilles* qui 'livrerent *Henry* au Legat; mais qu'il lui fut 'livré, & qu'il le fit perir si secretement, qu'on 'n'a jamais sû ce qu'il etoit devenu: Que ces 'supplices n'arrêterent point le cours de la Veri-'té; que les Villes de *Tolose*, d'*Alby*, de *Car-*'*cassonne*, de *Beziere*, d'*Agde*, de *Castre*, & de '*Lavaure*, & presque toutes les Villes & les 'Bourgs du *Languedoc*, embrasserent la Doctrine 'des *Albigeois*: Qu'au Concile de *Sens* on fit le 'Procez à l'Abbé de St. *Martin*, & au Doyen 'de la grande Eglise de *Nevers*, parce qu'ils sou-

'tenoient

‘ tenoient la Doctrine des *Albigeois*: Que l’un ‘ fut deposé & l’autre suspendu de sa charge. ‘ On voit, dit M. *Basnage*, par ce Concile, que ‘ la Secte des *Albigeois*, plus feconde qu’aucune ‘ autre, avoit jetté de profondes racines dans le ‘ Royaume, & qu’elle etoit soutenüe par de puis- ‘ sans protecteurs.’

Or c’est un fait constant & averré, que tous ces peuples, leurs Pasteurs, leurs Deffenseurs, & leurs Protecteurs, desapprouvoient le Baptême des Enfans comme une de ces abominables Inventions Romaines, & même comme une des dernieres inventées, à laquelle ils resisterent avec d’autant plus de force & de zele, qu’ils y etoient moins accoutumez. Quand je dis que le Baptême des Enfans etoit alors, c’est à dire, au commencement du douzieme siecle, une des dernieres Inventions de *Rome*, j’entends que c’etoit une de ces dernieres choses qu’elle eut alors passée en Loy, qui fut regardée comme une chose absolument necessaire, & generalement pratiquée; chacun ayant été libre jusqu’au dixieme siecle, de faire, ou de ne point faire baptiser ses Enfans, sans imputation d’heresie ou de schisme, comme il a été amplement demontré cy-dessus. En un mot, il en etoit alors du Baptême, comme de la conversion substantielle & de la presence réelle, qui depuis *Paschase Radbert* avoient toujours eu des Opposans, aussi bien que le Baptême des Enfans, & celuy-cy autant que celle-là. La Doctrine du Baptême des seuls Adultes ou Croyans n’avoit non plus manqué de Partisans, de Deffenseurs, & de Protecteurs, que n’en avoit manqué la Doctrine sacramentelle de l’Eucharistie. L’une des deux ne s’etoit pas plus echapée de l’Esprit & de la memoire des Savans, ni ne s’etoit point plus perdüe que l’autre; de sorte que si la Pre-

fence Récl le devoit être regardée par ceux qui aimoient la verité, & qui haïssoient le mensonge & la nouveauté, comme une chose etrange & toute nouvelle; on devoit de même regarder le Baptême des Enfans, comme une chose aussi etrange & encore plus nouvelle, & sur tout, le Baptême par aspersion, qui ne faisoit que commencer, à *Rome* seulement, & peut-être en quelque autre lieu des plus devoüez aux Papes, qui l'avoient enjoint dès environ le milieu du siecle precedent; mais qui fut rejetté avec dedain, principalement par ce Royaume, qui regarda cette nouveauté comme une chose contraire aux Loix de l'Etat aussi bien qu'à celles de l'Eglise; le Parlement ayant expressément defendu cette pratique dès l'an 816 par une Acte authentique & irrevocable.

M. *Basnage* finit l'histoire des *Albigeois*, en nous disant que les 'guerres & les crüelles Persecutions, qu'ils ont soutenües, les ont reduits en 'si petit nombre, que ne pouvant plus subsister 'dans le *Languedoc*, ils s'etoient retirez dans les 'Vallées de *Provence*, du *Daufinet*, & du *Piemont*, sur la fin du 13 siecle; & que c'est par 'la consideration de cette retraite dans ces Vallées, qu'il va leur donner le nom de *Vaudois*.'

Il commence le chap. viii. en nous disant, 'Que l'on n'a jamais poussé une objection avec 'plus de confiance que M. *de Meaux* fait celle 'des *Vaudois*. Il triomphe: Il nous insulte, dit 'il, sur ce que nous abusons de la credulité des 'peuples, prenant pour nos Predecesseurs ceux 'qui nous ont succedé; puisque les *Vaudois* n'ont 'embrassé notre Religion que depuis que la Reformation fut etablie, & qu'ils entrerent en 'conference avec *Oecolampade*. La vanité qu'ils 'tirerent d'une pauvreté volontaire, fut, dit on,

le

‘ le ſeul crime qui les fit condamner à *Rome*. Ils ‘ etoient tout au plus, dit M. *de Meaux*, de par‑ ‘ faits *Donnatiſtes*, puiſqu’ils ne s’etoient ſeparez ‘ de l’Egliſe, qu’àcauſe de l’impureté de ſes Mi‑ ‘ niſtres; & il pretend qu’ils etoient avant la Re‑ ‘ formation entierement conformes à l’Egliſe ‘ *Romaine* à cela près. Mais M. *Baſnage* ſou‑ ‘ tient qu’ils etoient entierement dans tous les ‘ ſentimens des *Albigeois*, & qu’ils n’ont changé ‘ que de nom à cauſe de leur retraite dans ces ‘ Vallées, ou peut‑être auſſi à cauſe de *Valdo* le ‘ grand amy de *Berenger*; ou enfin, parce auſſi ‘ que leur premiere origine venoit de ces Vallées, ‘ où s’etoient retirez les Diſciples de *Claude de* ‘ *Turin*; comme on les a appellez *Picards* dans la ‘ ſuite, parce qu’ils s’etoient repandus dans la *Pi‑* ‘ *cardie*.’

‘ M. *de Meaux* triomphe ſur tout de ce que ‘ *Beze* a dit que les *Vaudois* ſe vantoient d’avoir ‘ été dès le temps du Pape *Silveſtre*, lorſque ‘ *Conſtantin* fit des Donations à l’Egliſe, & que ‘ ce fut alors qu’ils ſe ſeparerent de *Rome*; & ‘ M. *Baſnage* ſe conſole de ce que les ennemis des ‘ *Vaudois* leur donnent eux‑mêmes une origine ‘ preſqu’auſſi ancienne qu’eſt celle dont ils ſe van‑ ‘ tent.

‘ Il importe peu, dit M. *Baſnage*, que *Valdo* ‘ *deLyon*, par lequel nous devons commencer cette ‘ Hiſtoire, fut ſavant. Il aimoit Dieu: Cela ſuf‑ ‘ fit. La grace opere ſouvent dans les Ames ‘ ſimples avec plus d’efficace que dans les Eſprits ‘ les plus eclairez, qui ſont ſouvent trop fiers pour ‘ recevoir ſes impreſſions. Il a traduit l’Ecriture ‘ Sainte en Langue vulgaire; & on pretend qu’il ‘ a auſſi fait un recueüil des paſſages des Peres ſur ‘ leſquels il appuya ſa doctrine: Qu’il reſolut de ‘ pratiquer tout ce que l’Ecriture nous commande,

‘ & que pour cet effet il vendit tous ses biens & ‘ les distribüa aux Pauvres ; & qu'il renouvella la ‘ vie des Apôtres, declamant contre les Erreurs ‘ qu'il attaqua ; & que les Censures qu'il en fit ‘ furent si vives, qu'il s'attira bien-tôt une vio- ‘ lente persecution.

‘ Il soutint qu'il ne falloit point obéïr au ‘ Pape : Que ses Decrets n'avoient aucune au- ‘ torité : Que les Laïcs, qui etoient Saints, a- ‘ voient le Droit d'absoudre & de consacrer ; & ‘ qu'au contraire les Prêtres perdoient ce pouvoir ‘ quand ils tomboient dans l'impieté : Qu'il fal- ‘ loit consacrer le Pain & le Vin une fois l'an ‘ par l'Oraison Dominicale, comme cela s'etoit ‘ pratiqué dans l'Ancienne Eglise : Qu'il ne re- ‘ cevoit que trois Ordres, l'Episcopat, la Prêtrise, ‘ & le Diaconat. Enfin, il ne vouloit point ‘ qu'on jurât. On ne peut s'empêcher, dit ‘ M. *Basnage*, de remarquer que *Valdo* n'ait te- ‘ nu une Doctrine semblable à la notre.’

Nous voulons bien que cela soit vray, mais non pas à tous egards : Car les Reformez ne permettroient point aux Laïcs d'absoudre, de consacrer, & de distribuer au peuple les Elemens Eucharistiques, ni de le faire une seule fois l'an par l'Oraison Dominicale ni autrement. Ils n'admettent pas non plus l'Episcopat, non pas au moins les *Calvinistes*. Ils n'imposent pas les Mains sur les Diacres, qui n'etant tels que pour un temps, sont toujours Laïcs ; au lieu que les Diacres des *Vaudois*, l'etant pour toute leur vie, etoient au nombre du Clergé. Les Reformez veulent bien que l'on jure, non pas seulement devant le Magistrat ; mais les conducteurs des Eglises ne se mettent guere en peine si l'on jure à tous propos ; si l'on prend souvent le nom de Dieu en vain, jusqu'à le blasphemer ; & cela n'em-

n'empêche pas qu'on ne reçoive ſans difficulté à la Table Sacrée, ceux qui ſont coupables de ces enormitez. Enfin, *Valdo* ne vouloit pas qu'on baptiſât les Enfans, mais ſeulement les Adultes, & vouloit qu'on leur impoſât les mains immediatement après le Baptême. Les Reformez n'ont garde de faire tout cela. Au contraire, c'eſt ſelon eux une grande hereſie de ne pas baptiſer les petits Enfans. Tout cela fait une ſi notable difference entre la Religion des Diſciples de *Valdo*, & celle des Reformez, que ceux-cy ne voudroient pas admettre à leur Table Euchariſtique ceux-là, & encore bien moins leur permettre de faire parmi eux aucune des fonctions du Miniſtere Evangelique. En un mot on ne leur feroit pas meilleur mine, aujourdhuy, qu'on ne fait à ceux que l'on appelle par mepris Anabaptiſtes, qui ne ſont tout au plus que les Diſciples modernes de cet excellent homme, dont on pretend faire tant de cas, & d'honorer la memoire.

Que, dis-je, s'il y avoit aujourdhuy de vrais Diſciples de *Valdo*, on les regarderoit comme des Viſionnaires, des Anthouſiaſtes & des Fols bien plus eloignez des ſentimens des Reformez, & de leur manieres de vivre, que ne ſont aujourdhuy les Anabaptiſtes, qui ne font aucune difficulté de jurer devant le Magiſtrat, qui fuyent autant qu'ils peuvent la pauvreté, & pourchaſſent les richeſſes avec autant d'ardeur que font les Reformez. Ils ne ſont pas plus ſobres au boire & au manger, ni plus modeſtes dans les ajuſtemens & dans les ameublemens que ne ſont les Reformez: En un mot, ils ſont, auſſi bien que les Reformez, bien eloignez d'affecter & d'epouſer volontairement une pauvreté evangelique, de vendre leurs biens pour en faire des aumones, & de renouveller la vie des Apôtres, en ſe conformant entierement aux loix morales

morales de Jesus Christ. Ils sont, dis-je, si eloignez de tout cela, que l'on peut dire, qu'excepté le Baptême des Enfans qu'ils rejettent ; & qu'ils ne mangent point de sang ni de Bêtes etouffées ; qu'ils ne sont point dessolus en paroles, ni ne jurent point dans leurs discours ordinaires, & quelqu'autre petite difference, ils sont generalement parlant si semblables aux Reformez, qu'il est assez etonnant, que ceux-ci ayent tant d'aversion pour ceux-là, qui de leur coté ont si bonne opinion des Reformez, qu'ils les regardent comme freres. Pauvres Disciples de *Valdo*, où êtes vous, qu'êtes vous devenus ? Si vous reveniez aujourdhuy au monde, que vous seriez ridicules ; que vous y seriez une etrange figure, avec vôtre pauvreté volontaire, chacun travaillant de ses propres mains, les Evêques, les Prêtres, & les Diacres, tous egalement comme les moindres Laïcs ; vetus grossierement, & sans aucune marque distinctive ; en priere souvent, en jeune deux jours la semaine ! Pauvres Anthousiastes, qui voudroit se conformer à votre Discipline ou maniere de vivre ? On vous regarderoit de toutes parts comme de bons sots, pour ne pas dire comme des Hypocrites, & ce n'est qu'un compliment ridicule que l'on vous fait quand on se vante de tenir votre Doctrine, & d'être semblables à vous en toutes choses ; hormis ce qui s'en faut.

Il y avoit encore cela de remarquable en eux, qui ne se voit aujourdhuy dans aucune secte des Chrêtiens : C'est que meprisant les Biens du monde, les Richesses & tout ce qui fait les delices des Mondains, dont la convoitise & la poursuite cause tant de Trouble, & tout ce desordre qui derange la Societé Religieuse aussi bien que la Societé Civile ; ces bonnes Gens vivoient ensemble, & mêmes en commun autant qu'il se pouvoit,

sans

ſans bruit, ſans envie, ſans conteſtation; dans une paix profonde, dans une amitié ſincere, & dans une union entiere & parfaite: Et en imitant la vie de Jeſus Chriſt & de ſes Apôtres, ils ſe contentoient de peu; & en *vivant en ce preſent ſiecle, ſobrement, juſtement, & religieuſement, ils attendoient patiemment la bienheureuſe Eſperance, & l'aparition de la Gloire du grand Dieu & de notre Seigneur Jeſus Chriſt*; s'entretenant continüellement les uns les autres de la parole de Dieu, qu'ils ſavoient tous, preſque toute par cœur. Il n'y a donc point aujourdhuy de Religion pareille ni ſemblable à celle de ces vrais Chrêtiens, & s'il y en a quelqu'une qui en approche, c'eſt aſſeurement celle des Anabaptiſtes: C'eſt chez eux ſans contredit, & non pas chez les Reformez, que ſe trouve le plus pure Chriſtianiſme, & l'Ombre de la Religion, & de la Vie des anciens *Vaudois* & *Albigeois*.

'Nous voicy parvenus à *Reinier*, dit M. *Baſnage*, qui ayant quité les *Manichéens* après avoir ' demeuré 13 ans parmy eux, ſe rendit le Perſecuteur des *Vaudois* en *Lombardie*, où la perſecution les avoit chaſſez. Il reconnoit dans ' l'hiſtoire qu'il en fait qu'ils etoient fort anciens. ' M. *Baſnage* dit qu'ils s'epandirent auſſi dans ' l'*Allemagne:* Et que *Conrard* Archevêque de ' *Mayence* en fit bruler 36 dans un ſeul jour; & ' que dans le *Languedoc* on en brula une fois ' 114 dans une ſeule execution: Et que lorſque ' pour eviter la perſecution, ils ſe furent retirez ' dans les Vallées de *Piemont* & de *Dauſinet*, ' *Borelly* Moine eut ordre du Pape d'y eriger un ' Tribunal, devant lequel il les faiſoit ſommer ' par un Heraut de comparoitre, non pas un ou ' deux à la fois, mais toute une Vallée enſemble ' pour repondre de leur Foy; & ceux qui ne

' com-

'comparoiſſoient point, etoient condamnez à 'mort. La Vallée de *Suſe* fut ſurpriſe pendant 'les Fêtes de Noël, & attaquée par la force ou-'verte ; & on y paſſa au fil de l'Epée tous ceux 'qui n'avoient point été aſſez prompts à ſe ſau-'ver. Les Meres qui avoient fait tout ce qu'el-'les avoient peu pour ſauver leurs petits Enfans, 'en les garantiſſant de l'Epée, les virent perir 'avec elles de froid & de miſere dans les Nieges. 'Il y en eu qui crurent avoir trouvé une Re-'traite, dans les Cavernes & Antres de la Terre ; 'mais le Lieutenant du Roy en *Dauſinet* ayant 'fait allumer un grand feu à l'entrée des Caver-'nes, fit perir par le feu les hommes & les fem-'mes qui y etoient cachez ; & on trouva 400 'Enfans que la fumée avoit etouffez. Ceux qui 'ſe ſauverent ſur les Rochers ſe precipiterent 'du haut en bas des Montagnes, & ceux qui 'echaperent tous ces perils furent exterminez 'par le fer & par le feu par les perſecuteurs ; & 'cela a duré, dit il, deux ou trois cens ans :' C'eſt à dire, depuis le douzieme ſiecle, juſque vers la fin du quinzieme, ou environ.

'M. *Baſnage* dit, que ſelon le Continuateur 'de *Baronius*, les *Vaudois*, après avoir inondé 'toutes les Provinces de *France* dans le douzieme 'ſiecle d'une façon que la Religion *Romaine* y 'avoit perdu tout ſon Eclat, paſſerent en *Italie*, '& s'emparerent de quelques Villes de *Toſcanne*. 'Le Pape, qui en fut averti, y envoya *Procenus* 'pour les en chaſſer ; mais que comme ils etoient 'dejà puiſſans, ils tuerent leur Perſecuteur après 'l'avoir pris.

Et Mr. *Baſnage* ajoute, 'qu'ils ſe ſont main-'tenus en *Italie* juſqu'au temps de la Reforma-'tion, & qu'ils avoient fait de ce païs là leur plus 'ſeure Retraite ; puiſqu'ils avoient à *Génes* une

'maiſon

' maison où leurs Ministres & ceux qu'on perse-
' cutoit ailleurs se retirerent ; mais ce fut, dit il, ' principalement dans les Vallées de *Piemont*, où ' ils s'etoient maintenus jusqu'à la derniere Per-' secution, qui vient de les en chasser. C'est là, ' dit il, qu'ils etoient nez, peut-être dès le temps ' de *Claude de Turin* ; car nous avons dejà re-' marqué deux choses : L'une, que tous les Ecri-' vains du treizieme siecle en parlent comme ' d'une Societé très ancienne, ce qu'ils n'auroient ' pû faire, si elle etoit née seulement quelque ' temps auparavant : L'autre, que le nom de ' *Vaudois* etoit connu long temps avant *Valdo de* ' *Lyons* ; ainsi ils ne pouvoient être descendus que ' des Disciples de *Claude de Turin*, ayant pris ' leur nom des Vallées où ils habitoient. Ce fut ' là, dit il, que les avoit connus *Claude Sciffel* ' Archevêque de *Turin*, qui ayant atteint une ' grande vieillesse, vivoit encore dix ou douze ans ' avant que *Luther* parut : Et alors, dit M. *Bas-*' *nage*, leur Doctrine n'avoit pas changé.

ILS etoient donc encore alors ce qu'ils avoient toujours été, c'est à dire, Antipedobaptistes, ou, comme nous les appellons, Pistobaptistes ; & Disciples de *Novatian*, ou Descendans des Disciples de *Novatian*, & non pas proprement Disciples de *Claude de Turin*, ni Descendans de ses Disciples ; & c'etoit avec raison que tous les Ecrivains du treizieme siecle les disoient être une très ancienne Societé, dont on ne connoissoit point l'origine, comme leurs plus grands enemis mêmes le reconnoissoient. ' Chaque Secte, disoient ils, nous ' marque son Auteur ; il n'y a que celle-là qui ' ne nous indique point son origine.' Ce qu'ils parloient de la sorte venoit de ce qu'ils ne prenoient point connoissance de ce qui leur etoit arrivé dès le commencement du quatrieme siecle, lors qu'*Innocent*

qu'*Innocent* les chassa de *Rome*, & après lui *Celestin* en fit de même; & ce fut alors, comme dit l'Histoire, qu'ils *se retirerent en Dalmatie & sur les Confins d'Italie.* Or quels pouvoient être ces Confins d'*Italie*, que les Vallées de *Piemont*, & peut-être le *Daufinet* & la *Provence?* Quel besoin est il de s'arrêter à *Claude de Turin* avec un *Peut-être*, lorsqu'on peut trouver une origine fixe & très certaine, & qui est d'autant plus noble, qu'elle est incomparablement plus ancienne? Mais qu'etoit *Claude de Turin* lui-même qu'un *Novatien* ou un *Cathare*, sinon de naissance, du moins par adoption, ou par conversion? Et qu'etoient les *Leutherics* de *Sens*, les *Agobards* de *Lyons*, les *Rabans* de *Mayence*, les *Valdos* de *Lyons*, les *Abelards* de *Sorbonne*, les *Arnaulds* de *Bresse*, les *Berengers*, les *Lolards*, les *de Breuis*, & une infinité d'autres; tous hommes d'Elites, excellens en science, en piété, & en zele, suscitez & choisis de Dieu pour resister aux enemis de la Verité, & pour la defendre? Qu'etoient, dis-je, tous ces grands, ces illustres personnages, que de vrais *Novatiens*, puisqu'ils en professoient les principes, la doctrine, & toutes les maximes, aussi bien qu'ils en pratiquoient toutes les Ceremonies dans la Religion, la Discipline dans l'Eglise, & toutes les Vertus Chrêtiennes & morales dans leur sainte conversation, & dans tout le cours de leur vie?

‘ Enfin, dit Mr. *Basnage*, lorsque la Reformation etoit à peine etablie en *Suisse*, les *Vaudois*, qui en eurent quelque connoissance, envoyerent des Deputez, qui entrerent en conference avec *Oecolampade*, & se trouverent dans une Union pour les Dogmes les plus importans, comme cela paroît par les Articles de cette Conference que *Scultet* a publié. Si les *Vaudois* n'avoient rien de commun avec les Reformateurs

‘ que

‘ que leur haine contre l'Eglise *Romaine*, comme ‘ le suppose Mr. *de Meaux*, pourquoi leur en- ‘ voyerent ils des Deputez jusqu'au fond de la ‘ *Suisse?* Que demandoient ils? Que vouloient ‘ ils faire? Comment se sont ils si promptement ‘ unis avec eux? On sait assez combien les Re- ‘ ünions de Religion sont difficiles. Comment ‘ au retour des Deputez, les *Vaudois* reçurent ils ‘ sans resistance la Reformation, si eloignée de ‘ leur ancienne Doctrine? Comment sans Pre- ‘ dications changerent ils en un instant leur Re- ‘ ligion? Ce sont des difficultez qui se presentent ‘ naturellement à l'Esprit, que Mr. *de Meaux* ‘ n'a pas voulu se faire, de peur d'être obligé de ‘ les resoudre.

‘ CETTE Conference, dit Mr. *Basnage*, fut ‘ suivie d'une grande persecution. L'un des De- ‘ putez fut arrêté Prisonnier à *Dijon*; & un ‘ Moine envoyé de *Rome*, renouvellant les cru- ‘ autez de *Domitian* contre St. *Jean* l'Evange- ‘ liste, faisoit bruler les *Vaudois* partie après par- ‘ tie dans l'huile bouillante. Voilà, ajoute Mr. ‘ *Basnage*, le sort des *Vaudois* jusqu'au temps de ‘ la Reformation, auquel nous nous arrêterons. ‘ Il ajoute seulement que les *Bohémiens* & les *Ta-* ‘ *borites* etoient des restes des *Vaudois*, dispersez ‘ dans l'*Allemagne* & dans l'*Autriche*, comme, ‘ dit il, nous le ferons voir dans la suite.

‘ NOUS n'avons pas encore fait mention, dit ‘ il, des Confessions de Foi des *Vaudois*; & il ‘ dit que c'est ce qu'il alloit faire dans la suite. ‘ Mais, dit il, pourquoi ces Confessions seroient ‘ elles suspectes?

‘ Mr. *de Meaux*, dit il, croit avoir trouvé une ‘ marque certaine de supposition, parce qu'il voit ‘ une de ces Confessions tirée des Memoires de ‘ *George Morel*, qui fut un des Deputez en *Alle-*

' *magne* vers *Oecolampade*, d'où il conclut qu'elle
' ne peut être ancienne. Mr. *de Meaux*, dit il,
' ne remarque pas, qu'on n'a jamais pretendu
' que *Morel* fut l'Auteur de cet Ouvrage, qu'on
' l'a seulement tiré de ses Manuscrits, où il l'a-
' voit inseré après l'avoir pris dans d'anciens Ma-
' nuscrits. Mais, dit Mr. *de Meaux*, les *Cal-*
' *vinistes* ont rendu tous ces Ecrits conformes à
' leur Doctrine. Pourquoi, dit Mr. *Basnage*,
' nous soupçonne-t-il d'une semblable fraude
' sans preuve ? Enfin, Mr. *Basnage* dit, que les
' *Vaudois* avoient extremement soufert : Que
' leurs Pasteurs savoient toute l'Ecriture sainte
' par cœur : Qu'ils etoient si repandus & si nom-
' breux, qu'un de leurs Martyrs, qui fut pris en
' *Autriche*, declara qu'ils etoient au nombre de
' 80000 dans ce seul Etat : Que leur vie fut tou-
' jours fort pure ; mais qu'à la verité ils etoient
' tombez dans une grande ignorance lorsque *Lu-*
' *ther* parut.

Il semble que Mr. *Basnage* ait tenu pour rien ou pour fort peu de chose, *l'abstinence de jurer*, celle *du sang & des Bêtes etouffées* ; la condamnation des *seconds Mariages*, & principalement des *Ministres* ; les *Jûnes ordinaires des Mercredis & des Vendredis jusqu'à trois heurs d'après Midi*, à l'imitation de l'ancienne Eglise ; *le mepris des Richesses, & le vœu d'une pauvreté volontaire & evangelique*, à l'imitation des Apôtres & des premiers Chrêtiens de la *Judée* ; l'Ordination *Episcopale* ; le Baptême des *Croyans*, à l'exclusion de celui des *petits Enfans* ; & *la Confirmation*, ou *l'Imposition des Mains après le Baptême.* Les anciens *Vaudois* regardoient toutes ces choses là comme faisant parties de la *Religion*, & consequemment comme absolument *necessaires* ; & sur tout le *Baptême des Croyans. Le Vaudois*

croit

croit donc qu'on ne doit baptiser que les Adultes, à l'exclusion des Enfans; & *le Reformé* veut au contraire qu'on ne doive baptiser que des petits Enfans. Il est incontestable que l'une ou l'autre de ces deux opinions est ou un *Dogme* des plus importans dans la Religion, ou une *Erreur* capitale; ce qui faisant une difference specifique, constitüe *deux Religions* differentes l'une de l'autre; il est donc impossible que les *Vaudois* se soyent *trouvez dans une aussi grande union avec Oecolampade, pour les Dogmes les plus importans*, que Mr. *Basnage* l'a pretendu. Mr. *Basnage* est convenu lui-même de cette difference entre les anciens *Vaudois* & les *Reformateurs*, & selon lui cette difference est une *Erreur* du côté des *Vaudois*.

Comment donc, dira-t-on, s'accorderent ils si facilement & si promptement avec les Reformateurs? Il faut que cela ait procedé de l'une ou de l'autre de ces deux causes, pour ne pas dire de toutes les deux. La premiere est, que ce petit Residu des *Vaudois*, que Mr. *Basnage* dit être tombé dans une grande ignorance, n'ayent pas bien connu la Foi ni la Religion de leurs Ancêtres, les frequentes & violentes Persecutions qu'ils avoient souffertes leur ayant enlevé & detruit leurs anciennes Confessions & les autres Monumens, par lesquels ils eussent pû apprendre ce que leurs devanciers avoient cru & pratiqué. Les Reformateurs prudens & savans n'eurent pas grande peine à faire croire à ces Deputez simples & ignorans, que leurs anciens Barbes avoient mal instruit leurs Ancêtres, en leur enseignant des Erreurs, & entr'autres celle du Baptême des Croyans à l'exclusion des petits Enfans, & qu'il faloit abandonner ces Erreurs, & se conformer à leur Doctrine, s'ils vouloient s'unir avec eux.

C'EST là, au moins, ce que nous en apprend *Jean Fox*, qui ayant demeuré en *Suiſſe* pendant les cinq ans que *Marie* I. regna, & qui y etoit environ le temps de cette union des *Vaudois* avec les *Suiſſes*, doit en avoir appris la verité & la certitude. Ce qu'il en a ecrit ſe trouve dans ſon gros *Martyrologe*, auquel il travailla pendant les cinq ans de ſon Refuge en *Suiſſe*, & qu'il acheva dans les ſix premieres années d'après ſon retour en ce Royaume. Ceux qui ſavent ce qu'a été ce grand homme, ſavent qu'il eſt un Temoin veritable & ſans reproche, & qu'on peut croire ſans difficulté.

LA ſeconde cauſe de l'union des *Vaudois* avec les *Suiſſes* fut l'extreme envie qu'ils avoient de ſe procurer des Protecteurs & des Interceſſeurs, qui les defendiſſent contre les violentes & crüelles Perſecutions, qui recommençant de temps en temps les deſoloient entierement, & les forçoient à faire ſouvent ce qu'ils euſſent bien voulu ne faire jamais; c'eſt à dire, d'aller ſouvent à la Meſſe, d'y communier de temps en temps, & d'y faire baptiſer leurs Enfans. Ils eſperoient qu'en s'uniſſant ainſi de communion avec de puiſſans Etats, s'ils n'en pouvoient être defendus & protegez par la force ouverte, ils en ſeroient au moins ſecourus par leur interceſſion envers leurs Souverains, qui etoient leurs Tirans & leurs Boureaux; au lieu que s'ils demeuroient ſeparez, & de Papiſtes & de Reformez, ils ſeroient haïs & perſecutez tant des uns que des autres, comme il eſt arrivé depuis, les *Suiſſes* Reformez ayant violemment & très crüellement perſecuté ceux de leur Païs qui depuis la Reformation ont voulu tenir la Doctrine & faire profeſſion de la Religion des anciens *Vaudois* & *Albigeois*, les faiſant perir par le Fer, par le Feu, & par l'Eau. Au reſte, ils crurent ſans doute

doute qu'il y avoit encore moins de crime à s'unir avec les Reformez qu'avec les Papiftes, & à baptifer leurs Enfans à la mode de la Reforme, qu'à celle de *Rome*. Toutes ces confiderations porterent les *Vaudois* à s'accorder avec les Reformateurs fans beaucoup hefiter, & à dreffer une Confeffion commune, toute nouvelle, & nullement femblable aux Confeffions des anciens *Vaudois*, qui n'admettoient point le Baptême des Enfans comme une pratique Evangelique, ce que font les Reformez: Car enfin chacun convient que les anciens *Vaudois* ne baptifoient point d'Enfans; & *Vignier*, dont nous avons dejà raporté les paroles, avoüe dans fon Hiftoire des *Vaudois*, que ce n'eft que depuis la Reformation qu'ils ont baptifé les petits Enfans. Il eft donc faux que la Confeffion de Foi que *George Morel* apporta de *Suiffe* au Refidu des *Vaudois* de *Provence*, ait été tirée des anciens Manufcrits des vieux *Vaudois*; de forte que l'accufation de fauffeté portée par Mr. *de Meaux* demeure bien fondée, rien n'etant plus vray, comme l'a dit cet Evêque, que *les Reformez* ont rendu ces Ecrits conformes à leur Doctrine, pour faire croire au monde, qu'à quelque petite difference près, ils tiennent de point en point la Doctrine & la Religion des *Vaudois* & *Albigeois*, efperant par ce moyen d'etablir la fucceffion perpetüelle de leur Eglife depuis les Apôtres jufqu'à prefent.

Mais il eft certain, qu'il n'y a rien de plus abfurde, de plus chimerique, & de plus contradictoire, que cette pretendüe fucceffion que M. *Boffüét* leur a enlevée: Car il faudroit, pour pouvoir fe vanter d'être defcendu des *Vaudois* & *Albigeois*, d'être de leur Religion & de leur Eglife, & d'avoir par la Reformation perpetué leur Foi comme les Reformez s'en vantent; il faudroit, dis-je,

pour s'en pouvoir vanter être d'accord avec cette ancienne Eglise, sinon en tous points, au moins en deux des principaux & des plus essentiels à la Religion & à la constitution de la vraye Eglise visible, qui sont le Baptême & la Morale Evangelique, lesquels cet ancien peuple croyoit indispensablement necessaire à salut, ce qu'ils pratiquoient à la lettre, le Baptême comme un moyen absolument necessaire pour entrer dans l'Eglise, & pour la former & constituer; & une Morale rigide & vrayement evangelique, qu'ils regardoient comme l'ame de la Religion, sans laquelle la Religion est morte. Mais les Reformez sont d'un autre avis sur ces deux points, puisqu'ils croyent de pouvoir constituer & former une vraye Eglise Chrêtienne sans Baptême, ce qu'ils appellent de ce nom n'etant rien moins qu'une legitime Baptême, comme nous l'avons amplement montré; & nous ne craignons point de dire qu'ils ont absolument rejetté le vray & legitime Baptême du Seigneur, & par consequent que leur Eglise n'est pas une vraye Eglise Chrêtienne regulierement formée & constituée de Membres baptisez. Quant à la Morale, qui est asseurement l'ame & la vie de la Foi & de la Religion, ils la regardent comme une chose fort indifferente, & qui importe fort peu au salut, Jesus Christ ayant fait assez, & plus qu'assez pour nous le meriter, & pour nous en mettre en possession sans nos bonnes œuvres. Il suffit de croire, d'aller les Dimanches à l'Eglise, & de communier de temps en temps, sans jamais en devenir meilleur. Les *Vaudois* etoient tout autre que cela; aussi formoient ils toute une autre Eglise, comme il paroît par ce qu'en ont ecrit leurs plus grands enemis mêmes, tels qu'etoient *Enervin*, *Reynier*, *Eneas Sylvius* ou *Pie* II. & autres, mais principalement ce Pape, qui les ayant

ayant connu parfaitement bien en *Bohême* dans le quatorzieme ſiecle, en fait un très excellent Panegyrique.

Ce grand nombre de Temoignages que nous avons raſſemblez ici, ſi avantageux aux *Vaudois*, leur font d'autant plus d'honneur, qu'ils ont été rendus par des Ecrivains dont la pluſpart etoient leurs Averſaires, & qui neanmoins en ont fait un Portrait ſi ſemblable à celui des premiers Chrêtiens, qu'il ſemble que ſoit le même Peuple & la même Egliſe continuée d'age en age ſans aucun changement ſenſible, ſelon la promeſſe de Jeſus Chriſt, que *les Portes d'Enfer ne prevaudroient jamais contr'elle:* Car on peut remarquer, que juſques un peu avant la Reformation, ils n'avoient rien changé à la Religion, en ſorte qu'ils etoient encore alors peu ou point differens de ce qu'avoient été les premiers Chrêtiens: Juſque là que les Reformez avoüent eux-mêmes, que ce qu'ils regardent comme des Erreurs dans ce Peuple, les premiers Chrêtiens en etoient eux-mêmes entachez. Comme par exemple, Meſſieurs *Baſnage* & *Alix* tiennent que c'etoit une Erreur commune aux *Vaudois* & à l'Egliſe primitive, que de ne pas jurer; que ce leur en etoit une ſeconde de ne pas manger de ſang, ni de Bêtes etouffées; que c'en etoit une troiſieme & la pire de toutes, de ne pas baptiſer les Enfans naiſſans. D'ailleurs ils ſont accuſez de ne point approuver les ſeconds Mariages, & d'avoir celebré tous les jours l'Euchariſtie à la fin de leurs Repas.

Selon nos Orthodoxes mêmes ces Erreurs etoient legeres & ſupportables. Et en effet ce ne pouvoit pas être une grande Erreur de ne pas jurer, puiſque nôtre Seigneur l'avoit defendu très expreſſement. Ce n'en etoit pas non plus une fort dangereuſe de s'abſtenir du ſang & des Bêtes etouffées,

etouffées, egalement comme des Idoles & de la Paillardise ; puisqu'il avoit semblé bon au Saint Esprit & aux Apôtres, d'en faire une très expresse defense, tant des unes que des autres, non aux Chrêtiens de la Circoncision, (il n'en etoit pas besoin) mais en general, & sans exception, à tout le Gentilisme baptisé, comme cela paroît par *Act.* xv. 28, 29. & xvi. 4. Mais St. *Paul* permet aux Fideles de *Corinthe* de manger de tout ce qui se vend à la Boucherie, sans s'en enquerir pour la Conscience, 1 Cor. x. 25. Cela est vray. *Ergo*, le sang se vendoit ordinairement sur le Marché de *Corinthe*, & l'on pouvoit librement en acheter & en manger sans s'enquerir des Bouchers ou des Tripieres qui le vendoient, pur ou en Boudin, s'il etoit loisible selon l'Evangile d'en manger, ou de s'en abstenir : Et sans doute que St. *Paul* pouvoit de son autorité privée permettre ce que le Saint Esprit, les Apôtres, & toute l'Assemblée des Fideles de *Jerusalem* avoient defendu d'une maniere authentique & solemnelle. *Moyse* avoit bien de même permis aux *Israëlites*, Deut. xii. 15, 25. de manger du Cochon, ce qu'il leur avoit defendu expressement, *Levit.* xi. 7. A ce compte, les femmes doivent avoir été en commun parmi les premiers Chrêtiens, puisqu'ils avoient toutes choses communes entr'eux, *Act.* ii. 44. Car, qui dit *tout*, n'excepte rien. Or cette Particule, *tout*, se trouve dans tous les passages sus-alleguez.

Pour ce qui est des seconds Mariages, s'il est vray qu'ils les condamnassent, ce n'etoit peut-être que dans la personne des Ministres de l'Evangile, qui selon St. *Paul* ne devoient avoir, ou avoir eu, qu'une seule femme, dans la pensée qu'ayant eu une femme, ils pouvoient aussi bien se passer d'une seconde, que ces bonnes gens pouvoient bien de-

meurer

meurer & vivre chastement avec des femmes sœurs & non-epousées, ce qu'on leur reprochoit de faire sans scrupule.

Et quant à leur Eucharistie quotidienne, ils ne faisoient en cela que ce qu'avoient fait avant eux, & dès la naissance du Christianisme, les Fideles de *Jerusalem*, qui *rompant le pain de maison en maison, prenoient leurs Repas avec joye & simplicité de cœur, loüans Dieu, & ayant grace envers tout le peuple.*

Ces bonnes gens, qui vivoient dans l'innocence & dans une union parfaite; qui jûnoient souvent, & qui prioient presque sans cesse; detachez entierement du monde & de ses convoitises; pleins de zele & de pieté envers Dieu, & de charité envers le prochain, se croyoient tous les jours aussi bien preparez, & l'etoient effectivement, pour la celebration de l'Eucharistie, qu'ils l'etoient pour mourir; & ils croyoient qu'ils ne pouvoient trop souvent celebrer avec action de graces la memoire de la mort douleureuse & ignominieuse que nôtre charitable Redempteur a endurée pour nous procurer le salut eternel.

Pour ce qui est du Baptême des Enfans, aussi entêtez à cet egard que l'etoient autrefois les *Israelites*, qui ne vouloient point circoncire de Filles, que quelques Nations circoncisent aujourdhuy, par cette seule raison que Dieu ne l'avoit pas commandé, comme s'il ne faloit faire dans la Religion que ce que Dieu commande, où qu'il ne fut pas permis de faire au moins ce qui n'est pas defendu. Et en effet, Dieu n'ayant pas defendu aux *Israëlites* de circoncire les Filles, ni aux *Vaudois* de baptiser les Enfans naissans, ils ont eu egalement tort de ne faire ni l'un ni l'autre. Quoiqu'il en soit, nos Reformez veulent bien faire grace aux *Vaudois* aussi bien qu'aux premiers

Chrêtiens,

Chrêtiens, & en passant charitablement par dessus ces petites Erreurs, reconnoître les uns & les autres pour d'assez bons Chrêtiens, pour leurs Peres, & leurs Eglises pour de vrayes Eglises legitimement constituées, encore qu'elles n'eussent pas d'autre Baptême que celui que Jesus Christ avoit institüé.

On veut bien encore reconnoitre que ces petites Erreurs *Vaudoises* etoient des marques de la grande antiquité de ce peuple, puisqu'il les avoit heritées des premiers Chrêtiens. Voilà donc les anciens *Vaudois*, que nous osons prendre la hardiesse d'appeller *Novatiens* & *Donatistes* modernes: Les voilà, dis-je, nonobstant leurs petites Erreurs, & le Schisme de leurs Peres *Novatian* & *Donat*, reconnus par nos Orthodoxes pour d'aussi bons Chrêtiens que ceux du siecle apostolique, & leur Eglise pour être la vraye Eglise primitive, prolongée & continuée d'age en age par une succession visible, non interrompüe, toujours egalement pure & lumineuse, quoiqu'elle ait passé au travers des siecles les plus corrompus & les plus tenebreux. Il n'en est pas de même de la Grace que de la Nature. Icy l'Eau est toujours plus pure dans sa source, qu'elle ne l'est dans ses Rüisseaux. Là, au contraire, la Religion Chrêtienne etoit moins pure dans son Origine, qu'elle ne l'est à 1700 ans de là. Qu'importe? La Religion *Vaudoise* ou *Novatienne* a été assez pure pour perpetüer la succession des Dogmes & de la vraye Eglise depuis la *naissance des Erreurs mortelles* dans l'Eglise Catholique, & depuis l'Apostasie de cette Eglise au dixieme ou onzieme siecle, jusqu'à la Reformation au commencement du seizieme; & cela suffit.

Il faut avoüer, qu'il y a pourtant icy un Paradoxe bien etrange, & qui ne se peut comprendre: C'est

C'eſt que ſelon les Reformez les *Vaudois* n'ayant commencé à paroître qu'environ l'onzieme ſiecle, qui eſt ſelon eux à peu près le temps de la naiſſance *des Erreurs mortelles*, & de l'accompliſſement de l'Apoſtaſie de l'Egliſe Catholique, cette Egliſe a été aſſez pure pour *y pouvoir faire ſon ſalut*, tandis qu'ils confeſſent, que les *Vaudois* ſubſiſtoient dejà dès le temps de l'Empereur *Conſtantin* & du Pape *Sylveſtre*, au commencement du quatrieme ſiecle. *Beze* fixe leur origine à l'an cent-vingtieme ; leurs plus grands ennemis mêmes ont reconnu qu'ils etoient de temps immemorial, pour ne pas dire du temps même des Apôtres. Accordez tout cela ſi vous pouvez.

QUANT à l'Egliſe Catholique, les mêmes Reformez fixent le temps de ſon Apoſtaſie environ le quatrieme ſiecle, ou tout au plus tard au milieu du cinquieme. Ce fut alors que ſelon M. *Jurieu* la Religion de cette Egliſe ſe trouva dans un ſi horrible deſordre, que le Chriſtianiſme ne s'y reconnoiſſoit preſque plus. Voici ce qu'il en dit.

'L'ANTICHRISTIANISME ne conſiſte pas moins 'dans l'idolatrie & dans la corruption des mœurs 'que dans la tyrannie : Tellement que par tout 'où l'on a vû naître l'Idolatrie, la ſuperſtition & 'la corruption, là ſans doute eſt né l'Antichri'ſtianiſme.

'CES principes poſez, il faut ſe ſouvenir des 'trois caracteres que nous avons attachez à l'Em'pire antichrêtien à cauſe de ſes trois noms. *L'I'dolatrie*, parce qu'elle eſt appellée *Babylon*, la 'mere des fornications & des abominations ; *la 'corruption* des mœurs à cauſe qu'elle eſt appellée '*Sodome* ; *l'orgueil* & la tyrannie, parce qu'elle 'eſt appellée *Egypte*. Quand ces trois pechez 'ont commencé à s'etablir dans l'Egliſe, l'Anti'chriſtianiſme a commencé d'y entrer. Or il

eſt

‘ eſt certain que ce fut vers la fin du iv. ſiecle & ‘ dans tout le cinquieme que ces deſordres prirent ‘ naiſſance. La ſuperſtition des reliques, leur ‘ veneration, leur culte, & incontinent après ‘ l'invocation & l'interceſſion des Saints, s'intro- ‘ duiſirent environ l'an 360 ou 380. Dejà avant ‘ ce temps là, cette ſuperſtition avoit commencé ‘ par le Peuple. Je ne doute nullement que les ‘ femmes & les ſimples, ſur tout de ceux qui ‘ etoient nouvellement convertis du Paganiſme, ‘ n'en ayent été les premiers Auteurs. Les de- ‘ vots ignorans tombent facilement dans la ſuper- ‘ ſtition : La coutume etoit il y avoit fort long ‘ tems, de frequenter les tombeaux des Martyrs ‘ pour y celebrer leur memoire, pour prier pour ‘ eux, & pour y prier pour ſoy. Car dès le tems ‘ d'*Euſebe*, on avoit accoutumé *de s'aſſembler* ‘ *aux ſepulchres des Martyrs, de faire ſes prieres* ‘ *ſur leurs ſepulchres, & d'y honorer leurs bien-* ‘ *heureuſes Ames.* Le Papiſme veut trouver dans ‘ ce paſſage l'invocation des Saints, mais elle n'y ‘ eſt point encore : *Euſebe* ne ſe ſert que du mot ‘ *honorer*, qui n'emporte ni invocation, ni ado- ‘ ration ; ſeulement c'etoit à deſſein d'honorer la ‘ memoire des Martyrs, qu'on s'aſſembloit ſur ‘ leurs tombeaux. Mais le peuple ignorant, ſur- ‘ pris par les illuſions de quelques faux miracles, ‘ que le Demon fit à ces tombeaux, de l'honneur ‘ ſimple, vint incontinent au culte religieux, & ‘ peu d'années après, les Paſteurs ſe laiſſerent al- ‘ ler au torrent, ils cederent & travaillerent à ‘ etablir cette fauſſe devotion. St. *Baſile* dans ‘ l'Orient & St. *Ambroiſe* dans l'Occident, ſont ‘ les plus anciens où l'on trouve des veſtiges de ‘ l'invocation & de l'interceſſion des Saints.

‘ QUANT à la corruption des mœurs du Clergé ‘ & du peuple, elle commença à être grande dans

‘ le même temps. L'Eglise devenüe reine dù
‘ monde par ses Empereurs, se revetit de son
‘ luxe, & suivit toutes ses manieres; l'avarice,
‘ l'impureté, la debauche s'introduisirent dans
‘ le sanctuaire. Il ne faut que voir ce que S. *Je-*
‘ *rome*, qui vivoit de ce temps-là, dit de *Rome*, &
‘ du Clergé *Romain*, & en general des Ecclesia-
‘ stiques de son temps. Il represente *Rome* dejà
‘ comme une *Babylon: Sortez de Babylon mon*
‘ *Peuple*, dit il, *car elle est chute la grande Ba-*
‘ *bylon, elle est devenüe l'habitation des Demons,*
‘ *& le repaire des Esprits immondes. Il est vrai*
‘ *que là est la sainte Eglise*, &c. *Mais l'orgueil,*
‘ *la grandeur, & la puissance*, &c. *qui se trouvent*
‘ *dans cette ville, ne s'accordent pas avec la vie*
‘ *& la tranquillité des Moines.* Le même Au-
‘ teur dit, que *les Princes de l'Eglise vivoient en*
‘ *delices, & s'imaginoient conserver leur pureté au*
‘ *milieu des grands repas & des actions lascives.*
‘ Ailleurs il dit, que *les Ecclesiastiques baisoient*
‘ *& caressoient les Dames, etendoient les mains sur*
‘ *elles pour recevoir des presens.* Ils obsedoient
‘ les esprits des femmes, ils se faisoient donner
‘ de grands biens, & leur avarice devint si odi-
‘ euse, que les Empereurs Chrêtiens defendirent
‘ aux Ecclesiastiques de recevoir des Legs par
‘ Testament, pendant qu'on en laissoit la liberté
‘ aux Cochers, aux Putains, & aux Comediens.

‘ Enfin il est certain, que ce fut aussi dans ce
‘ siecle & dans le suivant, que l'orgueil s'etablit
‘ dans l'Eglise. Ce fut alors que les Evêques,
‘ qui jusques là avoient tous été egaux, se firent
‘ par orgueil Archevêques & Patriarches; Patri-
‘ arches, qui sont des diminutifs de Papes, & par
‘ consequent de petits Antechrists. Sur tout l'or-
‘ gueil de l'Evêque de *Rome* commença à deve-
‘ nir sensible. C'est dans le quatrieme siecle, que

‘ vivoit ce Pretextat Conſul *Romain*, qui diſoit, ‘ *Faites moi Evêque de Rome*, & *je me ferai Chrétien.* Ces Evêques ſe faiſoient porter en litiere, ‘ tenoient des tables ſomptueuſes, avoient de ‘ grands equipages, & vivoient en Grands du ‘ monde. C'eſt auſſi en ce temps là qu'ils commencerent à s'attribuer primauté ſur les autres ‘ Evêques. C'eſt pourquoi la brigue & la violence commencerent à être employées pour ‘ monter ſur le Siege.

‘ En moins d'un ſiecle ce torrent d'orgueil, de ‘ ſuperſtition, & de corruption s'enfla de maniere qu'il devint très ſenſible. L'an 450 la ſuperſtition etoit dejà montée au degré de l'Idolatrie, la corruption etoit extréme, & l'orgueil ‘ très grand. Pour ſavoir à quel degré l'Idolatrie ‘ etoit dejà montée dans le milieu du cinquieme ‘ ſiecle, il n'y a qu'à lire le huitieme Livre de ‘ *Theodoret, de curandis Græcorum affectionibus.* ‘ Il dit, que les Chrêtiens appelloient les Martyrs *leurs medecins & leurs protecteurs. Les* ‘ *Temples des Martyrs*, dit il, *ſe font remarquer* ‘ *par leur grandeur & leur magnificence ; ils ſont* ‘ *remplis de toutes ſortes d'ornemens, & ils repandent la ſplendeur & l'eclat de leur beauté :* ‘ *Nous ne nous y aſſemblons pas ſeulement une fois,* ‘ *deux, trois, quatre, ou cinq fois par an ; mais* ‘ *nous y celebrons des Fêtes très ſouvent, & même* ‘ *chaque jour nous y chantons les loüanges & les* ‘ *hymnes du Dieu des Martyrs. Ceux qui ſe portent bien, demandent aux Martyrs qu'ils leur* ‘ *conſervent la ſanté ; & ceux qui ont quelque maladie, leur en demandent la gueriſon. Les hommes & les femmes ſteriles leur demandent des enfans, & ceux qui en ont demandent qu'ils leur* ‘ *ſoyent conſervez. Ceux qui vont en voyage prient* ‘ *les Martyrs de les accompagner en chemin, &*

‘ *même*

‘ *même de les guider. Et ceux qui ſont de retour*
‘ *en ſanté leur en rendent action de graces, avoü-*
‘ *ant que c'eſt d'eux qu'ils ont receu ce bienfait :*
‘ *Non qu'ils regardent les Martyrs comme des*
‘ *Dieux, mais ils les prient comme des hommes di-*
‘ *vins, & ils les invoquent comme leurs interceſ-*
‘ *ſeurs auprès de Dieu. Or que ceux qui font leurs*
‘ *prieres devotement & avec foy obtiennent ce*
‘ *qu'ils ſouhaitent, cela paroît aſſez par les dons*
‘ *qu'ils font en s'acquittant de leurs vœux ; qui*
‘ *ſont des marques de la ſanté qu'ils ont recouvrée.*
‘ *Car les uns pendent des figures d'yeux, d'autres*
‘ *de pieds, d'autres des mains faites d'or & d'ar-*
‘ *gent. Toutes ces choſes etalées à la veüe, ſont*
‘ *voir que les maladies ont été gueries, parce*
‘ *qu'elles ont été données par ceux qui ont été gue-*
‘ *ris. Ces choſes, dis-je, font voir combien eſt*
‘ *grande la vertu des Martyrs & de leurs Tom-*
‘ *beaux.*

‘ Si l'on veut être aſſuré du degré où etoit
‘ montée la corruption des mœurs dans le même
‘ ſiecle, on peut lire *Salvien* Evêque de *Mar-*
‘ *ſeille.* En parlant de l'excellence du terroir de
‘ l'*Aquitaine*, & de l'abondance dans laquelle vi-
‘ voient ſes habitans, il dit, *que comme ils ſur-*
‘ *paſſoient les autres en richeſſes, ils les ſurpaſ-*
‘ *ſoient auſſi en vices ; que jamais on ne vit regner*
‘ *nulle part de plus infames voluptez ; que leur*
‘ *vie etoit ſouverainement ſoüillée, & que la diſci-*
‘ *pline etoit entierement corrompuë. C'eſt là,* dit
‘ il, *la retribution qu'ils ont renduë à Dieu pour*
‘ *ſes ſaintes liberalitez.* Il avoüe que les inonda-
‘ tions des Barbares, qui les avoient depoüillez
‘ de leurs biens, n'avoient pû leur arracher leurs
‘ vices, & qu'ils demeuroient *impudiques, à un*
‘ *point que les Barbares etoient ſcandaliſez de*
‘ *leurs impuretez. Car les Goths ne ſouffroient*

‘ *Pierre, lequel est appellé la Pierre & le fondement.* Il dit que Dieu l’avoit elevé, luy *Leon*, au souverain degré, *humilitatem meam in summum gradum provehit.* Après avoir dit, ‘ que St. *Pierre* a été appellé *la pierre, le fondement, le portier des cieux, l’arbitre & le juge de ceux qui doivent être liez & deliez*, il ajoute, ‘ que *la puissance de* Pierre *vit dans son Siege, & que son autorité excellente y reside.* Et il dit en ‘ suite, que St. *Pierre* a été le Prelat & *le primat de tous les Evêques.* Le Sermon d’où cela ‘ est tiré fait voir que tous les ans il celebroit le ‘ jour de son exaltation au Pontificat, & le faisoit celebrer à son Eglise : Ce qui est d’un ‘ grand orgueil.’

Ce malheureux Train repondoit il à la fin que Dieu s’etoit proposé en envoyant son fils au Monde ? *C’est pour vous premierement*, disoit St. *Pierre* aux Juifs, *que Dieu ayant suscité son Fils Jésus, l’a envoyé pour vous benir en retirant un chacun de vous de vos mechancetez.*

Vous avez été convertis des Idoles à Dieu, dit St. *Paul* aux *Thessaloniciens*, *pour servir le Dieu vivant & vray, & pour attendre des Cieux son Fils Jesus.* Et dans son Epître à *Tite* il dit, que ce que *la Grace de Dieu salutaire à tous les hommes est clairement apparüe*, c’est pour *nous enseigner, qu’en renonçant à toute impieté, & aux convoitises mondaines, nous vivions en ce present siecle sobrement, justement, & religieusement, en attendant la bienheureuse esperance & l’apparition de la gloire du grand Dieu & de nôtre Seigneur Jesus Christ.* C’est à dire, que ce que Dieu a envoyé son Fils au monde a été pour instruire les hommes de sa volonté & de leur devoir : De ce qu’ils doivent croire & pratiquer pour lui plaire ; & de ce qu’ils ont à esperer ou à craindre

pour le temps à venir. C'a été pour luy assembler un *peuple peculier adonné aux bonnes œuvres*, une *Eglise* qui ayant été *lavée d'Eau nette par la parole*, pût luy être presentée pure, *sans Tache ni Ride.* Enfin c'a été pour que les hommes l'ecoutassent preferablement, & à l'exclusion de tous autres. *Celuy-ci est mon Fils bien aimé; Ecoutez-le.*

Mais quand, au lieu d'ecouter le Fils de Dieu, on ecoute des hommes faillibles & passionnez, qui par leur hypocrisie, & sous des Pretextes de devotion, entrainent les hommes à un Idolatrie qu'ils avoient abandonnée pour ne servir que *le Dieu vivant & vray:* Que l'on est *transporté après les Idoles müettes:* Que l'on admet une Doctrine qui enseigne à se departir, pour ainsi dire, de Jesus Christ en qualité de Mediateur & d'Intercesseur pour les hommes envers Dieu, & à avoir recours à l'Intercession des simples Creatures, desquelles on implore aussi la protection: Quand le Clergé aussi bien que le peuple courent à tout abandon de dissolution & de debauche à qui en fera pis: Que les Ministres du Sanctuaire, au lieu d'être sobres, justes, & desinteressez, humbles, modestes, & chastes, patiens, debonnaires & bien-faisans, à l'exemple de leur bon Maître; qu'au lieu, dis-je, d'être dans ces heureuses & louables dispositions ils sont fiers, orgueilleux, & avares: Qu'ils aiment la bonne Chere, le Faste, & les plaisirs; ce qui etoit l'etat de l'Eglise Catholique, tant des Pasteurs que de leurs Troupeaux au cinqieme siecle, comme ce que nous avons raporté icy après Monsieur *Jurieu* le prouve: Etat funeste s'il en fut jamais! Etat entierement incompatible avec la profession du Christianisme, & qui ruine la Religion de fond en comble. Où etoit alors l'Eglise? Qu'etoit elle devenüe? N'etoit

toit elle pas rentrée dans son Chaos, & ne cessa-t-elle d'exister? Où l'Orgueil, l'Idolatrie, & le Vice regnent, il n'y a point de veritable Religion: Ou il n'y a point de veritable Religion, il n'y a point de veritable Eglise: Et où il n'y a point de vraye Eglise, il n'y en a point du tout, car *quel accord y a-t-il de Christ avec Belial*, du pure service divin avec le Culte des Idoles?

L'Eglise de *Rome*, qui s'etoit mise à la Tête du Christianisme, se regardoit dès lors comme la Maitresse du monde Chrêtien, & comme la Mere de toutes les autres Eglises, sur lesquelles elle avoit dejà usurpé une espece d'Empire absolu. Cela n'etoit pas nouveau, puisque dès le Commencement du troisieme siecle, son Evêque eut autant d'audace & d'orgueil qu'il en faloit pour excommunier *Polycrates* Evêque d'*Ephese*, & tous les autres Evêques d'*Asie* qui refusoient de se soumettre au Reglement erronné que luy & son Eglise avoient fait pour la celebration de la Fête de Pâques.

Cette consideration nous force, malgré que nous en ayons, à regarder cette Eglise comme Apostate, reprouvée, dechüe de la grace, & retranchée de l'Alliance Evangelique, selon l'Avertissement menaçant de St. *Paul* dans l'Epitre qu'il luy ecrit: *Ne te glorifie point contre les Branches naturelles*, dit cet Apôtre; *Que si tu te glorifies, ce n'est pas toi qui porte la Racine, mais c'est la Racine qui te porte. Mais, diras tu, les Branches ont été retranchées afin que j'y fusse enté. C'est bien dit; elles ont été retranchées par incredulité, & tu es debout par foy. Ne t'eleve point par Orgueil; mais crains: Car si Dieu n'a point epargné les Branches naturelles, garde qu'il n'avienne qu'il ne t'epargne point aussi. Regarde donc la benignité & la severité de Dieu; assavoir*

la

la severité sur ceux qui sont trebuchez, & la benignité envers toi si tu perseveres en sa benignité. Autrement tu seras aussi coupé.

Le Saint Esprit prevoyant que les *Juifs* n'ecouteroient point le Prophete que Dieu leur promettoit par la bouche de *Moyse* de leur susciter, les menace par avance de leur en faire rendre compte. Le terme de l'original signifie le redemander; ce qui veut dire que Dieu s'en vengeroit par une punition proportionée à la mesure de l'offence. Aussi St. *Pierre* n'y va-t-il pas à demy, car voicy comme il tourne la phrase. *Et il aviendra*, dit il, *que toute Ame qui n'aura point ecouté ce Prophete, sera exterminée d'entre ses peuples.* Ce terme dans l'usage de l'Ecriture sainte signifie ou une mort violente par occision, ou un retranchement ecclesiastique par anatheme. Les *Juifs* ont subi l'un & l'autre de ces deux Jugemens, puis qu'outre le retranchement par Anatheme, qu'ils se sont attirez en refusant d'ecouter ce Prophete, le Seigneur Jesus; de vingt sept cens mille ames venües à *Jerusalem* pour y faire leurs devotions Pascales, & que l'on compte avoir été dans l'enceinte de cette Ville lorsqu'elle fut investie par les *Romains*, il n'en echapa qu'un petit nombre, les autres ayant été exterminez, tant par l'Epée que par la famine & par le supplice de la Croix; outre ceux qui perirent aux Sieges des Villes de la Campagne, & dans les Mines où ils furent exilez.

C'est de ce double Retranchement dont St. *Paul* menace icy l'Eglise Catholique, si elle se laisse aller à l'Orgueil. La premiere partie de ce Retranchement, qui consiste dans l'Anatheme qu'elle s'est attirée par son Arogance, luy est avenu environ le cinquieme siecle, lorsqu'ayant cessé d'ecouter nôtre grand Prophete, elle s'etoit rebellée

bellée contre luy, & s'en etoit detachée par son Orgueil tyrannique, par son Idolatrie sacrilege, & par l'horrible corruption de ses mœurs.

POUR ce qui est de la derniere partie de son retranchement, elle ne lui doit avenir que lorsque le temps qui lui est assigné pour combler la mesure de ses iniquitez sera expiré. Ce sera alors qu'en *un même jour viendront sur elle ses playes, la Mort, le Dueil, & la Famine*; & qu'elle *sera brulée au feu: Car le Seigneur qui la jugera est tout-puissant.* Ce sera alors qu'il punira son *Orgueil* excessif, & cette crüelle Tyrannie qu'elle a exercée pendant tant de siecles sur les Debonnaires & les Humbles de cœur de la Terre, qu'elle a impitoyablement exterminez par des *Massacres*, par le *Fer*, par le *Feu*, & par l'*Eau*, par les *Cachots*, par la *Chaine*, par la *Corde*, & par la *Rcüe:* Usurpation horrible sur les Droits de ce Prophete, de ce Fils bien aimé de Dieu, auquel il a donné tout jugement, mais qui ne juge ni ne punit personne, ni ne punira, que lorsqu'il fera *venir le jugement en victoire.* Ce sera alors, & non avant, qu'il *brisera le Roseau cassé, & qu'il eteindra le lamignon qui fume*; c'est à dire, qu'il punira les Mechans. Ce sera à la fin du monde, qui sera le temps de la Moisson, & non avant, qu'il tryera l'*yvraye* d'avec le bon *grain*, pour la *jetter au feu qui ne s'eteint point.* Notre Seigneur, qui est le Maître de cette Moisson, a suffisamment declaré qu'il vouloit qu'on laissât *croître ensemble l'yvraye & le froment*, c'est à dire, de laisser vivre les Heretiques parmi les Fideles, de peur, dit il, *qu'en arrachant l'yvraye vous n'arrachiez aussi en même temps le Froment.* C'est à dire, de peur que sous pretexte d'extirper & l'heresie & les heretiques, vous, qui êtes faillibles,

ne

ne detruisiez & la verité, & ceux qui en sont profession.

N'ETOIT-CE pas là deffendre à l'Eglise Catholique & à son Chef, d'envoyer des Legions de Scelerats croisez contre les *Vaudois* & les *Albigeois* (qui n'eussent fait de mal à personne si on les avoit laissé en repos) pour, sous le faux pretexte de supprimer l'heresie, exterminer à milliers des Innocens dont tout le crime etoit de servir un seul Dieu en la maniere prescrite par l'Evangile? *Aprenez de moi*, dit ce bon Sauveur à tous ses Disciples dans tous les ages, *aprenez de moi, que je suis debonnaire & humble de cœur: que je ne suis point venu au monde pour faire perir les ames des hommes, mais pour les sauver*; *non pas même pour être servi, mais pour servir & donner ma vie en Rançon pour plusieurs.*

MAIS la marque la plus sensible de la reprobation de cette Eglise fiere, orgueilleuse & cruelle, c'est la guerre perpetuelle qu'elle à fait & fait encore aux *Juifs* contre la deffense expresse de l'Apôtre en ces termes. *Ne te glorifie point contre les Branches naturelles.* Cela ne vouloit il pas dire tout au moins, Ne maltraite point les *Juifs*, qui quoique retranchez de l'Alliance de Dieu, en sont encore bien aimez à cause des Peres, & qui en cette consideration les rappellera à la fin, & les re-entera sur leur propre souche; car Dieu est puissant pour le faire. Au lieu donc d'avoir quelque compassion pour ce pauvre peuple dispersé dans toutes les parties du monde habitable, on hait ce que Dieu aime, l'on detruit ce qu'il choye & qu'il epargne. On foule aux pieds ces Branches precieuses, & on les brûle encore tous les jours. Quoi! Nôtre bon Sauveur aura prié pour ceux-là mêmes qui le crucifierent, que Dieu ne leur imputât point ce peché, c'est à dire qu'il ne les

les punît point, mais qu'il les epargnât parce qu'ils ne savoient ce qu'ils faisoient : Et l'on persecutera encore à outrance 1700 ans après, leurs descendans qui n'ont eu directement aucune part au crime de leurs Peres ? Cela est injuste & crüel. Il est vray que Dieu ne leur a point pardonné ce peché de leurs Peres, mais que jusqu'à ce jourdhuy ils en ont porté & portent encore la peine, non seulement par leur dispersion, mais encore par la persecution qu'on leur fait. Mais qu'on se souvienne au moins que Dieu punit souvent les mechans, par d'autres encore plus mechans ; & que, comme un bon Pere, il jette au feu les Verges dont il a chatié ses Enfans rebelles. Cette pensée me fait souvenir de ce que j'ai lui autrefois dans l'histoire des troubles de *France* au sujet de la Religion. Le Duc de *Guise* ayant en temps de paix fait massacrer en passant à *Vassy* une assemblée de Protestans dans leur Temple, *Theodore de Beze* en fut porter des plaintes à la Reine Mere. *Antoine* Roy de *Navarre* y etant present dit à ce Ministre : *Quoi ! pretendez vous de donner la bastonnade aux Princes ? Non, Sire*, repondit *de Beze, l'Eglise de Dieu n'est pas pour donner des Coups, mais bien pour en recevoir. Mais souvenez vous, Sire, que c'est une Enclume qui use bien des Marteaux.* C'est ce que ce Prince eprouva luy-même peu de temps après : Car etant allé au Siege de *Roüen*, que les Protestans tenoient, il y fut blessé d'un coup d'Arquebuze, dont il mourut.

On n'eut donc pû marquer plus naïvement l'Eglise Catholique, que l'Apôtre l'a marquée dans ce chapitre onzieme de son Epitre aux *Romains* ; puisqu'il etoit impossible qu'aucune Eglise pût porter l'Orgueil à un plus haut point de Tyrannie & de crüauté, qu'elle a fait.

A ce

A ce premier caractere, qui est l'*Orgueil*, l'Apôtre y en joint un second, qui ne pouvant être rapporté plus proprement à aucune autre Eglise qu'à la Catholique, n'en marque pas moins expressement l'Apostasie que le precedent. C'est au quatrieme chapitre de sa premiere à *Timothée*, qu'il nous marque ce second caractere en ces termes.

Or l'Esprit dit expressement, qu'aux derniers temps quelques uns se revolteront de la Foi, s'adonnant aux Esprits abuseurs, & aux Doctrines des Diables, enseignans mensonge par hypocrisie, etant cauterisez en leur propres consciences. Deffendant de se marier, commandant de s'abstenir des Viandes que Dieu a créées pour les fidelles, & pour ceux qui ont connu la verité, pour en user avec action de graces. Il paroît par ce passage, que ce second Caractere est l'*Hypocrisie*, qui est une pieté fausse & simulée, qui n'ayant que trop de ressemblance à la veritable devotion, peut aisement en imposer & surprendre.

Cette *Hypocrisie* consiste en trois choses, qui ont une assez belle apparence, & qui paroissent fort plausibles. La premiere est l'Invocation des Saints; la seconde, l'Abstinence du Mariage; & la troisieme, celle de l'usage des Viandes. L'Invocation des Saints est exprimée par la Doctrine des *Demons*, & non pas des *Diables*, comme porte notre Version.

Par la Doctrine des *Demons* l'Apôtre entend la Theologie Payenne, qui enseignoit à se mettre sous la protection des Divinitez subalternes, à demander leur intercession envers les Dieux superieurs, & à les invoquer dans tous les besoins. Ces Divinitez ou Demi-Dieux etoient les Heros decedez, & tous les bons Genies ou Esprits separez de la matiere. Ce sont ces *Demons* ou bons

Genies

Genies que le Paganisme reclamoit pour Gardiens ou Protecteurs, pour Mediateurs & Intercesseurs, qui sont appellez en Hebreu *Mahuzîm* au pluriel par le Prophete *Daniel*, c. xi. 38. c'est à dire, les Forts, les Protecteurs, & Deffenseurs; & non pas le *Dieu de la Force*, comme il y a dans notre Version. *David* appelle le Seigneur dans quelqu'un de ses Pseaumes, *Jehovah-mahuzi* (au singulier) *l'Eternel mon secours, mon aide.*

Il n'y avoit point de Royaume, de Province, de Ville, de Village, jusqu'aux Navires mêmes, qui ne se soient choisis quelqu'une de ces Deïtez subalternes pour Patron, Protecteur, Deffenseur, Mediateur, & Intercesseur envers la Deïté supreme.

C'etoit à l'honneur de ces *Mahuzim*, que celui duquel *Antiochus* devoit être & a été le Type, devoit batir des *Forteresses*, qu'il devoit enrichir d'*Or*, d'*Argent*, & de *Pierres precieuses*, & qu'il devoit *honorer en son Siege* en les dediant à ces *Mahuzim*, & en les appellant de leurs noms. On peut deviner sans peine, quels sont dans l'Eglise Catholique ces *Demons*, ces *Mahuzim*; quelles sont ces *Forteresses*, & qui est celui qui les batit, qui les orne, qui les dedie & consacre à leur honneur, & les appelle de leurs Noms.

Il est manifeste, que ces *Mahuzim*, ces *Demons* du Catholicisme, sont les bons *Genies*, ou les Ames des Saints & Saintes decedez, desquelles chaque Royaume, Ville, Village, Communauté, Confrairie, Navires & autres, se sont choisis pour Patrons, pour Protecteurs, Deffenseurs, Mediateurs, & Intercesseurs envers Dieu. Ces *Forteresses* sont sans doute les Eglises & les Chapelles, qui sont dediées & consacrées à l'honneur de ces Saints & Saintes; qui en portent les Noms; qui regorgent en Or, en Argent, & en Pierreries;

& qui ſont à la lettre des *Forteresses*, en ce qu'elles ſervent ſouvent de Refuge aux Meurtriers & aux Aſſaſſins.

La ſeconde Branche de l'*Hypocriſie* en quoi conſiſte la *Revolte de la Foy*, eſt la deffenſe du Mariage. L'Apôtre n'ayant rien dit de la generalité ou particularité de cette Deffenſe, l'on en doit juger par l'evenement & par la pratique. Il eſt notoire que c'eſt l'Egliſe Catholique & ſon Chef qui ont fait cette Deffenſe; puiſque c'eſt dans cette Egliſe & nulle part ailleurs, qu'elle ſubſiſte & qu'elle s'obſerve. Chacun ſait que le Clergé, qui avec les Religieuſes y font bien près d'un quart du monde, ne ſe marient point. Cela eſt de fait, & ne peut en aucune façon que ce ſoit ſe rapporter ni convenir à aucune autre Societé du monde qu'à la Catholique. Le Prophete *Daniel* ſemble avoir le premier predit ce Celibat du Clergé Catholique, quand en parlant du Chef de ce Clergé, qui a eu la meilleure part dans cet Etabliſſement, il dit, *Qu'il ne ſe ſouciera point du deſir des Femmes*, que chacun ſait avoir plus d'inclination pour un Mariage honnête & legitime, que pour le Concubinage ou le Celibat. Au reſte, cette Deffenſe de ſe marier, pour être particuliere, & non generale, n'en eſt pas moins une Deffenſe expreſſe & poſitive.

Le troiſieme Caractere de l'Hypocriſie & de la Revolte, eſt la Deffenſe de l'uſage *des Viandes*, deſquelles on s'abſtient dans l'Egliſe Catholique bien près de la moitié du temps: Deffenſe qui eſt d'autant plus criminelle, que ceux qui la font obſerver s'oppoſent directement en cela au deſſein & à la volonté de Dieu, qui ayant *créé les Viandes pour les Fideles & pour ceux qui ont connu la Verité*, leur permet d'en manger en tous temps, pourvû que ce ſoit *avec action de grace.*

Tout

TOUT ce beau manage se fait sous le specieux pretexte d'humilité. Nous ne sommes pas dignes de nous adresser directement à Dieu, non pas même par son Fils, encore qu'il soit nôtre unique Intercesseur & *Avocat envers le Pere.* Il faut nous adresser aux Saints & aux Saintes de Paradis; mais principalement à la Mere, non d'un Dieu, mais de Dieu même. C'est en cette qualité qu'elle a le pouvoir de commander à son fils de nous accorder tout ce dont nous avons besoin.

NOUS ne meritons pas non plus la protection immediate de Dieu. C'est un soin dont il s'est dechargé, & qu'il a laissé à sa Mere & à tous les autres Saints.

IL n'est pas vray que *le Mariage soit honorable entre tous, & la Couche sans macule.* Les Prêtres sont exceptez de ce *Tous.* Il ne faut pas que ceux qui manient tous les jours le sacré Corps du Seigneur, touchent à des Femmes legitimes, quelque chose qu'ils fassent d'ailleurs.

L'USAGE de la Viande excite les Passions. Il faut s'en abstenir en certains temps pour matter la Chair, pour en eteindre la Concupiscence, & pour meriter la faveur de Dieu par une Abstinence meritoire. Le bon Poisson bien assaisonné, les Oeufs, & le bon Vin, n'excitent point la Convoitise de la Chair. C'est assez faire pour meriter l'Absolution de ses Pechez, que de ne point manger de Bœuf, de Mouton, de Gibier, ni de Volaille.

CE qu'il y a de pis dans cette Revolte, c'est l'Invocation des Saints, qui entraine après elle une Idolatrie aussi monstrüeuse que criminelle. On se prosterne devant l'Or, l'Argent, le Bronze, le Bois, la Pierre, & la Peinture; & l'on adore la fine Fleur de Froment. Il faut, dit on, pour prier les Saints avec autant de reverence, d'atten-

tion, & de zele qu'ils en meritent, avoir leurs Images devant les yeux du Corps, afin d'avoir tant mieux leurs perſonnes preſentes aux yeux de l'Eſprit. Pretexte admirable ! Et Dieu ne merite-t-il pas infiniment mieux qu'aucun Saint ou Sainte, nôtre reſpect, nôtre zele, & nôtre attention ? Ceux qui autrefois invoquoient Dieu directement & ſans l'intervention de perſonne, devroient donc ne l'avoir jamais prié ſans ſe metre à genoux devant quelqu'une de ſes Images. Pourquoi donc ne l'ont ils pas fait ? Et pourquoi ne le fait on pas aujourdhuy ? On n'en peut rendre d'autre raiſon, ſinon que c'eſt parce que non ſeulement il ne l'a pas commandé, mais c'eſt parce principalement qu'il l'a très expreſſement deffendu : Et c'eſt pour cela même qu'il ne voulut point ſe manifeſter en *Horeb* aux Enfans d'*Iſrael*. Et s'il ne veut pas être repreſenté par aucune figure que ce ſoit, quelle apparence y a-t-il qu'il ſouffre qu'on repreſente ſes Creatures pour ſe proſterner devant elles dans un Culte religieux ? Auſſi a-t-il deffendu très preciſement, d'employer dans la Religion aucune repreſentation que ce puiſſe être de ce qui exiſte dans les Cieux, ſur la Terre, dans les Eaux, ou ſous la Terre. Après cela ne faut-il pas être enforcelé pour employer des Images dans le Culte religieux ? On a beau dire qu'on ne rend aucun Culte aux Images : Les Temples en ſont remplis, & l'on ſe proſterne devant elles, ce qui eſt directement ce que Dieu a expreſſement deffendu ; & cela ſuffit pour exciter ſa jalouſie, & provoquer ſa juſte vengeance, qu'il dechargera tôt ou tard ſur les Coupables. Et après tout, comment un Peintre, un Sculpteur, ou un Fondeur, peuvent ils faire l'Image d'un Corps ou d'un Viſage qu'ils n'ont jamais vu ? Peut-être qu'au lieu de repreſenter *Pierre*, ils repreſentent la Figure

de *Neron*, ou de quelqu'autre insigne Scelerat & meurtrier des Saints. Peut-être qu'au lieu de faire le vray Portrait de la Vierge *Marie*, qu'ils font celui de *Faustine*. N'est-ce pas là le comble de la folie & de l'extravagance, de se prosterner, (pour ne pas dire d'adorer) ce qu'il y a de plus execrable au monde?

On en peut dire autant des Reliques. L'on ne sait pas si l'on adore les Os d'un Bourreau, ou ceux d'un Martyr; ou d'une Bête, au lieu de ceux d'un homme.

Une Idolatrie si grossiere, si palpable, & si abominable aux yeux de Dieu, ne peut avoir été suggerée que par des Esprits abuseurs & mercenaires, dont la Conscience a été rougie au feu d'Enfer, & endurcie sur l'Enclume du Mensonge. *Dieu envoye efficace d'Erreur à ceux qui croyent au Mensonge, parce qu'ils n'ont pas reçu la dilection de la Verité, mais ont pris plaisir à l'Iniquité.*

La Parole de Dieu ecrite est tellement l'Object & l'unique Regle de la Foi, que sans elle il n'y a point de Foi. Ceux donc qui enseignent ce qui n'est pas fondé en la sainte Ecriture, ni en la pratique des Apôtres & de l'Eglise de leur temps, telles que sont l'Abstinence du Mariage & des Viandes, l'Invocation des Saints, le Culte des Images & des Reliques, & le Rantême des Enfans, abandonnent la Foi & s'en revoltent, en faisant ce que Dieu n'a pas commandé dans sa Parole Ecrite, qui est l'unique Regle de la Foi. Tout ce qui est fait sans l'Ecriture est fait sans Foi, & *tout ce qui est fait sans Foi est peché*, dit un Apôtre. Ceux qui enseignent toutes ces choses, enseignent mensonge par hypocrisie; c'est à dire, sous un beau semblant de Devotion, comme

fit *Saül* en deux differentes rencontres, ce qui lui couta bien cher.

Quelques uns ſe revolteront de la Foi. L'Evenement a repondu directement à la Prediction. Chacun ſait que l'abſtinence du Mariage, celle des Viandes, l'Invocation des Saints, le Culte des Images, celui des Reliques, du Sacrement, & des Croix, n'ont eu d'abord, & même pendant un long temps que très peu de Partiſans. St. *Baſile* dans l'Orient, & St. *Ambroiſe* dans l'Occident, dit Mr. *Jurieu*, ont été les deux premiers qui ont travaillé à l'Etabliſſement de ce faux Culte des Créatures.

ENFIN, perſonne n'ignore que ſelon le ſtyle de l'Ecriture ſainte, ces derniers Temps deſquels l'Eſprit parle dans ce paſſage, ſont tous les Temps de l'Oeconomie Evangelique. Tous ces Abus ont été enſeignez dans l'Egliſe Catholique dès les quatrieme & cinquieme ſiecles, qui ſont partie de ces derniers Temps: Donc, c'eſt l'Egliſe Catholique que l'Eſprit nous a vivement depeint dans ce fameux paſſage, auſſi bien qu'il avoit deja fait par celui de l'onzieme des *Romains*.

LE troiſieme Temoignage que nous tirons des Epitres de St. *Paul*, qui prouve l'Apoſtaſie de l'Egliſe Catholique au cinquieme ſiecle, ſe trouve au Chapitre ſecond de ſa ſeconde aux *Theſſ*. où cet Apôtre parlant d'un Perſonnage qu'il appelle *l'Homme de Peché*, *le Mechant*, & *le Fils de Perdition*, qui devoit *s'oppoſer & s'elever contre tout ce qui eſt nommé Dieu, ou qu'on adore, & ſe ſeoir comme Dieu au Temple de Dieu*, où il devoit ſe porter comme s'il etoit Dieu; non ſeulement de Nom, comme ſont les Souverains de la Terre, que l'Ecriture appelle *Dieux* & *Enfans du Souverain*; mais il devoit *ſe porter comme s'il etoit* le vray *Dieu*, en s'elevant autant, ou plus, au deſ-
ſus

ſus de ces Dieux de Nom, que ceux-ci ſont elevez au deſſus des moindres de leurs Sujets. Ce qui n'eſt pas etonnant ; car en s'oppoſant contre tout ce qui eſt *nommé Dieu ou qu'on adore*, il *s'oppoſe* & *s'eleve* contre le vray Dieu même, qui eſt tel de ſa nature & qui eſt adoré : Et s'il devoit s'oppoſer & s'elever contre le vray Dieu même, combien plus contre & par deſſus ceux qui ne ſont Dieux tout au plus que de Nom ; ce qui n'eſt dit peut-être que par Ironie, & non pas en verité.

Or tout cela a eu ſon accompliſſement dans la perſonne du Chef de l'Egliſe Catholique, c'eſt à dire, des Papes de *Rome*, qui ſe ſont ſouvent qualifiez, ou par eux-mêmes, ou par d'autres, de *Seigneur Dieu*, de *Tout-puiſſant*, de *Très Saint Pere*, & autres Titres ſemblables. *Croire que notre Seigneur Dieu le Pape*, diſent ſes Devots, *n'ait pû ordonner comme il a ordonné, ſeroit une hereſie : Car le Pontife ne peut être lié ni delié de perſonne ; puiſqu'il eſt declaré Dieu par le religieux Prince Conſtantin, & que Dieu ne peut être jugé par les hommes.* Ainſi voilà le Pape qui eſt, non pas un Dieu de nom, mais *Le Dieu*, qui n'a plus rien d'humain en lui que la figure ; & qui eſt tellement Dieu par nature, *qu'il ne peut être jugé par les hommes :* Et en effet ; car puiſqu'il s'attribua dans le Concile de *Latran*, *la Tout-peuiſſance ſur toutes les Puiſſances du Ciel & de la Terre*, & qu'il eſt par conſequent au deſſus du Createur même, qui eſt tout au moins une de ces Toute-puiſſances celeſtes qui ſont inferieures à la Toute-puiſſance Papale, ce ſeroit une choſe monſtrueuſe, un renverſement de tout ordre de Nature, que des hommes, qui ne ſont que de pauvres Vermiſſeaux, entrepriſſent de juger le ſeul Tout-puiſſant, qui eſt le Pape.

La Toute-puiſſance eſt unique en ſon genre, deſorte que celui qui en eſt en poſſeſſion eſt le ſeul, l'unique Tout-puiſſant ; ce qui eſt unique en ſon genre & de ſa nature, ne pouvant être multiplié, qu'il ne ceſſe par cela même d'être unique. Si la Toute-puiſſance eſt diviſée ou multipliée, elle n'eſt plus ce qu'elle etoit ; elle n'eſt plus la Toute-puiſſance, ni celui qui la poſſedoit n'eſt plus le Tout-puiſſant. Si donc la Toute-puiſſance du Pape eſt elevée par deſſus toutes les Puiſſances du Ciel & de la Terre, le voilà elevé par deſſus celui là même, qui d'eternité en eternité eſt le Dieu fort, qui n'a ni commencement ni fin, & qui a créé toutes choſes ; deſorte que le Pape pourra juger ſon Createur, mais ſon Createur ne le pourra point juger ; & combien moins les hommes, qui ne ſont que de ſimples Creatures ?

Ce n'eſt donc pas ſans raiſon que ſes flateurs appellent le Siege Papal & l'Empire Papal, *le Siege de Dieu & l'Empire de Dieu :* Et que ſur la Porte de *Tolentino* l'on voyoit ecrit en gros caractere, *A Paul troiſieme Dieu très bon & très grand :* Et ailleurs on diſoit à *Sixte* IV, *Tu gouvernes le monde par l'oracle de ta voix, & c'eſt à bon droit que tu es reconnu Dieu ici-bas. Stapleton* Jeſuite Anglois diſoit de *Gregoire* XIII, *qu'il etoit le Souverain, même du tout le Dieu ſouverain.* Que *Bellarmin* aſſeure, que *la Puiſſance du Pape etoit egale à la Puiſſance de Dieu, dont le Pape tient la place.* C'eſt encore ſelon *la plenitude* de cette Toute-puiſſance dont les Papes ſont en poſſeſſion, *qu'ils communiquent eux ſeuls à l'Ecriture ſon autorité,* ſans quoi elle ne meriteroit aucune creance : *Et le Vieux & le Nouveau Teſtament doivent être reçus, non parce qu'ils ſont annexez aux ſacrez Canons des Divines Ecritures, mais parce que la Sentence du ſaint Pape Innocent a*

prononcé

prononcé qu'ils doivent être reçus. C'eſt encore ſelon *la plenitude de cette Puiſſance que le Pape peut diſpenſer du Droit & par deſſus le Droit, malgré les Deciſions des Apôtres, contre l'Ancien Teſtament, & contre l'Evangile même, en l'interpretant.* Et voilà quant à la perſonne du Pere.

En ſecond lieu voicy comment il traite le Fils, qu'il depouille auſſi de ſes Titres & de ſes Offices. Il ſe laiſſe appeller, pour ne pas dire qu'il ſe qualifie luy-même de ces glorieux Titres que le Fils de Dieu s'atribüe après ſa glorification à la dextre de la Majeſté de Dieu aux Cieux. On l'appelle *le Lion de la Tribu de Juda, la Racine de David, le Sauveur de Sion, le Chef & l'Epoux de l'Egliſe, le Monarque ſuprême, nôtre très Saint Seigneur, le très Saint Pere, le Vice-Dieu très ſemblable à Dieu, le Dieu victorieux, & ſa divine Majeſté; qu'il n'y a point d'autre Nom ſous le Ciel pour être ſauvé que le ſien, & que ceux qui croient en luy ne ſeront point confus.*

Il egale pour le moins ſes ordonnances à celles de nôtre Sauveur dans l'Evangile. Il appelle *ſes Bulles, des Oracles ſacrez; & il veut que ſes Epitres Decretales ſoyent contées entre les Ecritures Canoniques.* Il pretend même, *que violer ſes Ordonnances, c'eſt pecher contre le Saint Eſprit.*

En troiſieme lieu, ceux qui ont lû les hiſtoires ſavent juſqu'à quel degré d'Orgueil & de Tyrannie les Papes ſe ſont oppoſez & elevez au deſſus des Princes qui ſont nommez Dieux, & comment ils les ont perſecutez & affligez en toute maniere par des excommunications, des depoſitions de leurs dignitez; par des empoiſonnemens, des meurtres, & des aſſaſſinats, commis ſur les perſonnes ſacrées des Rois & des Empereurs, mêmes par de leurs propres Sujets. L'on ſait toutes les Guerres qu'ils ont emües, les Revoltes qu'ils

qu'ils ont caufées, & les Torrents de Sang qu'ils ont fait couler en exterminant les fideles & les infideles tant dans la *Judée* que dans tous les Païs de la Chrêtienté, & principalement dans le *Languedoc* & aux Vallées de *Piemont.*

POUR ce qui eft de la Vie & des Mœurs des Papes en general, fans prefqu'en excepter aucun, au moins depuis la fin du cinquieme fiecle, ceux qui en voudront apprendre quelque chofe, n'ont qu'à lire ce qu'en ont ecrit S. *Jerome*, S. *Bernard*, *Platine*, *Paul* IV. dans fon Livre qu'il avoit dedié à *Paul* III ; & long temps auparavant, c'eft à dire, dès le douzieme fiecle, un nommé *Pierre de Blois*, & *Jean de Saresbury* Evêque de *Chartres*, de qui le Pape *Adrien* quatrieme, qui etoit auffi *Anglois*, avoit oüi dire quelques fois *qu'il y avoit beaucoup de Papes qui fuccedoient plutôt à* Romulus *en Meurtres & Paricides, qu'à S.* Pierre *en la pâture des Brebis : Boronius*, *Matthieu Paris*, *Æneas Sylvius* ou *Pie* deuxieme Pape, & un grand nombre d'autres auteurs de la Communion *Romaine*, qui ont laiffé par ecrit le recit des crimes les plus horribles & les plus enormes commis par les Papes, qui ayent jamais été commis par aucun des plus determinez qui fe foyent jamais vantez du nom Chrêtien ; ce qui verifie entierement la Prediction de l'Apôtre, que ce Chef de l'Eglife Catholique feroit fi perdu & fi abominable, qu'il n'y auroit pas de nom qui luy peut mieux convenir que celuy de *Mechant*, *d'homme de Peché*, & finalement de *Fils de Perdition* ; pour dire qu'il s'oppoferoit & s'eleveroit principalement contre Jefus Chrift, qu'il trahiroit comme fit *Judas*, que nôtre Sauveur appella le *Fils de Perdition*, & duquel le Pape eft l'Antitype. Il eft certain que le Fils de Dieu & fon Apôtre ne pouvoient choifir un nom plus propre que celuy de

de *Fils de Perdition* pour nous donner l'Idée affreuſe d'une Mechanceté conſommée, parvenüe à ſon comble, & impardonnable.

Dès maintenant, dit S. *Jean*, *il y a pluſieurs Antechriſts*; c'etoient ceux qui nioient que le Fils de Dieu fut venu en chair: Mais le grand Antechriſt etoit encore à venir.

Dejà, dit S. *Paul*, *le Myſtere d'Iniquité ſe met en Train:* Mais le grand Antechriſt, ou celuy qui doit *s'oppoſer & s'elever contre tout ce qui eſt nommé Dieu*, & principalement contre Chriſt, eſt encore à venir, & ne ſera revelé que lorſque *celui qui obtient maintenant, aura ceſſé d'obtenir*.

Etre Antechriſt, c'eſt être averſaire & oppoſé à Chriſt. C'eſt travailler à la Ruine de ſa Religion, en rendant inutile ſa venüe au Monde: Et tels etoient ceux qui nioient alors, que Jeſus Chriſt fut venu en chair.

Le *Myſtere d'Iniquité*, eſt ce qui eſt directement oppoſé au *Myſtere de Piéte*, lequel renferme l'Ouvrage de nôtre Redemption & de nôtre ſalut, que ceux là s'efforçoient d'anneantir, qui diſoient, les uns que la Reſurrection etoit dejà avenüe, & les autres qu'il n'y en avoit point du tout: Car ſi Chriſt n'eſt pas venu en Chair, ou ſi etant venu, il n'y a point de Reſurrection, qu'en ſommes nous mieux? Nôtre Foy eſt vaine; nous ſommes encore en nos pechez, & ceux qui dorment en Chriſt ſont peris. Ainſi donc être Antechriſt, & être oppoſé à Chriſt, eſt entierement la même choſe.

Soit donc qu'on detruiſe l'ouvrage de nôtre Redemption & de nôtre ſalut, en ruinant les Principes ſur leſquels il eſt fondé; ou qu'on le faſſe en renverſant tout le Syſtême de la Religion, & en inventant d'autres moyens de ſalut, qui anneantiſſent ceux que Dieu a etabli lui-même: De

quelque

quelque maniere qu'on le faſſe, c'eſt toujours s'oppoſer à Chriſt, c'eſt toujours être Antechriſt.

Les petits Antechriſts ne firent pas grand mal. C'etoit un Myſtere d'Iniquité qui commençoit ſeulement à ſe mettre en train ; mais le grand Antechriſt a tout perdu. Il s'eſt ſi fort oppoſé à Chriſt, qu'il s'eſt emparé de ſon ſiege, dans ſon Temple. Il s'eſt rendu Maître de ſon Royaume, qu'il gouverne par ſes propres Loix, avec un pouvoir abſolu & arbitraire. Il ſe reveſt de tous les Titres les plus relevez du Fils de Dieu même, duquel il a uſurpé la place & toutes les Dignitez. Il eblouït les peuples par cet eclat qui l'environne, & par cet air d'une majeſté divine qu'il affecte ; & c'eſt par tout cela qu'il ſurprend les foibles, & qu'il leur en impoſe, qu'il les ſeduit, qu'il les enſorcele, en leur faiſant accroire qu'il *eſt la grande Vertu de Dieu :* Et c'eſt par là enfin qu'ayant ſoulevé les Sujets du Chriſt de Dieu contre leur legitime Souverain, il les entraine avec luy à la perdition, de laquelle il eſt le fils. Car comme le Traitre *Judas* n'herita ce beau Nom qu'en recompenſe du grand & ſignalé ſervice qu'il rendit à la Synagogue, en trahiſſant le ſang innocent, & en faiſant tout ſon poſſible pour perdre ſon Maître & ſoi-même en même temps ; de même le grand Antechriſt n'ayant rien oublié ni rien negligé de tout ce qui a été en ſon pouvoir, pour rendre au Dragon roux tous les ſervices, & dont le plus mechant homme qui ſoit au monde ſoit capable de lui rendre : Cet homme de Peché ayant mis tout en uſage pour perdre le Corps myſtique de Chriſt, & Chriſt luy-même, s'il luy etoit poſſible, & enfin pour ſe perdre ſoi-même, a bien mieux merité que *Judas* le Nom de *Fils de Perdition.*

Jesus Christ n'a rien tant recommandé à ſes Diſciples qu'un detachement entier du monde

& de

& de ses vanitez ; qu'une bonne union, paix, & concorde entr'eux, une grande modestie, une profonde humilité, & une innocence parfaite, jusque là qu'il a voulu qu'ils devinssent comme des petits Enfans s'ils ne vouloient être privez du Royaume des Cieux ; ce qui a été religieusement pratiqué par ces bons serviteurs de Dieu, & par tous les fideles de leur temps.

Les Papes n'ont été rien moins que tout cela. Au contraire, il semble qu'ils ayent pris à tache de pratiquer tout le contraire, & d'agir en Leopards, en Ours, & en Lions, dont la grande Bête est caracterisée. A proportion donc que leur Orgueil, leur Avarice, leur Tyrannie, & leur Impieté est allée en augmentant, ils se sont plus ou moins manifesté mêchans & *Fils de Perdition.* Le premier Orgueilleux & Tyrant que je decouvre, c'est le Pape *Victor*, qui pour son coup d'essay, fit un coup de Maître. Il excommunia d'un plein saut & tout à la fois tous les Evêques d'*Asie*, qui ne luy avoient fait d'autre mal que celuy de preferer une Tradition apostolique qu'ils avoient reçüe de leurs Peres, à un Reglement erronné, forgé par luy & son Eglise, ce qui causa un Schisme, de grandes animositez, & bien du trouble ; & cela encore dans moins de cent ans après le decès de tous les Apôtres. Cela sentoit dejà bien fort l'Antichristianisme. C'etoit dominer à la façon des Rois des Nations ; ce que nôtre Seigneur avoit bien expressement deffendu à ses Disciples.

Le Pape *Innocent*, ce grand forgeur de nouvelles Ceremonies, qui vivoit au commencement du cinquieme siecle, imita assez bien *Victor*. Il eleva aussi son Siege au dessus de tous les autres, & ordonna qu'il ne fut sujet au jugement de nul autre. Il fut de plus, le premier persecuteur des vrais

fidelles, c'eſt à dire les Peres des anciens *Vaudois*, qu'il chaſſa de *Rome* & de tout ſon Territoire, ce que fit auſſi *Celeſtin* huit ans après, & ces bonnes gens ſe retirerent en *Dalmatie* & ſur les Confins d'*Italie*; c'eſt à dire dans les Vallées de *Piemont*, du *Dauphiné*, & dans la *Provence*.

Leon, qui fut Pape entre trente & quarante ans après *Innocent*, ſe montra dejà un Monſtre d'Orgueil & d'Avarice. Il n'y alla point à demy. Il ſe declara Evêque univerſel: Et *Sixte* troiſieme ſon predeceſſeur immediat, fut accuſé par un Prêtre de grand credit, d'avoir commis inceſte, & d'avoir violé une Religieuſe nommée *Chriſogone*. Mais dans un Synode de 55 Evêques il luy fut permis par l'Empereur *Valentinien* de s'en purger par ſerment; ce qu'il fit, l'Empereur alleguant qu'il n'etoit pas permis à perſonne de juger, ni donner ſentence contre le grand Pontife. Ceci arriva preciſement dans le temps que l'Empire *Romain* tiroit à ſa fin, qu'il ſe demembroit par la Revolte predite par S. *Paul*, & que celuy qui avoit obtenu juſques-alors, aloit ceſſer d'obtenir, comme il arriva en moins de vingt ans après en la perſonne de l'Empereur *Auguſtule*.

De ce debris de l'Empire ſe formerent dix Royaumes; & les dix Rois de ces nouveaux Royaumes ſont ceux-là mêmes qui au 13 de l'Apocalypſe ſont ſignifiez par les dix Cornes de la grande Bête, & qui devoient commencer à regner en même temps avec elle. Tout cela s'accorde merveilleuſement bien, & eſt clair au poſſible. Les Evenemens ont juſques ici ſi bien repondu aux Predictions des deux Apôtres & du Prophete *Daniel*, qu'on ne peut plus douter que tous les trois n'ayent eu en vüe, l'Apoſtaſie de l'Egliſe Catholique & de ſon Chef.

L'Apôtre

L'Apôtre S. *Jean* nous designe cette Eglise dans l'Apocalypse par trois Caracteres bien marquez.

Le premier est celuy d'une grande Cité, riche, magnifique, superbe, qui domine sur plusieurs Nations, & qui est appellée *Babylone*.

Le second Caractere est celuy d'une Femme Adulteresse, qui est vetüe d'Ecarlate, ornée d'Or, de Pierres precieuses, & de Perles, & qui se vante d'être Reine.

Et le troisieme est l'Emblême d'une Bête monstrueuse & effroyable qui n'a pas moins de sept Têtes & dix Cornes, comme le Dragon, & qui de plus a les Taches du Leopard, les Pates de l'Ours, & la Gueule du Lion.

Si l'on veut savoir pourquoi l'Eglise antichrêtienne est appellée *Babylone*, on n'a qu'à comparer les chapitres 50 & 51 du Prophete *Jeremie*, avec le 14, le 17, & le 18 de l'Apocalypse, & l'on decouvrira sans peine que l'ancienne *Babylone* etoit un Type naïf & parfait de la nouvelle, en telle sorte que tout ce dont l'ancienne est accusée, la nouvelle en est coupable. Par exemple: L'ancienne *Babylone* est accusée d'une avarice horrible & prodigieuse. *O toi qui habites sur de grandes eaux, abondante en Tresors, ta fin est venüe, le comble de ton avarice & de ton gain deshonnete*, li. 13. Qu'on aille un peu voir par toutes les Eglises & les Chapelles du Papisme, mais principalement celles des Maisons religieuses, & sur tout en *Espagne*, en *Portugale*, & en *Italie*, & specialement à *Lorette*, quelle immense quantité d'Or, d'Argent, de pierres precieuses, de perles, de Vetemens magnifiques & d'un prix excessif, qu'on y trouvera! Cela ne sent point du tout le Christianisme, mais bien le Babylonisme, pour ne pas dire le Diabolisme.

Je te donnerai toute cette puissance, disoit Satan à nôtre Sauveur, *car elle m'est donnée, & je la donne à qui je veus ; si seulement en te prosternant tu m'adores.* C'est là la recompense de ses Devots qui l'adorent dans les Images. On a remarqué depuis peu de jours que le Clergé de *Naple* possede le Tiers de tout le Revenu du Royaume. L'argent qui revient de la vente des Benefices, des Indulgences, & des Messes, est un gain aussi deshonnete que celuy qui est reproché à l'ancienne *Babylone*, qu'elle recevoit de ceux qui venoient de tous côtez en Pelerinage à ses Idoles, & principalement à son grand Dieu *Bel*, que Dieu menace de punir, & de luy *arracher de la Gueule tout ce qu'il avoit englouti.* Ce faux Dieu *Bel*, qui etoit visité de toutes les Nations, etoit une vive Image de celle de la *Dame de Lorette*, à laquelle Dieu arrachera un jour tout ce qu'elle a englouti. Le Roy de la Nouvelle *Babylone* ne pourra pas garantir du pillage ce riche Tresor & tant d'autres, qui luy seront enlevez par ceux qui commencent à mepriser sa Triple Couronne, & à prophaner sa sainteté superlative. On ne le craint plus. On se moque de ses Foudres : On luy dispute le Terrein ; & on le regarde dejà comme un Usurpateur, qui merite d'être pillé comme il a pillé les autres.

La seconde chose qui est reprochée à *Babylone* c'est d'avoir *combatu contre Dieu*, de *s'être enorgueillie contre l'Eternel le Saint d'Israel*, en refusant de *laisser aller son peuple*, aprês avoir detruit son Temple. Voicy comme ce peuple se plaint des outrages qui luy avoient été faites par le Roy de *Babylone*. *Nebucadnessar m'a devorée & dechirée. Il m'a reduite à être comme un vaisseau vuide. Il m'a engloutie comme un Dragon. Il a rempli son Ventre de mes delices : Il m'a jetté au loin.*

loin. La violence qui m'a été faite, & ma chair est sur Babylone, dira l'habitunte de Sion, & mon sang est sur les habitans de Caldée, dira Jerusalem.

TOUT cela est applicable à la Nouvelle *Babylone* & à son Pontife. Nous avons vu comme par un Orgueil incomparable & inoüi il s'est egalé au grand Dieu vivant, & s'est elevé contre son saint fils Jesus, qu'il a depoüillé de tous ses Titres pour s'en revêtir jusqu'à soufrir qu'un peuple qu'il avoit mis en interdit luy addressât ces paroles: *O Agneau de Dieu qui ôtes les pechez du monde, aye pitie de nous; accorde nous ta paix.* Cette *Babylone* ne s'est elle pas qualifiée d'*Eternelle?* Et quel mal cette impitoyable & son Pontife n'ont ils pas fait au peuple de Dieu, en abbatant ses Temples, en le pillant, en le massacrant, & en l'empechant de se retirer dans des Païs de liberté pour y travailler paisiblement à leur salut? Combien en a-t-on forcé à se prosterner devant les Idoles müettes, & à adorer & manger ou avaler un faux Dieu de fine farine?

ENFIN le troisieme crime capital qui est reproché à l'ancienne *Babylone*, c'est une Idolatrie excessive. *C'est un païs d'Images taillées*, dit le Prophete, *& ils sont foux après les Idoles.*

L'ANCIENNE *Babylone* pouvoit elle être plus remplie d'*Images taillées* que ne l'est la nouvelle, & celle là pouvoit elle être plus insensée après les Idoles que ne l'est celle-cy? Cela est impossible, car tous les Temples en sont si remplis que les parois en sont toutes peintes. On court d'une Ville, d'une Province, & même d'un Royaume à un autre pour y adorer, ou l'Image, ou les pretendües Reliques d'un Saint (qui n'est peut-être rien moins qu'un veritable Saint) comme si l'on ne pouvoit pas du lieu de sa demeure prier ce Saint, sans s'exposer à tant de fatigue & de de-

pense en allant si loin le chercher où il n'est pas, non plus qu'il n'est nulle part ailleurs. Ces Saints sont donc bien les rencheris & les precieux qu'il faille aller des centaines de Lieües pour les invoquer du lieu même de leurs Tombeaux, supposé que leurs cendres y reposent comme on le pretend, pour obtenir de Dieu par leur intercession, quelque faveur particuliere. Mais c'est faire tort à ces charitables Saints, comme par exemple au bon St. *Jaques*, de supposer qu'il faille pour se le rendre favorable, aller d'icy à *Compostel* en *Galice.*

MAIS en troisieme lieu, parce que tout ce qui est dit de l'ancienne *Babylone*, & particulierement de son Idolatrie, ne remplit pas toute l'Idée de la nouvelle; c'est la raison pour laquelle elle nous est representée sous l'Image d'une Femme debauchée ou Adulteresse.

LES Societez Idolatres, qui ne sont point en alliance avec le vray Dieu, sont considerées, non comme des Femmes Adulteresses, mais comme des Filles debauchées; & c'est de cette sorte qu'etoit l'ancienne *Babylone*, qui ne connoissoit point le vray Dieu. Mais la nouvelle ayant été autrefois en alliance avec Dieu, & l'Epouse de son Fils, est par son Idolatrie devenüe Adulteresse.

ELLE se vante elle-même d'avoir un Mari, *Je ne serai point veuve*, dit elle. *Je ne verrai point de Dueil.* Si elle n'est point veuve, elle est au moins repudiée & delaissée de son Mari.

LE troisieme Caractere de cette Eglise est la comparaison qui est faite d'elle à une horrible & effroyable Bête monstrueuse; Bête qui a la forme & la figure du Dragon roux. Elle a sept Têtes & dix Cornes: Elle a de plus, les Taches du Leopard, les Pattes de l'Ours, & la Gueule du Lion. Ses Têtes & ses Cornes marquent sa

puiſſance uſurpée & ſa grande force. Elle peut tout, & il n'y a point d'autre Bête au monde qui puiſſe tenir bon contr'elle, ni luy reſiſter. Tout plie devant elle, tout luy fait jour. Et ce qui la rend encore plus formidable, ce ſont ſes Taches, ſes Pattes, & ſa Gueule, qui marquent ſa ferocité cruelle, ſanguinaire, carnaciere, & brutale. C'eſt une Bête furieuſe & indomptable, qui ne connoit ni n'epargne perſonne que ceux avec leſquels elle eſt apprivoiſée. Que de mal, que de ravage, que de deſtruction, cette mauvaiſe Bête n'a-t-elle pas fait depuis plus de douze ſiecles, ſans ce qu'elle en fait encore, & qu'elle en fera juſqu'à ce *qu'elle* ſoit *priſe*, & avec elle *le Dragon qui luy a donné ſon pouvoir*, & *le faux Prophete*, qui *ſeduit les Nations*; & que tous *les trois ſoyent jettez tous vifs dans l'Etang ardent de feu & de ſouphre, qui eſt la mort ſeconde.*

Ce Dragon roux, qui de tous temps s'eſt efforcé de perdre le Genre humain, mais principalement les Fidelles, a communiqué cette envie à la Bête qui parte ſon Image. Il luy a auſſi donné ſon pouvoir, qui eſt de mentir & de perdre les hommes par la ſeduction.

Ce qu'il eſt dit que la *Bête* eſt faite comme le *Dragon*, & qu'elle eſt revetüe de ſa puiſſance, c'eſt pour nous faire entendre qu'elle eſt remplie & animée de ſon Eſprit *menteur* & *meurtrier*, dans toutes ſes parties; en telle ſorte que l'Eſprit des Têtes du Dragon, anime les Têtes de la Bête; l'Eſprit de ſes Cornes, eſt dans les Cornes de la Bête; l'Eſprit de ſa Queüe dans la Queüe de la Bête; l'Eſprit de ſes Pieds, eſt dans les Pieds de la Bête: Enfin tout le Corps de la Bête eſt animé de l'Eſprit du Corps du Dragon.

Par les Têtes de la Bête l'on peut, peut-être, bien entendre les principaux, ou les Chefs du

Clergé, de l'Eglise antichrêtienne : Par ses Cornes, les Princes de sa Communion : Par sa Queüe, le bas Clergé : Par ses Pieds, le commun Peuple, la Populace : Et par le Corps, le gros des Gens notables, tant de la noblesse que des Marchans & Negocians, lesquels pour la plupart ont toujours été remplis d'un esprit de fureur, de persecution, & de carnage ; ce qui est directement opposé à l'Esprit de l'Evangile, qui ne respire que la Debonaireté, la Benignité, & la Patience envers les impies mêmes.

Ce qu'il y a donc de certain en tout ce que nous avons dit jusques icy, c'est premierement, qu'il y a eu une Eglise Chrêtienne qui a été menacée d'un retranchement de l'alliance evangelique, si elle s'elevoit par orgueil. Or cette Eglise etant marquée de son propre Nom par le Saint Esprit même, il a été facile de decouvrir si cette Eglise s'est elevée par orgueil ou non ; & nous avons prouvé l'affirmative par des faits constans, d'où nous concluons qu'elle a été, & qu'elle demeure retranchée, sinon de fait & dans un sens positif & absolu, du moins dans un sens negatif & virtuel, en la même maniere que la Synagogue a été & demeure retranchée de l'alliance legale, nonobstant la profession ouverte qu'elle a toujours fait & fait encore de la Religion Mosaïque, d'une façon incomparablement plus pure que n'est la profession que cette Eglise fait de la Religion Chrêtienne, qu'elle a defigurée par un mêlange de superstition & d'idolatrie, en sorte qu'elle ne se connoit plus.

En second lieu la Pratique de l'Eglise *Romaine* prouve qu'elle est cette Eglise dont St. *Paul* parle au iv chap. de sa premiere à *Tim.* laquelle devoit se revolter de la Foy : Et comme elle a commencé cette pratique dès avant le cinquieme siecle,

c'est

c'eſt une ſeconde preuve de ſon apoſtaſie & de ſon retranchement dès le cinquieme ſiecle tout au plus tard.

En troiſieme lieu, en prouvant que le Pape, qui eſt le Chef de l'Egliſe *Romaine*, a obtenu ſur les Sujets revoltez de l'Empire, une Domination auſſi abſolüe, qu'etoit celle que l'Empereur luy-même avoit obtenüe avant qu'il fut aboli, & qu'il s'eſt emparé du Siege Imperial en luy donnant le faux nom du Saint Siege, du Siege de S. *Pierre*; nous avons prouvé que le Pape eſt cet homme de Peché qui etoit retenu pendant que l'Empereur obtenoit, mais qui ayant obtenu luy-même après que l'Empereur eut ceſſé d'obtenir, a été par l'addition de cette puiſſance temporelle à la ſpirituelle qu'il avoit uſurpée auparavant, declaré ou revelé le fils de Perdition, ſelon la Prediction de St. *Paul.* Et cela etant arrivé à la fin du cinquieme ſiecle, prouve que l'Egliſe *Romaine*, dont le Pape eſt le Chef, eſt tombée dans l'Apoſtaſie dès le cinquieme ſiecle.

En quatrieme lieu, en faiſant voir que l'Egliſe *Romaine* a invoqué les Saints, a attribué à leurs Reliques vrayes ou fauſſes une vertu miraculeuſe & divine; a recherché les Richeſſes qu'elle poſſede en plus grande abondance que le plus floriſſant Etat qui ſoit dans l'Univers; a aimé le faſte, le luxe, & la molleſſe; a uſurpé une Domination Tyrannique & ſans bornes; & s'eſt plongée dans l'Abime du vice & de la Debauche dès le cinquieme ſiecle & plutôt, nous avons prouvé qu'elle eſt cette *Babylone* myſtique de l'Apocalypſe; cette femme adultereſſe qui vit en delice, vetüe d'Ecarlate, qui ſe pare d'Or, de Pierres precieuſes, & de Perles; & qui ſe vante d'être Reine, de n'être point veuve, & qu'elle ne verra point de dueil.

En cinquieme lieu, il eſt manifeſte que celle qui eſt appellée *Babylone* & adultereſſe eſt la même qui nous eſt repreſentée comme une Bête furieuſe à ſept Têtes & dix Cornes ; ce qui marque que l'Egliſe *Romaine*, que cette Bête repreſente, devoit être, & a été effectivement crüelle, & la meurtriere des Innocens, dont elle a beu le Sang juſqu'à s'en enyvrer.

Or il faut remarquer icy qu'il n'eſt permis aux Chrêtiens, tout au plus que de ſe deffendre, & non d'attaquer ; de ſorte que ſi l'on ne nous attaque que de la langue & de la Plume, qui ſont les ſeules Armes deſquelles les anciens *Vaudois*, les *Albigeois*, & les Reformez ſe ſoyent ſervis, bien plus pour ſe deffendre que pour attaquer cette Egliſe ; tout ce qu'elle a eu droit de faire pour ſe deffendre, a été de le faire de la langue & de la plume ; & quelque tort que ces pretendus Schiſmatiques ayent eu de ſe detacher de ſa Communion, il n'a pas été permis à cette Egliſe, conſiderée comme Chrêtienne, de faire couler des Torrents de ſang ſous pretexte d'eteindre l'hereſie, & d'en arrêter le progrès ; ce qu'elle n'a ſû faire juſques à preſent, ni ne fera jamais.

Que *Rome* ſoit la *Babylone* myſtique de l'Apocalypſe, & le Siege de l'Antechriſt, du *Fils de Perdition*, c'eſt ce qu'ont reconnu ſes propres Enfans mêmes. Il paroît que St. *Irenée* etoit de ce ſentiment quand il cherchoit le nombre de la Bête dans les Noms de *Romain* ou de *Latin. Tertulien* dit auſſi que *Babylone repreſente en figure la Ville de Rome.* St. *Jerome* auſſi aſſure, que *Rome etoit la Femme vetüe d'Ecarlate & de Pourpre : Cette femme ſuperbe, qui porte ecrit ſur ſon front le Nom de blaſphême, Rome l'Eternelle* ; à quoi St. *Bernard* ajoute, *que la Bête de l'Apocalypſe*

lypse occupoit de son temps la chaire de St. Pierre, comme un Lion prêt à devorer sa proye.

Plusieurs autres Docteurs de la Communion de *Rome*, pressez par la force de la Verité, avoüent que cette Ville est *destinée à être quelque jour la Residence de l'Antechrist*. Le Jesuite *Ribera* l'a reconnu positivement ; & le Cardinal *Bellarmin* soutient *qu'on ne peut entendre commodement par la Babylone mystique la Societé des mechans en general, mais plutôt Rome en particulier. Eberard* Evêque de *Saltzbourg*, qui vivoit au 13 siecle, appelle ouvertement *le Pape l'Antechrist, sur le front duquel paroît*, en gros caractere, dit il, *ce Nom de blasphème : Je suis Dieu, je ne puis errer.* L'Empereur *Frideric* premier disoit dans ses Lettres, que *Rome etoit Babylone, & le Pape l'Antechrist.* St. *Paulin* Evêque de *Nole*, qui florissoit environ l'an 420, disoit *que toutes les menaces des Jugemens de Dieu denoncées dans l'Apocalypse contre Babylone regardoient la Ville de Rome.* Et *Louis douze*, qui avoit eu quelques demêlez avec le Pape *Jule second*, fit frapper une Medaille qui portoit d'un côté l'Image du Pape avec sa Triple Couronne, & de l'autre côté cette inscription, *Perdam nomen Babylonis* ; ce qu'il n'a pourtant pû effectüer, parce que le temps n'en etoit pas encore venu.

Or on ne sauroit reconnoître l'Eglise *Romaine* pour être la *Babylone* mystique de l'Apocalypse, qu'on ne la reconnoisse en même temps & par cela même pour la Femme prostituée à *paillardise*, & pour la *Bête à sept Têtes dix Cornes* ; & consequemment, pour l'Eglise retranchée selon la menace de St. *Paul*, & enfin pour celle dont le même Apôtre a predit la Revolte.

Il est encore manifeste que l'on ne peut reconnoitre le Pape pour Chef de l'Eglise *Romaine*, qu'on

qu'on ne le reconnoiſſe en même temps pour celui que St. *Paul* appelle *l'homme de Peché, le Mechant*, & *le Fils de Perdition:* Qu'on ne peut reconnoitre ce fils de Perdition pour tel, qu'on ne le reconnoiſſe en même temps, & par cela même, pour le grand Antechriſt des Epitres de St. *Jean*, & enfin pour la *Bête à deux Cornes ſemblables à celles de l'Agneau* du 13 de *l'Apocalypſe*; puiſque le Pape s'arroge les deux puiſſances ſpirituelle & temporelle, deſquelles Jeſus Chriſt a été revêtu après ſa reſurrection; ce qui eſt ſignifié par les deux Cornes de l'Agneau. Nous avons demontré tout cela tant *à Priori* qu'*à Poſteriori*, par une concatenation de Cauſes & d'Effets, de ſorte qu'il n'eſt plus permis de former aucune doute ſur cette matiere.

C'est donc maintenant en vain que l'Egliſe Catholique voudroit ſe diſculper d'Idolatrie, puiſque c'eſt ce dequoi elle eſt accuſée par le Saint Eſprit même, qui connoiſſant parfaitement toutes choſes, ne l'appelle *Babylone* que parce qu'il ſait certainement qu'elle eſt coupable de ce crime; & ſi elle n'en etoit pas coupable, elle ne feroit point *Babylone*, mais quelqu'autre choſe. Ce n'eſt donc qu'autant qu'elle eſt coupable de ce crime, & de tous les autres deſquels l'ancienne *Babylone* eſt accuſée, qu'elle eſt appellée *Babylone*.

En ſecond lieu, chacun ſait qu'au conte de l'Ecriture ſainte, l'Idolatrie en general eſt une Paillardiſe ſpirituelle, & que celle du Peuple de Dieu en particulier eſt tenüe pour un Adultere. C'eſt ce dont la Prophetie d'*Oſée* fait foi; d'où il s'enſuit, que l'Egliſe qui eſt repreſentée dans l'Apocalypſe ſous la figure d'une Femme adultereſſe, eſt inconteſtablement une Egliſe Chrêtienne qui s'eſt abandonnée à l'Idolatrie, & qui par conſequent eſt, *ipſo facto*, repudiée de ſon Mari, qui eſt

eſt Chriſt ; en la même façon que le furent les dix Tribus, auſquelles il fut dit, *Lo Hammi, vous n'étes plus mon Peuple.*

J'AVOUE que je me ſuis extremement ecarté de mon ſujet, & que par cette ennuyeuſe digreſſion je me ſuis donné bien du travail, & une peine inconcevable, qui m'a tenté cent fois de deſiſter de mon entrepriſe. Toutefois j'ai cru devoir paſſer outre, non pas tant en haine du Papiſme, Dieu le ſait, que pour faire honte à nos Reformez (s'ils ſont capables de honte) en leur montrant leur contradiction, & le Labyrinthe où ils ſe ſont jettez, en raiſonnant & en agiſſant ſi peu conſequemment.

PREMIEREMENT ils diſent que l'Egliſe *Romaine* a été aſſez pure pour y faire ſon ſalut juſqu'à la naiſſance des Erreurs mortelles, c'eſt à dire ſelon eux, juſqu'environ le dixieme ſiecle ; comme ſi l'Idolatrie, qu'ils avoüent eux-mêmes avoir commencé dans cette Egliſe dès le quatrieme ſiecle, n'etoit pas une Erreur aſſez mortelle pour eux. Ils ſavent pourtant bien, qu'à tous Idolatres eſt reſervé l'Etang ardent de feu & de ſouphre, qui eſt la mort ſeconde. L'Idolatrie eſt donc une Erreur mortelle ; & cette Erreur eſt née ſelon eux dès le quatrieme ſiecle : Il n'a donc plus été poſſible de faire ſon ſalut dans cette Communion dès ce quatrieme ſiecle, ou tout au plus tard le cinquieme, auquel temps l'on etoit foux après les Reliques, auſquelles on attribuoit plus de Miracles que notre Seigneur & ſes Apôtres en euſſent jamais fait. De plus, c'eſt dès ce temps là, & non au dixieme ſiecle, qu'ils font commencer les 42 mois du Regne de la Bête, lequel ils croyent être bien près de ſa fin, au lieu qu'il auroit encore plus de ſix cens ans à durer, s'il n'avoit commencé qu'au neuf ou dixieme ſiecle.

Ce qui leur fait faire cette bêvüe contradictoire n'est que pour sauver leur pretendüe succession, qu'ils ne savent où prendre d'ailleurs pendant près de cinq cens ans, que de là.

Seconde contradiction, c'est qu'ils supposent que Dieu n'a suscité les *Vaudois* qu'environ dans l'onzieme siecle pour relever & continüer la succession de la vraye Eglise, tombée & interrompüe à la naissance des Erreurs mortelles, & par l'apostasie de celle qui jusques alors avoit été la vraye Eglise, pendant que d'ailleurs ils avoüent que ces mêmes *Vaudois* ont eu une succession non interrompüe depuis les Apôtres jusqu'à la Reformation ; ce qui est vray, puisqu'ils se sont separez de l'Eglise Catholique dès la fin du troisieme siecle, pour ne pas dire encore plus tôt, & avant la naissance de l'Idolatrie. Il est vray que ce qu'on ne veut point de leur succession dans ces premiers temps, est parce qu'ils passoient alors pour *Novatiens* ; Nom odieux à l'Antiquité à cause de l'attentat de *Novatian* contre l'Antechrist encore dans son Embrion. Mais qui sait les raisons qu'eut *Novatian* de faire cet attentat ? Qui sait ce qu'etoit *Corneille*, alors en possession du Siege Papal ? D'ailleurs, quelque chose que l'on puisse alleguer contre *Novatian*, si la Religion de ses Sectateurs a été orthodoxe, & leur vie pure & innocente, l'on n'avoit pas plus à leur reprocher les vices de *Novatian*, qu'on n'en a de reprocher à notre Sauveur l'Inceste de *Juda* & de *Thamar*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au temoignage de tous ceux qui en ont fait mention dans leurs Ecrits, ils n'etoient pas pires un peu après leur separation de l'Eglise Catholique, qu'ils n'etoient en *Bohême* environ 12 ans avant *Luther :* Car les Historiens disent qu'alors ils etoient encore ce qu'ils avoient toujours

toujours été, sans avoir changé aucunement, ni leurs Dogmes, ni leur bonne Vie.

TROISIEME Contradiction: Les Reformez disent que le Tremblement de Terre du seizieme de l'*Apocalypse* signifie la Reformation, qui divisa la grande Cité, ou l'Eglise Catholique, en trois parties, le Papisme, le Lutheranisme, & le Calvinisme. Ce qui n'est que divisé, n'est pas absolument desuni. *Londres*, par exemple, est bien divisé en trois; c'est à dire, *Londres* même, *Westminster*, & *Southwark:* Cependant le tout passe ordinairement sous le seul nom de *Londres*. Il n'en est pas de même du Tremblement de Terre du seizieme chapitre. Celui-là fait tomber la dixieme partie de la Cité. Ce qui tombe se detache totalement du tout dont il faisoit partie. C'est à dire, que l'un des dix Royaumes desquels les Rois ont commencé à regner avec la Bête, & qui lui ont soumis leur puissance, s'en detachera entierement par une Reformation entiere & parfaite, en rejetant toutes les inventions & innovations de *Rome*, & en ne retenant que ce qui est entierement conforme à la parole de Dieu; ce qui se fera bien plus facilement que ne s'est faite la presente, qui s'est faite, qui çà, qui là, par parcelles; en partie par crainte ou par contrainte, & en partie par interêt. Il n'en sera pas de même de celle-là: Elle sera d'un seul Royaume tout entier, & par un consentement unanime du Roy, de la Noblesse, du Clergé, & du Peuple. Heureux qui verra ce grand & agreable Evenement, qui est peut-être bien plus près de nous que nous ne pensons. Ah! à la mienne volonté que----C'est ici le nœud de la contradiction. Ils ont, disent ils, ramené le plus pur Christianisme. Les anciens *Vaudois* ne juroient point, ne mangeoient point de sang, ni ne baptisoient d'Enfans: Ce ne

ſont pas là des Erreurs fort dangereuſes, mais ce ſont pourtant des Erreurs qu'ils ont heritez des premiers Chrêtiens, qui avoient ces mêmes Erreurs ; & ainſi la Religion de nos Reformez eſt plus pure que n'etoit celle des premiers Chrêtiens mêmes ; & cependant ils ſont encore unis en quelque façon avec cette Egliſe qu'ils appellent *Babylone, la grande Paillarde, la Boutique de Satan* ; & avec le grand *Antechriſt, le Mechant, l'Homme de Peché, le Fils de Perdition.* Cette union eſt une union de Dogmes & de Pratique, qu'ils ont encore en commun avec le Pape & ſon Egliſe, deſquels ils ne ſauroient dire aſſez de mal, & qu'ils regardent comme deſtinez à un Interdit eternel. Je dis qu'ils ont encore pluſieurs choſes en commun avec le Pape & ſon Egliſe ; ce n'eſt pas tant moi qui le dit, que le Sieur de *la Roque*, comme nous l'avons remarqué ci-devant : Et quand il n'y auroit que le Baptême du Pape, que l'on retient opiniatrement au grand mepris du Baptême de *Jeſus Chriſt*, pour ne pas dire de ſa perſonne même, auquelle on prefere le Pape à cet egard, comme on lui prefera autrefois *Barrabas* ; quand il n'y auroit que ce Baptême par lequel on eſt plus attaché au Pape & à ſon Egliſe, qu'à Jeſus Chriſt & à la ſienne, c'eſt encore trop ; puiſque s'il ſe trouve que *Babylone* ait peché en retranchant le Baptême de Chriſt pour faire place à ſon pretendu Baptême ; ſi, dis-je, nos Reformez participent à ce peché de *Babylone*, qui les aſſurera qu'ils ne participeront point auſſi à ſes playes ?

Enfin, ſi nos Reformez s'imaginent que ce ſoit une choſe aſſez indifferente de faire ou ne faire pas une des trois parties de la grande Cité, ce qu'ils avoüent qu'ils ſont effectivement, & ce que nous leur accordons volontiers, puiſqu'il n'eſt rien

rien de plus vray ; on les supplie de considerer au moins, que puisque la *grande Cité*, la *grande Paillarde*, & la *grande Bête*, ne sont qu'une seule & même chose, s'ils peuvent faire partie de l'une de ces trois choses, sans faire partie des deux autres? Si faisant partie de *Babylone*, ils ne sont pas aussi partie de la *Paillarde*; & s'ils peuvent faire partie de la *Cité* & de la *Prostituée*, sans faire aussi partie de la *grande Bête?* Et enfin s'ils peuvent faire partie de cette Bête, sans être animez du même esprit du *Dragon* dont elle est animée? Ainsi l'on peut voir sans peine que cela va plus loin que l'on ne pense. Helas! faut il dire ; pour peu que l'on examine la conduite de nos Reformez en general, on n'y apperçoit que trop de l'Esprit du *Dragon roux*, & ils ne sont què trop semblables à celle à laquelle ils en veulent tant, à cette Adulteresse qu'ils ont non seulement si souvent accusée, mais à laquelle ils ont tant de fois jetté la pierre, & dans leurs Livres & dans leurs Sermons, quoiqu'eux-mêmes ne soyent pas sans pechez.

Ils ue sont pas Idolatres à la façon de l'Eglise Catholique, on l'avoüe ; mais ne le sont ils pas du tout en nulle sorte? Car c'est là dequoi il s'agit. Si toute Idolatrie est damnable, comme l'Ecriture sainte l'insinüe assez, qu'importe de quelle Idolatrie on soit coupable? On est toujours coupable & en danger de Damnation, ce qui est encore trop.

Si l'on ne met pas sa confiance dans les suffrages de la Mere de Dieu, dans le merite des Saints & des Saintes decedez, & que l'on se confie *dans l'incertitude des Richesses iniques*; si l'on n'adore point les Reliques & les Images de ces Saints & de ces Saintes, & sur tout un Dieu imaginaire qui n'est que de Pâte, & que l'on adore le

Veau d'Or & d'Argent; si l'on sert le Dieu de ce siecle, le faux Dieu *Mammon*, qu'au dire de notre Sauveur on ne peut servir avec le vray Dieu; si l'on fait encore un Dieu de son Ventre, que peut on se promettre & esperer après cette Vie?

Si on lâche la bride à ses passions de convoitise, si on s'abandonne au faste, au luxe, & à tous les vains plaisirs du siecle, qui sont autant d'Idoles de Jalousie: Si l'on est profane, jureur, & blasphemateur: Si l'on opprime les pauvres en leur rognant leur salaire de temps en temps, jusqu'à leur rendre la Vie amere, & les forcer à pousser leurs soupirs & leurs sanglots jusqu'au plus haut des Cieux en la presence du Seigneur des Armées, qui tôt ou tard les vengera: Si l'on prend plaisir à cultiver une indolente & criminelle Ignorance, que sans y penser on transmet à ses Enfans: Si l'on eleve ces Enfans dans la mollesse, dans la vaine gloire, dans l'orgueil, dans l'amour des Comedies, des Bales, des Dances, & de ces airs affectez & etudiez qui les perdent, qui ferment pour jamais la porte du cœur à la Pieté, à la Religion, & à l'Esprit de Dieu, & qui les livre à Satan, & à une certaine condamnation eternelle: Est-ce là la Vie & le Train des Reformez, ou ne l'est-ce pas? Si ce l'est, & si l'on joint à tout cela l'esprit de Vengeance & de Persecution qui s'est fait sentir en plusieurs lieux des Païs Reformez, comme entr'autres en *Suisse*, où depuis la Reformation l'on a fait perir un nombre considerable de veritables *Vaudois*, par differentes sortes de supplices: Si, dis-je, les Reformez sont dans cet etat, (je ne dis point qu'ils y soyent, c'est leur affaire plus que ce n'est la mienne; ils n'ont qu'à s'examiner) mais je dis que s'ils y sont, en quoi valent ils plus que les Catholiques? Quelle

asseurance ont ils d'être dans un etat de grace, & en alliance avec Dieu? Qui les asseurera qu'ils ne sont pas autant retranchez, que l'est la Synagogue & le Catholicisme, chez qui ils sont encore logez de leur propre aveu.

S'ILS sont dans ce Cas, ils ont raison de n'être point baptisez, puisque le Baptême oblige les Baptisez à une vie toute opposée à celle-là.

QU'ETOIT il donc besoin de reformation pour mener une vie semblable, & pour ne pas reprendre le Baptême de Christ, qu'on meprise, & auquel on prefere celui de l'Antechrist? Faloit il donc repandre tant de sang, comme on a fait dans notre patrie, pour etablir & pour maintenir une Reformation si imparfaite, si peu fructueuse, & qui par un juste jugement de Dieu a été supprimée dans notre patrie il y a dejà 52 ans, & qui n'a pas la mine d'y être jamais retablie, comme on ne s'en est que trop vainement flaté autrefois? Reformation enfin, que la Divine Providence a en quelqué façon abandonnée au pouvoir tyrannique de ses ennemis, laquelle s'affoiblit & diminüe sensiblement & de jour en jour, non seulement où le Papisme domine, mais, faut il le dire, dans ce Royaume même, où à ce que disent quelques personnes assez simples & un peu trop credules, leur nombre excede dejà celui des Protestans; ce qu'à Dieu ne plaise, & ce qui est notoirement faux. La verité est, que la Religion est dans un prodigieux declin, & dans un triste etat. *Quand le Fils de l'homme viendra, pensez vous qu'il trouve foy en la Terre?* Ce qu'il y a de consolant, c'est que si le Papisme empiete par tout de plus en plus; si le Deïsme augmente à vüe d'œil; si l'Ignorance, l'Indolence, & la Profanation l'emportent par tout; il y a encore queques bonnes Ames au monde, qui etant *le Sel de*

la

la Terre l'empêcheront de perir, en conſervant quelque reſte de Religion juſqu'à ce que le Seigneur vienne.

Au reſte, on ſupplie ceux qui croyent que nous exaggerons, de comparer la Religion des Reformez & leur Vie, avec la Religion & la Vie des *Vaudois*, pour voir laquelle de ces deux eſt perſecutée par le Dragon roux, (ou par la Bête qui porte ſon Image, & à laquelle il a donné ſon pouvoir) & forcée de ſe refugier dans un Deſert, où, parce qu'il n'y a ni Moiſſon ni Vendange, elle eſt nourrie d'aumones ou au depend d'autrui, pendant tout le temps du regne de la Paillarde, qui eſt de quarante deux mois.

Il y a trois choſes à conſiderer en cette Femme, qui marquent trois Caracteres eſſentiellement neceſſaires à la conſtitution de l'Egliſe de Dieu, pour qu'elle puiſſe lui être agreable.

Le premier de ces Caracteres eſt, qu'il faut que l'Egliſe ſoit revêtüe du Soleil de Juſtice, qui porte la ſanté en ſes ailes, qui eſt notre Seigneur. *Vous tous qui avez été baptiſez en Chriſt, avez revêtu Chriſt*, dit St. *Paul* anx *Galates*. Or l'Egliſe *Vaudoiſe* avoit revêtu, ou elle revêtoit tous les jours ce Soleil par le vray Baptême de Jeſus Chriſt, qu'elle adminiſtroit en plongeant, (ce qui fait le veritable Baptême ;) mais les Reformez, qui ne baptiſent point du tout, ne revêttent point le Soleil de Juſtice.

Le Soleil de la Nature, conſideré comme un Globe de feu, a ces trois qualitez, la Lumiere, la Chaleur, & la Pureté.

Ceux qui par le veritable Baptême Chrêtien ont été revêtus du Soleil de la Grace, en ſont, ou en doivent être tout illuminez. *Vous etiez autrefois Tenebre*, dit l'Apôtre aux *Epheſiens*, *mais maintenant vous êtes Lumiere au Seigneur ; cheminez*

cheminez comme Enfans de Lumiere. Aussi appelloit on le Baptême du nom d'*Illumination* au commencement du Christianisme, comme il paroît par le sixieme Chap. de l'Epitre aux *Hebreux.* La raison de cela est, qu'on ne baptisoit personne qui ne fut bien illuminée des Principes de la Religion Chrêtienne.

Les anciens *Vaudois* ne revêtoient *Christ* au Baptême, qu'après avoir été bien instruits des Veritez de l'Evangile. La lecture de la parole de Dieu faisoit tout leur delice. C'etoit dequoi ils s'entretenoient, *en se levant, en se couchant, en travaillant, en cheminant,* & même en mangeant. Tout leur *plaisir etoit en la Loi de l'Eternel, tellement qu'ils y meditoient & le jour & la nuit.* Ils ne lisoient point d'autres Livres. Les Enfans de douze ans en savoient plus que les personnes de soixante aujourdhuy. En un mot, l'on peut dire qu'il n'y eut jamais de Peuple si eclairé que celui là. Cette prodigieuse connoissance qu'ils avoient des saintes Lettres, ne demeuroit pas infructueuse en eux, puisque l'on sait, que comme ils etoient *Lumiere au Seigneur,* aussi *cheminoient ils comme Enfans de Lumiere,* ce qu'ils faisoient paroître par leur zele ardent pour la profession de la Verité, & par l'Innocence & la Pureté de leur Vie & de leur Morale, aussi bien que de celle de leurs Dogmes. C'est dequoi font foi tous les Temoignages que nous avons raporté des anciens Ecrivains qui en ont fait mention, de sorte qu'il n'y a plus lieu de douter que l'Eglise *Vaudoise* n'ait été figurée par cette femme du douzieme de l'*Apocalypse.*

En second lieu, comme cette Eglise faisoit tout son fort & toute sa gloire de la Doctrine des douze Apôtres, aussi est elle representée avec une Couronne de douze Etoiles sur sa Tête, etant certain

certain que ces douze Etoiles ne peuvent signifier rien autre chose dans ce passage là, que les douze Apôtres.

Enfin cette Femme a la Lune sous ses pieds, pour marquer que l'Eglise qu'elle represente fouleroit aux pieds l'Inconstance, n'y ayant aucune de toutes les autres Astres qui varie tant, & qui soit si sujette au changement que l'est la Lune. Aussi est il à remarquer, que ce Peuple ou cette Eglise n'a jamais varié ni changé, ni ses Dogmes, ni sa Doctrine, ni son Culte, ni sa Discipline, ni son Gouvernement Ecclesiastique, ni ses Ceremonies, ni enfin sa Morale & sa bonne Vie, depuis sa separation de l'Eglise Catholique jusqu'à maintenant.

En troisieme lieu, la vraye Eglise n'est pas un amas confus de Peuples, *de Multitudes, de Nations, & de Langues*; ce n'est qu'un petit Troupeau qui passe sous le Nombre & le Nom de deux Temoins, qui en dueil & vêtus de sacs prophetisent par 1260 jours, à la fin desquels ils sont mis à mort, à la grande joye des habitans de la Terre. *Vous aurez angoisse au monde. Vous pleurerez, & le monde s'ejouïra. C'est par plusieurs Tribulations qu'il nous faut entrer au Royaume des Cieux.* Voilà le partage des vrais Fidelles en cette Vie, qui est pour eux un Desert aride, où ils ne possedent pour la pluspart ni *Champs* ni *Maisons*, comme s'en exprimoient eux-mêmes ces innocens *Vaudois* qui furent brulez à *Cologne*, selon le recit qu'en fait *Enervin* dans sa Lettre à Saint *Bernard*.

Ces deux Temoins doivent avoir été les *Novatiens* & les *Donatistes*, qui quiterent l'Eglise Catholique au même temps que le Temple, l'Autel, & ceux qui y adorent furent mesurez, & que la Femme se refugia dans un Desert.

Tout

Tout cela ayant ſon rapport à une ſeule & même choſe, qui eſt l'Etat de la vraye Egliſe pendant 1260 ans, doit avoir commencé en un même temps pour finir auſſi en un même temps. C'eſt pareillement en ce même temps là que le parvis de dehors eſt abandonné aux Gentils, qui devoient fouler aux pieds la ſainte Cité par quarante deux mois. C'eſt encore en ce même temps là que la Bête, & avec elle les dix Rois commencent à regner ; & tout cela eſt aſſeurement arrivé environ le cinquieme ſiecle, qui eſt le temps du debris de l'Empire *Romain* ; de ſorte que ceux là s'ecartent bien fort de la verité, qui veulent que l'Apoſtaſie *Romaine* n'ait commencé qu'environ au dixieme ſiecle, & que juſqu'à ce temps là cette Egliſe a été aſſez pure pour y pouvoir faire ſon ſalut. C'eſt dire en un mot, que l'Egliſe Catholique a été la vraye Egliſe, & en a continüé la ſucceſſion juſqu'à ce temps là, de ſorte que pendant environ cinq cens ans, il y aura eu deux veritable Egliſes, ce qui eſt impoſſible.

Toute cette confuſion ne vient que de la fole prevention que l'on a conçüe contre *Novatian* & *Donat*, que l'Antiquité a regardé comme des Hereſiarques, Schiſmatiques, & de fort mauvais hommes, & leurs Sectateurs commes des Heretiques & Schiſmatiques, qu'on a eu honte de reconnoitre pour grands Peres, quoiqu'ils ayent été les peres des anciens *Vaudois*, qu'on regarde comme ſes peres, ſans qu'il ſoit arrivé aucun changement des uns aux autres.

Au reſte, quelque choſe qu'on puiſſe dire ou penſer de *Novatian* & de *Donat*, leur malice ne doit point porter plus de prejudice à leurs Sectateurs, que l'Inceſte de *Juda* & de *Thamar* n'en porte à notre Sauveur, ſi d'ailleurs ils ont conſervé la pureté des Dogmes & de la Morale de l'Evangile,

l'Evangile, ce que l'on sait qu'ils ont fait avec une grande exactitude; autrement, ils ne pourroient être Temoins contre les autres, leur Temoignage ne feroit poiut reçû: Car il faut que ceux qui deposent, soyent eux-mêmes exempts des crimes dont ils accusent les autres; & c'est ce que pourront faire en toute seureté & sans crainte d'être recusez, les *Novatiens*, les *Donatistes*, les *Cathares*, les *Vaudois*, & les *Albigeois*, qui tous deposeront contre tous les Vices & les Crimes qui se sont commis, & qui se commettent plus que jamais, par tous les Impies, tant Protestans que Catholiques & autres.

Ils deposeront contre toute Idolatrie religieuse ou morale, Papistique ou Protestante; contre tous les blasphêmes que l'on vomit perpetuellement contre l'Etre redoutable; contre la desobéissance, contre les meurtres qui *touchent l'un à l'autre*; contre toute paillardise, contre l'oppression & la fraude; contre la medisance & la calomnie, & contre cette insatiable avarice & cet ardent desir d'avoir & de posseder l'autruy. Leur bonne & sainte vie temoignera qu'il n'est pas impossible de *charger sur soi la Croix* de Jesus Christ; que son *Joug n'est pas trop penible*, ni son *Fardeau trop pesant*, & que *les Commandemens de Dieu ne sont point griefs*.

Jamais on n'a vû peuple si eclairé des lumieres de l'Evangile. Jamais il ne s'est vû de gens mener une vie si desinteressée, si innocente, si pure, si paisible, si charitable, si pieuse, & si devote qu'a été la vie de ces bonnes gens. Les *Recabites* se leveront au jour du Jugement, & temoigneront contre les habitans de *Jerusalem* du temps de *Jeremie: Sodome*, *Ninive*, *Tyre*, *Sidon*, & la Reine de *Sceba* se leveront en jugement contre les *Juifs* du temps de notre

Sauveur

Sauveur en Terre: Mais les *Novatiens*, les *Cathares*, les anciens *Vaudois* & les *Albigeois*, se leveront au jour du Jugement, & accuseront & temoigneront contre nos pretendus Chrêtiens de toutes les sortes; contre les trois parties divisées de la grande Cité *Babylone*, la Mere de Confusion, *Papistes*, *Lutheriens*, & *Calvinistes*; & les convaincront d'avoir mieux aimé les Tenebres que la Lumiere, le faux que le vray, le Mensonge & l'Erreur que la Verité, & le Vice que la Vertu.

Qu'on cesse donc d'accuser d'Erreur ces vrais adorateurs mesurez, qui adorent le seul & vray Dieu dans son Temple & au pied de son Autel; cette chaste Epouse du Fils de Dieu, ces fidelles Temoins de la Verité. Qu'on ne les accuse plus d'Erreurs, encore qu'ils ne baptisent point d'Enfans, qu'ils ne jurent point, qu'ils ne mangent ni Sang ni Bêtes etouffées. Le saint Esprit, qui connoît parfaitement toutes choses, ne les charge d'aucune chose inique. Les Caracteres dont il les a marqué prouvent qu'il n'a prevu en eux aucune Erreur ni Impieté, mais au contraire qu'il les a approuvez entierement. *Qui intentera* donc *accusation contre* ces *Elus?* C'est *Dieu lui-même qui les justifie*; & cela suffit. Je ne dis pas qu'ils fussent absolument exempts de toute meprise, ni que ceux qui leur succedent aujourdhuy soyent entierement sans Erreur. Je dis seulement, que Dieu ne voit rien d'inique eu eux, ce qui suffit. Ceux qui croyent que Dieu s'est conservé une Eglise toujours *visible*, plus pure que n'a été celle que nous produisons, qu'ils nous la montrent: Ce qu'en attendant nous soutiendrons toujours, que l'Eglise *Vaudoise* ou *Novatienne*, qui n'a jamais *baptisé d'Enfans*, a toujours été & est encore la seule vraye Eglise de Dieu, & l'unique Epouse de

Jesus Christ. C'est ce qu'il faloit demontrer pour apprendre aux humbles ce qu'ils ignoroient, & pour rendre les orgueilleux inexcusables.

QUOIQUE l'on ait suffisamment montré, que bien loin que l'Ecriture sainte favorise tant soit peu le Baptême des petits Enfans, qu'au contraire elle le detruit entierement, ne lui laissant aucun pretexte juste ni raisonnable pour en autoriser la pratique : Que les trois ou quatre premiers siecles n'en ont point baptisé : Que la Doctrine des Peres & les Actes des Conciles le combatent : Que ce Baptême n'a point été passé en Loi, ni en Coutume generale dans l'Eglise Catholique même, qu'environ le dixieme siecle : Et enfin que la vraye Eglise ne l'a jamais conferé aux petits Enfans en aucune temps depuis les Apôtres jusqu'au jour present : Quoi, dis-je, que tout cela ait été mis dans un grand jour & dans la derniere evidence, cependant on s'attend que l'artifice & la malice de quelques Ministres jointes à la nonchalante Tiedeur des autres, & à l'indolente Ignorance des Peuples en general, formeront un obstacle presqu'insurmontable au debit & au cours de cet Ouvrage, qui a tant couté à son Auteur.

COMME on en parloit assez favorablement dans une compagnie il n'y a que peu de jours, un Ministre qui y etoit present dit, que le Baptême n'etant autre chose qu'une Ceremonie, il importoit fort peu de quelle façon ni à quel âge on le reçût.

ON demande ici à cet habile Theologien, & à tous ceux de sa sorte, si la Purification Legale, marquée au Chap. xix. des *Nombres*, etoit autre chose qu'une pure Ceremonie, qui considerée en elle-même n'avoit aucune vertu, & qui ne guerissoit de rien : Et la vertu theologale que lui communiquoit la divine Sanction, n'alloit tout au plus qu'à sanctifier l'exterieur de la chair.

Qu'im-

Qu'importoit il donc que la Cendre qui fervoit à cette Purification, fut d'une Geniffe rouffe, ou d'une autre de quelque couleur que ce fut? C'etoit toujours une Geniffe. Il n'y a pas d'apparence qu'il y eut plus de vertu purificative ou fanctifiante dans l'une que dans les autres.

Il faudra que ces Meffieurs confeffent ne favoir d'autre raifon de cette preference que la fantaifie de Dieu (fauve la Reverence qui lui eft düe.) Il le veut; c'eft une de fes *folies*. Il veut être obéï; il faut donc qu'il foit fait comme il eft commandé: Car la Cendre d'une autre Geniffe qui ne feroit point rouffe, etant deftitüée de la divine Sanction, & ne produifant point l'Effet defiré, expoferoit la perfonne fur laquelle feroit faite l'Afperfion de l'Eau cendrée au danger inevitable d'un retranchement abfolu de la Congregation d'*Ifrael*, felon la menace qui en avoit été faite.

S'il eft vray, comme le dit St. *Paul*, que *la Loi foit un Pedagogue qui nous amene à Chrift*, cette Ordonnance de la Loi nous enfeigne, qu'encore qu'il n'y ait rien de plus phyfique ou de plus magique dans le Plongement d'une perfonne adulte düement preparée, qu'il n'y en a dans l'Afperfion faite fur un Enfant naiffant; toutefois, parce que *la folie de Dieu* donne la preference à la premiere de ces deux Ceremonies, il faut s'y conformer, auffi bien que l'on fe conforme à quelques autres *folies* de la *Predication* Evangelique, par laquelle la fantaifie de Dieu a voulu *fauver les Croyans*; de peur que la derniere Ceremonie, c'eft à dire l'Afperfion des Enfans, qui eft deftituée de la divine Sanction, manquant à produire l'effet defiré, l'Enfant afpergé ne tombe fous la malediction de Dieu, & ne foit pour jamais privé de fon alliance & de la Congregation de fon Eglife.

Cela n'eſt point à craindre, dira-t-on ; nous ne ſommes pas *ſous la Loi*, *mais ſous la Grace : Chriſt nous a rachetez de la malediction de cette rigoureuſe Loi.* Voilà qui va bien. Pechons donc en rejettant les Ordonnances de l'Evangile, comme entr'autres le vray Baptême pour en pratiquer un faux, *afin que la Grace abonde.*

Chriſt nous a rachetez de la malediction de la Loi, il eſt vray ; mais nous a-t-il rachetez de la malediction de l'Evangile ? A qui le Seigneur dira-t-il au jour de ſon Jugement, *Allez Maudits au feu eternel ?* Sera-ce ſeulement aux impitoyables envers les Pauvres indigens ? Ne ſera-ce pas auſſi *à ceux qui n'obëiſſent point à l'Evangile de notre Seigneur Jeſus Chriſt, leſquels ſeront punis de perdition eternelle ?* Ne ſera-ce pas à ceux qui mepriſent l'Evangile plus qu'on n'a jamais mepriſé la Loi de *Moyſe*, & qui meritent quelque choſe de bien plus terrible que n'eſt la mort ? Ne ſera-ce point en un mot à ceux qui *pechent volontairement, après avoir reçu la connoiſſance de la Verité*, pour leſquels *il ne reſte plus de ſacrifice pour leurs pechez, mais une attente terrible de Jugement & d'un Feu qui doit devorer les averſaires.* Car à Dieu eſt la *vengeance* auſſi bien ſous l'Evangile que ſous la Loi ; & il n'eſt pas moins *un feu conſumant* de la Montagne de *Sion*, qu'il ne le fut de la Montagne de *Sinai*. Ceux qui ont aujourdhuy l'audace de mepriſer ſes ſaintes Ordonnances, eprouveront ci-après à leur grand regret, qu'il n'eſt pas moins terrible & effroyable de tomber entre les mains du Dieu vivant, à ceux qui ſont ſous l'Evangile, qu'il ne l'a été à ceux qui ont été ſous la Loi.

Dieu peut changer ſes Loix, & les diverſifier auſſi ſouvent qu'il lui plaît, ſans ceſſer pour cela d'être immüable en ſa nature : Mais parce que ſon

ſon immüable grandeur eſt le fondement de notre obéïſſance à ſes ordres, la nature de cette obéïſſance eſt autant immüable que l'eſt la nature de Dieu même, de ſorte que ſi Dieu eſt le même en grandeur, en puiſſance, & en autorité à notre egard ſous l'Evangile, qu'il l'etoit à l'egard de ſon ancien Peuple ſous la Loi, notre ſoumiſſion à ſon autorité doit être auſſi profonde, que l'a été celle de ce peuple, & conſequemment notre obéïſſance auſſi exacte & auſſi ponctüelle que l'a été la leur: Et Dieu, qui n'a point d'egard à l'apparence des perſonnes, & qui eſt impartial, eſt obligé, pour ainſi dire, de punir notre deſobéïſſance avec la même ſeverité de ſon immüable Juſtice, qu'il a puni autrefois les infracteurs de ſon ancienne Loi: Et même avec encore plus de rigueur, comme l'inſinüe l'Apôtre aux *Hebr.* ii. 1, 2, 3, 4; le chap. iii. & le iv. preſque tout entier; le x. 26, 27, 28, 29, 30, 31; & le xii. 25. Par où il paroît, que comme ce ſont les circonſtances du crime qui en aggravent la coulpe, notre deſobéïſſance eſt plus criminelle ſous l'Evangile, que ne l'etoit celle de l'ancien Peuple ſous la Loi; de ſorte que Dieu eſt obligé par ſon impartiale juſtice de punir plus rigoureuſement notre deſobéïſſance, qu'il ne l'a été de punir celle des *Iſraelites.*

La Loi de la Purification Legale pouvoit être violée premierement à l'egard de ſon inſtitution, en faiſant choix d'une autre Geniſſe que d'une rouſſe, pour en faire l'Eau luſtrale: Et en ſecond lieu l'on pouvoit negliger de faire le droit uſage de cette Eau cendrée, en laiſſant paſſer les ſept jours ordonnez ſans le faire, ou même en ne le faiſant peut-être jamais. L'on pouvoit donc ſe rendre coupable à ces deux egards. De même l'on peut violer la Loi de la Purification Evangelique, qui eſt le vray Baptême, à deux egards: Car premi-

erement on peut faire choix d'un Baptême tout autre que n'eſt celui que Jeſus Chriſt a inſtitué: Et c'eſt juſtement ce que l'on a fait, en rejettant le Baptême de Chriſt pour prendre celui de l'Antechriſt. En ſecond lieu, l'on peut reconnoître le Baptême de Chriſt pour le ſeul Baptême qui ſoit legitime, & n'en vouloir point faire d'uſage; & c'eſt ce que je trouve de quelque côté que je me tourne. Je vois bien des gens qui avoüent de bonne foi que le pretendu Baptême des petits Enfans n'eſt rien, & qui cependant diſent reſolument qu'ils ne ſe feront jamais baptiſer: Que le Baptême n'eſt pas neceſſaire, que ce n'eſt pas cela qui fait l'honnête homme & le bon Chrêtien: Que l'on peut être fort agreable à Dieu & être ſauvé ſans Baptême.

Et voilà comment nos pretendus Chrêtiens ſe rendent eux-mêmes les Arbitres, tant de leur Devoir que de leur Deſtinée; & en agiſſant comme s'ils n'avoient point de Loi, veulent, à l'exemple des Gentils, être Loy à eux-mêmes.

Ce ſont des Eſprits gatez, des Cœurs corrompus, & des Conſciences cauteriſées. Tout ce que l'on peut faire, c'eſt de renvoyer ces contempteurs de Dieu & des choſes ſaintes, à la conſideration de ces paroles de Jeſus Chriſt à *Pierre: Si je ne te lave, tu n'auras point de part avec moi.* C'eſt Jeſus, qui lave au Baptême par les mains de ſes Diſciples, *Jean* iv. 1, 2. On ſupplie donc ces Meſſieurs, qu'avant de s'abſoudre eux-mêmes, & de ſe juger dignes d'avoir part avec notre Sauveur en la vie eternelle, de ſe demander au moins à eux-mêmes, s'ils pourront plutôt être ſauvez ſans avoir été lavez par le Seigneur, d'une ablution religieuſe, que *Pierre* ne l'eut été ſans avoir été lavé par ſon Maître d'une lotion purement civile? S'il y a moins d'excellence & de merite dans le

Baptême, qui eſt un Acte religieux pour être ſauvé, qu'il y en a dans le lavement des Pieds, qui n'eſt qu'une ſimple civilité ?

S'ILS en veulent courir le riſque, ils le peuvent; ils ſont plus maîtres de leur volonté que Dieu même, qui en tel cas ne force perſonne; & ils verront ce qui leur en arrivera.

JE me crois obligé avant de finir de demander humblement pardon à mes Lecteurs de la faute que je confeſſe avoir faite, non par malice premeditée, mais inſenſiblement par negligence, de n'avoir pas quoté les authoritez que j'ai citées. Le Seigneur, à qui rien ne peut être caché, eſt Temoin de mon innocence & de ma ſincerité à cet egard, que je n'ai aucunement uſé de fineſſe: Et je puis proteſter en bonne conſcience, & comme en la preſénce de Dieu, que je ne ſais pas un ſeul paſſage que je n'aye rapporté tel que je l'ai trouvé, ſans addition ni diminution: Et ce qui me conſole, c'eſt que les Savans, qui ſeront mes Juges, en ſeront aiſement convaincus par leurs lumieres & par leur propre experience: Au reſte, cette faute pourra être reparée dans une ſeconde Edition.

COMME je n'ai point entrepris cet Ouvrage par des vües d'interêt, & que je ne m'en ſuis propoſé d'autre recompence que la ſatisfaction d'avoir dechargé ma Conſcience, en m'acquittant d'un devoir dont j'ai cru ne pouvoir me diſpenſer ſans crime; auſſi ai-je uſé d'une grande liberté envers tous les partis en general ſans epargner perſonne. Je n'ai ſû me gêner en uſant tant ſoit peu de diſſimulation. Quoiqu'il en ſoit, Dieu ſait que je ne hais perſonne; qu'au contraire j'aime tout le monde, mais ſpecialement mes chers Compatriotes en general, auſquels je ne ſouhaite que du bien. Je ne puis leur en donner de preu-

ves plus certaines que n'eſt celle de leur faire preſent d'un Ouvrage qui outre la peine de le compoſer m'a couté tout ce que j'ai pû amaſſer en me retranchant une partie du neceſſaire. J'y ai mis de ma pauvreté tout ce que je poſſedois juſqu'au dernier quadrin.

Je ne fixe point de prix à mon Ouvrage ; je laiſſe au bon plaiſir de ceux auſquels je l'offre d'en donner comme en aumône ce qu'il leur plaira, rien s'ils ne veulent que ce qui ſera dû au Libraire pour ſa peine de le debiter. *Vous l'avez reçû pour neant, donnez le pour neant. Que celui qui a reçû le don l'adminiſtre aux autres comme bon diſpenſateur de la diverſe grace de Dieu.*

La grande raiſon de mon deſintereſſement eſt, que ſelon la doctrine de l'Ecriture ſainte je dois me regarder comme l'Eſclave de Jeſus Chriſt. J'etois auſſi bien que St. *Paul*, Rom. vii. 24. *vendu ſous peché.* Or il n'y avoit alors (& il n'y a encore aujourdhuy) que des Eſclaves qui fuſſent achetez & vendus. J'etois donc l'Eſclave du peché & de la mort ; mais Chriſt m'a racheté. S'il m'a acheté, ç'a été pour être ſon Eſclave, & je ſuis ſon Eſclave pour toujours ; car les Eſclaves le ſont pour toute leur vie. En ſecond lieu, les Eſclaves n'ont rien en propre, ni ils ne peuvent rien faire ni du travail de leurs mains ni aucun negoce pour eux-mêmes ; tout ce qu'ils peuveut faire, eſt pour & au profit de leur Maître, qui ne leur doit aucune recompence, quelque profit qu'ils lui rapportent. *Quand vous aurez fait tout ce qui vous eſt commandé, dites, Nous ſommes des ſerviteurs inutils* ; parce que nous n'avons fait que ce que nous etions tenus de faire. Le Maître n'eſt obligé de leur donner rien que la nourriture & le vêtement, parce qu'ils ne lui apportent rien quand il les achete. *Ayant la nourriture & le vêtement*,

dit

dit un Apôtre, *cela nous ſuffit : Car nous n'avons rien apporté au monde, auſſi n'en pouvons nous rien emporter.* Les Eſclaves ne travailloient pas tous de leurs mains ; les uns etoient Surintendans dans la Maiſon de leur Maître, comme *Eliezer* l'etoit ſur toute la Maiſon d'*Abraham.* D'autres etoient employez au negoce, à vendre & à acheter, & à faire valoir l'Argent que leur Maître leur mettoit entre les mains, *à l'un cinq Talens, à l'autre deux, & à un autre un,* dont ils etoient obligez de rendre compte au Maître, tant du Gain que du Principal qui leur avoit été confié. Il y auroit bien des choſes à dire là-deſſus, qui ne plairoient point à tout le monde. J'en ai dit aſſez pour juſtifier ma conduite envers ceux qui m'ont blâmé de m'être donné tant de peine, & d'avoir ſacrifié ce que j'avois epargné de mon travail & ſur ma nourriture, outre le tort que l'on pretend que je fais à mes Enfans, qui ne peuvent plus rien eſperer de moi après ma mort.

L'on peut voir par ce que je viens d'avancer, que comme je ne ſuis point à moi, mais à Chriſt qui m'a acheté pour le ſervir en qualité d'Eſclave, que je ne crois pas que ce que j'avois d'argent fut à moi, mais qu'il etoit à mon Maître. C'eſt un Talent qu'il m'avoit confié pour le faire valoir, & que je luy ai remis entre les mains. Mon ouvrage pareillement eſt à luy. Il m'en a fourni la matiere, il m'en a enſeigné la façon, & il m'en a aloüé le temps. Tout ce que je poſſede, tout ce que je fais, ou puis faire, tout eſt à luy, comme je ſuis à luy moi-même. *Nul de nous ne vit à ſoi, ni ne meurt à ſoi. Soit donc que nous vivions ou que nous mourrions ; ſoit que nous mangions, que nous beuvions, ou que nous faſſions quelqu'autre choſe, nous ſommes à Chriſt.* Je ne dois donc pas me mettre en peine, ni pour moi-même dans

mon

mon age caduque, ni pour les miens après moi. Mon Maître y pourvoira. Car il l'a promis, *Je ne t'abandonnerai point, ni ne te delaisserai point.*

Tout ce que tu auras le moyen de faire, fais-le selon ton pouvoir : Car au sepulchre où tu vas, il n'y a ni œuvre, ni raisonnement, ni connoissance, ni sapience. Qui dit *tout* n'excepte rien. J'ai peu ecrire, puisque j'ai ecrit : J'ai donc dû ecrire puis j'en ai eu le moyen, & que Dieu m'en a donné le pouvoir : Et malheur à moi si je ne l'eusse fait, car le pouvoir de le faire m'en imposoit la necessité, & m'en etoit une espece de Commission. Et qui sait si je n'ai point été suscité tout exprès pour cela. Mais, m'ont dit plusieurs, c'est en vain que vous vous donnez tant de peine. On ne lira pas votre ouvrage ; & quand on le liroit, il n'y a point assez de zele aujourdhuy pour faire changer les hommes. A cela j'ai repondu, & reponds encore, que, *qui prend garde au vent ne semera point, & qui regarde les nües ne moisonnera point. Paul plante, Apolos arose, & Dieu donne l'accroissement.* C'est à moi de faire ma part, & le Seigneur fera la sienne quand il luy plaira. Je dois faire la Tache qui m'est assignée, & laisser à Dieu de faire son œuvre quand il en sera temps. Dieu avertit le Prophete *Jeremie qu'il ne seroit point écouté* ; cependant il luy commande de declarer à son peuple endurci les paroles qu'il luy met en la bouche ; avec menace de le *mettre en piece en leur presence* s'il n'obéït. Ce passage, avec ces paroles, *Que celuy qui a reçu le Don l'administre aux autres :* Et ces autres ; *Tout ce que tu trouves le moyen de faire, fais-le selon ton pouvoir* ; m'ont été une vocation suffisante, à laquelle j'ai cru être indispensablement obligé d'obéïr, sous peine d'être puni : car les Esclaves pouvoient être punis s'ils manquoient à

leur

leur devoir, quoiqu'ils ne meritaſſent aucune recompence s'ils s'en aquitoient, comme il paroît par ce qui en eſt rapporté, *Exod.* xxi. 21.

C'EST pour remplir tout à fait la derniere feuille, que je crois devoir donner encore un mot d'avis à ceux qui font paroitre tant d'envie de voir ſortir mon Livre, me diſant que j'ai raiſon, que le Baptême que je deffends eſt le ſeul veritable & qui ſoit legitime; mais qu'ils n'en veulent pourtant pas; qu'ils ſe trouvent aſſez bien dans l'etat où ils ſont à preſent, & qu'ils ne veulent pas être Anabaptiſtes. J'ai à leur dire, que c'eſt parler à peu près comme ces deſeſperez du xxi. chap. de *Job*, *qui paſſent leurs jours en plaiſirs, & qui deſcendent au Tombeau en un moment, encore qu'ils ayent dit à Dieu, Retires toi de nous: Nous ne voulons point de la connoiſſance de tes voyes: Que nous feroit le Dieu fort que nous le ſervions, & quel avantage nous reviendra-t-il de l'avoir prié?* C'eſt dire comme *Pharao* diſoit à *Moyſe*, Exod. v. 2. *Qui eſt l'Eternel que j'obéïſſe à ſa voix, pour laiſſer aller Iſrael? Je ne connois point l'Eternel, & auſſi ne laiſſerai-je point aller Iſrael:* C'eſt enfin tenir à peu près le langage de ces Enragez du xlii. de *Jeremie*, qui après avoir prié ce Prophete de demander conſeil à Dieu pour eux ſur ce qu'ils avoient à faire, avec promeſſe de ſe ſoumettre à tout ce que Dieu leur ordonneroit, luy diſent au chap. xliv. 16. *Quant à la parole que tu nous a dite au nom de l'Eternel, nous ne t'obéïrons point.* De même l'on me dit, quoique le Baptême que vous voudriez retablir ſoit le ſeul veritable Baptême, inſtitüé par Jeſus Chriſt même ſelon la volonté de Dieu, toutefois nous n'en voulons point, ni n'obéïrons au fils de Dieu en ce point là. Il eſt vray qu'un Apôtre a dit, que *qui deſobéït au fils n'aura point la vie; mais*

que

que l'ire de Dieu demeure sur luy : Qu'importe ? nous en voulons courir le risque ; nous n'obéïrons point, en arrive ce qui pourra.

J'AI pourtant à dire à ces gens là, que comme nous ne connoissons qu'en partie en cette Vie, & que nous n'envisageons pas toujours les choses du bon côté, qu'il pourra bien leur arriver après la Resurrection de juger tout autrement, de ce qu'ils meprisent aujourdhuy, qu'ils n'en jugent à present ; & qu'ils pourront bien se repentir, quoique trop tard, de n'avoir pas obéï à Dieu en tous points, ce qui asseurement est le plus seur parti que l'on puisse prendre. Il y a moins de risque à trop obéïr, supposé que cela soit possible, qu'il y en a à ne point obéïr assez. Il est bon de prendre toujours le plus seur parti, & celuy où l'on court le moins de Risque.

Or à celuy qui câche bien des choses aux Sages & aux Entendus, qu'il luy plaît par une grace speciale de reveler aux petits Enfans : Qui a choisi les choses folles de ce monde, pour faire honte aux Sages ; & les foibles, pour confondre les fortes : Qui met ses Tresors dans des Vaisseaux de Terre, afin que l'excellence de cette force soit de luy & non pas de l'homme : Au Roy des siecles immortel, invisible, qui par sa grande misericorde m'a accordé son assistance, à Dieu seul sage soit honneur & gloire aux siecles des siecles. Amen.

F I N.